Nations Unies

A/80/83

# Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2025
Français
Original : anglais
Anglais/arabe/chinois/espagnol/français/russe

**Quatre-vingtième session**
Point 38 de l'ordre du jour provisoire*
**Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique**

# Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

## Rapport du Secrétaire général

*Résumé*

Dans sa résolution 79/7 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et principes énoncés dans la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa quatre-vingtième session.

On trouvera dans le présent rapport les réponses des gouvernements, les réponses des organes et organismes des Nations Unies et les réponses des entités et organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observatrices aux sessions et travaux de l'Assemblée générale à la demande d'information adressée par le Secrétaire général à cette fin.

* A/80/150.

25-06935 (F)    140825    161025

Merci de recycler

# Table des matières


| | | Page |
|---|---|---|
| I. | Introduction | 8 |
| II. | Réponses reçues des gouvernements | 8 |
| | Afrique du Sud | 8 |
| | Albanie | 10 |
| | Algérie | 10 |
| | Andorre | 10 |
| | Angola | 11 |
| | Antigua-et-Barbuda | 12 |
| | Arabie saoudite | 12 |
| | Arménie | 13 |
| | Australie | 13 |
| | Azerbaïdjan | 13 |
| | Bahamas (Les) | 14 |
| | Bahreïn | 14 |
| | Bangladesh | 14 |
| | Barbade | 15 |
| | Bélarus | 15 |
| | Belize | 16 |
| | Bénin | 17 |
| | Bhoutan | 17 |
| | Bolivie (État plurinational de) | 17 |
| | Botswana | 19 |
| | Brésil | 19 |
| | Brunéi Darussalam | 20 |
| | Burkina Faso | 20 |
| | Burundi | 21 |
| | Cabo Verde | 21 |
| | Cambodge | 21 |
| | Cameroun | 22 |
| | Canada | 22 |
| | Chili | 23 |
| | Chine | 23 |
| | Colombie | 24 |
| | Comores | 24 |

Congo . . . . . 25
Costa Rica . . . . . 25
Côte d’Ivoire . . . . . 26
Cuba . . . . . 26
Djibouti . . . . . 65
Dominique . . . . . 65
Égypte . . . . . 66
El Salvador . . . . . 67
Émirats arabes unis . . . . . 67
Équateur . . . . . 67
Érythrée . . . . . 68
Eswatini . . . . . 68
Éthiopie . . . . . 68
Fédération de Russie . . . . . 69
Fidji . . . . . 70
Gabon . . . . . 70
Gambie . . . . . 70
Géorgie . . . . . 71
Ghana . . . . . 71
Grenade . . . . . 72
Guatemala . . . . . 72
Guinée . . . . . 73
Guinée-Bissau . . . . . 74
Guinée équatoriale . . . . . 74
Guyana . . . . . 75
Haïti . . . . . 75
Honduras . . . . . 76
Îles Salomon . . . . . 76
Inde . . . . . 76
Indonésie . . . . . 77
Iran (République islamique d’) . . . . . 77
Iraq . . . . . 79
Islande . . . . . 80
Jamaïque . . . . . 80
Japon . . . . . 81
Jordanie . . . . . 81

Kazakhstan . . . . . 81
Kenya . . . . . 82
Kirghizistan . . . . . 82
Kiribati . . . . . 82
Koweït . . . . . 83
Lesotho . . . . . 83
Liban . . . . . 83
Libéria . . . . . 83
Libye . . . . . 84
Madagascar . . . . . 84
Malaisie . . . . . 84
Malawi . . . . . 85
Maldives . . . . . 85
Mali . . . . . 85
Maurice . . . . . 85
Mauritanie . . . . . 86
Mexique . . . . . 86
Monaco . . . . . 87
Mongolie . . . . . 87
Monténégro . . . . . 88
Mozambique . . . . . 88
Namibie . . . . . 88
Nauru . . . . . 91
Népal . . . . . 91
Nicaragua . . . . . 91
Niger . . . . . 93
Nigéria . . . . . 93
Norvège . . . . . 94
Nouvelle-Zélande . . . . . 94
Oman . . . . . 94
Ouganda . . . . . 94
Ouzbékistan . . . . . 95
Pakistan . . . . . 95
Panama . . . . . 96
Papouasie-Nouvelle-Guinée . . . . . 96
Pérou . . . . . 96

Philippines . . . . . 97
Qatar . . . . . 97
République arabe syrienne . . . . . 97
République centrafricaine . . . . . 98
République de Corée . . . . . 98
République démocratique du Congo . . . . . 98
République démocratique populaire lao . . . . . 99
République de Moldova . . . . . 99
République dominicaine . . . . . 99
République populaire démocratique de Corée . . . . . 100
République-Unie de Tanzanie . . . . . 100
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord . . . . . 101
Rwanda . . . . . 102
Sainte-Lucie . . . . . 102
Saint-Kitts-et-Nevis . . . . . 102
Saint-Marin . . . . . 103
Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . . 103
Samoa . . . . . 104
Sao Tomé-et-Principe . . . . . 105
Sénégal . . . . . 105
Serbie . . . . . 105
Seychelles . . . . . 105
Sierra Leone . . . . . 106
Singapour . . . . . 106
Soudan . . . . . 107
Soudan du Sud . . . . . 107
Sri Lanka . . . . . 108
Suisse . . . . . 108
Suriname . . . . . 108
Tadjikistan . . . . . 109
Tchad . . . . . 109
Thaïlande . . . . . 110
Timor-Leste . . . . . 110
Togo . . . . . 110
Tonga . . . . . 111
Trinité-et-Tobago . . . . . 111

| | | |
|---|---|---|
| | Tunisie | 112 |
| | Türkiye | 112 |
| | Turkménistan | 112 |
| | Tuvalu | 113 |
| | Union européenne | 113 |
| | Uruguay | 114 |
| | Vanuatu | 115 |
| | Venezuela (République bolivarienne du) | 115 |
| | Viet Nam | 119 |
| | Yémen | 120 |
| | Zambie | 121 |
| | Zimbabwe | 121 |
| | État de Palestine | 122 |
| | Saint-Siège | 123 |
| III. | Réponses reçues d'organes et organismes des Nations Unies | 123 |
| | Agence internationale de l'énergie atomique | 123 |
| | Bureau des affaires spatiales | 124 |
| | Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe | 124 |
| | Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies responsable des activités opérationnelles de développement (Cuba) | 126 |
| | Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes | 131 |
| | Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires | 136 |
| | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement | 137 |
| | Fonds des Nations Unies pour la population | 141 |
| | Fonds des Nations Unies pour l'enfance | 142 |
| | Fonds international de développement agricole | 144 |
| | Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme | 145 |
| | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | 155 |
| | Office des Nations Unies contre la drogue et le crime | 157 |
| | ONU Tourisme | 158 |
| | Organisation de l'aviation civile internationale | 159 |
| | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | 160 |
| | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel | 163 |
| | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | 164 |
| | Organisation internationale du Travail | 165 |
| | Organisation internationale pour les migrations | 166 |

Organisation maritime internationale . . . . . 166
Organisation météorologique mondiale . . . . . 167
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle . . . . . 167
Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la Santé . . . . . 169
Organisation mondiale du commerce . . . . . 169
Organisation pour l’interdiction des armes chimiques . . . . . 170
Programme alimentaire mondial . . . . . 170
Programme des Nations Unies pour le développement . . . . . 172
Programme des Nations Unies pour l’environnement . . . . . 177
Programme des Nations Unies pour les établissements humains . . . . . 179
Union internationale des télécommunications . . . . . 179
Union postale universelle . . . . . 179
IV. Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu’observateurs aux sessions et aux travaux de l’Assemblée générale . . . . 180
Centre Sud . . . . . 180
Fonds commun pour les produits de base . . . . . 183
Organisation internationale de protection civile . . . . . 184
Union interparlementaire . . . . . 184

# I. Introduction

1. Dans sa résolution 79/7 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et principes énoncés dans la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa quatre-vingtième session.

2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général, dans un courrier daté du 3 janvier 2025, a invité les gouvernements ainsi que les organes et organismes à lui communiquer des informations sur l'application de la résolution susmentionnée. Une invitation analogue a été transmise aux organes et organismes des Nations Unies dans une correspondance datée du 8 janvier 2025. Un rappel a été envoyé le 28 mars 2025.

3. On trouvera dans le présent rapport les réponses à la demande d'informations du Secrétaire général sur la question, reçues des gouvernements ainsi que des organes et organismes des Nations Unies et des entités et organisations auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

# II. Réponses reçues des gouvernements

## Afrique du Sud

[Original : anglais]
[7 mars 2025]

Le Gouvernement sud-africain considère que le blocus imposé par les États-Unis est l'obstacle le plus important auquel se heurte Cuba dans les efforts qu'elle fait pour atteindre ses objectifs de développement, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par les effets néfastes de ce blocus sur les moyens de subsistance du peuple cubain, en particulier les personnes les plus vulnérables, et demande instamment aux États-Unis de retirer ce fardeau injuste de sanctions et de choisir d'engager un dialogue constructif avec Cuba.

Le blocus imposé par les États-Unis aggrave la pénurie de produits de base à Cuba, ce qui entraîne une hyperinflation, en particulier dans le secteur alimentaire. À cette pénurie s'ajoute une augmentation du prix du carburant qui renchérit les denrées alimentaires et d'autres articles, ce qui cause d'énormes difficultés pour la population cubaine, en particulier les personnes qui ne peuvent pas compter sur des envois de fonds. Les États-Unis exigent que tous les paiements liés à des importations par Cuba de produits des États-Unis, tels que les aliments de base comme le soja, les produits avicoles et d'autres produits, soient réglés en espèces de manière anticipée. Ils interdisent par ailleurs aux entreprises des États-Unis d'importer quoi que ce soit de la nation insulaire, y compris des produits comme les cigares et le rhum, les médicaments produits par l'industrie biotechnologique cubaine, le miel et le charbon de bois.

Le blocus limite les avantages que Cuba peut tirer du tourisme et de l'offre de compétences professionnelles, qui sont les principaux moteurs de son économie. Des milliers de voyageurs ne peuvent pas se rendre à Cuba. La loi des États-Unis interdit aux ferries et aux navires ayant fait escale dans un port cubain de faire escale dans un port des États-Unis pendant au moins 180 jours après leur départ de l'île.

Cuba déploie des professionnels de la santé dans le cadre de programmes d'échange et dispose d'une industrie biotechnologique et pharmaceutique émergente, mais le blocus imposé par les États-Unis continue d'empêcher ces secteurs de réaliser pleinement leur potentiel, ce qui se traduit par des pertes de revenus potentiels se chiffrant à des centaines de millions de dollars.

L'Afrique du Sud est préoccupée par le fait que les États-Unis imposent un blocus à l'extérieur de leurs frontières. Ce blocus entrave le commerce entre Cuba et d'autres pays en augmentant les risques juridiques, économiques, commerciaux et financiers tout en limitant le renforcement des relations commerciales bilatérales. Son application extraterritoriale reste un obstacle majeur au renforcement des relations commerciales et économiques entre l'Afrique du Sud et Cuba.

Les relations entre l'Afrique du Sud et Cuba continuent de servir de modèle de coopération Sud-Sud. L'Afrique du Sud a réaffirmé son engagement en faveur des programmes existants de coopération bilatérale avec Cuba dans les domaines de la santé, de l'éducation de base, de l'eau, de l'assainissement et des travaux publics. Les deux pays continuent de chercher de nouveaux domaines de coopération, par exemple le développement des infrastructures, l'agriculture, la science, la technologie et l'innovation.

L'Afrique du Sud demande instamment au Gouvernement des États-Unis de retirer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme, et de supprimer la liste des entités associées à Cuba qui font l'objet de restrictions et auxquelles le droit des États-Unis interdit de réaliser certaines transactions financières.

Le blocus imposé par les États-Unis étouffe non seulement la croissance de Cuba, mais aussi la croissance de toute la région. Le fait que les États-Unis ont désigné Cuba comme un État soutenant le terrorisme et l'application de la loi Torricelli et, par la suite, de la loi Helms-Burton dans le but de saper l'autorité du Président des États-Unis, qui ne peut pas lever le blocus sans l'approbation du Congrès, ont encore renforcé le blocus.

Étoile solitaire, Cuba irradie une immense force morale en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Asie. Elle est une source d'inspiration pour leurs peuples dans la lutte contre la domination coloniale, néocoloniale et impérialiste. L'Afrique du Sud réaffirme sa solidarité et son amitié avec Cuba et rappelle les sacrifices consentis par les Cubains, qui ont donné leur vie pour lutter pour la libération de l'Afrique du Sud et d'autres pays africains.

L'engagement qui a été pris par la communauté internationale de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reste compromis lorsque le blocus empêche un État Membre de participer équitablement à son propre développement socioéconomique.

L'Afrique du Sud invite la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir l'établissement d'un dialogue constructif et transparent entre Cuba et les États-Unis, au niveau bilatéral ainsi que par l'intermédiaire des entités compétentes des Nations Unies, afin de réaliser les objectifs énoncés dans l'ensemble des résolutions déjà adoptées par l'Organisation sur la question et de garantir que le peuple cubain parviendra au développement durable et progressera durablement sur la voie qui est la sienne.

## Albanie

[Original : anglais]
[17 mars 2025]

Guidée par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, la République d'Albanie se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

## Algérie

[Original : français]
[18 mars 2025]

Le 30 octobre 2024, l'Assemblée générale a adopté, pour la trente-deuxième année consécutive et à la quasi-unanimité, la résolution 79/7. Cette très large majorité reconfirme l'impérieuse nécessité de lever le blocus injustement imposé à Cuba depuis plus d'un demi-siècle.

L'Algérie se félicite de l'adoption de cette résolution et exprime ses préoccupations quant aux entraves persistantes du blocus sur le développement économique et socioculturel de Cuba, notamment sur ses efforts pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

L'Algérie réitère son ralliement au consensus international en faveur d'une normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, loin de toute mesure coercitive unilatérale nuisible à la jouissance des droits de l'homme et à la prospérité des peuples.

L'Algérie réaffirme ses positions de principe fondées sur le respect et la promotion des règles du droit international parmi lesquelles, en l'espèce, le bon voisinage entre les pays, la coopération internationale, l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi que la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

L'Algérie renouvelle sa pleine adhésion à la position du Mouvement des pays non alignés, réitérée à l'occasion de la dix-neuvième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, en janvier 2024, appelant à la levée du blocus illégal contre Cuba, tout comme elle fait sienne la résolution adoptée lors du trente-huitième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenu à Addis-Abeba, en février 2025.

Dans l'actuel contexte international où l'ébranlement de la paix et la sécurité internationales soulève de profondes inquiétudes, l'Algérie témoigne de nouveau son soutien et sa solidarité au peuple et au Gouvernement cubains, dont elle salue le courage et la résilience, et continuera de plaider dans toutes les instances régionales et internationales pour la fin définitive du blocus.

## Andorre

[Original : français]
[25 février 2025]

Le Gouvernement de la Principauté d'Andorre n'a jamais adopté ou appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 79/7.

Le Gouvernement de la Principauté d'Andorre, qui a toujours voté pour la résolution susmentionnée, réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

## Angola

[Original : anglais]
[24 mars 2025]

La République d'Angola et Cuba sont liées par des rapports historiques et une amitié de longue date, et entretiennent d'excellentes relations diplomatiques, économiques et commerciales.

L'Angola déclare une nouvelle fois qu'il s'oppose fermement au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, ainsi qu'à l'application extraterritoriale de lois commerciales internes discriminatoires.

L'Angola condamne le blocus et contribue depuis de nombreuses années au débat qui l'entoure. Il plaide pour la levée de ces mesures de sanction. En vigueur depuis 33 ans, le blocus imposé à Cuba fait l'objet d'un rejet massif dans les instances internationales, en particulier au sein de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

L'Angola considère que ces sanctions sont injustes et infondées et souligne qu'elles ont des répercussions importantes sur le peuple cubain. Le blocus entrave considérablement les importations, les exportations, les transactions financières, les investissements étrangers, les envois de fonds et le tourisme à Cuba, ce qui compromet la trajectoire du développement durable dans tous les domaines et met à mal le niveau de vie des citoyennes et citoyens cubains. Cette situation est en contradiction avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les dispositions du droit international.

L'application extraterritoriale du blocus a des répercussions négatives considérables, car elle prive les pays tiers de tout échange commercial avec Cuba et complique les fusions et partenariats internationaux auxquels participent les entreprises des États-Unis. La réinscription récente de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme – sans qu'aucun fait nouveau n'ait été présenté – a créé des obstacles supplémentaires aux transactions financières internationales et continue de restreindre la capacité de l'île à importer des articles essentiels tels que des produits pharmaceutiques ou des fournitures médicales. L'Angola demande instamment que Cuba soit retirée de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

L'Angola estime que la fin du blocus unilatéral pourrait permettre à l'île de réintégrer le commerce international, de revitaliser son économie et de mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui améliorerait le sort de ses citoyennes et citoyens.

L'Angola demande la levée, dès que possible, du blocus unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis, le retrait de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, établie par les États-Unis, et la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba dans le cadre d'un dialogue constructif fondé sur le respect mutuel.

## Antigua-et-Barbuda

[Original : anglais]
[14 mars 2025]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et, en particulier, aux principes de l'égalité souveraine des États, de non-intervention dans les affaires nationales et intérieures d'un autre État et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda se déclare préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique en dépit du soutien massif apporté par les États Membres à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, aux résolutions précédemment adoptées contre ce blocus et aux traités internationaux applicables.

En application de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et des mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution, comme lui en font obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a vigoureusement plaidé dans diverses instances internationales pour qu'il soit mis fin au blocus et à ses conséquences inhumaines pour la population de Cuba. La pression économique imposée unilatéralement à Cuba freine le développement de l'économie du pays et constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda rappelle et affirme la position des organismes régionaux et interrégionaux, tels que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demande aux États-Unis d'Amérique de mettre fin au blocus imposé à Cuba. La levée du blocus contribuera de manière non négligeable au développement régional et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans les Caraïbes et les Amériques.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda souhaite réaffirmer les liens d'amitié, de coopération et de solidarité indéfectibles qui l'unissent à Cuba. Il a toujours voté en faveur des résolutions portant sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à ce pays par les États-Unis, et ce, depuis que la première résolution sur cette question a été présentée à l'Assemblée générale. Il continuera de voter en faveur de ladite résolution jusqu'à ce que le blocus soit levé.

## Arabie saoudite

[Original : anglais]
[27 janvier 2025]

L'Arabie saoudite entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec Cuba.

L'Arabie saoudite n'a appliqué contre Cuba aucune loi ni mesure visant à interdire les échanges économiques, commerciaux ou financiers avec ce pays.

L'Arabie saoudite est respectueuse des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et rappelle son attachement aux règles et principes du droit international.

## Arménie

[Original : anglais]
[6 février 2025]

Dans la législation interne de l'Arménie, aucune loi ou règlement du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et pouvant avoir des conséquences dévastatrices sur le développement économique et social de Cuba ne sont adoptés ni appliqués. Le Gouvernement de la République d'Arménie a exprimé sa volonté d'ouvrir les frontières avec la Türkiye et l'Azerbaïdjan, mais ces derniers sont réticents à en faire de même et lui imposent ainsi un blocus économique.

En tant que pays en développement enclavé dont les vulnérabilités structurelles sont considérablement exacerbées par le blocus terrestre, l'Arménie est une fervente défenseuse d'une connectivité de transport équitable et inclusive et d'une coopération commerciale régionale propice à la pleine réalisation des droits économiques et sociaux, y compris le droit au développement de tous les peuples. Aussi le Gouvernement arménien a-t-il lancé l'initiative « Carrefour de la paix », à laquelle ont souscrit un grand nombre d'organisations et d'États Membres.

## Australie

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

Le Gouvernement australien réaffirme son appui à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Depuis 1996, l'Australie vote chaque année pour la résolution dans laquelle l'Assemblée générale demande la levée du blocus commercial imposé à Cuba. Aucune loi ni mesure commerciale ou économique australienne ne limite les échanges ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba ou ne vise à les empêcher, mais le blocus continue de faire obstacle aux échanges.

## Azerbaïdjan

[Original : anglais]
[28 janvier 2025]

La République d'Azerbaïdjan respecte pleinement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère.

L'Azerbaïdjan entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales amicales avec Cuba. Il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant à interdire les relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba. Il continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer sa coopération et ses relations amicales avec Cuba.

## Bahamas (Les)

[Original : anglais]
[24 mars 2025]

Le Commonwealth des Bahamas entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec Cuba depuis 1974.

Les Bahamas n'ont ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant à interdire les relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba.

Les Bahamas réaffirment leur attachement et leur adhésion aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et, en particulier, aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Les Bahamas rappellent et réaffirment la position des organismes régionaux et interrégionaux, tels que la Communauté des Caraïbes, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non-alignés, qui ont appelé à la levée du blocus imposé à Cuba.

Les Bahamas gardent l'espoir d'une normalisation progressive des relations bilatérales entre les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de Cuba.

## Bahreïn

[Original : arabe]
[6 mars 2025]

Le Royaume de Bahreïn continue de soutenir toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus de 65 ans. Ce soutien procède de son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes régissant la coopération entre États, de sa volonté ferme d'œuvrer au renforcement des relations amicales entre les États et de son respect pour le principe de non-ingérence. Le Royaume de Bahreïn se déclare solidaire du peuple cubain ami et défend son droit de bénéficier de chances égales en matière de progrès, de prospérité et de développement durable, au même titre que les autres peuples du monde. Il soutient donc la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, adoptée le 30 octobre 2024.

## Bangladesh

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

Le Gouvernement bangladais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Il a toujours soutenu les précédentes résolutions adoptées par l'Assemblée sur cette question et a voté en faveur de la résolution susmentionnée.

## Barbade

[Original : anglais]
[24 mars 2025]

Le Gouvernement barbadien demeure profondément attaché à la Charte des Nations Unies et au droit international, en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux. Il n'a adopté ni lois ni mesures susceptibles de porter atteinte à la souveraineté d'un quelconque État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

Le Gouvernement barbadien note que le blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba depuis des décennies par les États-Unis d'Amérique est contraire à ces normes et principes et contre-productif pour ce qui est des relations commerciales.

Dans diverses instances internationales, le Gouvernement barbadien a toujours plaidé pour qu'il soit mis fin au blocus et à ses conséquences inhumaines. La Barbade vote pour la résolution relative à la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba par les États-Unis depuis que celle-ci a été présentée pour la première fois à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, en 1991.

Le Gouvernement barbadien exprime toute sa reconnaissance à Cuba qui, malgré le blocus, a fourni un appui inestimable à son service national de santé, notamment en envoyant, au titre d'un contrat, du personnel médical en vue de lutter contre la pandémie de COVID-19. Cuba a apporté un soutien similaire à d'autres pays dans l'ensemble de la région des Caraïbes.

Le Gouvernement barbadien réaffirme son ferme appui à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et rappelle qu'elle est appliquée dans son intégralité au niveau national, étant donné qu'aucune loi barbadienne ne restreint d'une quelconque façon la liberté du commerce et de la navigation avec Cuba. Il considère que la levée du blocus faciliterait grandement des relations libres et sans restriction avec Cuba et tous les autres pays, notamment les États-Unis d'Amérique. Quelles que soient les divergences politiques ou idéologiques pouvant exister entre les États-Unis et Cuba, celles-ci ne justifient pas des mesures aux conséquences si lourdes, graves et disproportionnées pour le peuple cubain, et ne sauraient ni ne devraient les justifier. Le Gouvernement barbadien prône un dialogue effectif et un travail constructif entre les deux parties concernées en vue de lever le blocus.

## Bélarus

[Original : russe]
[20 janvier 2025]

La République du Bélarus s'oppose catégoriquement aux mesures restrictives unilatérales imposées à des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'imposition de sanctions unilatérales constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international et porte atteinte au système des relations internationales en augmentant les risques de conflit et l'hostilité dans les relations entre les États.

Le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, en violation des principes du droit international relatifs à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, au devoir des États de coopérer entre eux, à l'égalité des droits et à l'autodétermination des peuples, à

l'égalité souveraine des États et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, entrave depuis des décennies le développement d'un pays indépendant, l'empêchant de bénéficier de chances égales en matière de progrès, de prospérité et de développement durable, au même titre que les autres États du monde.

Les restrictions illégales imposées au commerce, à la monnaie, au secteur bancaire et au tourisme, qui constituent une violation flagrante des droits de l'homme, portent préjudice à des millions de citoyens cubains, entraînant une incertitude économique, une détérioration de la qualité de vie et une absence de débouchés.

Le blocus économique imposé à Cuba, qui est l'acte de guerre économique inhumain le plus long jamais perpétré contre un État indépendant, va bien au-delà des relations bilatérales, affectant non seulement le peuple cubain mais aussi les relations commerciales entre Cuba et les pays tiers.

Les tentatives continues visant à isoler Cuba, en violation du droit international et des résolutions adoptées chaque année par la grande majorité des États Membres de l'Organisation, témoignent d'un mépris flagrant à l'égard du multilatéralisme et de la volonté politique de la communauté internationale.

Nous considérons les effets extraterritoriaux du blocus comme une agression contre un État souverain, ni plus ni moins.

Nous sommes absolument convaincus qu'à une époque de profonds changements visant à instaurer la multipolarité et à renforcer la coopération internationale, ce qui constitue la base d'un développement durable mondial, il ne saurait y avoir de place pour des sanctions unilatérales.

Le Bélarus et Cuba sont des États amis qui poursuivront leur coopération dans tous les domaines, dans l'intérêt de leurs peuples, contribuant ainsi à leur développement économique et social.

Nous insistons sur une levée complète et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et demandons aux États-Unis d'Amérique de reprendre le dialogue afin de relancer le processus de normalisation des relations avec La Havane, qui était en cours, dans l'intérêt des peuples des deux pays et du monde entier.

## Belize

[Original : anglais]
[3 février 2025]

Le Belize réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation internationaux, qui constituent aussi des principes fondamentaux du droit international. En stricte conformité avec la Charte et le droit international, il appuie systématiquement les résolutions dénonçant le blocus imposé à Cuba et s'oppose à l'application extraterritoriale de lois et mesures. Il rejette en outre l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme, établie par les États-Unis. La volonté de continuer à isoler Cuba malgré l'adoption, année après année, de résolutions approuvées par l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, témoigne d'un mépris évident pour le multilatéralisme et la volonté politique de la communauté internationale.

Le Belize et Cuba ont établi un partenariat constructif et mutuellement bénéfique, qui a des retombées positives concrètes pour leurs deux peuples et qui est

par ailleurs renforcé par les liens de coopération régionale entre la Communauté des Caraïbes et Cuba.

## Bénin

[Original : français]
[27 mars 2025]

Le Bénin est un pays de paix profondément épris des principes d'égalité et de respect de la souveraineté des États. À ce titre, il rejette toute disposition coercitive unilatérale tendant à restreindre les libertés fondamentales et à compromettre les moyens de survie d'une entité étatique.

C'est pourquoi, par le passé et notamment, le 30 octobre 2024, le Bénin s'est prononcé en faveur de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 79/7.

Le Bénin reste convaincu que c'est au sein d'un multilatéralisme fort et au moyen du dialogue que le règlement des différends et la restauration de la confiance entre les États écloront.

Il réitère sa solidarité inébranlable à Cuba et plaide en faveur de la normalisation définitive des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, pour le bonheur et la prospérité des deux peuples.

## Bhoutan

[Original : anglais]
[6 mars 2025]

Le Royaume du Bhoutan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblé générale, et a toujours soutenu les résolutions semblables à celle-ci à l'Assemblée générale en votant en leur faveur.

## Bolivie (État plurinational de)

[Original : espagnol]
[18 mars 2025]

La Bolivie est un État pacifiste qui défend une culture de paix et le droit à la paix et qui encourage la coopération entre les peuples de la région et du monde afin de favoriser la compréhension mutuelle, le développement équitable et l'interculturalisme, dans le plein respect de la souveraineté des États.

C'est précisément pour cette raison que la Bolivie condamne et rejette avec fermeté toute politique d'ingérence, toute forme d'interventionnisme et toute mesure coercitive unilatérale portant atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des États. C'est également la raison fondamentale pour laquelle la Bolivie soutient et continuera de soutenir systématiquement les résolutions de l'Assemblée générale et tous les efforts multilatéraux visant à faire cesser le blocus injuste et illégal imposé à Cuba.

Le 30 octobre 2024, l'Assemblée générale a adopté la résolution 79/7, qui fait suite aux résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5, 72/4, 73/8, 74/7, 75/289, 77/7 et 78/7 et à sa décision 76/563, qui, après près de 32 ans, continuent d'être sans effet puisque le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique persiste depuis plus de 60 ans.

Malgré les appels répétés que l'Assemblée générale a lancés à tous les États pour qu'ils s'abstiennent d'adopter et d'appliquer des lois et des mesures contraires aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international, et malgré la demande formulée pour que la souveraineté des États, les principes de non-intervention et de non-ingérence et la liberté du commerce et de la navigation internationaux soient dûment respectés, Cuba demeure soumise à un blocus illégitime qui contrevient au droit international, en plus de faire obstacle à son droit inaliénable au développement.

Dans le cadre des relations d'amitié et de fraternité qui unissent la Bolivie et Cuba, et au vu des effets négatifs causés par le blocus des États-Unis, qui s'est durci de façon immorale pendant et après la crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Bolivie a fait don de médicaments et de fournitures médicales à Cuba à deux reprises en 2021, et une troisième fois en 2022, et lui a ainsi envoyé en tout 20 tonnes de nourriture et 10 tonnes de médicaments et de fournitures médicales.

En 2022, 2023 et 2024, plusieurs réunions de haut niveau ont été organisées sur des questions relatives à la coopération, à l'environnement, à l'éducation, à la culture, à la santé, au sport, à l'économie et au commerce, aux affaires consulaires et aux migrations.

En 2023, l'État bolivien a envoyé à Cuba une aide humanitaire constituée de 65 tonnes de denrées alimentaires, à la suite des fortes pluies et des inondations ayant frappé le pays. Les intempéries avaient provoqué des dégâts d'une ampleur inédite depuis 30 ans, faisant plusieurs victimes et causant de graves dommages à l'agriculture, aux infrastructures ferroviaires et aux habitations. La situation était en outre exacerbée par les obstacles et les contraintes entravant le développement du commerce et l'accès aux médicaments, fruit du blocus imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1960.

En février 2025, Cuba et la Bolivie ont signé un accord de collaboration relatif à la mise au point de produits radiopharmaceutiques contre le cancer et d'autres maladies.

La Bolivie continuera d'exprimer son soutien en votant pour la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » à l'Assemblée générale et continuera d'appeler tous les États à se joindre à elle, sachant que les droits humains sont inaliénables, imprescriptibles et non négociables et que leur exercice ne saurait être subordonné à des critères politiques, et encore moins à des décisions unilatérales et contraires au droit international.

La Bolivie affirme résolument, fermement et sans équivoque que le blocus que les États-Unis maintiennent contre Cuba doit immédiatement être levé sans condition, et elle exhorte les États-Unis à respecter les résolutions de l'Assemblée générale, l'organe le plus démocratique de l'Organisation des Nations Unies.

Comme demandé dans la résolution 79/7, le Gouvernement bolivien n'a appliqué ni n'appliquera aucune mesure ni loi contraire au droit international qui violerait ou restreindrait la liberté du commerce et de la navigation. Il rejette et condamne le fait que d'autres États se livrent à cette pratique illégale et arbitraire, qui viole les droits humains en se fondant sur des critères d'exception portant systématiquement atteinte au multilatéralisme ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États.

Le Gouvernement bolivien prie le Secrétaire général de continuer de faire rapport à l'Assemblée générale, conformément à la résolution 79/7, sur l'application de ladite résolution, ainsi que sur l'impact et les effets négatifs des politiques et des

pratiques adoptées dans le cadre du blocus imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis, étant donné que les actes unilatéraux de ce type non seulement bafouent la souveraineté de Cuba, mais constituent aussi une menace pour la souveraineté des autres États.

## Botswana

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

La République du Botswana n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

Par son vote constant en faveur de la résolution susmentionnée, qui fait la quasi-unanimité au sein de l'Assemblée générale, le Botswana exprime sa solidarité inébranlable avec Cuba.

Le Botswana est favorable à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui menace gravement les moyens de subsistance du peuple cubain, et s'oppose à ce que l'on continue d'adopter et d'appliquer des mesures extraterritoriales de ce type. Le Botswana demande que Cuba soit immédiatement retirée de la liste unilatérale des États qui soutiennent prétendument le terrorisme.

Malgré le maintien de ces mesures et leurs répercussions désastreuses, Cuba a avancé dans divers secteurs socioéconomiques et s'est engagée à promouvoir la coopération Sud-Sud dans ces secteurs. Le Botswana est convaincu que la levée du blocus permettra à Cuba de réaliser pleinement son potentiel économique.

## Brésil

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

Le Brésil maintient sa ferme opposition à l'application extraterritoriale de lois nationales, y compris celles qui ont trait au commerce.

Le Brésil réaffirme sa position de longue date, à savoir que les sanctions unilatérales ne sont pas conformes au droit international, en particulier à la Charte des Nations Unies. Ces mesures illégales portent atteinte à l'égalité souveraine des États et au devoir de non-intervention dans leurs affaires intérieures. Elles entravent la prévisibilité et la stabilité des relations internationales et ont un effet perturbateur sur l'économie mondiale, le commerce international et le développement durable.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis a considérablement réduit l'accès de ce pays aux biens essentiels, notamment aux médicaments, aux technologies, aux services et aux financements. Il a également limité la capacité du pays à attirer les investissements étrangers dont il a besoin et a donc sérieusement freiné le développement de Cuba, portant ainsi atteinte aux droits humains et à la prospérité de son peuple.

Injuste et injustifiable, l'inscription en 2021 de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme, établie par les États-Unis, n'a fait qu'aggraver les effets du blocus. Le Brésil constate avec inquiétude que de récentes démarches diplomatiques visant à retirer Cuba de cette liste, pourtant prometteuses, ont été finalement abandonnées, laissant en place d'importantes restrictions commerciales, telles que

l'interdiction d'exporter vers Cuba des produits dont le pourcentage de composants issus des États-Unis est supérieur à 15 %, ainsi que la limitation de l'aide humanitaire.

Le Brésil est particulièrement préoccupé par l'augmentation des difficultés que rencontre le pays sur le plan humanitaire, notamment du fait du renforcement des restrictions relatives aux transferts de fonds et à l'approvisionnement en biens essentiels, en particulier les médicaments.

Le rejet du blocus imposé à Cuba est quasiment devenu un consensus international, comme en témoigne le soutien massif apporté à la résolution de l'Assemblée générale présentée chaque année, qui a recueilli 187 voix favorables en octobre 2024.

Les dirigeants d'Amérique latine et des Caraïbes réunis lors des récents sommets de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont systématiquement et explicitement demandé la levée immédiate du blocus. Ils ont également exigé le retrait urgent de Cuba des listes unilatérales d'États qui soutiennent le terrorisme international, sachant qu'il est de notoriété publique que Cuba s'engage à promouvoir la paix, le dialogue et l'intégration régionale.

La fin du blocus constituerait une étape cruciale vers la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, en faveur de laquelle le Brésil plaide depuis longtemps.

## Brunéi Darussalam

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

Le Brunéi Darussalam s'engage une nouvelle fois à observer les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Brunéi Darussalam s'oppose à l'utilisation de sanctions unilatérales, qui sont contraires au droit international et à la Charte.

En accord avec cette opposition de principe continue à l'utilisation de sanctions unilatérales, et compte tenu des effets néfastes de ces sanctions sur le développement économique et social des pays touchés, le Brunéi Darussalam déclare une nouvelle fois qu'il soutient toutes les résolutions de l'Assemblée générale dans lesquelles celle-ci demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, y compris la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

## Burkina Faso

[Original : français]
[31 janvier 2025]

Le Burkina Faso rejette catégoriquement toute mesure coercitive unilatérale entravant l'exercice des droits humains ainsi que le bien-être et la prospérité des populations.

Le Gouvernement du Burkina Faso continue d'entretenir des relations diplomatiques et commerciales normales avec Cuba. De plus, le Burkina Faso a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale intitulées « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Conformément aux obligations résultant de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Burkina Faso n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 79/7.

Le Gouvernement du Burkina Faso réaffirme la nécessité urgente de mettre fin à l'embargo imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba. Cet embargo constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement économique et social ainsi que la promotion des valeurs de coexistence pacifique.

Le Burkina Faso a foi au multilatéralisme et par conséquent, invite les deux parties à privilégier les voies du dialogue et de la négociation afin de régler leur différend, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

## Burundi

[Original : français]
[27 mars 2025]

La position du Gouvernement de la République du Burundi a toujours été contre l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre États.

Le Burundi n'a jamais appliqué cet embargo et ne compte pas l'appliquer dans le futur.

## Cabo Verde

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

En accord avec les principes consacrés par sa Constitution nationale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République de Cabo Verde n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

## Cambodge

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

L'adoption de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, qui a reçu le soutien massif de 187 États Membres, dont le Cambodge, témoigne de la position ferme et unifiée de la communauté internationale contre le blocus injuste qu'imposent les États-Unis à Cuba. Elle montre également que la communauté internationale est consciente que les mesures coercitives unilatérales sont en contradiction avec les principes fondateurs consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Les sanctions économiques, commerciales et financières, qui durent depuis des décennies, continuent d'avoir de graves effets sur le développement de Cuba et nuisent considérablement à la capacité du pays à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces restrictions entravent les progrès dans des secteurs vitaux tels que les soins de santé, l'éducation et les infrastructures,

imposant des contraintes excessives à la population cubaine et limitant son accès aux biens et services essentiels ainsi qu'aux possibilités de développement.

Le Gouvernement royal du Cambodge réaffirme son attachement indéfectible aux principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et ainsi qu'au droit de participer librement au commerce et à la navigation internationaux. Le système multilatéral repose sur une adhésion à ces normes fondamentales, et c'est avec détermination que le Cambodge se tient aux côtés de la communauté internationale pour les faire respecter.

Le Cambodge exhorte les États-Unis d'Amérique à respecter pleinement les résolutions de l'Assemblée générale et à répondre à l'appel mondial en faveur de la levée du blocus unilatéral imposé à Cuba, afin de permettre à ce pays de réaliser pleinement son potentiel en faveur de son peuple et de l'ensemble de la communauté internationale.

## Cameroun

[Original : français]
[19 mars 2025]

Le Cameroun est attaché au respect de la Charte des Nations Unies et de nombreux instruments juridiques internationaux, notamment au respect de l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation.

En application des dispositions de la résolution 79/7, ainsi que des précédentes résolutions sur ce sujet, et conformément aux principes susmentionnés, le Cameroun n'a jamais adopté de mesures législatives ou autres visant à renforcer ou à étendre le blocus imposé à Cuba et n'a nullement l'intention de le faire.

Le Cameroun, qui a toujours voté pour la levée de ce blocus, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec Cuba.

## Canada

[Original : anglais]
[13 mars 2025]

Le Gouvernement canadien réaffirme son appui à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Le droit canadien dispose que, dans tout échange ou relation commerciale avec Cuba, aucune société canadienne ne doit se conformer à des mesures extraterritoriales du type visé dans ladite résolution.

Le Canada considère que l'application extraterritoriale des mesures unilatérales visant Cuba est contraire au droit international. Il regrette que les États-Unis aient décidé de continuer d'appliquer le titre III de la loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), connue sous le nom de loi Helms-Burton. Le blocus a des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et porte également préjudice aux Canadiens qui mènent des activités commerciales et réalisent des investissements légitimes à Cuba.

## Chili

[Original : espagnol]
[17 mars 2025]

Le Chili n'a approuvé aucune mesure visant à faire obstacle aux relations commerciales et économiques qui le lient à Cuba.

Le Chili défend le libre et plein exercice du droit au commerce et à l'établissement de relations d'affaires internationales, sans autres restrictions que celles qui concernent les activités considérées comme illégales dans le droit chilien et celles qu'impose la communauté internationale en vertu de la Charte des Nations Unies.

## Chine

[Original : chinois]
[12 mars 2025]

Depuis 32 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », dans laquelle elle demande instamment à tous les pays de respecter la Charte des Nations Unies et les règles du droit international et d'abroger ou d'annuler toutes les lois ou mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Il est regrettable que les années passent sans que ces résolutions soient véritablement appliquées et que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis soit toujours en place. Le blocus est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et a causé des pertes économiques et financières considérables pour Cuba, faisant obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a en outre considérablement sapé le droit à la survie et au développement du peuple cubain et perturbé les relations économiques, commerciales et financières autrefois normales entre Cuba et d'autres pays.

La Chine s'est toujours prononcée en faveur du respect du droit de tous les pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur mode de développement, et est opposée à l'imposition de sanctions unilatérales de nature militaire, politique, économique ou autre contre un pays tiers. La Chine et Cuba ont maintenu leurs relations économiques et commerciales, ainsi que les échanges entre leurs peuples. Ils ont continué d'intensifier leur coopération dans de nombreux domaines sur une base amicale et mutuellement avantageuse, ce qui répond aux souhaits de leurs deux peuples et sert le développement économique et social de Cuba.

Dans le monde actuel, toujours plus multipolaire et marqué par la mondialisation économique, les pays sont de plus en plus interconnectés et interdépendants et exercent une influence croissante les uns sur les autres. La communication et la coopération sur un pied d'égalité entre tous les pays restent une tendance irréversible de notre époque. Le dialogue entre égaux et les consultations amicales représentent la meilleure façon de régler les différends. La Chine exhorte les États-Unis à lever intégralement et dans les meilleurs délais le blocus imposé à Cuba et à établir des relations interétatiques normales avec ce pays, conformément

aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales des relations internationales. Cette normalisation, qui répond aux intérêts communs des deux pays et de leurs deux peuples, contribuera à la stabilité et au développement dans toute la région.

## Colombie

[Original : espagnol]
[19 février 2025]

Conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République de Colombie n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures unilatérales contre Cuba.

La Colombie respecte invariablement le droit international et souscrit aux principes d'indépendance politique, d'autodétermination et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres nations.

La Colombie défend le principe selon lequel chaque nation est libre de mener ses politiques internes en toute indépendance et estime que toutes les mesures portant atteinte au développement économique et commercial et au bien-être des populations doivent cesser.

La Colombie rejette l'inscription de Cuba sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme, qu'elle considère comme une manœuvre destinée à ignorer l'attachement de Cuba à la paix en Colombie et dans le monde, à nuire au peuple cubain et à compléter et accentuer les sanctions unilatérales déjà imposées dans le cadre du blocus.

La Colombie considère qu'il est essentiel que les États Membres s'attachent à nouer des relations de coopération et d'amitié fondées sur la promotion et la protection des droits humains et de la démocratie, le respect de la souveraineté et de l'autonomie des peuples, la coexistence pacifique, les relations de bon voisinage, le multilatéralisme, le respect du principe de l'égalité souveraine des États et d'autres dispositions consacrées dans le Chapitre I de la Charte des Nations Unies.

## Comores

[Original : français]
[11 avril 2025]

L'Union des Comores réaffirme son attachement indéfectible au respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et de tous les autres instruments juridiques internationaux pertinents.

Ainsi, et conformément à la résolution 79/7, les Comores, nation pacifique, n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures dont les effets extraterritoriaux affectent la souveraineté d'autres États ou la liberté du commerce et de la navigation.

Le Gouvernement des Comores note que, ces dernières années, le blocus économique contre Cuba s'est intensifié pour atteindre une dimension qualitativement plus préjudiciable.

La décision de réinscrire Cuba sur la liste des États supposés soutenir le terrorisme, la révocation de la suspension du titre III de la loi Helms-Burton, condamnée par la communauté internationale, ainsi que le rétablissement de la liste des entités cubaines soumises à des restrictions, sont autant d'entraves pour le

développement du pays et impactent négativement les conditions de vie déjà difficiles du peuple cubain.

Les Comores relèvent la résilience historique du peuple cubain qui, malgré des décennies d'adversité, est resté attaché à ses principes de justice, de souveraineté et d'autodétermination.

Dans ses efforts pour lever le blocus, Cuba a traditionnellement bénéficié du soutien de la grande majorité de la communauté internationale et a toujours bénéficié du soutien des Comores.

Le Gouvernement des Comores exhorte la communauté internationale à prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin au blocus qui entrave tout effort de développement de Cuba.

## Congo

[Original : français]
[20 mars 2025]

La République du Congo demeure constante dans sa position en réaffirmant son attachement indéfectible au respect des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et de tout autre instrument juridique international pertinent.

Elle exprime, une fois de plus, sa profonde amitié et sa solidarité au peuple cubain qui subit une sanction injuste, contraire aux règles du droit international. Tenant compte d'indicibles souffrances qu'endure l'innocente population cubaine, le Congo plaide toujours en faveur d'une levée des mesures unilatérales imposées à Cuba, afin de permettre à ce pays d'assurer son développement socioéconomique et de participer pleinement aux échanges internationaux.

Le Congo rejette l'inscription de Cuba, par les États-Unis d'Amérique, sur la liste des États soutenant le terrorisme et s'oppose à l'application extraterritoriale de lois et mesures.

Le Congo n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

## Costa Rica

[Original : espagnol]
[27 mars 2025]

Dans la droite lignée des principes fondamentaux de sa politique étrangère, le Costa Rica réaffirme son opposition absolue aux mesures unilatérales et extraterritoriales découlant de l'application par un État de ses propres lois et réglementations contre des pays tiers.

Attaché à un multilatéralisme efficace, le Costa Rica réaffirme son soutien inconditionnel aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment à l'égalité souveraine des États, à la non-intervention et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Il applique et continuera d'appliquer les dispositions de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, ainsi que les résolutions antérieures de l'Assemblée concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement costaricien réaffirme qu'en application de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, il n'applique pas et n'appliquera pas de mesures, de normes ou de politiques contraires au droit international qui enfreindraient ou limiteraient la liberté de commerce et de navigation. En outre, il affirme de nouveau que l'application extraterritoriale de mesures unilatérales est contraire au droit international ; toute sanction politique, économique ou militaire imposée à un État doit avoir pour fondement des décisions ou des recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

Dans diverses instances régionales et internationales, le Costa Rica s'est joint aux nombreux appels lancés pour que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique mette fin au blocus. À cet égard, il se dit une nouvelle fois préoccupé par le fait que Cuba continue de figurer sur la liste des États soutenant le terrorisme, situation qui entrave la réalisation d'opérations commerciales et financières, notamment en raison des coûts élevés qui en découlent et des conséquences néfastes pour le peuple cubain.

Fermement convaincu que le dialogue direct, les mécanismes multilatéraux et le droit international sont les seuls moyens de régler les différends entre les États, le Costa Rica exhorte les parties à approfondir le dialogue, de manière à surmonter les obstacles de longue date, notamment en ce qui concerne la levée du blocus.

Le Costa Rica et Cuba continuent de renforcer leurs liens depuis qu'ils ont rétabli leurs relations diplomatiques, le 18 mars 2009. La coopération entre les deux pays est régie tant par l'accord-cadre de coopération que par des accords bilatéraux conclus dans des domaines d'intérêt commun, en particulier au titre de la coopération triangulaire.

## Côte d'Ivoire

[Original : français]
[26 mars 2025]

La République de Côte d'Ivoire réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, qui sont des principes fondamentaux du droit international.

La Côte d'Ivoire n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé par la résolution 79/7 et n'a nullement l'intention de le faire.

Fidèle aux idéaux de paix et de dialogue dans les relations entre les États, la Côte d'Ivoire réaffirme sa disponibilité à œuvrer de concert avec l'ensemble de la communauté internationale à la recherche de solutions idoines à cette question et encourage les parties prenantes à davantage privilégier les négociations et le dialogue en vue de parvenir à une issue heureuse à ce différend.

## Cuba

[Original : espagnol]
[11 août 2025]

### Le blocus des États-Unis contre Cuba en chiffres

Quatre mois de blocus équivalent au montant requis pour acheter la flotte de bus nécessaires aux transports publics du pays (2,85 milliards de dollars des États-Unis).

Deux mois de blocus équivalent au coût du carburant nécessaire pour répondre à la demande normale d'électricité du pays (1,6 milliard de dollars).

Deux mois de blocus équivalent au financement nécessaire pour garantir la distribution du panier alimentaire de base à la population cubaine pendant un an (environ 1,6 milliard de dollars).

Vingt-six jours de blocus équivalent au financement nécessaire pour couvrir les besoins en médicaments de base du pays (environ 339 millions de dollars).

Quatorze jours de blocus équivalent au financement nécessaire pour que la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique passe de 24 % à 26 % (environ 300 millions de dollars).

Douze jours de blocus équivalent au financement annuel de la maintenance (hors carburant et investissements) du système électrique national (environ 250 millions de dollars).

Six jours de blocus équivalent au financement nécessaire pour importer les consommables médicaux (coton, gaze, seringues, aiguilles, sutures, cathéters, kits de perfusion intraveineuse, etc.) et les réactifs nécessaires au système de santé du pays pendant un an (environ 129 millions de dollars).

Deux jours de blocus équivalent au coût de l'entretien annuel des transports publics du pays (40 millions de dollars).

Vingt-et-une heures de blocus équivalent au financement nécessaire pour remplacer des ressources technologiques détériorées et obsolètes dans les établissements d'enseignement du pays (18 133 050 dollars).

Quatorze heures de blocus équivalent au coût d'achat de l'insuline nécessaire pour couvrir la demande du pays pendant un an (12 millions de dollars).

Huit heures de blocus équivalent au coût d'achat de jouets et de matériel pédagogique pour toutes les crèches du pays (environ 4,5 millions de dollars).

Deux heures de blocus équivalent au coût d'acquisition de médicaments pour le traitement de pathologies psychiatriques, neurologiques et cardiologiques, ainsi que d'aliments pour les enfants atteints de déficiences génétiques et de troubles endocriniens et métaboliques (environ 1,4 million de dollars).

Dix-neuf minutes de blocus équivalent au coût d'achat des fauteuils roulants électriques et manuels nécessaires pour répondre aux besoins des établissements scolaires spécialisés du pays (280 506 dollars).

Dix-sept minutes de blocus équivalent au coût d'achat du médicament Nusinersen pour le traitement annuel de l'amyotrophie spinale infantile (250 000 dollars).

Dix minutes de blocus équivalent au financement nécessaire pour couvrir la demande de prothèses auditives pour les enfants et les adolescents handicapés scolarisés dans les établissements spécialisés du pays (142 966,82 dollars).

## Introduction

L'objectif fondamental du gouvernement des États-Unis – renverser le Gouvernement révolutionnaire cubain – n'a pas changé. Le blocus économique, commercial et financier constitue l'axe central de sa politique de pression maximale contre l'île ; le gouvernement des États-Unis tente d'asphyxier l'économie, de créer des pénuries et de générer du mécontentement dans le but de provoquer un grand soulèvement social qui induirait un changement de l'ordre constitutionnel légitimement établi par le peuple cubain dans l'exercice de son autodétermination.

Rien de tel pour illustrer la nature criminelle et contraire au droit international du blocus imposé à Cuba par le gouvernement des États-Unis que le mémorandum

interne du Sous-Secrétaire d'État Lester Mallory, daté du 6 avril 1960 : « […] il faut recourir rapidement à tous les moyens possibles pour affaiblir la vie économique de Cuba […] adopter les mesures les plus efficaces et les plus discrètes possibles afin d'empêcher Cuba de se procurer de l'argent et de s'approvisionner, de réduire ses possibilités de financement et les salaires réels, dans le but de provoquer la faim, le désespoir et le renversement du Gouvernement ».

Par sa politique de harcèlement économique et financier, le Président Donald Trump entend satisfaire aux promesses qu'il a faites à l'extrême droite anti-cubaine, en faisant fi de l'appui massif de l'opinion publique des États-Unis, de la communauté internationale et de la population cubaine émigrée aux États-Unis en faveur de la levée du blocus et de la normalisation des relations entre les deux pays.

Les représentants de l'actuel gouvernement des États-Unis déclarent sans ambages qu'ils ont pour objectif d'affiner la politique de pression maximale pour la rendre plus efficace en termes de préjudices causés à l'économie et à la population cubaines. Ils entendent faire preuve d'une plus grande créativité pour identifier les sources de revenus extérieurs de Cuba et les éliminer, dans une tentative manifeste de voir s'effondrer l'économie cubaine.

Entre mars 2024 et février 2025, le gouvernement des États-Unis a continué d'appliquer rigoureusement les lois et pratiques relatives au blocus, en cherchant à identifier, poursuivre et éliminer, de manière chirurgicale et systématique, les principales sources de revenus de l'économie cubaine.

Parmi les mesures les plus strictes, l'on peut citer les suivantes : le maintien de Cuba sur la liste unilatérale des États qui soutiendraient le terrorisme ; sa réinscription sur la liste des pays qui ne coopèrent pas pleinement avec les efforts de lutte contre le terrorisme du gouvernement des États-Unis ; la possibilité d'intenter des recours devant les juridictions des États-Unis en vertu du titre III de la loi Helms-Burton [Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD)] ; les sanctions ou les menaces de sanctions visant des compagnies maritimes, des transporteurs et des sociétés d'assurance ou de réassurance qui contribuent à approvisionner Cuba en carburant ; la traque des transactions financières cubaines en lien avec la fourniture de ressources essentielles ; la poursuite d'autres inscriptions arbitraires sur des listes.

Le gouvernement des États-Unis a mis au point un mécanisme bien huilé de coercition qui comprend, entre autres mesures, la persécution des accords de coopération médicale internationale proposée par Cuba et l'offensive contre le tourisme dont bénéficie l'île. À cela s'ajoute une campagne permanente de désinformation et de manipulation sur les plateformes numériques, orchestrée et financée par les États-Unis, afin de présenter une image déformée de la réalité cubaine et ainsi peindre un pays au bord de l'effondrement et un peuple en opposition à son gouvernement.

De concert avec la classe politique anti-cubaine de ce pays, les autorités des États-Unis ont persisté à affirmer cyniquement que les difficultés rencontrées par l'économie cubaine sont le fruit du modèle socialiste et d'erreurs commises par les pouvoirs publics, dans le but de dissimuler l'impact si délétère du blocus sur tous les domaines de la vie économique et sociale du pays, ainsi que la responsabilité évidente du gouvernement des États-Unis.

Bien que toutes les pénuries et tous les problèmes auxquels se heurte le peuple cubain ne soient pas exclusivement imputables au blocus du gouvernement des États-Unis et à ses effets cumulatifs, on ne peut en toute bonne foi nier que ce blocus consiste le principal obstacle au développement de Cuba, ou décemment ignorer le

fait que, en l'absence dudit blocus, tous ces problèmes se résoudraient beaucoup plus rapidement.

Le blocus contre Cuba représente le système de mesures coercitives unilatérales le plus vaste, le plus complexe et le plus pérenne jamais imposé à un pays à travers l'histoire. Cette réalité est indéniable.

Du 1er mars 2024 au 28 février 2025, le blocus a causé à Cuba des préjudices matériels estimés à 7 556,1 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 49 % par rapport à la période visée dans le rapport précédent.

Cette augmentation découle directement de l'intensification de la politique d'asphyxie et de persécution financière contre Cuba, qui se traduit par des mesures chirurgicales contre notre pays visant à miner l'économie, à perturber des secteurs stratégiques pour notre développement, à entraver l'activité commerciale internationale et à empêcher l'arrivée dans le pays de fournitures essentielles pour la population.

Cette situation est principalement due aux manques à gagner plus importants en termes de revenus d'exportations de biens et services (estimés à 2 608 millions de dollars) et aux coûts du repositionnement géographique des activités commerciales (1 212,7 millions de dollars).

Autre facteur ayant eu un impact aussi lourd : la politique du gouvernement des États-Unis visant à promouvoir et à encourager l'émigration de professionnels et d'experts cubains, dans le but explicite, d'une part, de provoquer une crise migratoire qui servirait à justifier son hostilité à l'égard de Cuba et, d'autre part, de priver le pays d'une partie de sa main-d'œuvre, dont la majorité est hautement qualifiée.

À cet égard, les préjudices causés à l'économie cubaine sont estimés à un total de 2 570,4 millions de dollars. Le préjudice total est quantifié d'abord en tenant compte des ressources considérables allouées à la formation de ce personnel, puisque l'éducation à Cuba est publique et gratuite grâce aux subventions accordées par le gouvernement cubain au secteur : 23 % du budget de l'État y était consacré en 2025.

En outre, l'absence de ces professionnels et experts emporte des conséquences directes sur la capacité du pays à maintenir des rythmes normaux dans le développement de son activité économique, qu'il s'agisse de la production de biens, de services ou d'autres activités. S'en ressentent en outre la capacité d'innovation, le développement technologique et le renouvellement des générations dans les secteurs stratégiques.

Ces augmentations démontrent que le blocus est bien réel et qu'il s'est intensifié à des niveaux sans précédent au cours des dernières années. Le blocus est le principal obstacle au développement du pays.

Ce préjudice se chiffre à plus de 629 675 000 dollars par mois, plus de 20 701 644 dollars par jour et plus de 862 568 dollars par heure de blocus.

Aux prix courants, les pertes économiques subies depuis que le blocus est appliqué, soit depuis une soixantaine d'années, s'élèvent à 170 677 200 000 dollars. Si l'on tient compte de la performance du dollar par rapport à la valeur de l'or sur le marché international, le blocus a causé des préjudices pouvant être estimés à plus de 2 103 897 000 000 dollars.

On estime qu'en l'absence de blocus, le produit intérieur brut de Cuba, à prix courants, aurait pu augmenter d'environ 9,2 % en 2024. Ces données en disent long sur les dommages causés par le blocus. Le gouvernement cubain aurait pu mettre en œuvre beaucoup plus de programmes sociaux et de projets de développement si ces ressources avaient été disponibles.

Aucun pan de la vie sociale et aucun secteur économique de Cuba ne sont épargnés par le blocus. La majorité de la population cubaine est née et a vécu constamment assiégée par cette politique criminelle, qui pèse directement sur son bien-être, sa qualité de vie et l'exercice de ses droits.

Le présent rapport démontre la profondeur de l'injustice de cette politique criminelle, dont il sera toujours impossible de quantifier pleinement les effets.

## 1. Poursuite et durcissement de la politique de blocus

### 1.1 Maintien des lois régissant le blocus

Faisant fi de la position sans équivoque de la communauté internationale, qui s'est exprimée dans des résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies, le gouvernement des États-Unis continue d'appliquer rigoureusement les lois qui composent l'écheveau complexe du blocus contre Cuba. On trouvera la liste de ces lois à l'annexe 1 du présent rapport. L'annexe 2 présente les principales mesures législatives et réglementaires de mise en œuvre du blocus, qui ont été adoptées entre mars 2024 et février 2025.

La loi dite pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, connue sous le nom de loi Helms-Burton, a codifié les dispositions du blocus de sorte que le gouvernement des États-Unis ne soit pas en mesure d'assouplir sa politique d'asphyxie envers Cuba. Cette loi, contraire à la constitution des États-Unis elle-même et aux normes et principes du droit international, prive le Président du pouvoir de décréter la levée du blocus pour que cette prérogative échoie au Congrès. Toutefois, elle accorde au Président de larges pouvoirs pour modifier sa mise en œuvre par la voie de licences et de décrets exécutifs, qui sont détaillés à l'annexe 3.

Six jours seulement avant la fin de son mandat, le 14 janvier 2025, le Président Joe Biden a usé de ces prérogatives en retirant Cuba de la liste des pays qui soutiendraient le terrorisme établie par le Département d'État, en suspendant l'application du titre III de la loi Helms-Burton, en abrogeant le mémorandum présidentiel sur la sécurité nationale n° 5 du 16 juin 2017 et en supprimant la liste des entités cubaines soumises à des restrictions. Cette décision ne faisait que corriger, trop tard et de façon restrictive, certains aspects d'une politique cruelle et injuste.

Cependant, le Président Donald Trump est revenu sur plusieurs de ces mesures dès le premier jour de son mandat, en signant le décret sur l'annulation initiale des décrets présidentiels et des mesures préjudiciables le 20 janvier 2025. Par ce décret, Cuba a été de nouveau inscrite sur la liste des pays qui soutiendraient le terrorisme ; cela prouve bien le degré élevé de politisation de ces listes unilatérales et démontre qu'elles sont dénuées de tout fondement et qu'elles sont le corollaire des ressorts sournois de la politique des États-Unis.

Par la suite, en application du titre III de la loi Helms-Burton, les juridictions des États-Unis ont été autorisées à engager des poursuites contre des personnes ou des entreprises ayant des liens avec des biens nationalisés, dans le but d'internationaliser la pression économique et de dissuader les investissements étrangers directs à Cuba. Cette disposition avait été suspendue par tous les présidents des États-Unis depuis 1996, en vertu d'une prérogative prévue par la loi elle-même. À la fin du mois de mars 2025, 45 actions en justice avaient été intentées en vertu du titre III, dont 30 sont toujours en cours. Les principaux secteurs visés par cette législation du Congrès sont le tourisme, le transport maritime, l'exploitation minière, la construction, la fourniture et la distribution de carburant, les compagnies aériennes et l'agriculture.

Dans le cadre de la politique de pression maximale, en février 2025, le gouvernement des États-Unis a refusé de donner suite aux demandes de visa pour des

dizaines de passeports cubains et n'a pas accordé les visas qui avaient été traités par des organes de l'État cubain. Cette décision affecte directement les échanges bilatéraux dans des domaines d'intérêt et de bénéfice mutuels pour les peuples de Cuba et des États-Unis, tels que la culture, la santé, l'éducation, la science et le sport, politisant ainsi la relation naturelle qui unit ces peuples voisins.

La réédition du mémorandum présidentiel nº 5 le 30 juin 2025 par le gouvernement des États-Unis ratifie la politique de pression économique maximale en tant qu'instrument criminel et illégal pour atteindre des objectifs hégémoniques et un changement de système à Cuba. Le mémorandum renforce l'agression et durcit le blocus économique imposés par le gouvernement des États-Unis. Le texte actuel, ainsi que le texte original du 17 juin 2017, fournissent les outils servant à perfectionner les mécanismes de coercition économique et politique contre le pays et contre les pays tiers ayant des relations avec Cuba.

Dans certaines de leurs déclarations, des représentants du gouvernement des États-Unis, notamment le Secrétaire d'État, Marco Rubio, et des membres du Congrès hostiles à Cuba, confirment leur intention de couper toutes les sources possibles de revenus extérieurs pour Cuba, de nuire au tourisme et aux voyages des ressortissants des États-Unis et d'autres pays, de saboter la collaboration médicale internationale, de perturber l'approvisionnement en carburant, d'entraver le flux des envois de fonds aux familles, de dissuader l'investissement étranger direct et le commerce, ainsi que de torpiller les relations économiques et les liens de coopération de Cuba avec des pays tiers ou des blocs de pays tiers. Le nouveau document s'ajoute à l'ensemble des mesures coercitives prises précédemment à l'encontre de Cuba, par des lois et des règlements connus.

Aucun autre pays ne se trouve face à un écheveau de lois et de politiques d'agression et de coercition aussi prolongé, anachronique, systématique et extrême.

### 1.2 Incidence de l'inscription de Cuba sur la liste unilatérale du Département d'État des États-Unis des États soutenant prétendument le terrorisme

L'inscription arbitraire et infondée de Cuba sur cette liste a augmenté le risque pays, tout en renforçant les effets dissuasifs et intimidants sur les tiers dans le cadre des relations commerciales qu'ils entretiennent avec Cuba, a causé de graves difficultés pour nos opérations dans le secteur bancaire et financier, le commerce international, l'accès au financement, l'achat de carburant, l'accès aux fournisseurs de biens et d'intrants essentiels au développement économique, et a découragé l'investissement étranger.

Des dizaines de banques ont suspendu leurs opérations avec Cuba, y compris les transferts pour l'achat de denrées alimentaires, de médicaments, de carburant, de matériaux, de pièces de change pour le système électroénergétique national et d'autres biens. L'économie cubaine a perdu ses fournisseurs traditionnels. En raison du risque pays et de l'impossibilité d'accéder à des itinéraires logistiques plus rapides, il a fallu engager des coûts supplémentaires pour acheter ces intrants.

De nombreuses missions diplomatiques cubaines se sont trouvées en difficulté face au refus des banques étrangères de leur fournir des services, ce qui a entravé leur fonctionnement normal. Cela a également entravé et, dans certains cas, empêché complètement le versement des contributions financières dues par Cuba à des organisations internationales et régionales.

Le secteur des voyages et du tourisme à Cuba, l'une des principales sources de revenus du pays, a été sévèrement pénalisé, étant donné que toute personne s'étant rendue à Cuba ne peut bénéficier du programme d'exemption de visa au moyen du

système électronique d'autorisation de voyage (ESTA)[1]. Parallèlement, la loi des États-Unis de 2015 sur l'amélioration du programme d'exemption de visa et la prévention des déplacements des terroristes, qui répertorie Cuba comme l'un des pays arbitrairement désignés comme soutenant le terrorisme, reste en vigueur.

En outre, les franges du gouvernement et du Congrès des États-Unis hostiles à Cuba œuvrent à dessein pour que Cuba reste sur cette liste, leur idée étant d'infuser le mensonge selon lequel l'île constitue une menace pour la sécurité des États-Unis, de justifier l'hostilité et d'élargir les punitions juridiques contre notre pays. Ce prétexte a été utilisé par l'actuel gouvernement pour restreindre la coopération bilatérale officielle, les échanges entre les peuples, les voyages des Cubains aux États-Unis et la collaboration scientifique.

### 2. Le blocus bafoue les droits du peuple cubain

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba constitue un acte de génocide et une violation massive, flagrante et systématique des droits humains de tout le peuple cubain. Il touche directement et sans discrimination l'exercice des droits humains par la population, ainsi que les efforts nationaux visant à protéger ces droits. L'objectif déclaré d'engendrer la misère, la faim et le désespoir confirme sa nature criminelle et inhumaine.

Le durcissement sans précédent du blocus au cours des dernières années a particulièrement pesé sur le secteur de la santé publique. La situation économique difficile due au blocus, la persécution financière de Cuba et les interdictions d'accéder au marché des États-Unis pour acquérir des technologies, des médicaments et des dispositifs à usage médical ont entravé la capacité de notre système de santé à obtenir ces fournitures pour répondre aux besoins de la population et lui fournir des services de qualité. Cette situation a contribué à la détérioration de plusieurs indicateurs de santé, dont la mortalité.

### 2.1 Incidences du blocus dans les secteurs où les conséquences sociales sont les plus importantes

Le blocus a des incidences réelles et durables sur le secteur de la santé, notamment sur la prise en charge gratuite, universelle et de qualité qui a toujours été garantie au peuple cubain.

L'annulation de contrats, le refus des compagnies maritimes de transporter des marchandises vers Cuba, l'impossibilité d'utiliser des produits et des technologies contenant plus de 10 % de composants des États-Unis, ainsi que l'augmentation des coûts et la persécution des sources de revenus, ont rendu très complexe l'acquisition d'articles essentiels. Non seulement cela nuit-il à la prise en charge primaire de la population, mais cela provoque également une usure du personnel médical, des institutions et des familles, ce qui a un impact sur les services fondamentaux, actuellement limités. Entre mars 2024 et février 2025, le secteur a subi des pertes à hauteur de 288 833 610 dollars.

La gamme des médicaments de base à Cuba compte 651 références, dont 250 sont importés et 401 sont produits dans le pays (69 % subissent les effets du blocus). Sur les 651 références, 364 médicaments sont en rupture de stock, soit 56 % du total.

En raison du blocus, Cuba ne peut pas accéder normalement aux technologies de pointe et aux médicaments fabriqués aux États-Unis, ou aux équipements

[1] Le système électronique d'autorisation de voyage fait partie du programme d'exemption de visa des États-Unis qui permet aux ressortissants des pays participant audit programme d'entrer aux États-Unis à des fins de tourisme, d'affaires ou de transit et d'y séjourner pendant une période maximale de 90 jours.

médicaux dont plus de 10 % des composants proviennent des États-Unis. Elle doit passer par l'intermédiaire de marchés tiers à des prix beaucoup plus élevés, notamment pour les articles suivants :

– Prothèses aortiques percutanées, telles que Edwards-SAPIEN ou CoreValve, pour les maladies cardiaques, en particulier chez les personnes âgées. Ces valves permettent aux patients souffrant d'une sténose valvulaire grave d'être opérés sans devoir recourir à des interventions chirurgicales très complexes. La sténose aortique est une maladie dégénérative qui touche les personnes âgées de plus de 65 ans. Parmi les personnes touchées, environ 30 % ne peuvent être opérées en raison de contre-indications au traitement chirurgical dues à une comorbidité associée. Grâce à cet équipement, 158 800 patients pourraient bénéficier d'un traitement sans avoir à subir d'interventions chirurgicales complexes.

– Stimulateurs cardiaques Medtronic, ainsi que le matériel d'extraction des sondes de stimulateurs cardiaques. Face à cette restriction, il a fallu recourir aux chirurgies cardiovasculaires conventionnelles, avec les complications qu'elles impliquent. Durant cette période, 375 patients étaient en attente d'un stimulateur cardiaque permanent.

– Dispositifs de stimulation cardiaque (défibrillateurs automatiques implantables) : les entreprises auprès desquelles se fournissait Cuba ont augmenté la part des pièces fabriquées aux États-Unis dans leurs appareils. Plusieurs patients cubains souffrant de cardiomyopathie hypertrophique attendent depuis plusieurs mois l'implantation d'un défibrillateur automatique, qu'ils n'ont pas pu obtenir en raison des conséquences du blocus.

– Dispositif de cartographie non fluoroscopique fabriqué aux États-Unis et utilisé pour le traitement de la fibrillation auriculaire et des arythmies complexes, telles que la tachycardie ventriculaire. Environ 45 000 personnes dans le pays souffrent de ces pathologies. Depuis 2020, aucune intervention chirurgicale n'a eu lieu, et les patients ne peuvent recevoir qu'un traitement pharmacologique. Il n'existe qu'un seul équipement de ce type dans le pays, qui est hors service étant donné qu'il est impossible d'en assurer l'entretien.

– Médicaments anticancéreux tels que le pémétrexed pour le cancer du poumon, le palbociclib pour le cancer du sein et le brentuximab védotine pour les formes réfractaires post-transplantation du lymphome de Hodgkin.

– Médicaments administrés en première et en deuxième intention pour le cancer du poumon, le cancer du côlon et les sarcomes, tels que le pembrolizumab de Merck Sharp and Dohme Pharmaceuticals et le nivolumab de Bristol Myers Squibb Pharmaceuticals. Il en va de même pour les traitements oncopédiatriques tels que la lomustine utilisée pour les tumeurs du cerveau et de la moelle épinière.

– Réactifs nécessaires au diagnostic correct des patients atteints de neuroblastome (tumeur cancéreuse se développant à partir du tissu nerveux). Pour cela, des études chromosomiques sont nécessaires pour déterminer le groupe de risque auquel appartient le patient et définir le protocole requis. Le blocus empêche d'acquérir ces réactifs sur le marché des États-Unis.

– Équipements de pointe, tels que la carte à ultrasons Philips, importante pour les traitements cardiovasculaires, obstétriques et gynécologiques, les équipements de bronchoscopie, les équipements de coagulation au plasma argon et de cryothérapie pour éliminer les lésions cutanées, ainsi que les prothèses endobronchiques.

– Thérapies avancées et produits biologiques à haute efficacité pour les patients atteints de lupus et de polyarthrite rhumatoïde.

– Technologies et outils de diagnostic essentiels aux décisions thérapeutiques dans les cancers, tels que le test Oncotype DX pour le cancer du sein et le test Oncotype DX pour le cancer du côlon, de la société Genomic Health.

– Équipement de microscopie confocale par réflectance pour améliorer l'efficacité du diagnostic du cancer de la peau et d'autres dermatoses.

– Équipements de chirurgie endoscopique, consommables tels que les tubes de drainage en silicone, les cathéters, les prothèses pour la chirurgie de la dysfonction érectile, le sphincter artificiel pour l'incontinence urinaire masculine, ainsi que les médicaments de pointe pour le traitement des patients atteints du cancer de la prostate, tels que l'abiratérone et l'enzalutamide, qui réduisent le taux de mortalité et améliorent la qualité de vie.

– Traitements biologiques de première intention pour la prise en charge de la maladie de Crohn (affection gastro-intestinale chronique) et de la colite ulcéreuse (maladie inflammatoire de l'intestin). L'impossibilité d'acquérir ces traitements sur le marché des États-Unis oblige à recourir à des marchés plus éloignés, ce qui augmente les coûts et empêche de prendre en charge autant de patients qu'il serait nécessaire.

– Accessoires médicaux pour la prise en charge des patients dans les procédures d'examen des voies biliaires et pancréatiques, le traitement de l'hypertension portale et des tumeurs de l'œsophage. Ils sont principalement produits par des entreprises des États-Unis et sont impossibles à acheter aux États-Unis en raison des mesures restrictives du blocus.

– Dispositifs d'assistance circulatoire destinés aux patients en situation d'instabilité hémodynamique, qui sont très majoritairement fabriqués aux États-Unis.

– Pompes à perfusion continue d'insuline pour les patients atteints de diabète de type 1, ainsi que la technologie de lecture du glucose en temps réel de la société étatsunienne Abbott.

– Systèmes d'assistance ventriculaire pédiatriques, fabriqués uniquement aux États-Unis, pour le traitement du faible débit cardiaque postopératoire (complication fréquente après une chirurgie cardiaque), qui survient chez 15 % des patients et devient irréversible chez certains, lesquels pourraient cependant survivre grâce à ces dispositifs.

– Équipement de stimulation cérébrale profonde et stimulation invasive du nerf vague, alternative thérapeutique pour les troubles du mouvement et l'épilepsie. Ces dispositifs sont uniquement produits et principalement commercialisés par trois entreprises des États-Unis (Medtronic, Boston Scientific et Abbott).

– Médicaments pour la maladie de Parkinson. Le plus efficace est le levodopa. Les patients cubains n'ont pas accès à la formule de ce produit tel qu'il existe aux États-Unis, le Sinemet, ni à d'autres produits importants tels que le ropinirole, le pramipexole et la rotigotine.

– Médicament Nusinersen pour le traitement de l'amyotrophie spinale infantile. Ce médicament s'est révélé efficace pour maintenir en vie plus de la moitié des enfants atteints de cette maladie mortelle. Le médicament n'est produit que par la multinationale Biogen, basée aux États-Unis, et n'est donc pas accessible aux patients cubains.

– Médicaments pour le traitement de la démence chez les patients âgés, tels que la mémantine, le donépézil, la rivastigmine, et l'insuline pour le traitement du diabète sucré dans ce groupe d'âge.

– L'accès aux prothèses artérielles produites par des entreprises basées aux États-Unis est bloqué à Cuba. Cela pose de sérieuses difficultés dans la recherche sur les maladies vasculaires périphériques et leur prise en charge, ce qui a des incidences sur le taux d'amputation.

Les malformations congénitales ont représenté la principale cause de décès chez les enfants de moins d'un an en 2024. En raison des restrictions liées au blocus, les ressources nécessaires au diagnostic prénatal et postnatal et au traitement intra-utérin sont extrêmement limitées.

Les difficultés qui se posent pour acquérir des médicaments contre les cancers oncohématologiques de l'enfant nous ont obligés à modifier les protocoles de traitements administrés en première intention, qui permettaient d'atteindre des taux de survie de plus de 75 %. La lomustine et le méthotrexate sont des exemples de médicaments utilisés pour traiter l'ostéosarcome. En conséquence, nous devons utiliser des médicaments de deuxième et troisième intentions, qui sont moins efficaces, de sorte que le taux de survie a été réduit à 60 %.

La chirurgie est l'une des spécialités les plus touchées en raison de la rareté des ressources (médicaments, consommables et équipements médicaux). Il y a actuellement 94 729 patients en attente d'une intervention chirurgicale. Parmi eux, 9 913 sont des enfants (dont les pathologies relèvent de l'oncologie, de l'ophtalmologie, de la chirurgie générale, de l'orthopédie, de l'urologie et de la gynécologie). En outre, 4 507 patients atteints de cancer sont en attente d'une intervention chirurgicale.

Par ailleurs, il est toujours impossible d'acquérir la technologie robotique chirurgicale fabriquée aux États-Unis. La société Intuitive Surgical, basée aux États-Unis, qui est la seule à fabriquer le robot Da Vinci XI, refuse de le vendre à Cuba en raison des restrictions imposées par le blocus.

De son côté, l'entreprise étatsunienne Baxter Healthcare, leader dans la vente d'appareils de dialyse en Amérique latine, refuse de vendre du matériel à Cuba, à l'instar d'autres entreprises comme Drake Whillock, qui a expressément invoqué le blocus à plusieurs reprises pour ne pas vendre ses produits à Cuba. Cette situation a affecté les services de néphrologie.

Les appareils de dialyse d'occasion sont facilement disponibles aux États-Unis, mais inaccessibles à Cuba. Ces machines peuvent s'acheter au tiers ou au quart du prix d'équipements neufs. Les importateurs cubains, qui ont dû se tourner vers l'Europe pour les acheter, auraient pu obtenir 54 machines remises à neuf aux États-Unis pour le prix des 18 nouvelles machines, ce qui aurait permis de soigner 180 patients supplémentaires.

Le manque de matières premières et de financement dû au blocus a entravé l'accès à divers types de drains, aux clips mammaires pour la revascularisation du myocarde et à d'autres consommables et médicaments de base tels que les cathéters, les diurétiques, les anticoagulants et les hypotenseurs. Par conséquent, 340 patients n'ont pas été opérés à ce stade.

Les interventions chirurgicales ont été considérablement retardées en raison du manque d'oxygénateurs indispensables au bloc opératoire, ce qui a eu un impact important sur la mortalité et l'aggravation de l'état des patients souffrant de troubles cardiovasculaires.

Du fait de l'indisponibilité des technologies, qui ne peuvent être acquises étant donné que plus de 10 % de leurs composants sont fabriqués aux États-Unis, il est

difficile de diagnostiquer les maladies génétiques à Cuba, en particulier celles qui affectent le développement neurologique. En outre, il est impossible d'acheter les technologies nécessaires au séquençage de masse pour le diagnostic, le traitement et le pronostic de plusieurs types de cancer, comme le cancer du sein, ce qui influe sur la mortalité et limite l'efficacité des traitements anticancéreux.

Par exemple, Osvaldo Enrique Fumero, diagnostiqué d'un anévrisme de l'aorte abdominale, attend une intervention chirurgicale, sans laquelle il pourrait ne pas survivre. L'opération a été reportée le temps d'acquérir la prothèse artérielle nécessaire, qui se trouve aux États-Unis.

En juin 2024, un fournisseur de Medicuba a dû demander une licence au Bureau du contrôle des avoirs étrangers pour exporter vers l'île des équipements en cobalt, des compresseurs d'air et des pièces détachées, utilisés dans le traitement des patients atteints de cancer. Dans le droit fil de la politique génocidaire du gouvernement des États-Unis, le Bureau n'a toujours pas répondu un an après la demande.

Ces ressources indispensables ne peuvent donc pas entrer dans le pays, ce qui retarde la prise en charge des patients atteints de maladies oncologiques et empêche ceux qui sont à un stade avancé de la maladie de jouir d'une meilleure qualité de vie.

Le blocus contre Cuba nuit en outre au service de procréation médicalement assistée du système de santé publique cubain. En effet, des obstacles entravent l'achat de consommables, de médicaments, de réactifs et de milieux de culture pour embryons, ce qui nous empêche de réaliser un certain nombre de cycles de fécondation *in vitro* en fonction des besoins de nos patientes. Lidia Rosalea de la Fuente Pérez et Mijaíl Chacón de Armas font partie des nombreux couples cubains qui n'ont pas pu réaliser leur rêve de concevoir, car les processus qu'ils doivent suivre, en dépit des efforts déployés par notre système de santé, ont été ralentis faute des ressources nécessaires.

Les instituts nationaux de santé aux États-Unis ont interdit aux scientifiques de Cuba et de cinq autres « pays jugés préoccupants » d'accéder à 21 bases de données biomédicales, qui contiennent des informations sur les variations génétiques, les cas de cancer, les maladies neurodégénératives, etc. La décision du 2 avril du gouvernement du Président Donald Trump, qui accentue un effort au long cours visant à empêcher des pays étrangers d'accéder à des données jugées sensibles, entrave en outre les projets pour lesquels sont utilisées des bases de données qui associent des collaborateurs dans les pays susmentionnés.

Le blocus affecte non seulement le peuple cubain, mais aussi le peuple des États-Unis lui-même. Le groupe d'entreprises LABIOFAM continue d'exporter dans divers pays du monde avec un succès remarquable le VIDATOX 30 CH, produit homéopathique utilisé comme thérapie complémentaire contre le cancer. Les États-Unis affichent le troisième taux d'incidence du cancer le plus élevé (en termes absolus pour les hommes et les femmes)[2], alors que le coût des traitements individuels peut dépasser les 100 000 dollars par an. En l'absence de blocus, les patients aux États-Unis auraient accès à ce produit, ce qui génèrerait un revenu estimé à 1,4 million de dollars pour Cuba.

Le siège imposé empêche d'autres produits cubains, tels que l'Heberprot-P, dont l'efficacité dans le traitement des ulcères du pied diabétique a été prouvée, d'être utilisés chez les patients aux États-Unis. Ce médicament réduit le nombre d'amputations dues à cette maladie, ce qui emporte des effets directs sur la santé quel que soit le pays. On estime les nouveaux cas à plus d'un million aux États-Unis

[2] Centre international de recherche sur le cancer, *Observatoire mondial du cancer : Cancer Today (version 1.1)*, Lyon, France, 2024. Disponible à l'adresse suivante : https://gco.iarc.who.int/today.

chaque année, dont environ 500 000 patients développent des ulcères complexes, qui pourraient être traités avec l'Heberprot-P en l'absence de blocus.

En outre, des entreprises basées aux États-Unis ont manifesté leur intérêt pour le médicament cubain Proctokinasa, destiné au traitement des hémorroïdes aiguës. On estime qu'il y a 10 millions de cas aux États-Unis chaque année et que 1,5 million des patients doivent subir une intervention chirurgicale. En l'absence de blocus, ce médicament pourrait éviter à ces patients des procédures invasives telles que la thrombectomie.

Qui plus est, le gouvernement des États-Unis traque aussi la collaboration médicale internationale de Cuba, accusant arbitrairement et sans fondement le pays de trafic d'êtres humains. Par ces calomnies, ils cherchent à délégitimer cette entreprise honorable et altruiste et à couper une source de revenus légitime prenant la forme d'« assistance technique compensée », alors qu'il s'agit de programmes de coopération bénéficiant du soutien de l'Organisation des Nations Unies qui correspondent pleinement aux normes internationales de coopération Sud-Sud.

Le harcèlement, par des fonctionnaires des États-Unis dans différents pays, des brigades médicales cubaines, des partenaires, ainsi que des ministres et des autorités sanitaires de ces pays, s'est considérablement intensifié. La persécution des accords internationaux de coopération médicale, entre autres, suit une logique coercitive visant à empêcher l'entrée de revenus essentiels pour répondre aux besoins croissants de la population. Les pertes sont estimées à 3 249 838 dollars.

Le blocus économique sur l'accès aux devises, aux intrants, aux matières premières, aux engrais, aux machines, aux carburants, aux produits chimiques et aux technologies a également entraîné une baisse considérable de la production alimentaire. En outre, l'impossibilité de conclure des contrats avec un certain nombre de compagnies maritimes a interrompu l'arrivée dans le pays de marchandises déjà payées.

Les conséquences sont les suivantes : une pénurie de machines agricoles, l'insuffisance d'aliments pour le bétail, un manque de pièces détachées et de pièces de rechange pour les équipements et l'industrie. Faute d'approvisionnement, le système agricole n'est pas en mesure de répondre à la demande, à la fois sur le marché intérieur et pour le commerce extérieur. Entre mars 2024 et février 2025, les pertes dans ce secteur se chiffrent à 51 981 900 dollars.

On trouvera ci-après les principaux préjudices portés au secteur :

- Au cours de la période considérée, l'offre a été insuffisante dans le commerce de gros et le déficit de produits sur le marché de détail s'est maintenu. Les approvisionnements en produits de base ont quant à eux été instables et les livraisons à la population ont été fragmentées. En 2024, certains produits n'ont pas pu être distribués à la population. Par rapport à 2023, la livraison des produits énumérés ci-après a fortement reculé : haricots, sucre, café, huile, lait en poudre, yaourt de soja, produits à base de viande, poulet, bœuf et combustibles domestiques (charbon et gaz naturel). Le recul a aussi concerné les produits alimentaires médicaux, la priorité ayant été donnée à ceux destinés aux maladies chroniques de l'enfance et aux femmes enceintes. L'assaut sur les sources de revenus de l'économie cubaine entraîne un manque de financement, et l'arrivée tardive des matières premières importées ne fait qu'aggraver la situation.

- Le manque de financement en devises convertibles, la baisse des exportations et la lourde persécution financière, tous ces facteurs résultant de l'impact du blocus, ont limité la disponibilité des principales sources de matières premières, notamment les produits agricoles, le lait, les fruits pour l'industrie de la

conserve, la viande bovine et la viande de porc ainsi que les importations, telles que le lait en poudre et le blé, qui sont essentielles pour répondre aux besoins de la population.

- Il est difficile de louer des navires pour transporter du blé vers le pays, malgré les fonds disponibles. Cette situation a considérablement perturbé le cycle de production du pain destiné à la consommation quotidienne de la population.

- Le pays a besoin de 1 800 tonnes de lait en poudre par mois pour assurer l'alimentation des enfants et des femmes enceintes et satisfaire aux régimes spéciaux, rien que pour le panier alimentaire de base. Cela représente un coût de 8,5 millions de dollars par mois. Il a été possible d'alimenter les enfants de 0 à 2 ans, à titre de groupe prioritaire, mais il n'a pas été possible de garantir l'approvisionnement en lait en poudre pour les enfants de 2 à 6 ans dans les provinces concernées.

- Une tonne d'huile coûtant environ 1 829 dollars, il faut donc 4 millions de dollars par mois pour approvisionner l'ensemble de la population cubaine. Au cours de la période considérée, la livraison d'huile n'a pas pu être garantie pendant cinq mois.

- L'entreprise de produits à base de viandes Bravo a subi des pertes estimées à 905 900 dollars car elle n'a pas pu s'approvisionner en matières premières sur le marché des États-Unis. Avec ce montant, l'entreprise aurait pu acheter 1 500 tonnes de matière première supplémentaire et produire 2 800 tonnes de produit fini.

- Le Centre national de santé animale ne peut pas acheter de matières premières, d'intrants et de matériaux pour la production de vaccins, de médicaments et d'autres produits vétérinaires, ni commercialiser des vaccins cubains sur le marché des États-Unis ou dans des pays tiers qui comptent des investissements provenant des États-Unis.

- Les médicaments de santé aviaire n'ont pas pu être achetés à temps, ce qui a entraîné des pertes animales. En outre, le matériel avicole qui aurait pu être utilisé pour augmenter la capacité d'élevage de volailles destinées à la consommation de la population a cessé d'être importé.

- En raison du manque de financement dû au blocus, environ 337 000 tonnes de maïs et 120 300 tonnes de soja destinées à la production d'aliments pour animaux n'ont pas été achetées. En conséquence, il n'a pas été possible de produire les œufs destinés au panier alimentaire de base distribué à la population cubaine.

- En l'absence de blocus, il serait possible d'acquérir la meilleure génétique avicole disponible aux États-Unis et d'augmenter la production d'œufs frais destinés à la consommation intérieure et à l'exportation en cas d'excédent, stratégie qui pâtit tout autant de la pénurie d'aliments et de technologies modernes.

- La production de porc en 2024 a connu une baisse sensible, n'atteignant que 53 % des niveaux de 2023. L'impossibilité d'importer des aliments pour animaux et des intrants pour la biosécurité dans les installations porcines a affecté la production, provoquant des pénuries et augmentant les prix de la viande de porc et des produits à base de viande de porc.

- Les mesures restrictives prises par le gouvernement des États-Unis empêchent le rhum et le tabac cubains de s'écouler sur le marché de ce pays. Les pertes sont évaluées à 19 511 100 dollars, montant qui aurait pu être consacré à l'achat

 

de denrées alimentaires, de médicaments et à l'amélioration des infrastructures industrielles et sociales.

Les principaux préjudices liés à l'acquisition des marchandises tiennent au non-respect des plans d'importation découlant du manque de financement nécessaire à l'exécution des paiements, de l'accès insuffisant au crédit, de l'augmentation de la valeur des produits et des services, de la hausse des taux de fret et des retards dans la livraison des marchandises.

Bien qu'il y ait quelques exceptions au blocus, comme la vente limitée de poulets et de quelques autres produits, ces opérations sont loin de suivre un flux commercial normal. Du fait des subventions agricoles aux États-Unis, les prix de ces produits sont plus bas que sur d'autres marchés, ce qui incite Cuba à acheter certains produits là-bas. Toutefois, ces achats sont soumis à des conditions strictes : ils nécessitent des licences spécifiques du Département du commerce, doivent être payés comptant à l'avance, sans possibilité de financement ou de crédit, contrairement aux pratiques commerciales actuelles. En outre, les marchandises doivent être transportées uniquement par des navires des États-Unis, qui ne peuvent faire que des allers simples, ce qui augmente considérablement le coût du fret.

Ces restrictions entravent le commerce des États-Unis avec Cuba et sont la preuve de l'existence du blocus. Ces mesures ont pour seul objectif de dissuader et de décourager toute forme de commerce avec Cuba, ce qui a pour effet de limiter sa capacité à commercer librement et de peser sur son économie.

Au total, les dommages causés au secteur agricole au cours de la période s'élèvent à 932 316 224 dollars.

Le blocus imposé par le gouvernement des États-Unis a des effets profonds et protéiformes sur la production de supports pédagogiques à Cuba, ce qui nuit considérablement à la qualité et au développement du système éducatif à tous les niveaux. Au cours de la période considérée, les opérations commerciales ont été restreintes et l'accès aux crédits internationaux destinés à l'achat de matières premières et d'autres ressources utilisées dans la production de supports pédagogiques a été limité. Dans le secteur, les effets du blocus sur la période sont estimés à 89 771 200 dollars.

Lisandra Guerra Sosa, de la faculté Obrera Campesina 30 Aniversario de la Batalla de Guisa, dans la municipalité de Bayamo (province de Granma), déclare : « Nous sommes limités en termes de supports d'étude, comme les manuels, les cahiers d'exercices, les dictionnaires spécialisés, les cartes, les laboratoires, entre autres, pour le développement des cours de langue. Manquent également les équipements technologiques – ordinateurs, téléviseurs et pièces détachées – pour assurer la qualité de l'enseignement. Il arrive que la plateforme de communication du site Web soit bloquée et que nous ne puissions pas diffuser nos réalisations ».

La situation décrite se retrouve dans tout le pays, et l'on peut en outre citer les incidences du blocus sur l'acquisition de matériaux, de pièces détachées et d'accessoires nécessaires à la production de crayons, de feuilles, de cahiers, d'outils de traçage, de peinture à l'eau, de modules pour arts plastiques, de papier, de gobelets hygiéniques, de stylos et d'autres fournitures nécessaires à l'éducation. Le montant du préjudice s'élève à 33 932 004 pesos cubains. En conséquence, en 2024, l'équivalent de 2 147 300 exemplaires de manuels scolaires n'ont pas été produits.

Yoelandi Argote Rodríguez est une adolescente cubaine de 15 ans qui porte un implant cochléaire. Les restrictions imposées par le blocus lui empêchent de recevoir des accessoires pour ses appareils médicaux, et elle doit en lieu et place lire sur les lèvres pour communiquer et apprendre.

En outre, 940 étudiants sourds ou malentendants n'ont pas pu bénéficier d'un accompagnement adéquat, étant donné qu'il est impossible d'acquérir sur le marché des États-Unis des ordinateurs pour la correction et la compensation auditives dans les traitements spécialisés, de procéder à toutes les phases d'implantation des implants cochléaires, de se pourvoir en équipements de stimulation auditive et prothèses auditives ou de moderniser le matériel. L'achat sur un marché plus éloigné implique des coûts plus élevés, de sorte que moins d'équipements sont importés, et par conséquent moins d'apprenants en bénéficient.

Outre ces restrictions, on peut citer les préjudices suivants dans le secteur :

- Sur un total de 1 093 établissements accueillant des enfants, 35 sont fermés en raison de problèmes de construction. Il n'a pas été possible de régler rapidement le problème en raison du manque de financement dû au blocus.

- Dans les établissements destinés à la petite enfance, il manque toujours des jouets et du matériel pédagogique, ce qui entrave l'exécution d'activités éducatives qui favorisent l'appropriation de compétences. En l'absence de blocus, 67 035 enfants de différentes tranches d'âge pourraient bénéficier de ces ressources.

- Pour l'éducation des enfants et adolescents malvoyants, il faut 63 machines à écrire le braille et 20 imprimantes en braille, dont seulement 3 sont actuellement disponibles. Des difficultés d'accès au financement ont empêché l'acquisition de ces ressources essentielles à l'éducation de ces étudiants au cours de l'année 2024.

- Pour répondre aux besoins des enfants handicapés moteurs et auditifs, il faut acquérir 538 fauteuils roulants électriques et manuels et 1 107 appareils auditifs. Par ailleurs, 16 audiomètres se sont détériorés dans les provinces qui en disposait, ce qui a des répercussions sur la stimulation auditive de plus de 300 apprenants dans les établissements spécialisés et 800 dans les établissements ordinaires. Le montant du préjudice en l'occurrence s'élève à 295 548,35 dollars.

- Les échanges universitaires sont limités, et les professeurs, les spécialistes et les étudiants cubains ne sont pas en mesure de participer à des événements en présentiel ou virtuellement. L'impossibilité d'effectuer des transactions en dollars des États-Unis, le refus d'accorder des visas pour des événements et l'interdiction d'accès à des plateformes virtuelles, telles que Zoom, Cisco Webex et Interprefy, entravent la préparation et la formation des enseignants et des étudiants.

- À l'université centrale Martha Abreu (Las Villas), il y a au moins trois événements virtuels par semaine auxquels il n'est pas possible de participer en raison de l'impossibilité d'accéder aux plateformes Web. En janvier 2025, l'université a reçu une délégation de professeurs du Carthage College aux États-Unis dans le but de nouer une collaboration. Toutefois, le mémorandum d'accord proposé n'a pas pu être signé tant que, du côté des États-Unis, les éventuelles mesures punitives que cette coopération pourrait entraîner n'étaient pas clairement connues. Il s'agit là d'un exemple clair de l'effet dissuasif du blocus.

Dans le domaine du sport, le montant des préjudices pour la période s'élève à 4 114 091 dollars. Les contraintes et les coûts des équipements sportifs, des tissus, des chaussures, des ressources techniques et pédagogiques et des supports technologiques, entre autres, dont les États-Unis sont le principal producteur, ont augmenté. Ces articles doivent être achetés dans des pays tiers, ce qui augmente les frais de plus de 50 %.

Les principaux préjudices subis dans le secteur résultent d’obstacles posés au traitement des paiements pour des services professionnels offerts à l’étranger et à Cuba. Cela s’est traduit par l’interdiction des paiements à destination de Cuba ou la persécution financière des revenus tirés de la participation à des événements sportifs, de l’arbitrage, du remboursement des billets et des prix obtenus par les athlètes cubains, ainsi que de l’exportation de services sportifs.

Des méthodes inédites ont été employées pour entraver les transactions bancaires : des documents supplémentaires sont requis pour effectuer les opérations, ce qui entraîne des retards et entrave l’exécution des paiements pour les services offerts.

À cet égard, les obstacles au transfert de fonds aux fédérations sportives cubaines pour le recrutement d’athlètes cubains à l’étranger se sont intensifiés. Par exemple, il n’a pas été possible de transférer à Cuba le financement apporté par le club de baseball Nippon-Ham au Japon. Les fonds ont donc dû être utilisés au Japon pour acheter des ballons pour les enfants, avec pour conséquence des frais de transport supplémentaires. Si ce financement avait été rendu disponible à Cuba, l’achat aurait pu se faire au Panama et permettre une économie de 50 %. Avec les fonds utilisés pour le fret, 948 ballons supplémentaires auraient été achetés.

Cuba est membre de l’Agence mondiale antidopage et, à ce titre, doit verser sa cotisation annuelle. L’année dernière, le pays a effectué le paiement en février, mais en novembre, la Banque centrale de Cuba a fait savoir que l’opération avait été renvoyée en raison de politiques internes de la banque du bénéficiaire. Jusqu’à présent, il n’a pas été possible de payer les cotisations pour 2024 et 2025, ce qui pourrait empêcher Cuba de participer à des événements internationaux ou d’organiser des événements dans le pays, si la situation persiste.

Comme les années précédentes, la période considérée a également été caractérisée par le non-paiement des contrats des athlètes cubains dans différents clubs, en raison du refus des institutions bancaires et financières étrangères de traiter les opérations avec l’institution Banco Financiero Internacional.

Au début de l’année 2025, l’actuel gouvernement des États-Unis a refusé de délivrer des visas à l’équipe de basket-ball qui devait participer à un tournoi de qualification à Porto Rico. De telles mesures, combinées aux contrôles excessifs de nos délégations à l’immigration et aux douanes sur le territoire des États-Unis, ainsi que des campagnes de discrédit sur les réseaux sociaux visant à empêcher Cuba d’organiser des événements, ont persisté et ont généré des pertes substantielles.

En juin 2025, le gouvernement des États-Unis a refusé des visas aux membres de la délégation représentant Cuba au tournoi de volley-ball féminin Final Four de la Confédération de volley-ball d’Amérique du Nord, d’Amérique centrale et des Caraïbes (Norceca) à Porto Rico. Cette manœuvre, contraire à la responsabilité qui incombe aux pays hôtes d’événements sportifs internationaux, empêche Cuba de participer à une compétition incluse dans le parcours de qualification pour les Jeux d’Amérique centrale et des Caraïbes de Saint-Domingue de 2026 et comptabilisée pour le classement de la Norceca ainsi que le classement mondial.

Il s’agit d’une position injuste et discriminatoire, incompatible avec l’idéal sportif et le concept de « fair-play », qui s’ajoute aux autres actes ayant visé des délégations d’autres disciplines cette année.

En juillet 2025, l’équipe technique cubaine de softball pour filles s’est vu refuser les visas, sans justification valable, autre exemple de l’offensive actuelle du gouvernement des États-Unis contre Cuba. Les enfants cubains ne peuvent ainsi pas participer à la Little League World Series. Cette décision, contraire à l’esprit sportif

international, sacrifie le rêve de ces jeunes filles sur l'autel du blocus et de la haine du gouvernement des États-Unis.

Dans le domaine culturel, le blocus limite considérablement la promotion, la diffusion et la commercialisation du talent cubain, ce qui rend difficile la recherche de marché de niche et d'opportunités commerciales. En conséquence, les tarifs de l'offre sont dépréciés et les publics de tous les continents n'ont qu'un accès restreint à notre art, sans pouvoir en profiter pleinement. Au cours de la période considérée, les préjudices subis dans ce secteur se chiffrent à 195 095 600 dollars.

Le blocus entrave l'accès aux technologies de production de livres numériques, ce qui nuit à leur promotion et à leur vente, car de nombreuses plateformes numériques ne peuvent être utilisées depuis le pays, et les boutiques en ligne qui établissent des relations contractuelles directement avec une entreprise cubaine s'exposent à des sanctions.

Les orchestres et les musiciens cubains sont directement touchés par le blocus, qui les empêche d'accéder au marché des États-Unis. En l'absence de blocus, au moins 10 orchestres cubains pourraient effectuer des tournées annuelles aux États-Unis, ce qui générerait des revenus d'environ 3 millions de dollars.

L'application extraterritoriale du blocus a entravé l'échange de paiements de redevances entre l'Agence cubaine des droits d'auteur musicaux et les entreprises étrangères, les institutions bancaires de plusieurs pays ayant refusé de traiter les transactions financières avec l'entité cubaine Banco Financiero Internacional.

La société Empresa de Grabaciones y Ediciones Musicales de Cuba ne peut pas vendre ses productions directement sur le marché des États-Unis. Elle est tributaire d'intermédiaires situés aux États-Unis ou dans des pays tiers. En outre, les comptes bancaires de la Empresa Cubana de Grabaciones y Ediciones Musicales et de ses partenaires potentiels à Cuba font l'objet d'une persécution constante, ce qui oblige la société à recourir à des intermédiaires dans des pays tiers. Cela augmente les coûts et retarde les processus de négociation.

Les artistes cubains ont du mal à obtenir des visas et à participer à des événements internationaux, tels que les Latin Grammy Awards et d'autres festivals de musique aux États-Unis. En 2024, ils n'ont pas pu participer aux grandes compétitions, ce qui a nui à leur carrière et à la diffusion de leur talent.

En raison de la pénurie de matières premières, un grand nombre de titres non publiés se sont accumulés (au total 950). Cela a eu un coût inestimable dans les sphères culturelle et scientifique, puisque, de 2020 à 2024, les projets éditoriaux ne se sont pas concrétisés. En outre, le montant moyen du manque à gagner est d'environ 3 770 833 dollars.

Les fournisseurs historiques du portefeuille de l'Instituto Cubano del Arte e Industria Cinematográficos exigent comme mode de paiement exclusif des lettres de crédit confirmées par des banques étrangères. Les frais que ces fournisseurs encourent pour le risque pays entraînent un coût supplémentaire de 50 % des prix à l'importation, simplement au motif qu'ils font des affaires avec Cuba.

Depuis 2023, l'Agence littéraire latino-américaine, qui fait partie de l'Institut cubain du livre, a signé un contrat avec la société de télévision mexicaine Televisa pour le renouvellement de l'adaptation cinématographique de l'œuvre de Félix B. Caignet intitulée « Morir por Vivir ». Cependant, Televisa a ensuite rejoint le réseau de télévision Univision basé aux États-Unis, qui ne peut pas faire de paiements à l'agence cubaine. Dès lors, les paiements sont toujours en souffrance.

L'agence japonaise UniJapan a signé un contrat pour la publication de l'ouvrage « Cuentos Completos » du célèbre auteur cubain Virgilio Piñera. En février de cette

 

année, elle a fait savoir qu'il n'avait pas été possible d'effectuer le paiement en raison des restrictions financières imposées à Cuba. Le contrat a été signé pour un montant de 2 916 dollars, qui n'a pas encore été réglé.

Le site Web Spotify, qui représente 80 % des écoutes générées par les catalogues cubains et constitue la principale plateforme de consommation de musique, est inaccessible tant pour le contrôle du fonctionnement que pour la création de profils d'artistes cubains, ce qui a un impact sur la promotion de la culture cubaine au niveau international.

### 2.2 Incidences du blocus sur le développement économique, le commerce et les financements

La situation liée au développement économique à Cuba en 2024 est devenue plus complexe par suite de la recrudescence des mesures qui constituent le blocus imposé par les États-Unis. Le produit intérieur brut du pays s'est contracté de 1,1 % en 2024.

Sans une telle politique génocidaire, la croissance du produit intérieur brut en 2024, à prix courants, aurait été supérieure de 9,2 points de pourcentage au taux enregistré. L'économie a accusé un repli de 11 % entre 2018 et 2024.

À la fin de 2024, les exportations se chiffraient à 9,639 milliards de dollars, les objectifs ayant été atteints à 92,5 % pour les biens et à 101,6 % pour les services. Pour autant, les exportations totales ont été inférieures de 770 millions de dollars aux prévisions. Cette situation, venant s'ajouter au fait que les revenus économiques ont été inférieurs de 900 millions de dollars aux résultats escomptés, a contraint l'économie cubaine à fonctionner dans un contexte encore plus tendu que celui des années précédentes.

Le volume des importations n'a atteint, en 2024, que 82,4 % des objectifs escomptés, essentiellement pour les carburants, les denrées alimentaires, les médicaments et les fournitures médicales. Des baisses continues ont été signalées dans des secteurs clés tels que la production alimentaire, si bien que le contenu du panier alimentaire de base est désormais constitué à 100 % de produits importés.

Depuis la fin de 2023, l'approvisionnement stable en différents types de combustibles n'est plus assuré, ce qui constitue un tournant décisif. En 2024, en particulier au cours du second semestre, la production d'électricité a connu une crise aiguë, imputable autant à des pannes d'équipement qu'aux effets de deux ouragans et de la pénurie de carburant, notamment de gazole : on a ainsi enregistré une perte de 1 400 à 1 500 mégawatts par jour et dénombré trois déconnexions totales du système national d'électricité entre octobre et novembre 2024, ce qui a eu de très lourdes retombées sur l'économie et la population cubaines.

La transformation du coût du blocus en capacité de paiement permettrait à Cuba de disposer d'une nouvelle source de financement substantielle et durable, stimulerait les programmes d'investissement dans les secteurs stratégiques visés dans le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et créerait les conditions nécessaires à la réalisation d'une croissance progressive et soutenue. La politique de blocus est le principal obstacle au développement de l'économie cubaine.

Étant donné que Cuba est inscrite sur la liste unilatérale des États soutenant prétendument le terrorisme, les tarifs qui lui sont appliqués dans les secteurs dépendants des investissements étrangers ont augmenté, et plusieurs opérations commerciales et projets de coopération et d'investissement qui se trouvaient à différents stades d'avancement ont été annulés.

Les restrictions importantes imposées au contexte socioéconomique cubain ont eu des conséquences néfastes, y compris pour les programmes des Nations Unies à Cuba, en particulier en ce qui concerne l'accès au financement, notamment le financement du développement, se traduisant par un surcoût à acquitter pour les opérations et un accès limité aux biens, services, plateformes informatiques et technologies brevetés aux États-Unis ainsi qu'aux services financiers des banques des États-Unis.

En outre, dans le cadre du blocus, les compagnies maritimes d'autres pays ont interdiction de mouiller dans un port des États-Unis pendant six mois si, auparavant, elles ont accosté dans un port cubain. Il s'agit là d'une mesure qui génère un surcoût important pour le transport maritime et le commerce extérieur de notre pays et qui constitue une disposition agressive à l'égard des tiers.

Entre mars 2024 et février 2025, les pertes dues au repositionnement géographique des échanges et à la nécessité de se tourner vers des marchés plus lointains se sont élevées, selon les estimations, à quelque 1 212 700 000 dollars.

De plus, les coûts du fret, des assurances et des intermédiaires commerciaux s'élèvent à 1 127 100 000 dollars et ont pour effet de faire grimper les prix des marchandises.

Les préjudices causés par le blocus à la production et aux services compte tenu de l'impossibilité d'acheter des pièces détachées, des matières premières et des produits sur le marché des États-Unis, et dont les spécifications ne peuvent être prises en charge par d'autres fournisseurs, se sont chiffrés à 880 800 000 dollars, ce qui représente une hausse de 80 % par rapport à la période précédente.

Il existe un système d'amende draconien pour sanctionner les pays qui réalisent des transactions avec Cuba, ce qui rend les échanges plus coûteux encore. Entre mars 2024 et février 2025, 40 banques étrangères (27 d'Europe, 6 des Amériques et 7 du reste du monde) ont refusé, pour diverses raisons, d'effectuer, en tout, 140 opérations avec des banques cubaines.

Au cours de la période considérée, tous les secteurs de l'économie ou presque ont été touchés par la traque incessante à laquelle se livre le Gouvernement des États-Unis contre les transactions financières auxquelles participe Cuba. Ce harcèlement a notamment entraîné des résiliations ou des ruptures de contrats, une perte de relations avec des entités financières qui travaillaient habituellement avec des entités cubaines, un endettement et des retards dans l'envoi et la réception de fonds et de marchandises.

De nombreuses entreprises de pays tiers traditionnellement exportateurs de produits et de biens essentiels pour l'économie cubaine refusent de poursuivre leurs activités ou rencontrent des difficultés pour assurer le financement de leurs exportations à Cuba. Le coût de ces effets extraterritoriaux s'élève à des dizaines de millions de dollars et se traduit par des retards d'approvisionnement, des déficits de matières premières et de graves pertes pour l'industrie textile du pays.

Toutes ces conditions ont frappé très durement l'économie cubaine, en particulier les activités commerciales des entreprises et les relations des banques cubaines avec les banques internationales.

Cet effet dissuasif a eu pour principales conséquences l'interdiction des transferts de fonds en dollars des États-Unis ou en autre monnaie librement convertible, la fermeture des comptes des ambassades et des entreprises ayant des intérêts cubains à l'étranger et l'annulation des services financiers pour les activités ayant un rapport avec Cuba, et le refus d'octroyer des facilités de crédit ou de traiter les lettres de crédit.

Cette situation trouve son origine dans les mécanismes de surveillance et de contrôle imposés par les États-Unis aux activités bancaires internationales et, depuis quelques années, les amendes de plusieurs millions de dollars infligées aux banques étrangères.

Par ailleurs, la traque des sources de devises du pays nous a privés des ressources financières indispensables à l'acquisition de fournitures vitales pour la population cubaine.

Les banques cubaines ont estimé que les conséquences de ce qui précède, au cours de la période considérée, se chiffraient à 169 500 000 dollars, situation qui s'explique par les variations importantes des taux de change, elles-mêmes dues à l'utilisation de monnaies de pays tiers, à l'interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis et à la nécessité de chercher d'autres solutions pour que les flux financiers parviennent jusqu'à Cuba et à d'autres pays.

Cette situation témoigne de l'aggravation de la crise à laquelle le pays continue de faire face, dans un contexte très complexe, marqué par la contraction persistante du commerce extérieur, aux conséquences incalculables dans le domaine socioéconomique. À l'heure actuelle, la banque commerciale cubaine ne dispose pratiquement plus d'aucun compte ouvert en dollars sur des banques étrangères.

Cuba n'a pu accéder qu'à des financements extérieurs très limités et à des conditions extrêmement onéreuses. Du fait du risque pays appliqué à l'île, les entités bancaires et commerciales cubaines continuent de payer des taux d'intérêt élevés, qui sont supérieurs à ceux du marché. Cette situation aggrave les déséquilibres macroéconomiques, qui se sont traduits par un taux d'inflation annuel de 24,88 % en 2024, variable toutefois selon les marchés (13,97 % dans le secteur public, 82 % dans le secteur non étatique et 4,03 % dans le secteur agricole).

Ces niveaux élevés d'inflation reflètent la décision de l'État de battre de la monnaie pour financer le déficit, la contraction de l'offre, principalement dans le secteur public, l'inflation importée par les prix élevés du marché mondial et, surtout, l'entrée limitée de devises dans le pays du fait du durcissement du blocus.

Ils sont aussi le résultat des campagnes de désinformation et de manipulation financière menées par le biais d'outils virtuels, comme El Toque, qui bénéficie du soutien financier de la National Endowment for Democracy et de la United States Agency for Global Media. L'objectif est de fausser les taux de change dans le pays, en encourageant la dépréciation du peso cubain par rapport au dollar des États-Unis, afin de favoriser une instabilité des prix, une baisse du pouvoir d'achat de la population et le mécontentement social qui en découle.

Les pénuries de biens et de services sur le marché formel, la croissance du marché informel et la hausse des prix ont érodé le pouvoir d'achat des employés et des retraités.

Malgré la ferme volonté de l'État de trouver des moyens d'atténuer les effets du blocus, la réalité économique reste défavorable. Les pertes financières dues à l'absence d'exportations sont la raison pour laquelle l'économie n'a pas pu progresser de manière plus rapide et dynamique. À ce seul titre, le blocus a causé des préjudices s'élevant à 2 608 000 000 dollars au cours de la période considérée.

Nuire au secteur du tourisme est demeuré une priorité de la politique de blocus. Les préjudices subis par ce secteur, dans les domaines liés aux services, aux opérations et aux approvisionnements logistiques, se sont chiffrés à 2 528 791 469 dollars pour la période allant de mars 2024 à février 2025.

Les arrivées de visiteurs à Cuba – 2 203 117 touristes internationaux –, en diminution de 9,6 % par rapport à 2023, représentent 71,07 % des prévisions à cet égard. Ces

chiffres s'expliquent notamment par les effets cumulés du blocus et le maintien de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme et sur la liste établie par le gouvernement des États-Unis des entités cubaines frappées de restrictions, qui englobe la quasi-totalité des installations hôtelières du pays. Le manque à gagner dans le domaine des exportations dans ce secteur au cours de la période considérée s'est élevé à 1 114 600 000 dollars.

Le nombre d'arrivées de touristes des États-Unis a diminué de 11 % par rapport à 2023. L'interdiction de loger dans la plupart des hôtels figurant sur la liste des entités frappées de restrictions par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, ainsi que les conditions imposées par le gouvernement des États-Unis pour le recours à des prestataires du secteur privé par catégorie de voyages sont à l'origine de cette situation.

La mesure prise par le gouvernement des États-Unis pour supprimer les autorisations générales aux fins de voyages éducatifs « de peuple à peuple » pour les groupes ne fait que réduire l'afflux de touristes des États-Unis. Si la précédente obligation faite aux touristes des États-Unis de voyager sous la tutelle d'une organisation des États-Unis dissuadait déjà ces derniers de visiter Cuba, la nouvelle mesure les prive totalement de la possibilité de s'y rendre dans ce cadre.

Si le blocus n'existait pas et si les ressortissants des États-Unis pouvaient faire du tourisme à Cuba, le pays pourrait accueillir entre 1 million et 2 millions des visiteurs des États-Unis par an, ce qui générerait 2 410 826 390 dollars pour l'économie cubaine.

L'application de la loi Helms-Burton a eu un effet direct sur la cessation d'activités et l'annulation de contrats avec des opérateurs hôteliers étrangers et a incité des exploitants de pays tiers à se désintéresser de certains débouchés commerciaux ; 41 voyagistes internationaux se sont retrouvés dans cette situation.

Le secteur a stagné en raison des restrictions imposées aux navires de croisière des États-Unis pour l'entrée dans les ports cubains, aggravées par les sanctions et les poursuites judiciaires dont ont fait l'objet les compagnies qui avaient réalisé des opérations avec Cuba. C'est ainsi que Cuba a perdu quelque 800 000 arrivées de touristes des États-Unis.

La décision prise par le gouvernement des États-Unis d'exiger l'obtention d'un visa d'entrée aux États-Unis de toute personne désireuse de s'y rendre depuis Cuba ou ayant visité l'île, y compris les bénéficiaires du système électronique d'autorisation de voyage, a entravé la venue des Cubains vivant à l'étranger et des visiteurs en provenance des 42 pays bénéficiaires du programme. Elle a également découragé les ressortissants des États-Unis de se rendre à Cuba.

En raison de l'acharnement financier du gouvernement des États-Unis, les banques étrangères ont été de plus en plus nombreuses à refuser de travailler avec Cuba, ce qui a entraîné une réduction draconienne des opérations commerciales et, partant, a entravé la vente de forfaits touristiques. Havanatur, qui est le plus grand acteur de la promotion et de la commercialisation de produits touristiques cubains, a vu ses comptes clôturés à l'étranger, ce qui a entraîné une perte de 2 180 900 dollars.

Les retards pris dans les processus de paiement des banques avec lesquelles le pays traite actuellement ont causé des dommages considérables. Face à l'impossibilité d'utiliser le dollar des États-Unis, les agences de voyages ont été contraintes de recourir à des modalités de transfert de fonds très risquées et onéreuses, effectuant parfois plus de trois conversions de devises, ce qui a entraîné des pertes considérables.

Les obstacles imposés aux transactions commerciales avec Cuba ont contribué à la raréfaction des investisseurs dans le secteur du tourisme, ce qui a eu des

incidences sur le développement des activités commerciales de l'Empresa Extrahotelera Palmares et sur les quatre projets de son portefeuille des projets d'investissement étranger. Une trentaine d'entreprises ont été invitées à prendre part au projet de parc aquatique de Varadero : certaines ont refusé d'y participer, les autres ont cessé de s'y intéresser.

À tout ce qui précède s'ajoute le déploiement de campagnes de communication agressives à visée politique visant à dénigrer la qualité des services touristiques offerts par Cuba et à nuire à la réputation du pays en tant que destination sûre.

Le secteur de la biotechnologie est lui aussi touché par le blocus. La loi relative à la démocratie cubaine (loi Torricelli) interdit explicitement de vendre à Cuba des intrants et des matières premières destinés à l'industrie biotechnologique. Pour la période considérée, le préjudice causé à ce secteur s'élève à environ 129 270 055 dollars, qui s'explique par la perte de recettes d'exportation, les conséquences du repositionnement géographique des activités et les incidences monétaires.

Le blocus a également été source de difficultés pour l'institut de recherche vaccinale Finlay, compromettant 14 de ses opérations, relatives à l'achat de réactifs, de matières premières et d'intrants. Ces fournitures ont pour la plupart dû être achetées par l'intermédiaire de tiers, ce qui a entraîné des augmentations importantes des prix unitaires et des coûts de fret.

L'entreprise Laboratorios Medsol n'a pas été en mesure de fabriquer des gélules d'oméprazole, de fluconazole et d'oseltamivir en raison d'une panne de la machine utilisée pour leur production, fabriquée par la société allemande Harro Höfliger. Bien que l'importation de pièces détachées et l'assistance technique aient été gérées par l'intermédiaire de la société FarmaCuba, le fabricant a décidé, en décembre 2024, de mettre fin aux négociations avec Cuba, en raison du blocus, ce qui a occasionné une perte de 1 020 272,99 dollars et une pénurie de ces médicaments pour la population cubaine.

Il est devenu impossible d'acheter des poches d'hémodialyse à l'entreprise argentine KAM Bag in Box Latam qui, ayant fusionné avec une société des États-Unis, ne peut plus entretenir de relations commerciales avec des établissements cubains.

En raison du durcissement du blocus, les entreprises des États-Unis ont continué de considérer comme particulièrement risquées la négociation et, à terme, la commercialisation d'Heberprot-P, un produit cubain unique au monde qui est destiné au traitement des plaies du pied provoquées par le diabète et qui permet de réduire le nombre d'amputations imputables à cette maladie. Si ce produit avait pu être exporté aux États-Unis, les patients de ce pays auraient accès à ce nouveau traitement et les recettes de Cuba se seraient élevées à quelque 90 millions de dollars au cours de la période considérée.

Dans le secteur de l'énergie et des mines, on estime que les dommages s'élèvent à 496 075 620 dollars pour la période considérée. C'est l'Unión Nacional Eléctrica qui fait état des préjudices les plus importants, s'élevant à 279 345 500 dollars.

Le blocus économique a exacerbé les contraintes financières et les difficultés d'accès au crédit, ce qui a entravé la réparation des centrales thermiques du pays et l'acquisition des technologies et du combustible nécessaires pour garantir un approvisionnement stable en électricité à la population et aux secteurs stratégiques de l'économie nationale ainsi que pour créer de nouvelles capacités de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables qui permettraient à l'île d'asseoir son indépendance énergétique.

Le blocus a nui aux importations de l'industrie pétrolière cubaine. En 2024, le coût moyen d'un conteneur de 20 pieds transporté depuis la Chine était de 5 980 dollars, de 2 590 dollars depuis l'Europe et de 3 925 dollars depuis le Canada. De Houston à Mariel, le fret ne dépasserait pas les 800 à 1 000 dollars, selon l'époque de l'année, ce qui aurait représenté une économie de 1 014 298 dollars en 2024 pour Cuba si le pays avait pu se procurer le combustible aux États-Unis.

La traque dont fait l'objet le transport de carburant à destination de Cuba, et qui touche les armateurs, les compagnies d'assurance et de réassurance, les banques, les particuliers et les gouvernements, a entraîné une diminution du nombre de fournisseurs étrangers, et ceux qui restent ont considérablement augmenté leurs prix, en fonction du risque pays.

Du fait de cette traque, le paiement des importations de combustible est assuré par des lettres de crédit irrévocables et confirmées (payables à vue) auprès d'une seule banque, dont la capacité de confirmation est limitée et ne couvre souvent pas la valeur des cargaisons à importer au cours du mois.

Les obstacles à l'importation de carburant, de pièces détachées et de machines, notamment la crainte pour les fournisseurs de risquer de s'attirer des sanctions de la part des États-Unis, ont fortement contribué à l'instabilité prolongée du système électrique national et aux dysfonctionnements chroniques des centrales thermiques, ce qui a restreint la production décentralisée d'électricité dans le pays.

La production d'électricité est le secteur qui consomme le plus de combustibles importés à l'appui de l'économie cubaine : plus de la moitié de l'ensemble des combustibles utilisés dans le pays lui sont destinés. Rien que pour assurer une production d'électricité dans des conditions normales, il faudrait allouer au secteur entre 250 millions et 350 millions de dollars par an ; or, la traque dont font l'objet les sources de devises étrangères de Cuba empêche le pays de disposer des ressources financières dont il a besoin pour le maintien du système électrique national.

À la fin de 2024, la pénurie de ressources matérielles et financières résultant du blocus avait entraîné une diminution de quelque 138 028 tonnes de la production nationale de pétrole brut. Dans ces conditions difficiles, le pays parvient à produire quelque 40 000 barils par jour, ce qui ne permet de couvrir qu'un tiers de la consommation nationale.

La compagnie Unión Eléctrica à Cuba a une capacité de production totale de 5 646 mégawatts, mais elle ne peut produire que 2 122 mégawatts, soit 38 % de cette capacité, par jour. Le pays a besoin de 4,8 millions à 5 millions de tonnes de carburant pour satisfaire la demande d'électricité du pays, dans des conditions normales, pour un coût oscillant entre 1,6 milliard et 1,8 milliard de dollars en fonction des fluctuations des cours sur le marché ; d'où les constantes coupures de courant qui touchent la population et se répercutent sur l'ensemble des secteurs de l'économie.

Depuis le 10 janvier 2024, la centrale thermique Ernesto Che Guevara ne peut plus se procurer les pièces détachées dont elle a besoin pour ses pompes, après le rachat de son fournisseur italien C.R. Technology Systems par la société Trillium Flow Technologies, qui gère les ventes de celui-ci depuis les États-Unis. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers n'ayant pas délivré les autorisations légales requises, le contrat correspondant n'a pas pu s'exécuter ; le fonctionnement des groupes électrogènes de la centrale s'en est trouvé limité, et il l'était encore durant la période couverte par le présent rapport, tandis que les coûts de l'énergie augmentent et que des coupures de courant perdurent à travers le pays.

Les centrales Ernesto Che Guevara, 10 de Octubre et Máximo Gómez utilisent des moteurs électrohydrauliques de la marque Voith dans leurs turbines modernisées. Ce matériel souffre de l'usure du temps. Les fournisseurs habituels, comme Real

Control et EnergoControl, ont indiqué que, du fait de la loi Helms Burton, ils ne pouvaient plus vendre ce type de matériel à Cuba, si bien que l'unité n° 2 de la centrale thermique Ernesto Che Guevara ne peut plus, pour l'heure, fonctionner.

L'entreprise Taichi HD Cuba, à laquelle il a été passé commande d'un nouveau système d'excitation AVR de type VCS-6000 pour la centrale thermique Carlos Manuel de Céspedes, a fait savoir que l'entreprise indiquée pour gérer ce genre de commande était la société Mitsubishi Generator Corporation mais que celle-ci ne pouvait toutefois pas soumettre un devis pour le nouveau système à cause des sanctions rigoureuses imposées par le gouvernement des États-Unis, et que cette décision était irrévocable.

Le préjudice économique causé par le blocus, au cours de la période considérée, au secteur de l'informatique et des communications, y compris les télécommunications, est estimé à 78 064 500 dollars. L'Empresa de Telecomunicaciones de Cuba reste l'entreprise la plus touchée, représentant environ 94,3 % du montant total des dommages, soit une perte de 73 675 900 dollars.

Les difficultés financières, imputables principalement aux effets du blocus, ont détérioré les infrastructures et la qualité des services de l'Empresa de Telecomunicaciones de Cuba, au point que l'entreprise a essuyé des pertes de plus de 500 millions de dollars par an au cours de ces trois dernières années. Outre les dettes accumulées de ce fait, les fraudes orchestrées de l'étranger par des opérateurs illégaux l'ont privée de recettes provenant de la vente de cartes de téléphonie mobile internationales : sur 20 dollars de ventes de ce type, 18 dollars correspondaient à des opérations illégales et étaient, de ce fait, irrécouvrables.

Les entités qui entretiennent des relations commerciales avec les entreprises de communication cubaines ou qui ont un intérêt à négocier avec celles-ci sont continuellement harcelées et se trouvent constamment sous pression, ce qui entrave la mise en place d'une infrastructure adéquate et l'amélioration de l'accès à Internet et à l'informatisation requises pour étendre le processus de la modernisation technologique dans tout le pays.

Les principaux fournisseurs de technologies de télécommunication (Ericsson, Alcatel et Huawei) réclament une déclaration d'utilisateur final, ce qui retarde les démarches entreprises pour l'achat et la livraison des équipements et empiète sur la souveraineté de pays tiers dans leurs relations avec Cuba dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Le blocus empêche Cuba d'accéder à des marques et à des équipements hautement performants distribués par des entreprises des États-Unis de pointe telles que Dell, Cisco, Hewlett Packard, Netgear, Grandstream Networks, APC et autres. Les limitations frappant les livraisons de technologies et de matériel produits sous brevet des États-Unis ou avec des composants des États-Unis obligent Cuba à se pourvoir sur des marchés plus éloignés, ce qui augmente les frais de transport, de réparation et de maintenance.

Le maintien de Cuba sur la liste des pays soutenant prétendument le terrorisme entrave la réception de colis privés en provenance des États-Unis. Faute d'accord sur les virements postaux entre les États-Unis et Cuba, les ressortissants des deux pays continuent de recourir à des solutions plus risquées. La suspension des services de Western Union consécutive aux mesures punitives prises par le gouvernement des États-Unis a aggravé la situation, plus de 837 200 dollars n'entrant plus dans le pays, ce qui entraîne des conséquences, aisément imaginables, pour d'innombrables familles cubaines.

Les administrations postales de plusieurs pays de tous les continents, qui effectuaient auparavant leurs paiements directement aux banques cubaines, ne peuvent désormais plus le faire, en raison du blocus financier.

Pour la retransmission des Jeux olympiques de Paris en 2024, la télévision cubaine a déboursé 114 807,21 dollars de plus que ce que coûte ce service, en raison de l'interdiction faite aux entreprises des États-Unis ou aux autres entreprises associées, qui dépendent de banques des États-Unis pour leurs transactions, de réaliser des opérations commerciales avec Cuba. Il a fallu recourir à des intermédiaires, ce qui a augmenté les coûts.

L'accès à l'Internet haut débit reste limité, ce qui réduit la vitesse de téléchargement des logiciels, de la musique et des programmes de radio et de télévision qui sont diffusés en temps réel ainsi que l'accès à certains sites où l'on trouve des mises à jour pour des programmes comptant des millions d'utilisateurs dans le monde entier. L'accès au site d'Adobe reste bloqué depuis Cuba et il est donc impossible de bénéficier de certains programmes qui ne sont disponibles qu'en ligne, comme les dernières versions de l'éditeur de multipiste Audition CS6. D'autres sites d'intérêt, tels que Source Forge, WeTransfer, Dell et Intel, sont désormais touchés par les restrictions.

Ces mesures limitent le flux d'informations, font obstacle à la progression de l'accès à l'Internet dans le pays, rendent la connectivité difficile et coûteuse et entravent l'accès des Cubains aux différentes plateformes en ligne.

Les représentants cubains ont rencontré de nombreuses difficultés pour participer aux réunions et autres manifestations virtuelles, étant donné que l'accès à plusieurs des plateformes numériques utilisées à cette fin, telles que Zoom, est restreint depuis Cuba. Parfois, les sites sont inaccessibles aux adresses de protocole Internet (adresses IP) cubaines en raison des mesures imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, ce qui constitue une mesure discriminatoire et illégale.

Le marché mondial des fournitures de diffusion radiophonique et télévisée est dominé par les grandes sociétés internationales telles que Sony Group Corporation, Panasonic Corporation et JVC Kenwood Holdings, qui segmentent la distribution de leurs produits par région géographique. L'Institut d'information et de communication sociale de Cuba doit donc se procurer ces intrants par l'intermédiaire de distributeurs agréés pour l'Amérique latine, dont beaucoup se trouvent à Miami. En raison du blocus, les demandes d'achat des Cubains restent souvent lettre morte, ce qui les oblige à faire appel à des intermédiaires européens ; cela place Cuba dans une position très désavantageuse en matière de modernisation technologique.

Au cours de la période considérée, les dommages causés par le blocus à l'industrie cubaine sont estimés à 51 069 079,54 dollars ; ils s'expliquent par la perte de gain au titre des exportations de biens et de services, de la délocalisation géographique des échanges, des fluctuations des taux de change, des incidences du blocus technologique et de la pénurie de carburant. Les conséquences les plus importantes du blocus constatées dans ce secteur sont les suivantes :

- L'entreprise ACINOX Commercial, qui ne peut se procurer sur le marché des États-Unis les matières premières, pièces détachées et métaux dont elle a besoin pour la production métallurgique, doit s'approvisionner sur des marchés plus éloignés.

- Par suite de l'application de la loi Torricelli, les compagnies maritimes Mediterranean Shipping Company, A.P. Møller-Mærsk, Cosco Shipping Lines, Evergreen Marine Corporation et Zim Integrated Shipping Service ont cessé leurs activités commerciales avec Cuba, qui n'a plus de relations commerciales qu'avec trois compagnies maritimes.

- L'entreprise de télécommunications Copextel n'a pu s'approvisionner qu'auprès de 57 fournisseurs sur un ensemble de 628, soit 9,08 % du total : 91,2 % sont des intermédiaires, tandis que 8,8 % sont des fabricants, ce qui a eu pour effet d'augmenter les coûts des produits et services achetés.
- La rupture des opérations bancaires entre banques internationales et cubaines a été actée, comme dans le cas de la Banque nationale du Canada, qui a refusé le crédit documentaire pour les transactions avec le Grupo Empresarial de la Industria Química de Cuba.
- Les aciéries devaient produire 87 015 tonnes d'acier destiné à l'exportation au cours de l'année, ce qui se serait traduit par une marge à l'exportation de 894 780,42 dollars. Cet objectif n'a pas pu être atteint, en raison des pénuries d'énergie et de carburant imputables au blocus.
- Il s'est produit des pénuries de dentifrice, de produits chlorés et de serpillières, elles-mêmes dues à une pénurie de matières premières dans l'industrie, ainsi qu'à la perturbation des approvisionnements.
- La chaîne de magasins Caribe a déclaré des pertes estimées à 50 180 000 dollars, en augmentation de 319 % par rapport à 2023, et s'est séparée d'un grand nombre d'équipements en 2024, faute de pièces de rechange.
- Les achats de produits surgelés tels que la viande de poulet, de dinde et de bœuf, en provenance d'Amérique du Nord, principale région productrice, doivent être effectués sur d'autres marchés, ce qui entraîne une augmentation des frais de transport et renchérit les marchandises, allonge les trajets de transport et oblige à conserver ces produits dans des entrepôts pour garantir les stocks nécessaires et assurer le réapprovisionnement des magasins.
- L'entreprise cubaine Fincimex, inscrite sur la liste des entités frappées de restrictions établie par le Département d'État des États-Unis, ne peut opérer sur le principal marché des transferts de fonds vers Cuba alors que, sans le blocus, les Cubains auraient obtenu 900 000 dollars au titre de l'aide familiale en 2024.

Le secteur de la construction a toujours autant de mal à accéder à des technologies plus efficaces, plus légères et moins voraces en matériaux de base et en composants énergétiques. Entre mars 2024 et février 2025, le secteur aurait été touché à hauteur de 161 862 700 dollars.

La construction de logements a été l'une des activités les plus touchées, dont le préjudice subi se chiffre à 34 324 900 dollars et qui n'a pu être approvisionnée qu'à 28 % des besoins.

Les principaux préjudices résultent des difficultés d'accès aux biens et technologies essentiels pour l'industrie des matériaux de construction, notamment le ciment, le gravier, l'acier, les peintures, les réservoirs d'eau, les toitures légères, les parpaings, les tuiles de fibrociment, les revêtements asphaltiques et le bois de charpenterie. À cela s'ajoutent la résiliation des contrats avec les fournisseurs étrangers et les difficultés d'acheminement dues aux pénuries de carburant.

Ce sont les travaux concernant les aéroports, l'autoroute nationale et l'autoroute centrale, les cayes du nord et les canaux de détournement des ressources hydrauliques du centre et de l'est qui ont le plus souffert de la pénurie de carburant et de ressources matérielles.

Les préjudices causés par le blocus aux quatre branches du secteur des transports (maritime, routier, ferroviaire et aérien) se sont élevés à 353 034 200 dollars entre mars 2024 et février 2025.

Au cours de ces dernières années, on a assisté à une détérioration progressive des capacités de transport de passagers et des infrastructures, qui s’explique par la faible disponibilité technique des véhicules, l’impossibilité d’accéder aux pièces de rechange, soit par manque de liquidités, soit parce que les fournisseurs refusent de traiter avec Cuba, ainsi que les mesures prises depuis 2019 par le gouvernement des États-Unis pour faire obstacle aux livraisons de carburant, ce qui a entraîné une réduction de l’offre de services à la population.

Ainsi, les transports en commun dans la capitale nécessitent au moins 1 200 véhicules en état de fonctionner ; on n’en compte actuellement que 566, dont 120 à 170 fonctionnent quotidiennement. Les besoins annuels en gazole – 48 000 tonnes – pour les transports de La Havane ne peuvent être satisfaits, par manque de financements et du fait du renchérissement des opérations, imputables au blocus imposé à Cuba.

Les navires d’armateurs internationaux qui comptent des membres d’équipage cubains continuent de faire l’objet de restrictions et de se heurter à des obstacles pour accéder aux États-Unis, en application de la loi Torricelli. Lorsqu’elles apprennent qu’un navire est armé par du personnel cubain, les autorités font attendre le bateau à l’extérieur du port pendant plusieurs heures et, une fois que celui-ci est à quai, instaurent une garde dont le coût, qui est de 1 500 dollars par jour, est supporté par la compagnie maritime ou l’armateur, et interdisent aux marins cubains de mettre pied à terre.

En ce qui concerne le transport aérien, le gouvernement des États-Unis ayant révoqué les permis de location d’avions, la compagnie Cubana de Aviación n’a pas les moyens financiers d’affréter des vols internationaux. Il lui est également impossible d’acheter des avions dont plus de 10 % des composants proviennent des États-Unis, ce qui pénalise aussi le transport aérien national.

Les accords interlignes pour le transport du fret sont annulés, ce qui empêche la commercialisation de ce service au moyen de lettres de transport aérien au nom de Cubana de Aviación ainsi que l’augmentation des ventes multidestinations dans le cadre d’alliances commerciales avec Avianca, DHL, Air France, LATAM et Lot Polish. L’annulation de ces accords restreint l’accès aux services d’importation et d’exportation pour le secteur commercial et le secteur non étatique, qui doivent se rabattre sur des itinéraires plus coûteux.

### 2.3 Conséquences sur les modalités de gestion non étatique de l’économie cubaine

En avril 2025, on comptait 11 233 microentreprises et petites et moyennes entreprises privées à Cuba. Le blocus freine également l’activité de ces entrepreneurs, chefs d’entreprises et dirigeants de coopératives cubains. En 2024, 608 de ces entreprises, soit 6 % du nombre total, ont enregistré des pertes.

Le gouvernement des États-Unis a affirmé à plusieurs reprises que le blocus visait à punir uniquement le Gouvernement cubain et non la population ou le secteur privé. Les mesures annoncées en mai 2024, censées aider ce secteur à accéder aux services numériques et financiers, sont restées lettre morte. Les entraves structurelles et la trame juridique qui constituent le blocus demeurent le principal obstacle à toute activité économique à Cuba.

Les entreprises technologiques des États-Unis qui souhaiteraient voir leurs outils technologiques et logiciels échapper au blocus sont contraintes de conditionner leurs relations avec les utilisateurs cubains à la question de savoir si elles ont affaire à des acteurs étatiques ou à des acteurs privés.

L’inscription de Cuba sur la liste des États soutenant prétendument le terrorisme décourage les transactions internationales, les partenaires craignant de se voir infliger

des amendes. À cela s'ajoute le refus de commercer des compagnies maritimes et des banques étrangères, qui évitent de mener des opérations avec Cuba à cause des sanctions secondaires et de l'instabilité réglementaire, ce qui nuit également à l'activité du secteur non étatique.

Les alertes et les restrictions en matière de voyage à Cuba ont réduit les revenus qu'un segment majeur du secteur privé tirait du tourisme et de l'hébergement. L'établissement de la liste des hébergements interdits, l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant prétendument le terrorisme et l'interdiction des voyages individuels aux fins d'« échanges entre les peuples », entre autres mesures prises déjà présentées ci-dessus, ont nui à ce secteur et ont considérablement réduit le nombre de réservations d'hébergements privés. La principale contrainte pour les acteurs du secteur est qu'ils n'ont pas accès au marché du tourisme des États-Unis et qu'ils sont donc en concurrence avec d'autres destinations de la région mais dans des conditions inégales.

Cuba compte plus de 20 000 chambres dans des hébergements privés. Entre mars 2024 et février 2025, seuls 9,6 % des 139 358 ressortissants des États-Unis qui ont visité le pays ont séjourné dans ces hébergements, ce qui représente une forte réduction de 82,2 % par rapport à la période précédente, en raison des politiques mises en œuvre. Si les restrictions et interdictions actuellement en vigueur avaient été levées, et si le flux de visiteurs en provenance des États-Unis avait augmenté, le secteur privé cubain aurait pu générer 14 400 000 dollars de recettes supplémentaires.

En vieille ville de La Havane, lorsque les navires de croisière en provenance des États-Unis ont commencé à arriver en 2016, les entreprises privées fournissant des services aux touristes de ces croisières ont proliféré, de nouveaux restaurants ont été ouverts, de même que des locaux proposant de l'artisanat cubain et des kiosques vendant de la littérature cubaine, et des voitures et des taxis ont été mis en location, entre autres services. L'interdiction des voyages de croisières à Cuba a porté un coup à tous ces commerces, beaucoup d'entre eux ayant fermé dans plusieurs provinces du pays.

Étant donné qu'il est impossible de traiter les demandes de visas de non-immigrant depuis La Havane, il est difficile pour les entrepreneurs cubains de se rendre aux États-Unis, marché naturel le plus proche, pour y acheter les intrants nécessaires à leurs activités.

En raison des mesures coercitives appliquées par le gouvernement des États-Unis à l'encontre des institutions financières, plusieurs plateformes de paiement et de commerce électronique, comme PayPal, refusent de fournir des services aux entreprises cubaines, au seul motif qu'elles sont cubaines, qu'elles appartiennent au secteur privé ou non. Celles-ci ne peuvent pas non plus utiliser les cartes Visa ou MasterCard, qui sont interdites aux Cubains partout dans le monde.

Elles ne disposent donc d'aucun moyen de paiement en ligne sécurisé, même via un pays tiers. Par conséquent, les succursales des banques ne finalisent pas les transactions et de nombreux clients décident de ne pas poursuivre leurs relations avec des entités privées cubaines.

Les restrictions d'accès au marché des États-Unis rendent les importations et les exportations des acteurs concernés plus onéreuses et, souvent, plus ardues. Le projet de développement local « Nuevo Golfito », situé dans le quartier d'Alamar à La Havane, est un espace communautaire conçu pour les loisirs des résidents locaux, en particulier des enfants, incluant un parcours de mini-golf traditionnel et d'autres options récréatives. Face aux coupures de courant causées par les difficultés qu'engendre le blocus pour le bon fonctionnement du système énergétique national, Roger Núñez Hernández, fondateur et administrateur du projet « Nuevo Golfito »,

travaille à l'acquisition de panneaux solaires qui permettront un fonctionnement optimal de son projet. Il explique : « Nous nous sommes efforcés de trouver des solutions à importer depuis les États-Unis et d'autres marchés plus proches, mais les réglementations du blocus limitent notre accès. C'est pourquoi nous explorons des marchés plus lointains, mais le fret rend cette option trop onéreuse. »

De même, le projet de développement local Remolques-YGC-Cuba a rencontré des obstacles dans le cadre de la fabrication de ses produits, à savoir des remorques pour voitures, des motocyclettes et des vélos. Son fondateur, Yosvany García Cruz, explique que « bien que nos remorques soient fabriquées à partir de matériaux recyclés et qu'elles soient très appréciées des utilisateurs, certaines pièces et certains intrants faciliteraient et accéléreraient le processus de production et de livraison s'ils étaient achetés aux États-Unis ou sur d'autres marchés proches. Malheureusement, il s'agit là d'une option limitée en raison des obstacles imposés par le blocus ».

### 3. Le blocus constitue une violation du droit international : application extraterritoriale

Le blocus constitue une violation du droit international. Il est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il bafoue le droit à la paix, au développement, à l'autodétermination et à la souveraineté du peuple et de l'État cubains.

Il constitue, par son essence et ses objectifs, un acte unilatéral d'agression et une menace permanente contre la stabilité du pays. Il contrevient à des principes tels que la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, l'égalité souveraine, la promotion des relations amicales entre les pays et la liberté de commerce.

Le blocus ne nuit pas seulement aux relations économiques, commerciales et financières entre Cuba et les États-Unis ; il vise et réussit aussi à porter atteinte aux relations économiques et commerciales de l'île avec le reste du monde, au mépris des prérogatives souveraines de ces pays et des droits de leurs citoyens. C'est un projet malveillant qui est incarné sur le plan législatif par la loi Helms-Burton.

Dans sa volonté d'empêcher les investissements étrangers dans le pays, de traquer les transactions cubaines et de restreindre le déroulement normal de toutes les opérations cubaines à l'étranger, le gouvernement des États-Unis a recours à une multitude d'instruments et de formes de pression par l'intermédiaire de ses organismes de réglementation.

Le blocus est un acte de génocide et une violation flagrante, massive et systématique des droits humains de l'ensemble du peuple cubain. Il s'agit d'une politique de punition cruelle, comme en témoigne le présent rapport, qui fournit des informations et des données factuelles pour dénoncer plus avant cette grave injustice.

Outre les exemples décrits dans le présent rapport, quatre autres cas d'application extraterritoriale du blocus survenus entre mars 2024 et février 2025 sont répertoriés en annexe.

### 4. Rejet international du blocus

Le mouvement international en faveur de la levée du blocus a été particulièrement actif. On a recensé plus de 2 000 manifestations publiques, interventions et documents adoptés lors de manifestations internationales, dont les participants et auteurs ont condamné le blocus, son caractère injuste et ses incidences dévastatrices sur le peuple cubain, ainsi que plus de 1 703 déclarations condamnant l'inscription arbitraire du pays sur la liste unilatérale des États soutenant prétendument le terrorisme, dont 57 émanant de gouvernements, 107 de partis politiques et 600 de députés signataires de l'Internationale progressiste, de même que

des parlements russe, syrien, namibien, burundais et jamaïcain. On a également recensé 473 appels de mouvements, d'associations ou de groupes de solidarité, 28 déclarations d'organisations internationales, y compris celles susmentionnées, 254 articles dans les médias et 87 déclarations d'autres personnalités.

De plus en plus de voix se sont élevées au sein de la société aux États-Unis pour réclamer la fin du blocus et de la classification arbitraire de Cuba en tant qu'État soutenant prétendument le terrorisme. Des membres du Congrès, au niveau fédéral et au niveau des États, des universitaires, des économistes, des personnalités politiques, des figures religieuses, des scientifiques, des jeunes et le mouvement de solidarité ont pris diverses initiatives pour faire pression sur la Maison Blanche.

Il convient de saluer les déclarations contre le blocus émanant de nombreux gouvernements et personnalités, experts de l'ONU, mouvements de solidarité et associations de Cubains vivant à l'étranger, parlements et chefs d'État et de gouvernement.

La condamnation du blocus et de son caractère extraterritorial a été relayée dans les documents finals du dix-neuvième Sommet du Mouvement des pays non alignés et du troisième Sommet du Sud, dans la résolution contre le blocus adoptée dans le cadre du trente-huitième Sommet de l'Union africaine, lors du huitième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du vingt-troisième Sommet de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, dans la déclaration émise par le Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, lors de la quarante-septième Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes et lors de la quarante-huitième réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine, notamment.

Nous notons qu'en juillet 2024, plusieurs titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme[3] ont exigé du gouvernement des États-Unis qu'il lève le blocus et radie Cuba des États soutenant prétendument le terrorisme, l'exhortant à s'acquitter pleinement de toutes ses obligations internationales en matière de droits humains, y compris sur le plan extraterritorial, et à agir rapidement pour mettre fin à de telles mesures, faisant valoir que la réinscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme avait imposé une série de restrictions économiques et financières supplémentaires ayant des effets néfastes aggravés sur la capacité du pays à répondre aux besoins de sa population alors que Cuba faisait face, à un moment crucial, à de graves problèmes économiques.

Le 7 février 2025, quatre de ces experts des droits humains[4] ont exigé du gouvernement des États-Unis qu'il mette fin au blocus contre Cuba et ont condamné la réinscription de l'île, par le Gouvernement de Donald Trump, sur la liste des États soutenant le terrorisme. Ils ont rappelé qu'ils avaient déjà envoyé des communications sur cette question au gouvernement des États-Unis, sans recevoir de réponse. Ils ont dénoncé le fait que cette décision avait de graves conséquences sur les droits humains

[3] La Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan ; l'Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, Cecilia M. Baillet ; l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, George Katrougalos.

[4] La Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan ; l'Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels, Attiya Waris ; l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, George Katrougalos ; la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences, Reem Alsalem.

du peuple cubain, portait préjudice aux relations commerciales et financières de Cuba et entravait les efforts déployés par le pays pour faire face aux effets cumulés du blocus, de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des catastrophes naturelles. Ils ont qualifié cette mesure d'acte de coercition unilatérale, incompatible avec la Charte des Nations Unies et le droit international, et de violation des résolutions des organes de l'ONU dans lesquelles l'utilisation de mesures coercitives unilatérales était déclarée illégale et où était exigée la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba[5].

Le 18 octobre 2024, Cuba a soumis son neuvième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le Comité a pris acte des effets néfastes du blocus économique, commercial et financier sur l'exercice des droits humains des femmes et des filles à Cuba ainsi que des dommages occasionnés par l'inscription injuste de Cuba sur la liste des États soutenant prétendument le terrorisme.

Plusieurs actions menées contre le blocus au sein de la société aux États-Unis et au niveau international au cours de la période considérée sont présentées à l'annexe 5.

## Conclusions

Le blocus économique, commercial et financier imposé par le gouvernement des États-Unis à Cuba incarne une politique unilatérale, coercitive et extraterritoriale qui contrevient au droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il bafoue le droit du peuple cubain à la paix, au développement et à l'autodétermination. Il constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits humains de notre peuple. Il mine l'économie cubaine et compromet directement le bien-être de la population. Il ne fait pas de distinction entre les segments de la société ou les acteurs économiques. Il restreint les droits constitutionnels des citoyens des États-Unis et porte atteinte à la souveraineté d'États tiers du fait de l'imposition de sanctions extraterritoriales.

Il est inacceptable, illégitime et immoral qu'un peuple soit soumis à une politique coercitive et néfaste, qui cause des dommages économiques dépassant les 170 677 200 000 dollars à prix courants, et les 2 103 897 000 000 dollars compte tenu de l'évolution du dollar par rapport à la valeur de l'or. Rien qu'entre mars 2024 et février 2025, les préjudices subis par Cuba du fait du blocus sont estimés à 7 556,1 millions de dollars.

Les chiffres et les exemples susmentionnés ne pourront jamais représenter pleinement les effets néfastes du blocus sur le peuple cubain. Pour autant, le gouvernement des États-Unis demeure imperturbablement attaché à sa politique cruelle et illégale. En plus de 60 ans, l'objectif central du blocus n'a pas changé : détériorer le niveau de vie de la population et susciter le mécontentement, le désespoir et l'agacement, comme autant de moyens de provoquer un changement dans l'ordre constitutionnel dont le peuple cubain s'est librement doté.

Le gouvernement des États-Unis persiste à faire fi de l'appel quasi unanime lancé par la communauté internationale, et relayé dans 32 résolutions de l'Assemblée générale, pour qu'il soit mis fin à cette politique illégale et inhumaine imposée à Cuba.

L'appel à la levée inconditionnelle du blocus imposé par les États-Unis est quasi universel et incarne une juste cause. Des voix se font entendre de plus en plus aux côtés du peuple cubain pour exiger la levée immédiate du blocus, la fin de la traque

[5] Voir https://www.ohchr.org/es/press-releases/2025/02/united-states-experts-dismayed-decision-reinstate-cuba-state-sponsor.

des relations économiques et financières internationales visant Cuba, l'élimination des fonds destinés à subvertir l'ordre interne de Cuba et des opérations de désinformation, ainsi que la radiation de Cuba de la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme.

Malgré tout, Cuba maintient sa volonté d'établir une relation civilisée et respectueuse avec le gouvernement des États-Unis, dans le cadre du dialogue et de la coopération avec tous les secteurs de la société des États-Unis intéressés par l'amélioration des relations bilatérales des deux pays.

Comme l'a déclaré le Président cubain, Miguel Díaz-Canel Bermúdez, lors de la clôture de la quatrième session ordinaire de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, en décembre 2024 : « Oui, il y a un blocus ; oui, il s'est intensifié ; oui, nous vivons une guerre économique ; oui, ils nous méprisent ; oui, ils nous empoisonnent avec leur vulgarité, leur obscénité et leur haine sur les réseaux sociaux. Mais nous comptons aussi, et surtout, sur un peuple héroïque et digne. Et la victoire sera à nous, tant que l'héroïsme inscrit dans les gènes des Cubains s'élèvera et se révélera à tous les adversaires dans sa composante essentielle et sacrée : l'unité en vue d'un même objectif, celui de préserver l'indépendance, la souveraineté et la justice sociale ».

## Annexe 1

### Lois et réglementations des États-Unis en matière de blocus

- Loi relative au commerce avec l'ennemi (1917). L'article 5 b) autorise le Chef de l'exécutif à appliquer des mesures coercitives en temps de guerre ou en période d'urgence nationale et interdit le commerce avec l'ennemi et ses alliés en période de conflit.
- Loi relative à l'aide extérieure (1961). Cette loi autorise le Président des États-Unis à imposer et maintenir un « embargo » total sur les échanges avec Cuba et interdit l'apport d'une aide quelconque au Gouvernement cubain.
- Décret présidentiel 3447 du Président John F. Kennedy, en date du 3 février 1962. Par ce texte, un « embargo » total sur le commerce a été décrété entre les États-Unis et Cuba.
- Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains adopté par le Département du Trésor (1963). Ce règlement prévoit, entre autres, le gel de tous les avoirs cubains aux États-Unis, l'interdiction d'effectuer toute opération financière et commerciale non autorisée par un permis, l'interdiction des exportations cubaines aux États-Unis, et l'interdiction, pour toute personne physique ou morale des États-Unis ou de pays tiers, de réaliser des opérations en dollars des États-Unis avec Cuba.
- Loi relative à l'administration des exportations (1979). La loi établit, à l'article 2401 b) 1) relatif au contrôle de la sécurité nationale, et en particulier à la politique à l'égard de certains États, une liste de contrôle sur laquelle le Président inscrit les pays auxquels s'appliquent des contrôles d'exportation spéciaux au nom de la sécurité nationale. Cuba figure sur cette liste.
- Règlement relatif à l'administration des exportations (1979). Cet instrument établit une politique générale de refus des exportations et réexportations à Cuba.
- Loi relative à la démocratie cubaine ou loi Torricelli (1992). Cette loi interdit aux filiales étrangères d'entreprises basées aux États-Unis d'échanger des biens avec Cuba ou avec des Cubains. Elle interdit également aux navires de pays tiers qui mouillent dans un port cubain d'entrer sur le territoire des États-Unis dans un délai de 180 jours, à moins qu'un permis ne leur ait été délivré par le Trésor.

- Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba ou loi Helms-Burton (1996). Cette loi codifie les dispositions du blocus et en élargit la portée extraterritoriale en imposant des sanctions aux dirigeants d'entreprises étrangères qui réalisent des transactions en lien avec des biens nationalisés par Cuba et ayant appartenu à des ressortissants des États-Unis, et en faisant peser sur ces transactions la menace d'actions en justice auprès des tribunaux des États-Unis. Elle limite les prérogatives du Président pour ce qui est de lever la politique de blocus dans son ensemble.

- Article 211 de la Loi portant ouverture de crédits consolidés supplémentaires et de crédits d'urgence pour l'exercice budgétaire 1999. Cet article interdit aux tribunaux des États-Unis de reconnaître les droits des entreprises cubaines sur les marques associées à des biens nationalisés.

- Loi relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations (2000). Cette loi autorise l'exportation de produits agricoles à Cuba, à condition qu'ils soient payés comptant à l'avance et sans financement des États-Unis. Elle interdit aux ressortissants des États-Unis de se rendre à Cuba à des fins touristiques et définit « l'activité touristique » comme toute activité liée à un voyage à destination, au départ ou à l'intérieur de Cuba non expressément autorisée par l'article 515.560 du titre 31 du recueil des règlements fédéraux. Les voyages sont donc limités aux 12 catégories autorisées lors de la promulgation de cette loi.

## Annexe 2

### Mesures de blocus prises par le gouvernement des États-Unis entre mars 2024 et février 2025

- Le 15 mars 2024, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 3 740 442 dollars à la société bancaire EFG International AG pour infraction au Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains et à d'autres programmes de sanctions.

- Le 23 mars 2024, le Président Biden a signé le projet de loi relatif au budget pour l'exercice 2024, qui prévoyait l'affectation de 25 millions de dollars à des émissions illégales de radio et de télévision destinées à Cuba, et d'un montant égal destiné à des programmes dits de soutien à la démocratie. Il a été précisé que ces fonds ne pouvaient être utilisés pour promouvoir à Cuba des affaires, des réformes économiques, des initiatives ou toute autre activité non autorisée par les lois Helms-Burton et Torricelli.

- Le 13 septembre 2024, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a publié une règle finale (CFR Part 501) prorogeant de cinq à dix ans la période durant laquelle les personnes relevant de la juridiction des États-Unis fournissant des services autorisés à Cuba doivent conserver les registres y afférents.

- Le 13 septembre 2024 également, le Président Biden a prorogé d'un an l'application des restrictions instaurées par le blocus imposé à Cuba au titre de la Loi relative au commerce avec l'ennemi.

- Le 27 septembre 2024, le Président Biden a transmis au Secrétaire d'État une décision présidentielle, à présenter au Congrès, ordonnant au directeur exécutif étatsunien de chaque banque multilatérale de développement et du Fonds monétaire international de tout mettre en œuvre pour refuser à Cuba tout prêt ou toute autre utilisation des fonds de l'institution concernée.

- Le 2 décembre 2024, le Président des États-Unis a signé le projet de loi bicaméral et bipartite « No Stolen Trademarks Honored in America Act of

2023 », codifiant ainsi un nouveau texte dans la série des mesures prises dans le cadre du blocus.

- Le 13 décembre 2024, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a annoncé qu'un règlement avait été conclu avec la société internationale de transport et logistique, C. H. Robinson International Inc. : celle-ci a versé 257 690 dollars pour avoir transporté des marchandises à destination de l'Iran et de Cuba à plusieurs reprises, en violation des programmes coercitifs imposés à l'égard de ces deux pays.
- Le 20 janvier 2025, le Président Trump, dès le premier jour de son mandat, a signé le décret exécutif « Initial rescissions of executive orders and harmful actions », portant abrogation d'une grande partie des mesures à l'égard de Cuba prises par le Président Biden le 14 janvier de la même année et rétablissant la liste des entités frappées de restrictions.
- Le 31 janvier 2025, le Département d'État a annoncé l'abrogation de la suspension du titre III de la loi Helms-Burton.
- Le 5 février 2025, le Département d'État a publié la liste actualisée des entités cubaines frappées de restrictions, y ajoutant Orbit, une société cubaine d'envois de fonds.
- Le 21 février 2025, la Maison Blanche a publié un mémorandum intitulé « America First Investment Policy », visant à faciliter les investissements de pays alliés et à restreindre les capacités d'investissement de la Chine et des pays considérés comme des « adversaires étrangers ». Cuba figure dans la liste de ces derniers, ce qui limite son accès à la technologie des États-Unis, en particulier dans le secteur de l'intelligence artificielle.
- Le 25 février 2025, le Secrétaire d'État a annoncé l'extension de l'application de la politique de restriction de visas aux personnes « exploitant de la main-d'œuvre cubaine ». La mesure vise à intensifier la traque financière dont fait l'objet Cuba en ciblant les revenus tirés par le pays des programmes de coopération médicale et à promouvoir la rupture de ses relations avec d'autres pays en appliquant des sanctions en matière de visas aux fonctionnaires actuels ou anciens du Gouvernement cubain et à d'autres personnes, y compris des fonctionnaires étrangers et des membres de leur famille, concernés par un « programme cubain d'exportation de main-d'œuvre cubaine », en particulier les missions médicales cubaines à l'étranger.
- En mars 2025, le gouvernement des États-Unis a annoncé l'abrogation du programme de libération conditionnelle humanitaire pour les Cubains, les Haïtiens, les Vénézuéliens et les Nicaraguayens, ainsi que la mise en place de l'application mobile CBP One.
- Le 19 mars 2025, le gouvernement des États-Unis a inscrit Cuba sur la liste des pays n'appliquant pas de « mesures de lutte antiterroriste efficaces » dans leurs ports. La mesure autorise le service des garde-côtes des États-Unis à imposer des conditions d'entrée aux navires en provenance de Cuba.
- Le 30 juin 2025, le gouvernement des États-Unis a réédité le Mémorandum présidentiel n$^{o}$ 5, ratifiant ainsi sa politique de pression économique maximale comme instrument scélérat et illégal mis en œuvre pour atteindre des objectifs hégémoniques et provoquer un changement de système à Cuba. Le nouveau document s'ajoute à l'ensemble des mesures coercitives imposées à Cuba, qui constituent les outils servant à perfectionner les mécanismes de coercition économique et politique appliqués contre le pays et contre les pays tiers ayant des relations avec Cuba.

## Annexe 3

### Prérogatives du Président des États-Unis en lien avec la modification de l'application du blocus contre Cuba

– Radier Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme établie par le Département d'État.

– Revenir sur la politique de persécution financière à l'encontre de Cuba, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en carburant du pays.

– Suspendre la possibilité d'intenter des actions en justice devant les tribunaux des États-Unis contre des entreprises de ce pays et de pays tiers en vertu du titre III de la loi Helms-Burton.

– Modifier la règle selon laquelle Cuba peut importer des marchandises de n'importe quel pays du monde à condition que moins de 10 % de leurs composants proviennent des États-Unis.

– Demander aux Départements d'État et du Trésor de radier les entités cubaines des listes unilatérales, telles que la liste des entités cubaines soumises à des restrictions, la liste des hébergements interdits et la liste des nationaux nommément désignés.

– Donner des instructions aux représentants des États-Unis dans les institutions financières internationales afin qu'ils ne s'opposent pas à l'octroi de crédits ou d'autres facilités financières à Cuba.

– Permettre aux entités cubaines d'ouvrir des comptes de correspondant dans des banques sises aux États-Unis.

– Autoriser l'exportation vers Cuba de produits des États-Unis destinés à des secteurs clés de l'économie, tels que l'exploitation minière, le tourisme ou la biotechnologie.

– Autoriser l'importation aux États-Unis de marchandises fabriquées ou dérivées de produits cultivés, produits ou fabriqués à Cuba par des entreprises publiques (nickel, sucre, tabac, rhum ou autres).

– Autoriser l'exportation vers Cuba de fournitures et d'équipements médicaux pouvant être utilisés dans la fabrication de produits biotechnologiques cubains.

– Assouplir la politique d'octroi de permis aux entreprises des États-Unis afin qu'elles puissent investir à Cuba.

– Autoriser les citoyens des États-Unis à recevoir un traitement médical à Cuba.

– Autoriser les formes plus globales de collaboration aux fins de développement, de commercialisation et de fourniture de médicaments et de produits biomédicaux d'origine cubaine, par exemple par le biais d'investissements directs d'entreprises basées aux États-Unis et de coentreprises.

– Autoriser les ventes de matières premières dont Cuba a besoin pour produire des médicaments destinés à sa population et à celle d'autres pays en développement.

– Autoriser les filiales d'entreprises basées aux États-Unis à entretenir des relations commerciales avec Cuba, à condition que celles-ci ne soient pas liées à l'importation et à l'exportation de biens vers l'île (activités interdites par la loi Torricelli).

## Annexe 4

## Exemples d'application extraterritoriale du blocus contre Cuba entre mars 2024 et février 2025

En mars 2024, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a refusé à Cuba la possibilité d'ouvrir un compte en banque au Japon à l'occasion de l'exposition Osaka 2025, ce qui a entraîné un surcoût pour Cuba et a entravé sa participation à la manifestation internationale.

Le 15 mars 2024, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 3 740 442 dollars à la société bancaire EFG International, basée en Suisse, pour infraction au Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains et à d'autres programmes de sanctions.

Le 15 avril 2024, la société argentine Yacimientos Petrolíferos Fiscales (YPF) a officiellement annoncé qu'elle ne pourrait plus continuer à fournir du combustible à la compagnie aérienne Cubana de Aviación puisque sa relation commerciale risquait de l'exposer à des mesures au titre de la législation des États-Unis.

Au début de mai 2024, l'hôtel Courtyard de la chaîne Marriott a refusé à l'Ambassade de Cuba à Trinité-et-Tobago la réservation d'un hébergement destiné à la délégation cubaine qui devait assister à la Conférence des petits États insulaires à Antigua-et-Barbuda, invoquant les restrictions découlant du blocus.

Le 12 juin 2024, la banque Société générale au Sénégal a fait savoir dans une lettre que le compte de l'Ambassade de Cuba au Sénégal était clos, le motif en étant le blocus imposé à Cuba et l'inscription du pays sur la liste des États soutenant le terrorisme.

Depuis août 2024, la société Presencia Latinoamericana, spécialisée dans la promotion et la vente de biens et services culturels cubains au Mexique, est pénalisée par son inscription sur la liste des entités frappées de restrictions du Département d'État des États-Unis. Ainsi, la banque BBVA a bloqué les comptes de l'entreprise, au motif que les dispositions du blocus lui interdisaient d'effectuer des transactions avec Cuba.

Le 30 septembre 2024, une haute fonctionnaire du Honduras a essuyé un refus de renouvellement de son visa sur son passeport espagnol en tant que bénéficiaire du système électronique d'autorisation de voyage parce qu'elle s'était rendue à Cuba.

Le 3 octobre 2024, l'Ambassade de Cuba à la Dominique a signalé que la Banque nationale de la Dominique n'était pas en mesure de faire un don à Cuba parce que la banque intermédiaire – la Bank of America – n'autorisait pas une telle transaction.

Le 29 novembre 2024, le groupe financier mexicain Inbursa a annoncé l'annulation du compte cubain de l'entreprise Taino Tours, expliquant qu'une telle mesure était « dans l'intérêt de l'établissement » alors qu'en fait, celui-ci cédait aux pressions exercées par les États-Unis dans le cadre du blocus imposé à Cuba.

Le 13 décembre 2024, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a annoncé que C.H. Robinson International avait accepté de verser 257 690 dollars au titre de sa responsabilité civile présumée pour 82 violations des sanctions imposées par le Bureau à Cuba et à l'Iran qu'auraient commises cinq de ses filiales, ayant fourni des services de courtage ou de transport, en dehors du territoire des États-Unis.

En janvier 2025, la banque belge KBC a refusé de délivrer des cartes de crédit au personnel de l'Ambassade de Cuba en Belgique, invoquant la législation nationale et les réglementations internes de la banque en matière de prévention du blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme, s'alignant manifestement sur

la politique de blocus extraterritorial imposé par le gouvernement des États-Unis à Cuba. La banque restreignait ainsi les opérations financières menées avec l'Ambassade depuis 1991.

En avril 2025, on a appris qu'une compagnie aérienne basée en Serbie n'autoriserait plus ses avions à desservir Cuba en raison des effets extraterritoriaux du blocus imposé par les États-Unis à Cuba, limitant ainsi le flux de voyageurs serbes, en particulier de touristes, vers Cuba.

En juin 2025, la plateforme Internet Stripe a fait savoir aux coordonnateurs de la campagne de solidarité avec Cuba dénommée « From Australia to Cuba with Love » qu'elle fermait le compte Stripe de la campagne, qui relevait d'une « juridiction à risque ». Ce site avait permis à la campagne de recueillir des fonds pour faire des dons à des hôpitaux cubains et financer différents projets à Cuba.

## Annexe 5

### Dénonciations du blocus contre Cuba recensées entre mars 2024 et mai 2025

Dénonciations du blocus aux États-Unis

Le 2 avril 2024, des dirigeants politiques, des dignitaires religieux et des défenseurs des droits civiques de l'État du Maryland ont adressé une lettre à Ben Cardin, qui était à l'époque sénateur pour cet État et président de la Commission des relations extérieures du Sénat des États-Unis, pour réclamer la levée du blocus imposé à Cuba. Fédérant une centaine de groupes et d'individus, cette coalition a fait valoir que les sanctions appliquées par le gouvernement des États-Unis étaient la principale cause des conditions humanitaires et économiques désastreuses régnant sur l'île.

Le 29 avril 2024, le célèbre économiste, professeur à l'Université Columbia et analyste politique, Jeffrey Sachs, a appelé, en conclusion du discours qu'il a prononcé lors de la manifestation organisée par l'Internationale progressiste sur le nouvel ordre économique international, à La Havane, à la levée du blocus et à la fin de la politique hostile du gouvernement des États-Unis à l'égard de Cuba.

Au début de mai, la dix-septième Brigade Premier Mai, en visite à Cuba à l'occasion de la Fête du travail, a exprimé son soutien à la levée du blocus économique et à la fin de la politique hostile du gouvernement des États-Unis.

Le 6 mai 2024, l'Alliance for Cuba Engagement and Respect, basée à Washington, a coordonné l'envoi d'une lettre au Président Joseph Biden, dans laquelle il lui était demandé de tenir ses promesses faites lors de sa campagne de 2020 à propos de la politique cubaine, de la fin du blocus et du retrait de Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme. Entre autres signataires figuraient des citoyens des États-Unis d'origine cubaine, d'anciens fonctionnaires fédéraux, nationaux et locaux, des universitaires, des chefs d'entreprise, des cadres et des investisseurs, des avocats, des médecins, des scientifiques, des éducateurs, des artistes, des musiciens et des cinéastes.

Le 21 mai 2024, lors d'une session du Congrès des États-Unis, le représentant Jim McGovern a demandé au gouvernement du Président Biden de radier Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme, reconnaissant ainsi les effets de cette politique sur les souffrances du peuple cubain et sur l'augmentation des flux migratoires.

Le 5 juin 2024, trois membres du Congrès – Pramila Jayapal (Washington), Ilhan Omar (Minnesota) et Nydia Velázquez (New York) – ont demandé au Président Biden, dans une déclaration publique, de radier Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme.

Le 6 juin 2024, le Parti communiste des États-Unis a adopté, lors de sa 32e Convention, une résolution en faveur du retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme et de la levée du blocus.

Le 17 juin 2024, la coalition Cuba Sí de New York et du New Jersey a publié une déclaration pour demander au gouvernement du Président Biden de radier Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme et de mettre fin au blocus.

Le 18 juin 2024, le Président du Comité exécutif de la California Southern Pacific Inland Boatmen's Union, de la section Marine de l'International Longshore and Warehouse Union (ILWU, Syndicat international du débardage et de l'entreposage), a fait figurer, dans le document final de son trente-neuvième Congrès international, une résolution sur l'envoi de stimulateurs cardiaques à Cuba et la levée du blocus. Il a également appelé au retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 5 juillet 2024, le Comité international de l'association Democratic Socialists of America a indiqué avoir adressé à des sénateurs des États-Unis 760 lettres, via la plateforme Activa Network, pour réclamer le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 25 juillet 2024, le Latin America Working Group, le Washington Office on Latin America, l'Alliance for Cuba Engagement and Respect et le Center for Economic and Policy Research ont écrit au Président Biden pour lui demander de radier Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 27 juillet 2024, le directeur de Radio Miami Today, Max Lesnik, et le coordonnateur du mouvement Bridges of Love, Carlos Lazo, ont réclamé, lors d'une mobilisation à l'aéroport de Miami, la levée du blocus et le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 31 juillet 2024, 46 membres démocrates du Congrès des États-Unis ont envoyé une lettre au Président Biden à l'appui du processus de paix en Colombie, pour demander le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 12 août 2024, 40 organisations juridiques et 200 avocats ont adressé une lettre au Président Biden pour lui demander la levée des sanctions économiques imposées par les États-Unis à des pays tiers. La lettre mentionnait expressément la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba.

Le 19 novembre 2024, 18 membres du Congrès des États-Unis, sous la houlette des représentants démocrates Barbara Lee et James McGovern, ont envoyé une lettre au Président Biden pour lui expliquer qu'il était nécessaire d'assouplir les mesures coercitives imposées à Cuba, de radier le pays de la liste des États soutenant le terrorisme, d'apporter une aide technique d'urgence et une assistance humanitaire au pays, et de faciliter des moyens permettant de moderniser et de réparer l'infrastructure énergétique cubaine.

Le 17 décembre 2024, les sénateurs Peter Welch, Jeffrey A. Merkley, Bernard Sanders, Ron Wyden et Chris Van Hollen ont adressé une lettre au Président Biden pour l'exhorter à radier Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme, rétablir le droit des ressortissants des États-Unis de voyager librement à Cuba et mettre fin aux « listes d'interdiction frappant Cuba » de l'ère Trump.

Le 17 décembre 2024, l'ancienne chef de mission des États-Unis à La Havane, Vicki Huddleston, et l'ancien conseiller adjoint à la sécurité nationale, Ben Rhodes, ont adressé une lettre au Président Biden pour demander au gouvernement sortant de radier Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme, d'accroître l'aide humanitaire fournie au pays et de rationaliser les règles permettant aux Cubains d'accéder au système financier des États-Unis.

Le 25 janvier 2025, le sénateur Peter Welch a rejeté la réinscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme.

Dénonciations du blocus sur le plan international

Le 15 juin 2024, le Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 a adopté une déclaration dans laquelle il exigeait la radiation de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme et la levée du blocus.

Le 19 juin 2024, le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies a publié, à New York, un communiqué spécial pour condamner le blocus et exiger le retrait de Cuba de la liste des États soutenant prétendument le terrorisme.

Le 27 juin 2024, à la cinquante-sixième session du Conseil des droits de l'homme, 123 pays ont exigé dans une déclaration le retrait de Cuba de la liste unilatérale des États soutenant prétendument le terrorisme.

Le 30 juillet 2024, à leur quarante-septième Conférence, à Grenade, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont adopté une déclaration, dans laquelle ils ont condamné le blocus imposé à Cuba et l'inscription du pays sur la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 27 septembre 2024, à la quarante-huitième Réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, à New York, les participants ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont réclamé la levée du blocus imposé à Cuba et condamné pour la première fois l'inscription de Cuba sur la liste arbitraire des États qui soutiendraient le terrorisme.

Entre le 24 et le 30 septembre 2024, lors du débat général de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, les chefs de délégation de 46 pays ont condamné, dans les discours qu'ils ont prononcés, le blocus imposé à Cuba. Dans 23 de ces discours, l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme a également été dénoncée.

Le 30 octobre 2024, l'Assemblée générale a adopté par 187 voix pour, 2 contre et 1 abstention, la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » ; 54 orateurs se sont exprimés en faveur de la levée du blocus et 43 d'entre eux se sont opposés à l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme. Ont souscrit à ces deux positions neuf groupes de consultation régionaux et organisations régionales, à savoir : l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de la coopération islamique, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe des 77 et la Chine, la Communauté des Caraïbes, le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des États d'Afrique et l'Union européenne.

Le 14 décembre 2024 a été adoptée la déclaration du vingt-quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, dont les auteurs ont non seulement condamné le blocus mais dénoncé, également, l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 15 février 2025, au trente-huitième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie, la résolution sur la levée du blocus imposé par le gouvernement des États-Unis d'Amérique à Cuba a été adoptée pour la seizième fois consécutive ; dans ce texte, les participants y demandaient également le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

En mars 2025, les pays membres du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies ont adressé une déclaration ferme au Conseil des droits de l'homme, dans laquelle ils ont condamné la réinscription de Cuba sur la liste unilatérale des pays qui soutiendraient le terrorisme, établie par le gouvernement des États-Unis.

## Djibouti

[Original : anglais]
[14 janvier 2025]

La République de Djibouti tient à réaffirmer son attachement fondamental aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international. Djibouti a voté pour la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et n'a donc pas adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution et, partant, n'a nul besoin d'abroger ou d'annuler de telles lois ou mesures.

## Dominique

[Original : anglais]
[1er avril 2025]

Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique réaffirme son attachement sans équivoque aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Ainsi, conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en application de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, le Gouvernement du Commonwealth de Dominique n'a adopté aucune loi ni mesure susceptible de porter atteinte d'une quelconque façon que ce soit à la liberté de commerce et de navigation de la République de Cuba.

Le Gouvernement dominiquais se déclare profondément préoccupé par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de 60 ans et par toutes les mesures connexes qui empêchent la pleine intégration de ce pays dans la communauté internationale. Le Gouvernement dominiquais considère que ces mesures sont contraires à l'esprit de la Charte des Nations Unies, au droit et aux usages internationaux ainsi qu'au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, et continue par conséquent de demander la cessation desdites mesures et le retour à la pratique bien établie consistant à s'appuyer sur les stratégies essentielles que sont le dialogue et la diplomatie pour régler les questions en suspens entre les membres de la communauté internationale.

Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique reste solidaire du Gouvernement et du peuple de la République de Cuba et, une nouvelle fois, demande instamment que soit examinée comme il se doit la possibilité de lever sans condition le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba afin de contribuer au renforcement de la paix, de la stabilité et de la prospérité et à la pleine réalisation des droits économiques et sociaux du peuple cubain.

## Égypte

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

Fidèle à sa position, selon laquelle l'imposition de sanctions unilatérales en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies n'est pas une pratique qu'elle puisse approuver, la République arabe d'Égypte a voté pour la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis constitue une violation manifeste des principes du multilatéralisme, porte atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États, et nuit à la confiance mutuelle. Ce blocus injuste et injustifiable se traduit par des dommages économiques et sociaux hors de proportion pour le peuple cubain et touche des secteurs vitaux de l'économie du pays.

Vestige d'une ère révolue, ce blocus doit être levé. Les mesures qui y sont associées ont également des répercussions sur les entreprises et les citoyens de pays tiers, autant d'effets extraterritoriaux qui portent atteinte aux droits souverains de nombreux États Membres. L'Égypte constate avec une profonde préoccupation que la dimension extraterritoriale de ces sanctions s'accroît, ce qui constitue un argument de plus en faveur de la levée rapide du blocus. Ce dernier a posé des difficultés supplémentaires à Cuba, en compromettant les efforts de préparation et de riposte du pays à la pandémie de COVID-19. Il a entravé l'accès aux produits de santé nécessaires à la prévention et à la maîtrise de la propagation de la COVID-19.

Même si certaines avancées ont laissé entrevoir une amélioration de la situation, celles-ci demeurent insuffisantes, car le blocus est toujours en place et les lois et règlements qui le régissent restent en vigueur et sont toujours appliqués avec la plus grande sévérité. L'Égypte estime que les États-Unis doivent encore prendre un grand nombre de mesures et décisions courageuses pour permettre la levée immédiate du blocus imposé à Cuba et normaliser ainsi totalement les relations bilatérales.

L'Égypte est d'avis que ce blocus relève d'une politique contre-productive et moralement inadmissible, qui n'a pas permis de briser la détermination du peuple cubain à rester maître de son avenir. Par ailleurs, en dépit de toutes les répercussions néfastes du blocus, le Gouvernement cubain a consenti des efforts considérables pour répondre aux besoins de son peuple. Si ces mesures imposées depuis plus de 65 ans ont prouvé quelque chose, c'est qu'à l'heure de la mondialisation, le peuple cubain est capable de survivre grâce à sa persévérance et à son refus de désespérer. L'Égypte souhaite qu'un dialogue fondé sur le respect mutuel et l'application des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies s'engage entre Cuba et les États-Unis et conduise à la levée immédiate du blocus et à la normalisation des relations bilatérales dans tous les domaines.

L'Égypte exhorte une fois de plus les États-Unis à respecter immédiatement et pleinement les 32 résolutions de l'Assemblée générale, qui ont été adoptées par l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, et à mettre fin à ce blocus injustifié, qui n'a jamais eu lieu d'être et doit être levé une fois pour toutes.

## El Salvador

[Original : espagnol]
[28 janvier 2025]

La République d'El Salvador respecte scrupuleusement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, se conforme rigoureusement au droit international et a pleinement conscience de la nécessité de mettre fin à l'application unilatérale de mesures coercitives à caractère économique, commercial et financier qui nuisent au développement du peuple de l'État visé. À ce titre, El Salvador réaffirme son ferme appui à l'application de la résolution 79/7 adoptée par l'Assemblée générale.

El Salvador déclare qu'il n'a adopté ni appliqué aucune loi ni mesure qui serait contraire aux dispositions de la résolution susmentionnée, aux buts et principes énoncés dans la Charte ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux, suivant en cela les principes de l'égalité souveraine de tous les États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, principes énoncés dans de nombreux instruments juridiques internationaux.

El Salvador a souligné dans diverses instances régionales que les mesures unilatérales devaient impérativement cesser, non seulement pour des raisons de conformité avec le droit international, mais aussi parce qu'il s'agit de mesures regrettables qui causent des torts incommensurables à la population cubaine dans un contexte de crise multidimensionnelle à l'échelle mondiale.

Conscient du fait que le blocus imposé à Cuba a de graves répercussions dans des secteurs cruciaux tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, le sport et la culture, El Salvador souscrit à l'appel lancé dans la résolution 79/7 et à la teneur de toutes les résolutions antérieures de l'Assemblée générale sur la question.

## Émirats arabes unis

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

Les Émirats arabes unis ont voté pour la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée par 187 voix. Ils agissent conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies et du droit international, et soulignent que tous les États devraient jouir d'une pleine liberté de commerce et de navigation dans tous les couloirs internationaux de navigation, conformément au droit international. Par conséquent, ils n'appliquent aucun blocus économique, commercial ou financier contre Cuba.

## Équateur

[Original : espagnol]
[26 mars 2025]

La République de l'Équateur réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'au droit international et aux principes régissant les relations entre les États. L'Équateur se conforme exclusivement aux sanctions prises par le Conseil de sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies.

## Érythrée

[Original : anglais]
[7 mars 2025]

Le Gouvernement de l'État d'Érythrée n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

L'Érythrée reste fermement opposée à toute poursuite du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, lequel est contraire aux principes du droit international et sape les efforts déployés par Cuba et son peuple pour réaliser tous les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable.

L'Érythrée se joint à d'autres États pour demander aux États-Unis d'abroger ou d'invalider immédiatement toutes les lois ou mesures qui continuent de nuire aux moyens de subsistance du peuple cubain et des ressortissants cubains qui vivent dans d'autres pays.

## Eswatini

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

Le Royaume d'Eswatini n'a pas adopté de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, en raison de ses liens historiques de coopération amicale et fraternelle avec Cuba. L'Eswatini réitère son appel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Il demande en particulier que soient pleinement respectés les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment le principe conférant à Cuba la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

## Éthiopie

[Original : anglais]
[19 mars 2025]

L'adoption de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale pour la trente-deuxième année consécutive montre qu'il est urgent de lever les sanctions injustement imposées à Cuba depuis plus d'un demi-siècle.

Ces mesures économiques unilatérales ne servent à rien. Elles constituent par ailleurs des violations flagrantes du droit international et sont inadmissibles au regard de la Charte des Nations Unies.

Elles ont des effets négatifs sur le développement socioéconomique de Cuba et entravent les efforts déployés par le pays pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Ces sanctions empêchent également Cuba de participer aux activités internationales de commerce et de finance.

La communauté internationale devrait donc continuer à soutenir le peuple et le Gouvernement cubains, et apporter le soutien dont le pays a besoin pour surmonter ses problèmes de développement. Elle devrait appeler à la levée du blocus et à la pleine réintégration de Cuba dans le système politique et économique international. Une levée des sanctions permettrait à Cuba de mobiliser pleinement et efficacement ses ressources et ses capacités nationales en vue de renforcer sa résilience et

d'accélérer son développement, y compris la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

L'Éthiopie a toujours soutenu les résolutions appelant à la levée du blocus commercial imposé à Cuba par les États-Unis en votant pour celles-ci.

L'Éthiopie réitère l'appel lancé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé injustement à Cuba.

## Fédération de Russie

[Original : russe]
[21 mars 2025]

La Fédération de Russie réaffirme sa position de principe en faveur d'une levée immédiate et complète du blocus illégitime imposé à la République de Cuba par les États-Unis.

Cette pratique discriminatoire représente un retour à l'ordre mondial postcolonial, qui demeure un défi pour le système des relations internationales. Il s'agit d'un exemple de tentative vaine visant à faire des mesures coercitives unilatérales une norme en cas de désaccord entre États. À cet égard, il est tout à fait révélateur qu'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies exprimant la solidarité de la communauté internationale avec les revendications légitimes du peuple cubain soit adoptée depuis plus de 30 ans par les voix de la quasi-totalité des États Membres de l'Organisation.

Il n'échappe à personne que les restrictions injustes imposées à La Havane par Washington, en vigueur depuis 1962, visent à « asphyxier » l'île sur le plan économique, afin de déstabiliser la situation sociale et, *in fine*, de provoquer un changement anticonstitutionnel de pouvoir. On ne saurait voir dans cette politique des dirigeants des États-Unis autre chose qu'une ingérence ouverte et flagrante dans les affaires intérieures de l'État cubain souverain.

Le blocus met en péril l'intégration de La Havane au système financier et économique mondial. En conférant des effets extraterritoriaux au blocus, les États-Unis d'Amérique empêchent d'autres pays de commercer avec Cuba et d'investir dans le pays. Résultat, l'industrie de « l'île de la Liberté » est pratiquement privée de la possibilité d'acquérir des matières premières, de l'énergie, des machines et des pièces détachées pour les équipements. Les transactions entre banques sont devenues bien plus compliquées. Le bien-être et la santé des citoyens cubains ordinaires sont grandement compromis sans que cela ne soit justifié.

Dans le cadre des sanctions, Cuba a également été inscrite sur la liste unilatérale des États qui soutiennent prétendument le terrorisme établie par les États-Unis. Nous voyons dans cette démarche de Washington des motifs purement politiques, qui n'ont rien à voir avec une véritable lutte contre le terrorisme.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre mars 2023 et février 2024, les pertes économiques essuyées par Cuba du fait du blocus imposé par les États-Unis se sont élevées à plus de 5,056 milliards de dollars, soit plus de 421 millions de dollars par mois. En octobre 2024, les pertes totales accusées par Cuba du fait du blocus, depuis l'entrée en vigueur de celui-ci, se chiffraient à 164,141 milliards de dollars.

Parallèlement, le peuple cubain fait preuve d'une résilience et d'un courage remarquables, démontrant la futilité de la politique de pression et d'isolement. Jouissant d'un respect mérité dans le monde du Sud, Cuba continue de suivre une voie

indépendante et contribue de manière constructive et utile au développement des processus d'intégration régionale.

Réaffirmant notre position inébranlable, nous demandons la levée immédiate du blocus imposé à la République de Cuba sans condition préalable, guidés par les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies concernant l'inadmissibilité de toute mesure discriminatoire, atteinte à la souveraineté nationale et ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains.

## Fidji

[Original : anglais]
[19 mars 2025]

Le Gouvernement fidjien réaffirme son soutien à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et reste préoccupé par la poursuite de l'application du blocus. Le Gouvernement fidjien estime que les mesures unilatérales prises par les États-Unis contre Cuba devraient être abrogées.

Le Gouvernement fidjien rappelle que, comme ils y sont tenus par la Charte des Nations Unies, les États devraient s'abstenir d'imposer des sanctions économiques du type de celles visées dans cette résolution ou d'appuyer l'application de ces sanctions.

Le Gouvernement fidjien s'est toujours opposé à l'idée qu'un pays prenne des mesures unilatérales portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays, notamment à toute tentative d'extension de la portée extraterritoriale des lois d'un pays à d'autres nations souveraines, et soutient donc pleinement tous les efforts visant la levée des mesures unilatérales imposées à Cuba.

## Gabon

[Original : français]
[18 mars 2025]

Le Gabon réitère sa position de principe en faveur de la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de six décennies. Cet embargo met non seulement un frein considérable aux relations diplomatiques entre les pays, mais crée également un impact négatif sur l'économie cubaine et sur le niveau de vie des citoyens cubains, qui en subissent les conséquences au quotidien.

Le Gabon lance un appel pressant en faveur du respect sans faille des principes contenus dans la Charte des Nations Unies, en particulier l'égalité souveraine des États, comme gage d'un règlement pacifique des différends dans un contexte marqué par de nombreux défis mondiaux.

## Gambie

[Original : anglais]
[9 janvier 2025]

Le Gouvernement gambien n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. La Gambie est opposée à ce que de telles lois, normes ou mesures visant Cuba et entravant la liberté du commerce et de la navigation internationaux continuent d'être adoptées ou appliquées. Le blocus imposé à Cuba va à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, dont le droit international humanitaire, de la Charte des Nations

Unies ainsi que des normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, et viole les principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États Membres. Il n'a aucune justification légitime ou morale puisqu'il continue de saper les droits fondamentaux du peuple cubain à l'émancipation économique et au développement. Il doit être levé sans délai.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Gambie se joint aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de toute loi, mesure ou politique qui fait obstacle à la liberté du commerce et de la navigation internationaux en violation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international.

La Gambie souhaite vivement que les résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies qui se font l'écho de la volonté collective de lever le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et mises en application.

## Géorgie

[Original : anglais]
[24 mars 2025]

La Géorgie réaffirme son soutien à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant à interdire ou à restreindre les relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba.

## Ghana

[Original : anglais]
[24 mars 2025]

Le Gouvernement de la République du Ghana réaffirme son attachement inébranlable aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier l'égalité souveraine des États et le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Ghana se joint à l'écrasante majorité des États Membres pour demander une nouvelle fois la levée immédiate du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Ce blocus sape depuis longtemps les aspirations politiques, sociales et économiques légitimes du Gouvernement cubain et de son peuple.

À l'heure où les défis mondiaux, exacerbés par les effets persistants de la pandémie de COVID-19 et les tensions géopolitiques actuelles, pèsent lourdement sur les économies des pays en développement, le maintien de ce blocus unilatéral est injustifié et insoutenable. Il crée de graves problèmes pour le peuple cubain, dont il réduit l'accès à des biens et services essentiels, notamment la nourriture, les médicaments et les systèmes d'aide sociale de base. Il entrave la capacité de Cuba à mettre en œuvre le Programme 2030, à un moment où il est plus nécessaire que jamais de mettre la coopération internationale au service de l'action collective mondiale.

Le blocus continue de susciter une profonde préoccupation à l'échelle internationale, comme ne cessent de le montrer les résolutions successives de l'Assemblée générale. La perturbation des transactions financières internationales, de la coopération médicale et des échanges commerciaux qu'il entraîne n'aggrave pas seulement les difficultés économiques de Cuba, mais freine également la prospérité économique mondiale, ce qui a des répercussions négatives sur les pays voisins et ailleurs. Le Ghana soutient pleinement l'appel retentissant de l'Assemblée générale

en faveur de la suppression du blocus et reste déterminé à s'abstenir de promulguer ou d'appliquer toute mesure contraire à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Il demande instamment à tous les États Membres de faire de même, dans un esprit de multilatéralisme et de solidarité.

Le Ghana réaffirme sa solidarité inébranlable avec le Gouvernement et le peuple cubains et renouvelle son appel solennel aux États-Unis pour qu'ils entendent la voix écrasante de la communauté internationale. La levée de ce blocus n'est pas seulement une question de justice pour Cuba, mais aussi une étape nécessaire pour renforcer la coopération internationale, favoriser la résilience économique et défendre les principes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies a été fondée.

## Grenade

[Original : anglais]
[19 février 2025]

La Grenade renouvelle sa ferme adhésion à l'égalité souveraine des États et aux principes défendus par l'Organisation des Nations Unies et invite instamment tous les États Membres à faire de même.

La Grenade continue de réaffirmer sans équivoque qu'elle s'abstient d'adopter, d'appliquer ou d'approuver des lois ou mesures qui empiètent sur les droits souverains d'un État, quel qu'il soit, ou qui y portent atteinte, ainsi que des lois qui restreignent et entravent la participation d'un État au commerce international ou sa liberté de navigation.

La Grenade rejette le blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement au Gouvernement et au peuple cubains par les États-Unis d'Amérique et lance un nouvel appel à sa levée immédiate.

Les mesures liées à ce blocus sont un obstacle et un frein au développement économique de Cuba. Elles portent un coup terrible au progrès socioéconomique du peuple cubain, infligeant à ce dernier des souffrances indicibles, et ont été contre-productives du point de vue des objectifs de développement humain. Elles continuent également de bafouer les droits souverains du Gouvernement et du peuple cubains, ce qui contrevient directement au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

La Grenade soutient donc sans réserve la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

La Grenade se joint à la communauté internationale pour exprimer son souhait de voir lever totalement ce blocus conformément au principe de respect mutuel et au droit de participer pleinement aux activités mondiales de la communauté internationale des nations.

## Guatemala

[Original : espagnol]
[3 février 2025]

Depuis 1997, la République du Guatemala soutient les résolutions relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, au titre de son engagement en faveur de la Charte des Nations Unies et du droit international.

En 2018, le pays s'est joint aux efforts faits par le système des Nations Unies en vue de l'adoption de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. Le Guatemala déclare qu'il n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de mesures contraires aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Guatemala rejette aussi toute mesure unilatérale contraire aux principes de la liberté du commerce et du droit international et demande instamment aux pays dont le droit interne comporterait toujours de telles dispositions de faire le nécessaire pour les abroger.

Par conséquent, il n'existe aucun obstacle juridique ou réglementaire à la libre circulation ou au libre-échange entre le Guatemala et Cuba, comme en témoignent les excellentes relations qu'entretiennent nos deux pays.

Le Guatemala constate avec préoccupation que, malgré la détermination unanime de l'Assemblée générale, les politiques des États-Unis d'Amérique imposées à la République de Cuba ne cessent de se durcir et ont des conséquences préjudiciables sur le développement et le bien-être du peuple cubain.

Le Guatemala appelle de nouveau instamment les deux parties à rétablir un dialogue constructif afin qu'elles reprennent et normalisent promptement leurs relations diplomatiques, économiques, commerciales et financières et leur coopération.

Le Guatemala continuera de joindre sa voix à celle de la communauté internationale pour soutenir et promouvoir des mesures propres à aboutir à une solution rapide et définitive dans le but résolu de mettre fin au blocus imposé à Cuba.

## Guinée

[Original : français]
[29 avril 2025]

Se référant aux règles du droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République de Guinée, fidèle aux idéaux de souveraineté et d'égalité des peuples, réaffirme son adhésion aux efforts déployés par la communauté internationale en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement guinéen note, avec regret, que ce blocus affecte négativement les efforts du Gouvernement cubain pour un développement économique et social de son pays, entraînant ainsi une situation humanitaire préoccupante et des pertes financières considérables de moyens qui auraient pu contribuer à l'épanouissement de sa population.

Le Gouvernement guinéen apporte son soutien traditionnel à la cause cubaine et témoigne son attachement au raffermissement des relations d'amitié et de coopération qui ont toujours existé entre Guinée et Cuba.

Le Gouvernement guinéen encourage, à nouveau, les hautes autorités des États-Unis et de Cuba à reprendre le dialogue précédemment amorcé pour la levée sans condition de l'embargo, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

## Guinée-Bissau

[Original : français]
[25 mars 2025]

La Guinée-Bissau réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale des lois nationales sont contraires aux obligations de promouvoir le dialogue et de faire prévaloir les principes et les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Ainsi, le Gouvernement de la Guinée-Bissau ne souscrit pas aux résolutions adoptées contre Cuba et n'actionne pas, au niveau interne, des mécanismes qui se traduisent dans l'exécution de ces résolutions, car elles sont de caractère unilatéral et contraires aux normes du droit international, notamment en ce qui concerne la liberté du commerce et de la navigation.

La Guinée-Bissau note avec inquiétude des actions et mesures visant l'aggravation du blocus.

En conséquence, notre pays regrette que ce blocus de plus de 60 ans continue d'affecter le peuple cubain avec des dommages très significatifs dans tous les secteurs importants de l'économie cubaine, comme la santé publique, la nutrition, les transports, l'agriculture, les services bancaires, le commerce, l'investissement et le tourisme.

Ce blocus continue d'empêcher le progrès socioéconomique et le développement du peuple cubain ; tant qu'il persistera, il fera davantage obstacle aux efforts de Cuba à la réalisation de son développement durable.

La Guinée-Bissau reconnaît l'importance que le Secrétaire général accorde à cette question, et demande l'exécution de la résolution 79/7 dans son ensemble.

Elle demande également aux deux pays de trouver un accord, au moyen d'un dialogue sincère et constructif, en vue d'approfondir les relations entre les deux États.

## Guinée équatoriale

[Original : anglais]
[14 mars 2025]

Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale réaffirme qu'il est déterminé à réaliser les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence et de non-intervention dans leurs affaires internes ; il défend également le droit des pays et de leurs citoyens à jouir librement des avantages de la navigation et du commerce internationaux.

Tous les États doivent agir conformément à ces principes du droit international en s'abstenant de prendre des mesures unilatérales susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement des structures sociales, économiques et financières d'autres pays.

La Guinée équatoriale se dit de nouveau profondément préoccupée par les répercussions que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus d'un demi-siècle a eu sur la population de ce pays des Caraïbes, qui ont été pour le moins visibles pendant les années d'urgence sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, période de riposte intense au cours de laquelle il a été difficile pour Cuba d'accéder aux ressources de base, aux technologies et aux matières premières nécessaires pour renforcer les services publics et sauver des vies.

La Guinée équatoriale demande aux États-Unis de changer leur politique à l’égard de Cuba et invite le Gouvernement des États-Unis à se conformer pleinement aux dispositions de la résolution 79/7 de l’Assemblée générale et à ne ni adopter ni appliquer de lois ou de mesures coercitives visant à imposer des restrictions économiques, commerciales ou financières à la République de Cuba, pays ami et frère.

## Guyana

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

Le Gouvernement de la République coopérative du Guyana a toujours approuvé sans réserve et rigoureusement respecté les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la résolution 79/7 de l’Assemblée générale. Dans cette perspective, et conformément à ladite résolution, le Guyana n’a jamais adopté ni appliqué de lois ni de mesures du type visé dans le préambule, dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d’autres États, y compris Cuba.

Le Guyana maintient son appel à la levée du blocus conformément aux principes consacrés dans la Charte. Il soutient également l’appel à la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis d’Amérique, convaincu que celle-ci contribuerait à l’intégration économique, sociale et culturelle des Amériques. Il exhorte la communauté internationale à soutenir les pays en développement tels que Cuba, qui cherchent à faire progresser la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030, à consolider le relèvement au sortir de la pandémie et à lutter contre les effets des changements climatiques.

Le Gouvernement du Guyana reconnaît la contribution active que Cuba apporte depuis plusieurs décennies dans des domaines tels que le développement des ressources humaines, la santé, l’agriculture, le sport et la culture, malgré le blocus en vigueur, sur laquelle reposent en partie les progrès socioéconomiques de la Communauté des Caraïbes, de nombreux pays de la région de l’Amérique latine et des Caraïbes et au-delà. Le Guyana remercie de nouveau le Gouvernement cubain pour le soutien précieux qu’il lui a apporté dans le domaine de la santé et pour les milliers de bourses d’études qu’il accorde à des Guyaniennes et Guyaniens dans divers domaines depuis de nombreuses années.

## Haïti

[Original : français]
[7 avril 2025]

Le Gouvernement de la République d’Haïti n’a jamais adopté de lois, de dispositions dans ses lois ou de mesures du type visé à la résolution 79/7.

Haïti réaffirme son engagement et son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect des principes d’égalité souveraine des États, de non-ingérence et de la non-intervention dans leurs affaires internes, ainsi que le droit des États et de leurs ressortissants à jouir librement des bienfaits de la navigation et du commerce. Il est nécessaire que les États agissent conformément à ces principes du droit international en renonçant aux mesures unilatérales susceptibles d’affecter les structures sociales, économiques et financières des autres États.

Le Gouvernement haïtien a toujours soutenu les efforts de la république sœur de Cuba pour répondre à la nécessité urgente de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qui touche ce pays depuis de nombreuses années, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et lors des différents sommets des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Gouvernement d'Haïti souhaite que les relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis d'Amérique se normalisent et aboutissent à la levée du blocus.

## Honduras

[Original : espagnol]
[13 mars 2025]

Compte tenu des obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, le Honduras n'adopte ni n'applique contre d'autres États aucune loi ou mesure unilatérale à caractère économique ou commercial qui porterait atteinte à la liberté du commerce international.

## Îles Salomon

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

Les Îles Salomon demeurent profondément attachées aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires nationales et intérieures d'un autre État. Les Îles Salomon demandent une nouvelle fois aux États-Unis de lever sans condition le blocus économique, commercial et financier imposé au peuple pacifique de Cuba, au nom de la paix et dans le respect de l'esprit et des buts de la Charte des Nations Unies. Cette action unilatérale est contraire au droit international, sape l'esprit du multilatéralisme et entrave les progrès de Cuba vers la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les Îles Salomon accordent une grande importance à leurs relations diplomatiques avec Cuba et apprécient la générosité dont ont fait preuve le Gouvernement et le peuple cubains, notamment l'appui qu'ils ont apporté en formant des médecins.

## Inde

[Original : anglais]
[31 janvier 2025]

L'Inde n'a pas adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans le préambule de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et, partant, n'a nul besoin d'abroger ou d'annuler de telles lois ou mesures.

L'Inde s'est toujours opposée à toute mesure unilatérale prise par un pays et portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays, y compris à toute tentative d'extension extraterritoriale de l'application des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde rappelle les documents finals adoptés sur ce sujet par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés à leur dix-neuvième Conférence au sommet, tenue les 19 et 20 janvier 2024, le document final publié à l'issue du troisième Sommet du Sud du Groupe des 77, tenu à Kampala les 21 et 22 janvier 2024, ainsi que d'autres décisions de haut niveau adoptées par le Mouvement des pays non alignés, et prie instamment la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

## Indonésie

[Original : anglais]
[18 mars 2025]

Le Gouvernement de la République d'Indonésie réitère sa plus vive opposition aux mesures coercitives unilatérales de portée extraterritoriale qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États et rappelle les intérêts légitimes des entités ou des personnes sous leur juridiction ainsi que la liberté du commerce et de la navigation. L'Indonésie continue également de rejeter toutes mesures supplémentaires tendant à renforcer encore le blocus unilatéral imposé à Cuba.

L'Indonésie réaffirme que le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba par les États-Unis d'Amérique est contraire aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, tels que consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux, à l'instar de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États. L'Indonésie s'est toujours opposée à l'application de ces mesures coercitives unilatérales, celles-ci ayant de graves répercussions sur l'économie, le développement et la situation humanitaire de Cuba et entravant les progrès de l'île vers la réalisation des objectifs de développement durable.

À l'heure où le monde s'attache à accélérer la réalisation de ces objectifs, tout acte susceptible d'affaiblir la capacité de pays tiers à réaliser leur développement économique et social est jugé intolérable. Le blocus va à l'encontre de l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sape les efforts internationaux visant à restaurer la confiance dans le multilatéralisme et risque de laisser le peuple cubain de côté.

Bien qu'elle ait appuyé les résolutions successives sur la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, l'Indonésie, malheureusement, constate que la situation ne s'est guère, voire pas du tout améliorée. Les souffrances et les épreuves infligées au peuple cubain, en particulier aux groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes et les personnes âgées, perdurent.

Le Gouvernement indonésien continue de souligner qu'il importe de favoriser le dialogue afin de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et de normaliser les relations bilatérales.

## Iran (République islamique d')

[Original : anglais]
[11 mars 2025]

La République islamique d'Iran réaffirme sa ferme opposition à l'application de mesures coercitives unilatérales, en particulier celles qui ont des effets extraterritoriaux

sur la souveraineté et l'indépendance d'autres États. Ces sanctions portent délibérément atteinte aux principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence et de non-intervention dans leurs affaires internes, qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États. Elles sont à l'origine de grandes souffrances et d'indicibles difficultés chez les citoyennes et citoyens ordinaires, en particulier celles et ceux qui sont en situation de vulnérabilité, tels que les personnes âgées, les femmes, les enfants et les personnes atteintes de maladie, et portent atteinte aux droits humains fondamentaux. Elles sont également le principal obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable et des droits économiques des peuples. Parce qu'elle a décidé de mener une politique indépendante dans les relations internationales, Cuba fait partie des divers pays qui subissent cette politique illégale pendant plus de six décennies.

Pays pacifique, Cuba est visée par lourd blocus, imposé par les États-Unis depuis plus de 60 ans. Depuis près de 60 ans, l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies condamne fermement cette pratique jugée injuste et illégale à l'égard de Cuba, à l'exception des États-Unis d'Amérique et du régime israélien, ce dernier bénéficiant du soutien indéfectible du premier alors qu'il soumet les Palestiniens à des atrocités et à des actes de génocide.

La République islamique d'Iran, qui est également victime depuis plus de quatre décennies de la politique des États-Unis consistant à imposer de mesures coercitives unilatérales, exprime sa solidarité et sa sympathie à l'égard du Gouvernement et du peuple cubains. Les relations étroites et variées qu'elle entretient avec Cuba lui permettent de témoigner du rôle constructif joué par ce pays dans les relations internationales, que ce soit dans les instances multilatérales telles que l'ONU ou dans le cadre de relations bilatérales, y compris pour ce qui est d'apporter une assistance médicale et des vaccins à d'autres nations, et ce malgré les fortes pressions économiques et financières exercées par les États-Unis.

En ce qui concerne la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, la République islamique d'Iran maintient la position qu'elle a déjà exprimée dans de nombreux rapports antérieurs du Secrétaire général établis en application de ladite résolution. Elle soutient pleinement l'application de la résolution, conformément à sa position historique consistant à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer les lois ou mesures qui y sont visées, et s'oppose fermement à l'imposition de mesures coercitives unilatérales à Cuba. Dans le même ordre d'idées, elle continue de rejeter catégoriquement l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme, laquelle, fabriquée de toutes pièces par les États-Unis d'Amérique, repose sur des intérêts politiques internes et se fonde sur des allégations sans fondement et non étayées.

La République islamique d'Iran continuera, en étroite coordination et coopération avec d'autres États Membres victimes de mesures coercitives unilatérales, en premier lieu Cuba, de prévenir, d'éliminer et de réduire au minimum les effets néfastes de ces mesures. Elle n'hésitera pas à renforcer ses relations bilatérales avec Cuba afin d'atténuer les souffrances que les deux nations endurent en raison des sanctions imposées par les États-Unis.

La République islamique d'Iran réitère sa solidarité inébranlable avec le peuple et le Gouvernement cubains et se joint à l'appel mondial lancé aux États-Unis pour qu'ils se conforment immédiatement et pleinement à leurs obligations internationales et lèvent les sanctions imposées à Cuba.

## Iraq

[Original : anglais]
[25 avril 2025]

Les mesures coercitives unilatérales ont des effets négatifs sur les personnes, les entreprises et les droits humains. Elles découlent de sanctions imposées par un ou plusieurs pays pour des considérations politiques ou économiques. Les répercussions négatives des sanctions unilatérales et des mesures coercitives unilatérales se manifestent comme suit :

1. Augmentation de la pauvreté : le plus souvent, les taux de pauvreté augmentent parmi les populations pauvres et les classes moyennes dans les pays visés par des sanctions, faute d'accès aux ressources économiques. Le niveau de vie baisse quand ces pays ne peuvent plus obtenir les produits et ressources dont ils ont besoin et se retrouvent isolés sur le plan économique. Les sanctions entraînent donc une baisse sensible du produit intérieur brut par habitant puis une détérioration de la situation économique générale du pays. Il existe une relation de proportionnalité directe entre les taux de pauvreté et la dureté des sanctions dans les pays visés.

2. Accès limité aux soins de santé : bien que les sanctions ne portent pas sur les médicaments et les équipements médicaux, elles ont des conséquences indirectes puisqu'il est difficile de fournir des médicaments aux pays visés par des sanctions, ce qui entrave le droit des citoyens à obtenir des soins de santé équitables.

3. Entrave à l'accès à la justice : les sanctions unilatérales peuvent peser sur l'exercice du droit d'ester en justice, un droit garanti par la constitution dont les personnes peuvent se prévaloir devant les autorités judiciaires compétentes : elles ont par exemple des conséquences sur la capacité des personnes à s'acquitter des frais de justice auprès des institutions judiciaires.

4. Effets des sanctions économiques unilatérales sur les relations que les pays visés ont avec les autres pays : il arrive souvent que des pays renoncent à nouer des relations bilatérales du fait des restrictions imposées, ce qui isole les pays se trouvant sous le coup de sanctions. Par exemple, les banques et les entreprises évitent de traiter avec ces pays.

Recommandations :

- Demander instamment à tous les pays de s'abstenir d'imposer des mesures coercitives unilatérales contraires aux règles du droit international des droits humains, du droit international humanitaire et aux principes régissant les relations pacifiques entre les pays, en particulier les mesures qui ont des effets extraterritoriaux et entravent les relations commerciales entre les pays.
- Régler les différends entre pays par le dialogue et d'autres moyens pacifiques.
- L'Iraq n'a cessé d'appuyer les résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.
- L'Iraq soutient les efforts de médiation diplomatique déployés pour encourager les négociations et le dialogue en vue de mettre fin au blocus.
- L'Iraq voit d'un bon œil tout effort visant à normaliser les relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, à lever toutes les restrictions et à permettre à la population cubaine de mener librement des activités commerciales et économiques, sachant que tout cela contribuerait à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour que tous les peuples, sans exception, bénéficient d'un développement durable.

## Islande

[Original : anglais]
[18 mars 2025]

Le Gouvernement islandais réaffirme son appui à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. L'Islande ne promulgue ni n'applique aucune loi ni mesure du type visé dans cette résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique susceptible de limiter ou d'empêcher le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba. Elle s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers.

## Jamaïque

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

Le Gouvernement jamaïcain demeure profondément attaché à la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

En accord avec les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en application de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, le Gouvernement jamaïcain n'a adopté aucune loi ni mesure susceptible de porter atteinte à la souveraineté de tout État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

La Jamaïque considère la souveraineté économique comme une pierre angulaire du développement d'un État. Le 29 octobre 2024, pour la seizième année consécutive, le Parlement a adopté une résolution qui, entre autres, appelait à la reprise du dialogue entre les États-Unis et Cuba et à la levée du blocus. La Jamaïque est convaincue que le blocus est le principal obstacle au développement économique de Cuba et qu'il entrave la mise en œuvre de son plan national de développement économique et social ainsi que les efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable. Elle estime qu'imposer de manière unilatérale des mesures économiques coercitives ayant une portée extraterritoriale est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et porte atteinte aux principes du multilatéralisme, de la souveraineté et du libre-échange.

La Jamaïque reste préoccupée par les retombées de ces mesures sur la détermination du Gouvernement cubain à améliorer la situation socioéconomique de son peuple, et demande instamment leur démantèlement, celles-ci étant obsolètes et discriminatoires et exacerbant les difficultés économiques et sociales de Cuba. Elle s'est toujours jointe à l'appel en faveur du retrait de Cuba de la liste des pays qui soutiennent le terrorisme établie par les États-Unis d'Amérique, estimant que cette classification injustifiée aggrave les problèmes que Cuba rencontre avec des tiers et qu'il devrait y être mis fin. Elle se félicite des mesures prises par le Gouvernement des États-Unis en janvier 2025 concernant l'inscription de Cuba sur cette liste, qui, bien que partielles et limitées, vont dans la bonne direction.

La campagne énergique de la Jamaïque en faveur de la réintégration complète de Cuba dans la région se fonde sur l'idée que le blocus est non seulement une mesure punitive contre Cuba, mais également un obstacle au développement de la région dans son ensemble.

La Jamaïque a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale, à l'instar de la résolution 79/7, et exhorté tous les États Membres à respecter la Charte des Nations Unies en mettant un terme à l'application de mesures si hostiles.

La Jamaïque s'est associée à d'autres États Membres dans le cadre d'instances régionales pour faire valoir cette position. Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont publié à plusieurs reprises des déclarations publiques rejetant l'imposition de ces mesures coercitives unilatérales et demandé la levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La Jamaïque réitère donc son appel à lever sans plus attendre et intégralement le blocus qui continue d'avoir des conséquences sociales et économiques désastreuses pour Cuba et le peuple cubain.

## Japon

[Original : anglais]
[21 mars 2025]

Le Gouvernement japonais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement japonais estime que la politique économique des États-Unis d'Amérique à l'égard de Cuba doit être considérée essentiellement comme une question bilatérale. Le Japon partage toutefois l'inquiétude qu'inspirent la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD) (connue sous le nom de loi Helms-Burton) et le *Cuban Democracy Act* de 1992 dans la mesure où l'application de ces lois cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou aux citoyens d'un État tiers et est probablement contraire au droit international concernant l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de près la situation découlant desdites lois et des circonstances connexes, et ses préoccupations demeurent entières. Ayant étudié la question avec le plus grand soin, le Japon a voté pour la résolution 79/7.

## Jordanie

[Original : anglais]
[24 janvier 2025]

Le Royaume hachémite de Jordanie n'a appliqué aucune loi ni mesure du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Il a toujours voté en faveur des résolutions relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

## Kazakhstan

[Original : anglais]
[19 mars 2025]

Le Kazakhstan adhère traditionnellement aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce international, et soutient les résolutions adoptées par l'Assemblée générale

sur la question de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## Kenya

[Original : anglais]
[24 février 2025]

Le Gouvernement kényan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement kényan croit en un système multilatéral fondé sur des règles et, à ce titre, ne peut soutenir les décisions unilatérales qui visent à bloquer Cuba et provoquent des souffrances continues au peuple cubain ami.

Les Nations Unies ne devraient jamais défendre ni appuyer de sanctions ou de blocus indéfiniment, en particulier lorsque, comme c'est le cas pour Cuba, ceux-ci sapent les objectifs généraux en matière d'appropriation nationale, de paix durable et de développement durable dans l'île.

C'est pour ces raisons que le Kenya vote toujours en faveur des résolutions portant sur la nécessité d'éliminer ce fardeau prolongé qui pèse sur le peuple cubain. Celui-ci a le droit de protéger son statut d'État et de participer librement au marché mondial, tout comme à la marche du monde d'une manière générale, en tant que nation dûment reconnue par les Nations Unies.

## Kirghizistan

[Original : anglais]
[27 février 2025]

La République kirghize réaffirme son attachement aux normes et aux principes fondamentaux du droit international, notamment les dispositions de la Charte des Nations Unies, et prône le respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté de commerce et de navigation internationaux. Elle a toujours appuyé les efforts déployés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## Kiribati

[Original : anglais]
[15 avril 2025]

Le Gouvernement de la République de Kiribati réaffirme, pour la onzième fois, son soutien à l'application de la résolution de l'Assemblée générale appelant les États-Unis à mettre fin au blocus unilatéral imposé à Cuba, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

Des considérations d'ordre moral et humanitaire sont évoquées dans la résolution et permettront, une fois que l'on en tiendra compte, d'améliorer la qualité de vie et le bien-être du peuple cubain et de contribuer à l'édification d'un monde plus pacifique, plus humain et plus chaleureux pour tous.

## Koweït

[Original : anglais]
[7 avril 2025]

L'État du Koweït soutient l'application de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et réitère son ferme attachement aux obligations découlant du droit international ainsi qu'aux principes et aux buts consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment ceux qui ont trait à l'égalité souveraine des États, à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, à la non-agression, à la coexistence pacifique et au règlement des différends entre États par des moyens pacifiques.

Le Koweït réaffirme également son attachement aux principes de liberté de commerce et de navigation, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et au droit international.

## Lesotho

[Original : anglais]
[13 mars 2025]

Le Lesotho réaffirme son attachement aux dispositions et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Lesotho se déclare profondément préoccupé par les effets néfastes du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, à qui il demande instamment de lever cette mesure.

## Liban

[Original : anglais]
[29 janvier 2025]

Le Gouvernement libanais respecte pleinement les dispositions de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Il reste fidèle à cette position, dictée par le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment celui de la souveraineté des États.

## Libéria

[Original : anglais]
[15 avril 2025]

Le Gouvernement libérien appuie l'appel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, étant donné les difficultés majeures que celui-ci engendre pour le peuple cubain.

La position de la République du Libéria est conforme à la position commune de l'Union africaine : demander que soit appliquées les résolutions de l'Assemblée générale portant sur la nécessité de lever le blocus.

Le Libéria coopère avec les autres États Membres de l'ONU à l'appui de l'appel à la levée du blocus et aux fins de l'application de la résolution y relative.

## Libye

[Original : anglais]
[24 mars 2025]

La Libye réaffirme sa ferme opposition aux mesures unilatérales imposées aux États pour des motifs politiques et souligne que de tels agissements ne permettent aucunement de régler les différends entre les pays, mais contribuent plutôt à les accentuer.

La Libye a exprimé à maintes reprises son attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international et n'a ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

La Libye a voté pour la résolution 79/7, car elle s'oppose au blocus économique, commercial et financier. Elle invite les États à régler leurs différends de manière pacifique et à rejeter les mesures coercitives unilatérales, qui contreviennent aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, portent atteinte aux droits humains et entravent les efforts de développement, notamment ceux visant à atteindre les objectifs de développement durable.

## Madagascar

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

Le Gouvernement de la République de Madagascar, en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, respecte les principes énoncés dans la Charte, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État.

Le Gouvernement malgache n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de sanctions économiques, commerciales et financières contre Cuba.

À cette fin, Madagascar soutient toute mesure visant à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## Malaisie

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

La Malaisie continue de s'opposer fermement à l'imposition de mesures coercitives unilatérales contre quelque pays que ce soit, y compris Cuba.

Ces mesures sont contraires au droit international, au droit international humanitaire et à la Charte des Nations Unies. Elles ont empêché des millions de personnes d'accéder au développement socioéconomique et à l'aide à la lutte contre les changements climatiques.

Fidèle à sa position de principe, qui n'a pas varié, la Malaisie a soutenu la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

La Malaisie réaffirme qu'il faut d'urgence éliminer les mesures coercitives unilatérales et invite les parties concernées à renforcer les efforts diplomatiques à cette fin.

## Malawi

[Original : anglais]
[20 mai 2025]

Le Gouvernement de la République du Malawi, qui entretient des relations diplomatiques avec Cuba, n'a jamais adopté de lois ni d'instruments ciblés interdisant le commerce ou la coopération avec Cuba.

## Maldives

[Original : anglais]
[20 janvier 2025]

Sauf mandat exprès du Conseil de sécurité, la République des Maldives s'oppose à l'imposition de tout type de sanctions à quelque pays que ce soit. Elle n'en a imposé aucune à Cuba et n'a pas non plus promulgué de lois ou règlements contraires aux dispositions de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, pour laquelle elle a voté.

## Mali

[Original : français]
[3 mars 2025]

Le Gouvernement de la République du Mali a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement du Mali, qui soutient pleinement la résolution 79/7, n'a ni promulgué de lois ni appliqué de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Le Mali maintient sa position en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

## Maurice

[Original : anglais]
[14 février 2025]

Maurice réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. En application de ces principes et conformément au droit international, Maurice n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant à imposer un blocus économique, commercial et financier unilatéral à Cuba.

Maurice entretient de bonnes relations bilatérales avec Cuba et reste disposée à développer ses relations commerciales avec elle.

## Mauritanie

[Original : français]
[6 mars 2025]

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie exprime son désaccord et son opposition à tout embargo de nature à atteindre le développement économique et social d'un pays et conduisant à la souffrance des êtres humains. La Mauritanie a toujours voté pour les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessite de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La Mauritanie reste attachée aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

## Mexique

[Original : espagnol]
[26 mars 2025]

Le Mexique condamne catégoriquement le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis près de 60 ans.

Le 30 octobre dernier, notre pays a réaffirmé devant l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie en séance plénière, qu'il condamnait sans réserve le blocus économique imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, lequel porte structurellement atteinte aux droits humains du peuple cubain et engendre de lourdes conséquences pour l'économie et le développement économique et social de Cuba. Nous avons également déclaré notre volonté de prendre la tête des efforts faits par la communauté internationale en vue de la levée de ces mesures et de promouvoir la coopération pour le développement.

Le Mexique réaffirme que, dans le cadre des relations entre États souverains, le fait de prendre des mesures unilatérales visant à exercer une pression politique pour influer, de l'extérieur, sur les décisions internes d'un autre État est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et nuit à la paix et à la stabilité entre les peuples. C'est pourquoi notre pays affirme que Cuba doit être retirée de toute urgence de la liste des États soutenant le terrorisme, car cela entrave les transactions financières internationales et les activités des entreprises étrangères et favorise ainsi les pénuries de produits de base.

À titre d'exemple, le blocus influe sur la capacité de Cuba à rembourser la dette contractée par l'institution financière cubaine auprès de la Banque mexicaine du commerce extérieur. Bien qu'un accord de reconnaissance de dette ait été signé, les activités commerciales entre les deux institutions ont été suspendues, ce qui limite les perspectives de retombées favorables non seulement pour les entreprises (programmes de financement, coopération technique, formation et services financiers), mais aussi pour les citoyens des deux pays.

Le Gouvernement mexicain a mis en place des programmes et des stratégies de soutien à Cuba, notamment le programme « Sembrando vida en Cuba » (Semer la vie à Cuba), qui consiste à apporter au pays un soutien en nature (plantes, semences, outils, machines et assistance technique personnalisée) afin de l'aider à accroître sa production agricole et, ainsi, à renforcer sa souveraineté alimentaire et à améliorer la qualité de vie de la population.

De même, depuis 2022, la Commission fédérale de l'électricité apporte une aide humanitaire aux fins de la remise en état de l'infrastructure électrique de Cuba, touchée à plusieurs reprises par des catastrophes naturelles.

La nouvelle réalité géopolitique mondiale conduit à privilégier l'unité et le multilatéralisme pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui. Dans cet esprit, et compte tenu des relations historiques qui l'unissent à Cuba, le Mexique considère que le blocus est inacceptable, non seulement du point de vue des droits humains, mais aussi en raison des dommages incalculables qu'il cause au développement économique et social de l'île et du peuple cubain.

C'est ce qu'a réaffirmé, en octobre 2024, la Présidente du Mexique, Claudia Sheinbaum Pardo, qui a rappelé que le Mexique n'avait jamais été favorable au blocus. L'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes est indispensable au développement économique et au bien-être des peuples de la région, et les efforts se poursuivront pour stimuler le développement commercial, économique et social des nations concernées.

De toute évidence, le blocus empêche Cuba de participer aux échanges commerciaux et financiers internationaux, ce qui se traduit notamment par des retards sur le plan commercial, l'exclusion financière de particuliers et d'entreprises, la résiliation de contrats, la rupture des relations établies avec certains établissements bancaires et des situations d'endettement.

Le Mexique est solidaire du peuple cubain et réaffirme que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique doit être levé.

## Monaco

[Original : français]
[6 mars 2025]

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes généraux du droit international, la Principauté de Monaco n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles visées à la résolution 79/7.

## Mongolie

[Original : anglais]
[17 février 2025]

Le Gouvernement mongol n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

La Mongolie réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

La Mongolie s'est toujours opposée au maintien de mesures unilatérales et réaffirme son appui à la levée complète du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. La Mongolie est profondément préoccupée par les graves répercussions de ces restrictions sur la croissance économique et le développement socioéconomique global de Cuba, en particulier dans des secteurs essentiels tels que la sécurité alimentaire et le commerce.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la solidarité internationale et de la « faim zéro », la Mongolie a versé 1 million de dollars au Programme alimentaire

mondial en 2024 pour soutenir les efforts faits en matière de sécurité alimentaire à Cuba. Cette contribution visait à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des femmes enceintes et des personnes vulnérables inscrites au programme d'aide sociale dans les provinces de Villa Clara et de Cienfuegos.

## Monténégro

[Original : anglais]
[28 janvier 2025]

Le Gouvernement monténégrin a voté en faveur de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement monténégrin réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution. Il est prêt à approfondir la coopération avec Cuba, aux niveaux bilatéral et multilatéral.

## Mozambique

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

La République du Mozambique n'a jamais adopté ni appliqué de loi ou de mesure du type visé à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale ni collaboré ou contribué à l'application de telles lois ou mesures.

Cette position concorde avec le vote du Mozambique en faveur de la résolution.

Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération saisit cette occasion pour réaffirmer l'appui inconditionnel du Mozambique aux dispositions de la résolution et appelle à la levée sans condition du blocus imposé à la République de Cuba.

## Namibie

[Original : anglais]
[26 février 2025]

La Namibie confirme son appui à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Elle s'engage une nouvelle fois à respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et demande la levée immédiate et sans condition du blocus imposé à Cuba.

La Namibie est fermement convaincue que ces sanctions unilatérales empêchent le peuple cubain d'exercer ses droits fondamentaux et de poursuivre son propre développement socioéconomique. Le blocus a non seulement nui aux moyens de subsistance de millions de Cubains, mais également bloqué une assistance médicale et une aide humanitaire vitales, en particulier en temps de crise.

La Namibie demande instamment à tous les États Membres, en particulier ceux qui sont en mesure d'influer sur la situation, de reconnaître le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des nations souveraines et d'insister sur le fait qu'il importe de faire respecter le droit international.

Le fait que la Namibie, État membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine, a voté pour la résolution est en accord avec

la position plus générale adoptée aux niveaux régional et continental contre les sanctions et l'ingérence extérieure et renforce l'idée que les nations africaines et les autres pays en développement doivent se soutenir mutuellement dans leur quête d'indépendance et de développement économique. Chaque année, les États membres de l'Union africaine adoptent une décision demandant la levée des sanctions illégales imposées à Cuba, une tradition à laquelle l'organisation restera fidèle, nous en sommes convaincus, jusqu'à ce que le peuple cubain puisse réellement jouir de son indépendance durement acquise.

La Namibie a appuyé la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis par l'intermédiaire de l'Union africaine, mais également d'autres organisations internationales : l'ONU, le Mouvement des pays non alignés, dans le cadre duquel elle a approuvé des résolutions appelant à la levée du blocus imposé à Cuba, reflétant ainsi son engagement en faveur de la solidarité avec les nations en développement, ainsi que le Commonwealth, au sein duquel elle a continué de participer aux initiatives demandant la normalisation des relations avec Cuba et la levée du blocus.

La Namibie réaffirme son engagement inébranlable en faveur de la résolution 79/7 et se tient prête à travailler avec les autres États Membres de l'Organisation pour promouvoir un monde juste et équitable, libre de toute pression et intervention extérieure indue.

Comme suite à un certain nombre d'accords bilatéraux, le Gouvernement namibien entretient avec le Gouvernement cubain des relations mutuelles cordiales et des liens de collaboration à long terme. Les deux pays organisent tous les deux ans des réunions de groupes de travail sur la coopération bilatérale dans divers secteurs.

Le Gouvernement namibien maintient d'excellentes et cordiales relations avec le Gouvernement cubain, fondées sur un certain nombre d'accords bilatéraux conclus entre les deux nations dans l'intérêt mutuel des peuples namibien et cubain.

La Namibie et Cuba sont engagées dans une coopération bilatérale dans plusieurs domaines, présentés ci-après.

Dans le prolongement d'un accord signé en 2015 entre le Ministère cubain de la santé publique et le Ministère namibien de la santé et des services sociaux, les deux pays entretiennent de bonnes relations. C'est ainsi que 98 spécialistes médicaux cubains travaillent actuellement en Namibie, leur tâche consistant principalement à aider l'État à s'acquitter de la lourde responsabilité d'étendre les services de santé publique à la population locale.

Dans le cadre de l'accord bilatéral sur la mise à disposition d'une brigade médicale cubaine, des médecins cubains sont déployés dans les hôpitaux publics du pays, notamment dans les régions reculées. Parmi eux figurent des spécialistes des domaines suivants : médecine interne, neurochirurgie, soins intensifs, pédiatrie, orthopédie, psychiatrie, gynécologie, médecine néonatale, chirurgie plastique, médecine légale, stomatologie, électromédecine, pharmacie, anesthésie, urologie, radiologie et chirurgie maxillo-faciale.

Parallèlement, les médecins cubains contribuent au transfert de compétences et de connaissances dans le secteur de la santé en travaillant aux côtés du personnel médical namibien.

En 2013, le Gouvernement namibien, par l'intermédiaire de son Ministère du développement urbain et rural, a signé un accord de coopération avec le Ministère cubain de la construction, qui prévoit le détachement d'ingénieurs et d'architectes cubains en Namibie. Actuellement, 21 consultants cubains travaillent dans 12 des 14 régions du pays.

Les experts cubains travaillant pour le Ministère du développement urbain et rural ont joué un rôle décisif dans la supervision de la conception et de la mise en œuvre des projets d'investissement menés par les conseils régionaux, notamment les projets de construction de maisons, de bureaux, de ponts et d'autres infrastructures publiques.

Les experts techniques cubains détachés au Ministère du développement urbain et rural ont été déterminants dans le transfert de connaissances et de compétences au personnel local employé dans les services géologiques, la recherche sur le développement des matériaux et l'innovation, au centre de recherche et de développement sur l'habitat, qui relève de la Direction du logement et du développement rural du Ministère de tutelle.

En juillet 2024, le Ministère namibien des travaux publics et des transports et le Ministère cubain de la construction ont signé un accord prévoyant le détachement de spécialistes techniques cubains.

Ayant reçu l'approbation de la Commission de la fonction publique de Namibie, le Ministère des travaux publics et des transports a pris des dispositions d'ordre logistique pour accueillir 20 spécialistes cubains qui fourniront des services techniques, et les préparatifs pour leur venue ont bien avancé.

En 2022, le Ministère namibien des travaux publics et des transports et le Ministère cubain de l'enseignement supérieur ont signé un accord visant à permettre à des étudiants namibiens de se rendre à Cuba pour étudier des domaines techniques liés à l'ingénierie, grâce à des bourses d'études parrainées par le Ministère de tutelle.

En octobre 2024, à l'issue d'une procédure de sélection publique, à laquelle tous les jeunes Namibiens remplissant les conditions avaient été invités à participer, le Ministère des travaux publics et des transports a envoyé un groupe de 33 étudiants à Cuba, où ils ont commencé des études d'ingénieur.

En 2016, le Ministère cubain de la santé publique (représenté par les services médicaux cubains) et le Ministère namibien de la santé et des services sociaux ont signé un accord pour les services académiques.

Dans le cadre du même programme de bourses parrainé par le Ministère de la santé et des services sociaux, 177 étudiants en médecine et 49 étudiants en dentisterie ont obtenu leur diplôme dans des établissements d'enseignement supérieur cubains entre 2022 et 2024.

En 2011, la Namibie et Cuba ont conclu un accord-cadre dans le domaine de la défense, qui facilite la formation et le renforcement des capacités des officiers des forces de défense namibiennes dans les établissements de formation militaire cubains.

Depuis la mise en place du programme, huit membres des forces de défense namibiennes ont commencé leur formation à Cuba, se spécialisant dans l'ingénierie informatique et radioélectrique et l'ingénierie d'exploration.

La Namibie et Cuba ont continué d'œuvrer au renforcement de leurs relations bilatérales déjà fructueuses en organisant les échanges de haut niveau suivants :

- Sur l'invitation du Président cubain, Miguel Diaz-Canel Bermudez, le Président namibien, Nangolo Mbumba, s'est rendu en visite officielle à Cuba du 16 au 18 décembre 2024.
- Au cours de la visite officielle, les deux pays ont conclu un mémorandum d'accord sur la création d'une commission intergouvernementale pour la coopération bilatérale, qui sera présidée par les ministres chargés des relations internationales et des affaires étrangères.

- Le Président de l'Assemblée nationale, Peter Katjavivi, s'est rendu à Cuba du 19 au 26 octobre 2024, afin de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine des affaires parlementaires.
- Le Président du Conseil national, Lukas Sinimbo Muha, s'est rendu à Cuba du 14 au 25 septembre 2024, afin de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine des affaires parlementaires.
- La Ministre de la justice, Yvonne Dausab, s'est rendue à Cuba du 22 au 24 octobre 2024, pour assister au quatrième congrès international JurisCuba (2024).
- Le Procureur général de la Namibie, Festus Katuna Mbandeka, s'est rendu à Cuba du 19 au 26 octobre 2024, afin de conclure un accord de coopération entre les bureaux des procureurs généraux des deux pays.

## Nauru

[Original : anglais]
[13 mars 2025]

La République de Nauru réaffirme son attachement aux principes et aux buts consacrés par la Charte des Nations Unies, y compris l'égalité souveraine des États et l'importance de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Elle reconnaît également l'importance de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, comme établis en droit international. Elle est préoccupée par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et souligne qu'il importe de le lever, en particulier en ces temps difficiles où la communauté mondiale fait face à de multiples crises. Nauru appuie pleinement la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Elle demande instamment à toutes les parties concernées d'aborder cette question avec un esprit d'ouverture et de coopération, afin de trouver une solution mutuellement bénéfique.

## Népal

[Original : anglais]
[24 mars 2025]

Le Gouvernement népalais a résolument souscrit aux dispositions de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contraires à cette résolution.

## Nicaragua

[Original : espagnol]
[10 février 2025]

Le Nicaragua réaffirme sa détermination à défendre et à promouvoir le multilatéralisme et le droit au développement des peuples et fonde ses relations sur le respect, la solidarité, l'égalité et la coopération mutuelle avec tous les peuples du monde, en se conformant au droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, y compris la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Le Nicaragua encourage l'instauration d'une culture de paix et considère que les différends entre les États doivent être réglés de façon pacifique, selon les moyens prévus par le droit international.

Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale défend le droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes, à exercer leur souveraineté nationale et leur indépendance et à établir leur propre modèle de développement politique, économique, social et culturel, à l'abri de toute ingérence, intervention, menace ou agression étrangère.

Le Nicaragua estime que la communauté internationale doit avancer de concert dans le nouvel ordre mondial multipolaire, en œuvrant en faveur d'une plus grande intégration, ainsi qu'en rejetant et en dénonçant les vestiges de l'impérialisme, du colonialisme et du néocolonialisme.

Le Nicaragua constate avec inquiétude que certains États continuent aujourd'hui d'imposer des mesures coercitives unilatérales, arbitraires et illégales à des fins politiques et de manière ciblée pour s'en prendre à des peuples dignes et indépendants qui rejettent leur ingérence et n'acceptent pas leurs exigences.

Le Nicaragua considère que le fait de recourir ou d'encourager le recours à des mesures économiques, politiques ou autres à cette fin constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Depuis 1959, les États-Unis cherchent à faire échouer la révolution cubaine, nourrie d'héroïsme et de générosité, en imposant à Cuba un blocus économique, commercial et financier illégal, qui n'a cessé d'évoluer et de se durcir au fil de plus de 65 ans et ne représente qu'un des nombreux actes terroristes perpétrés contre Cuba.

En plus de bafouer à grande échelle et de manière flagrante les droits humains fondamentaux du peuple cubain, les États-Unis font preuve d'un mépris total en portant atteinte au droit à la vie, à la santé, à l'alimentation et à l'éducation, ainsi qu'au droit au développement et à l'autodétermination.

Ce blocus immoral, illégal et inhumain a causé un préjudice d'un montant cumulé de 164 141,1 millions de dollars durant les plus de 60 années qui se sont écoulées depuis le début de cette politique anachronique. Les pressions particulièrement lourdes qu'il fait ainsi subir à l'économie cubaine ont des répercussions dans les domaines de l'industrie, des services et du commerce de détail, se traduisent par des pénuries de nourriture et de médicaments et entraînent une détérioration du niveau de consommation et du bien-être général de la population.

Le Nicaragua condamne le blocus imposé à Cuba et exige du Gouvernement des États-Unis qu'il lève toutes les mesures économiques, commerciales et financières prises contre le peuple et le Gouvernement cubains, sachant que les rapports du Secrétaire général sur la question démontrent amplement que des dommages irréversibles ont déjà été causés.

Le Nicaragua rejette et condamne toutes les politiques agressives contre Cuba, les actions en justice intentées en vertu du titre III de la loi Helms-Burton, les attaques ciblées contre les entreprises, navires et compagnies maritimes qui approvisionnent le pays en carburant, la décision arbitraire et infondée du Département d'État des États-Unis d'inscrire Cuba sur sa liste des États qui soutiennent le terrorisme, l'offensive menée contre toutes les sources de revenus et d'entrées de devises dans le pays, les manœuvres d'intimidation visant les parties tierces et l'intensification des pressions exercées sur les gouvernements, les institutions bancaires et les chefs d'entreprise du monde entier.

L'Organisation des Nations Unies se doit de remplir son rôle historique, celui de promouvoir le multilatéralisme dans le respect du principe de l'égalité souveraine

et dans une enceinte où les voix des peuples se font entendre, où les aspirations de l'humanité se réalisent et où le durcissement du blocus et ses effets extraterritoriaux sont dénoncés et condamnés.

Le Nicaragua exige que les nombreuses résolutions des organes de l'ONU tendant à faire cesser les politiques illégales ciblant Cuba soient respectées et appliquées une fois pour toutes.

Le Nicaragua exhorte une fois de plus les États-Unis à engager un dialogue respectueux en vue de régler les questions bilatérales en suspens avec Cuba, dans le respect des principes d'égalité des États, de réciprocité, de souveraineté et d'indépendance de Cuba.

## Niger

[Original : français]
[30 janvier 2025]

Décrété en février 1962, à la suite de nationalisations expropriant des compagnies des États-Unis, et toujours en vigueur, l'embargo imposé par les États-Unis à Cuba reste et demeure l'un des plus longs régimes de sanctions unilatérales au monde.

Le Gouvernement du Niger, profondément attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de la liberté du commerce entre les nations et de la navigation tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, réitère sa volonté de ne pas appliquer une loi ou mesure du type à imposer des embargos contre un État, comme celles évoquées dans la résolution 79/7.

Le Niger réaffirme en outre son adhésion de principe à ladite résolution, ainsi qu'aux positions adoptées, entre autres, par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine, qui demandent la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Ce blocus éprouve atrocement le peuple cubain, entravant ainsi son développement économique et social, d'où l'urgente nécessité de sa levée.

La République du Niger reste solidaire du peuple cubain et apporte son soutien à Cuba, en espérant pouvoir compter une fois de plus sur l'appui de la communauté internationale pour obtenir la levée de ce blocus injuste, qui n'a que trop duré.

## Nigéria

[Original : anglais]
[14 février 2025]

Le Gouvernement fédéral du Nigéria réaffirme qu'il est résolument déterminé à maintenir des relations amicales avec tous les États et condamne l'application de mesures unilatérales pour régler des différends entre États. Le Nigéria réitère également son soutien à la levée du blocus contre Cuba et à la promotion de la coopération internationale entre les États Membres. Il estime que l'assouplissement du blocus imposé à Cuba permettrait de matérialiser le concept de règlement pacifique des différends dans le système international.

## Norvège

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. La Norvège n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans cette résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique susceptible de limiter ou d'empêcher le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba. La Norvège s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers. Elle regrette que les États-Unis n'aient pas renoué avec leur engagement pris en vue de suspendre l'application du titre III de la loi Helms-Burton et encourage les États-Unis et Cuba à s'employer à normaliser leurs relations bilatérales, dans l'optique de parvenir à la levée du blocus imposé à Cuba. De plus, elle encourage les États-Unis à retirer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

## Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

Le Gouvernement néo-zélandais réaffirme son appui à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Il s'est d'ailleurs toujours prononcé en faveur des résolutions de l'Assemblée demandant la levée du blocus commercial imposé à Cuba. Aujourd'hui encore, il maintient cette position.

La Nouvelle-Zélande n'a adopté aucune loi ni mesure commerciale ou économique visant à limiter ou à décourager les échanges ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba et salue toute avancée sur la voie de la normalisation, y compris la levée du blocus.

## Oman

[Original : anglais]
[26 février 2025]

Le Gouvernement omanais respecte et met en œuvre la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de ladite résolution.

## Ouganda

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

L'Ouganda entretient des relations bilatérales cordiales avec le peuple et le Gouvernement cubains, ainsi que des relations diplomatiques étroites avec le pays, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international.

Dans un esprit d'amitié, de coopération et de solidarité avec le peuple cubain, l'Ouganda est préoccupé par les conséquences négatives du blocus économique, commercial et financier extraterritorial que les États-Unis imposent à Cuba depuis des décennies et qui empêche le pays de réaliser pleinement son développement économique et social.

Tous les pays ont un droit inaliénable au développement. Fort de cette conviction, l'Ouganda rejette le blocus imposé à Cuba par les États-Unis, qui constitue une violation des droits du peuple cubain à la souveraineté, au développement et au bien-être.

À cet égard, l'Ouganda salue la résilience du peuple cubain et demande aux États-Unis d'Amérique de lever de manière inconditionnelle le blocus imposé à Cuba, ce que réclame une nette majorité des États Membres de l'ONU.

L'Ouganda condamne l'intensification récente des mesures hostiles visant Cuba, notamment la décision de réinscrire le pays sur la liste arbitraire des États accusés de soutenir le terrorisme, cette désignation témoignant d'un mépris absolu pour la vérité. De même, la révocation de la suspension de l'application du titre III de la loi Helms-Burton et le rétablissement de la liste des entités cubaines visées par des restrictions renforcent le blocus économique déjà préjudiciable. Ces mesures ne font qu'intimider les investisseurs étrangers et entraver le développement économique de Cuba, exacerbant les conditions de vie déjà difficiles du peuple cubain.

En outre, l'Ouganda condamne les mesures prises par le Gouvernement des États-Unis pour empêcher les émigrants cubains d'envoyer des fonds à leur famille, qui ont pour effet de punir davantage des personnes innocentes qui souffrent déjà des effets du blocus. L'Ouganda demande qu'il soit mis fin immédiatement à ces politiques hostiles, dont l'unique objectif est d'isoler davantage Cuba et de punir son peuple.

Les mesures annoncées récemment, qui visent à saper les programmes de coopération médicale de Cuba avec de nombreux pays en menaçant des fonctionnaires du monde entier de se voir imposer des restrictions sur les visas pour les États-Unis s'ils soutiennent ce type de programmes, doivent également être rejetées.

## Ouzbékistan

[Original : anglais]
[30 janvier 2025]

La République d'Ouzbékistan appuie la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international.

L'Ouzbékistan respecte pleinement les dispositions de ladite résolution et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans son préambule.

## Pakistan

[Original : anglais]
[17 janvier 2025]

Le Pakistan souscrit pleinement aux dispositions de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

## Panama

[Original : espagnol]
[26 mars 2025]

Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et défenseur de la paix, le Panama entretient des relations d'amitié et de coopération avec tous les États, dans un esprit d'inclusion et dans le respect des principes de justice, du droit international, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la souveraineté et du principe de non-intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des États.

Le Panama promeut et continuera de promouvoir le dialogue et le règlement pacifique des différends, le libre-échange et la transparence des échanges internationaux.

## Papouasie-Nouvelle-Guinée

[Original : anglais]
[15 avril 2025]

La Papouasie-Nouvelle-Guinée rappelle son soutien à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Elle s'oppose à toute application extraterritoriale de lois et de règlements qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres de l'ONU.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'impose aucune mesure restrictive à Cuba, que ce soit sur le plan législatif, politique ou autre ; bien au contraire, elle fait en sorte d'avoir des relations constructives et amicales avec ce pays, conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions pertinentes du droit international.

## Pérou

[Original : espagnol]
[25 mars 2025]

Le Pérou réaffirme son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international, en particulier à l'égalité souveraine des États, aux principes de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires internes, à la liberté du commerce et de la navigation internationaux et au respect absolu des droits humains et des libertés fondamentales.

Le blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba nuit à la croissance du pays, retarde son développement économique et limite l'accès de sa population à des ressources telles que la technologie, les crédits privés et les marchés internationaux, ainsi qu'à des droits fondamentaux, comme le droit à la santé, à l'alimentation et à d'autres services sociaux.

Le Pérou considère que le fait d'imposer un blocus de façon unilatérale est incompatible avec le droit international, les principes de la coexistence pacifique et la Charte des Nations Unies. Il s'agit également d'une atteinte aux règles du commerce international, qui reposent sur les accords de l'Organisation mondiale du commerce, et aux principes de coopération.

Dans les instances multilatérales, le Pérou s'est opposé catégoriquement à ce type de mesures à de multiples reprises : en 1992, il a voté pour la résolution 47/19 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus et, depuis, il vote pour toutes les résolutions sur la question présentées à l'Assemblée. Sur le plan bilatéral,

le Pérou et Cuba poursuivent leurs relations commerciales, qui sont régies par l'Accord sur la complémentarité économique, en vigueur depuis 2001.

Dans le droit fil de son opposition systématique au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, le Pérou continuera de soutenir les résolutions présentées aux organes de l'Organisation des Nations Unies sur la nécessité de lever le blocus et de promouvoir le commerce et les échanges économiques avec Cuba au niveau bilatéral.

## Philippines

[Original : anglais]
[7 mars 2025]

Les Philippines appuient pleinement la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et réaffirment qu'elles sont résolues à y adhérer. Les Philippines n'ont pas imposé et n'ont pas l'intention d'imposer des lois, règlements ou mesures contraires à cette résolution.

## Qatar

[Original : arabe]
[26 mars 2025]

La position de l'État du Qatar à l'égard de la résolution reste inchangée, et il la soutient sans réserve. Il adhère fermement aux règles et principes du droit international, qu'il met en œuvre dans sa politique étrangère, et respecte pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il continue en outre d'inviter au rejet de l'imposition de toute mesure coercitive unilatérale.

L'État du Qatar n'a donc jamais adopté ou appliqué de loi ou de mesure contraire aux dispositions de la résolution susmentionnée.

## République arabe syrienne

[Original : arabe]
[24 mars 2025]

Premièrement : la République arabe syrienne réaffirme qu'elle souscrit sans réserve à l'ensemble des résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale des Nations Unies préconise la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Elle a voté en faveur de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée à ce sujet, la dernière en date étant la résolution 79/7.

Deuxièmement : en adoptant à une écrasante majorité la résolution sur la levée de ce blocus, l'Assemblée générale réaffirme, pour la trente-deuxième fois consécutive, que cette cause est légitime et juste et que la communauté internationale la soutient. Il est particulièrement important de lever le blocus imposé à Cuba, lequel a de nombreuses répercussions sur la vie du peuple cubain, porte atteinte au droit de celui-ci à l'autodétermination et entrave les aspirations des Cubains au développement économique et social.

Troisièmement : la République arabe syrienne encourage le règlement pacifique des différends internationaux et le non-recours à des moyens de pression économique unilatéraux, susceptibles de menacer les conditions de vie des peuples des États visés.

Ces moyens vont également à l'encontre des dispositions du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à commencer par les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures et de respect de la souveraineté des États.

## République centrafricaine

[Original : français]
[26 mars 2025]

La République centrafricaine, à l'instar de la majorité écrasante des Membres des Nations Unies, est restée constante dans sa position au sujet de la levée complète du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Ce blocus qui a causé d'inestimables torts au Gouvernement et au peuple cubains est contraire au droit international et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies ; notamment la liberté du commerce et de la navigation internationale.

Le Gouvernement de la République centrafricaine continue d'apporter son soutien au Gouvernement cubain dans ses efforts tendant à la levée totale dudit embargo.

## République de Corée

[Original : anglais]
[6 mars 2025]

Depuis 1999, le Gouvernement de la République de Corée appuie systématiquement les résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Par conséquent, la République de Corée n'a appliqué aucune des lois ou mesures administratives visées par la résolution 79/7.

## République démocratique du Congo

[Original : français]
[29 avril 2025]

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo apprécie à sa juste valeur l'importance que le Secrétaire général continue d'accorder à la question du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République démocratique du Congo reste très préoccupée et entend réitérer sa position traditionnelle qui vise la levée du ce blocus :

La République démocratique du Congo soutient également toute initiative visant à exhorter Cuba et les États-Unis d'Amérique à poursuivre la voie d'un dialogue constructif, fructueux et capable d'aider à atteindre un règlement pacifique et mutuellement avantageux pour les peuples et les gouvernements des deux pays.

## République démocratique populaire lao

[Original : anglais]
[15 mars 2025]

La République démocratique populaire lao réaffirme sa position selon laquelle un blocus et ses incidences extraterritoriales, en plus d'entraver le développement socioéconomique d'une nation, vont à l'encontre des buts et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment les principes de l'égalité souveraine des États et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

Le fait que les États-Unis imposent un blocus économique, commercial et financier à Cuba non seulement porte atteinte au droit international, mais aussi impose de sévères restrictions et des obstacles majeurs au développement socioéconomique de Cuba. La République démocratique populaire lao demande que le blocus soit levé le plus vite possible.

## République de Moldova

[Original : anglais]
[19 mars 2025]

La République de Moldova souscrit pleinement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international et n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## République dominicaine

[Original : espagnol]
[12 mai 2025]

La République dominicaine a déclaré à plusieurs reprises qu'elle respectait le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États, tel que consacré par l'article 3 de la Constitution, et que la liberté d'entreprise, de commerce et d'industrie était reconnue et garantie par l'article 50. Le pays obéit en outre à l'ordre juridique international qui garantit le respect des droits fondamentaux, la paix, la justice, la coexistence entre les peuples et les devoirs de solidarité envers toutes les nations.

Le Gouvernement dominicain a fait part de sa position sans équivoque dans les différentes instances internationales et adhère aux règles du droit international, telles que les principes d'autodétermination des peuples et de souveraineté des États consacrés par la Charte des Nations Unies, dont il est un membre fondateur.

La République dominicaine ne prévoit pas dans sa législation de lois ou de mesures telles que celles visées dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et respecte les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment en ce qui concerne la liberté de commerce et de navigation.

## République populaire démocratique de Corée

[Original : anglais]
[30 janvier 2025]

L’adoption par l’Assemblée générale de la résolution 79/7 témoigne une fois de plus du soutien indéfectible de la communauté internationale au Gouvernement et au peuple cubains et réaffirme la nécessité urgente de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis.

En vigueur depuis des décennies, ce blocus continue d’avoir des conséquences désastreuses sur la croissance économique et le développement socioéconomique de Cuba et entrave sérieusement les efforts qu’elle fait pour réaliser les objectifs de développement durable d’ici à 2030.

Conformément aux principes régissant sa politique étrangère, la République populaire démocratique de Corée reste fermement attachée aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier au développement de relations amicales entre les États et au respect des principes d’égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et, partant de cette position inébranlable, elle se joint à la majorité absolue des États Membres de l’Organisation des Nations Unies pour rejeter catégoriquement l’imposition de toutes les décisions et mesures unilatérales, celles-ci portant atteinte au droit à l’existence et entravant le bien-être et la prospérité des peuples.

Lors de la dix-neuvième Conférence au sommet des chefs d’État et de gouvernement des pays non alignés, en janvier 2024, la position de principe a encore une fois été adoptée à l’unanimité, laquelle a réaffirmé l’appel urgent à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis en violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies.

La République populaire démocratique de Corée demande instamment aux États-Unis de lever sans plus tarder l’application extraterritoriale du blocus économique et financier imposé à Cuba et réaffirme avec fermeté qu’elle soutient le Gouvernement et le peuple cubains dans les efforts qu’ils font pour préserver la dignité et la souveraineté nationales et promouvoir le développement socioéconomique, et qu’elle se tient à leurs côtés à cet égard.

## République-Unie de Tanzanie

[Original : anglais]
[24 mars 2025]

La Tanzanie réaffirme sa position de principe et demande la levée immédiate et inconditionnelle du blocus imposé à Cuba. Cette mesure de longue date continue de poser d’importants problèmes économiques et sociaux, limitant la capacité de Cuba de réaliser pleinement son potentiel de développement, ce qui va à l’encontre des principes du droit international, des droits humains fondamentaux et de l’esprit de la coopération multilatérale.

En tant que fervente défenseuse de l’ONU et de ses valeurs fondamentales, la Tanzanie reste fermement attachée aux principes de coexistence pacifique, d’égalité souveraine et d’un système commercial mondial ouvert et fondé sur des règles. Elle s’oppose à l’utilisation de mesures coercitives unilatérales contre tout État Membre de l’Organisation et réaffirme sa solidarité inébranlable avec Cuba et toutes les nations qui subissent des contraintes similaires, soulignant l’importance que revêtent le dialogue constructif, l’ouverture et le respect des normes internationales.

La République-Unie de Tanzanie et Cuba entretiennent un partenariat solide et historiquement bénéfique, en particulier dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et des échanges culturels. La Tanzanie estime que la levée du blocus créerait de nouvelles possibilités d'approfondir la coopération, de favoriser la croissance économique et de renforcer la collaboration Sud-Sud. Elle demeure résolument solidaire de Cuba et veut croire que les principes de justice, d'équité et de multilatéralisme conduiront à terme à la normalisation complète des relations économiques et commerciales de l'île avec la communauté internationale.

## Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

[Original : anglais]
[21 mars 2025]

Le Royaume-Uni demande aux États-Unis de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qu'il juge nuisible et contre-productif. Bien qu'il n'explique pas à lui seul tous les problèmes que connaît Cuba, le blocus a des conséquences néfastes sur le niveau de vie du peuple cubain et entrave le développement politique et économique du pays.

Plus précisément, les restrictions imposées, dans le cadre du blocus, aux envois de fonds, au tourisme et aux voyages à destination et en provenance des États-Unis ont des répercussions négatives sur le secteur privé naissant de Cuba, dont le développement est important pour les perspectives économiques de l'île. Les restrictions en matière de voyage, tant des citoyens cubains vers les États-Unis que des citoyens des États-Unis vers Cuba, réduisent les contacts du peuple cubain avec les citoyens des États-Unis et l'échange de valeurs et d'idées, et limitent la compréhension sociale et culturelle.

Les effets extraterritoriaux du blocus, en particulier l'activation des titres III et IV de la loi Helms-Burton, entravent et limitent la conduite par les entreprises étrangères, notamment les entreprises britanniques, d'activités commerciales légitimes et légales à Cuba. Le Royaume-Uni considère que les effets extraterritoriaux des titres III et IV de cette loi sont contraires au droit international et entend continuer de défendre vigoureusement le droit des entreprises britanniques de mener des activités commerciales avec Cuba et d'investir dans le pays. Afin de protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant au Royaume-Uni contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton, il a promulgué une législation de blocage qui interdit l'application de cette loi et prévoit la possibilité d'introduire des demandes reconventionnelles contre des requérants des États-Unis devant les juridictions britanniques.

Le Royaume-Uni partage les graves préoccupations exprimées par nombre de ses partenaires concernant les restrictions en matière de droits civils, politiques et autres droits humains à Cuba. Il continuera de faire part de ces préoccupations directement au Gouvernement cubain ainsi que dans la sphère publique. Il estime que le dialogue et la coopération avec Cuba et le peuple cubain sont les meilleurs moyens d'encourager le progrès à Cuba et de promouvoir un plus grand respect des droits humains de toute nature. Il considère que le blocus imposé par les États-Unis entrave la mise en œuvre de réformes économiques qui serviront l'intérêt supérieur du peuple cubain.

## Rwanda

[Original : anglais]
[24 mars 2025]

La position du Gouvernement rwandais reste inchangée en ce qui concerne la résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement rwandais, guidé par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Il souligne qu'aucune disposition juridique ou réglementaire n'interdit la liberté de transit ou de commerce entre le Rwanda et Cuba.

## Sainte-Lucie

[Original : anglais]
[4 mars 2025]

Le Gouvernement saint-lucien affirme son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et, en particulier, aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et de la coexistence pacifique entre les nations.

Le Gouvernement saint-lucien souligne les liens durables de coopération économique, éducative, scientifique et technique unissant Cuba et Sainte-Lucie, qui s'inscrivent dans le prolongement du développement socioéconomique et de la durabilité.

Conformément aux obligations juridiques internationales lui incombant et fidèle aux principes de l'égalité souveraine des États, le Gouvernement saint-lucien n'a adopté aucune loi, disposition juridique ou mesure ni entrepris aucune autre action susceptible de contrevenir à l'exercice, par un État Membre, de sa souveraineté au service de ses intérêts légitimes ou d'entraver la liberté d'un pays de mener une activité commerciale, d'entretenir des échanges et de pratiquer la coopération économique.

Sainte-Lucie réaffirme sa position selon laquelle l'application extraterritoriale de lois nationales est contraire au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Par conséquent, le Gouvernement saint-lucien continue d'appuyer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## Saint-Kitts-et-Nevis

[Original : anglais]
[1er avril 2025]

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis reste déterminé à défendre les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international, qui constituent le fondement du multilatéralisme. Conformément à ses obligations mondiales, il préconise la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Il lance également un appel urgent au

Gouvernement des États-Unis afin qu'il retire Cuba de sa liste d'États qui soutiennent le terrorisme.

Le blocus, aggravé par des centaines de sanctions et la mise en œuvre de nouvelles politiques, continue d'avoir des conséquences négatives sur le développement socioéconomique de Cuba et des effets dévastateurs sur le bien-être de sa population. La décision unilatérale prise par le Gouvernement des États-Unis d'imposer des sanctions concernant les visas de fonctionnaires cubains participant à des programmes de coopération en matière de santé aura elle aussi des effets délétères sur cette nation. Ces restrictions auront par ailleurs de graves conséquences extraterritoriales et socioéconomiques, en particulier pour les petits pays comme Saint-Kitts-et-Nevis, compte tenu de l'extension potentielle des sanctions en matière de visas aux gouvernements étrangers qui participent à ces programmes et bénéficient de l'expertise médicale cubaine.

Le dévouement de Cuba envers Saint-Kitts-et-Nevis, même face à ces difficultés croissantes, témoigne de la profondeur des relations bilatérales entre les deux pays. La Brigade médicale cubaine et le programme de bourses du Gouvernement cubain ont apporté des contributions sans précédent à notre secteur de la santé et à nos efforts de renforcement des capacités et témoignent de l'engagement de Cuba en faveur d'un développement commun entre nos deux nations.

La Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme qu'il importe que Cuba et les États-Unis engagent un dialogue constructif et collaborent pour résoudre les problèmes en suspens, y compris s'agissant de la levée complète de ce blocus d'un autre âge, afin, nous l'espérons, que puisse s'établir une relation fondée sur le respect mutuel et la coopération.

Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme la position adoptée par la communauté internationale en soutenant la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, qui défend le droit au libre-échange et à la coopération internationale, lequel doit être respecté sans exception.

## Saint-Marin

[Original : anglais]
[6 février 2025]

La République de Saint-Marin s'est, d'une manière générale, toujours opposée à l'imposition d'un blocus, quel qu'il soit, et désapprouve donc le blocus unilatéral imposé à Cuba comme moyen de faire pression étant donné les graves répercussions qu'il a sur la population.

## Saint-Vincent-et-les Grenadines

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

L'adoption de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale reflète l'opposition inébranlable de la communauté internationale au blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. L'opposition à ces mesures unilatérales extraterritoriales est fondée sur les principes fondamentaux qui sous-tendent notre monde civilisé et rendent possibles notre prospérité et notre coexistence pacifique, à savoir l'égalité souveraine de tous les États, la non-intervention et la non-ingérence. Tous les États ont les mêmes obligations de respecter ces principes et les mêmes droits d'en bénéficier.

Les mesures destructrices adoptées par les États-Unis continuent d’avoir des conséquences dévastatrices sur la vie quotidienne du peuple cubain, qui assume la charge injustifiée de cette politique. Elles entravent le développement global du pays, notamment les efforts qu’il fait pour réaliser le Programme de développement durable à l’horizon 2030, dans le cadre duquel la communauté internationale s’est engagée à ne laisser personne de côté. En dépit de cela, Cuba reste un membre responsable de la communauté internationale, qui ne laisse pas ces mesures accablantes l’empêcher d’apporter une contribution positive au progrès et au bien-être général de nombreux pays.

Il est indispensable de lever le blocus, immédiatement et sans condition préalable, pour créer un environnement propice au dialogue et susceptible de déboucher sur une relation mutuellement bénéfique pour les deux pays et de renforcer davantage les relations et la diplomatie dans cet hémisphère. Nous demandons donc instamment aux États-Unis de revoir cette politique néfaste.

Dans ce contexte, Saint-Vincent-et-les Grenadines se fait l’écho des appels lancés par la communauté internationale en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier discriminatoire et dépassé, qui constitue une violation flagrante des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et du droit international.

## Samoa

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

Le Gouvernement samoan réaffirme sa pleine adhésion aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du droit international, notamment l’égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le blocus imposé au peuple cubain doit cesser. Il s’agit d’une relique de l’époque de la guerre froide. En tant que membre du système des Nations Unies et petit État insulaire en développement, Cuba mérite d’être traitée comme les autres membres, avec respect, dignité et pragmatisme dans les relations internationales.

En rétablissant leurs relations avec Cuba, les États-Unis se trouveront dans une bien meilleure position pour engager un dialogue et une coopération plus constructifs sur des questions d’intérêt mutuel et, partant, apporter les changements nécessaires à leurs relations économiques, sociales et en matière de sécurité. La reprise des voyages et des échanges culturels pourrait favoriser une meilleure entente et une plus grande bienveillance entre les deux peuples.

L’ouverture des échanges commerciaux avec Cuba pourrait créer des débouchés économiques pour les deux pays. Cuba dispose de marchés inexploités pour les biens et services des États-Unis, et les entreprises des États-Unis pourraient tirer profit d’investissements dans l’économie émergente de Cuba. L’augmentation du nombre de touristes pourrait donner un coup de fouet à l’économie cubaine, qui en a grandement besoin.

Sur le plan humanitaire, le blocus a des effets néfastes sur le peuple cubain, car il limite son accès à des biens essentiels tels que les denrées alimentaires, les médicaments et autres produits de première nécessité. La levée du blocus pourrait alléger les souffrances des Cubains ordinaires et améliorer leur qualité de vie.

Dans le climat actuel de méfiance et de manœuvres géopolitiques, il est essentiel que les membres du système des Nations Unies fassent preuve d'humanité et de bonne volonté dans l'action commune que nous menons pour parvenir à une prospérité résiliente et sans laisser personne de côté.

## Sao Tomé-et-Principe

[Original : français]
[28 janvier 2025]

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe appuie toutes les initiatives qui visent la levée urgente des sanctions imposées au peuple cubain, au nom du droit au bien-être économique et social.

Sao Tomé-et-Principe réaffirme une fois de plus sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains, avec la responsabilité de contribuer à la levée de ces sanctions.

## Sénégal

[Original : français]
[24 janvier 2025]

En application de ses obligations internationales découlant de la Charte des Nations Unies, le Sénégal continuera de respecter les dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la levée de l'embargo contre Cuba.

## Serbie

[Original : anglais]
[6 mars 2025]

Guidée par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, la République de Serbie réaffirme son attachement aux règles et principes du droit international, se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et précise qu'elle n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

La Serbie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et voté en leur faveur

La Serbie demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, comme le souhaite l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

## Seychelles

[Original : anglais]
[17 janvier 2025]

En votant pour la résolution 79/7, le Gouvernement seychellois s'associe une fois de plus aux principes de la Charte des Nations Unies en approuvant son contenu.

Les Seychelles sont fermement attachées à l'égalité des États souverains et au respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

Conformément à ces principes, les Seychelles s'opposent à l'imposition de lois et de règlements extraterritoriaux, ainsi qu'à toute mesure économique coercitive unilatérale ou injustifiée.

Dans ce contexte, les Seychelles soulignent donc l'importance du bien-être économique et du respect des droits humains pour tous les peuples, et considèrent que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis porte atteinte à ces principes fondamentaux. Les Seychelles appuient les efforts déployés par les deux parties pour lever le blocus et permettre à Cuba de réintégrer pleinement la communauté internationale, ce qui ne manquera pas d'avoir des effets positifs sur l'économie mondiale.

Le Gouvernement seychellois réaffirme sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et préconise la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, reflétant un dynamisme et un appel à l'action en faveur de changements positifs.

## Sierra Leone

[Original : anglais]
[21 mars 2025]

La République de Sierra Leone réaffirme son plein attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international. Prenant en outre acte des relations bilatérales cordiales et fructueuses entre la Sierra Leone et Cuba, favorisées en grande partie par la solidarité et la coopération technique, la Sierra Leone reste attachée aux efforts internationaux visant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba.

Consciente des obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation, la Sierra Leone n'a jamais déposé ni adopté ou appliqué de lois ou de mesures restrictives qui ne sont pas conformes à ces obligations.

La Sierra Leone est déterminée à renforcer encore les relations excellentes qu'elle entretient avec cette nation sœur, sur le plan tant bilatéral que multilatéral. Elle a donc appuyé l'ensemble des résolutions antérieures demandant la fin du blocus imposé à Cuba et à son peuple par les États-Unis. Elle réitère son appel à une levée complète du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, qui continue de nuire gravement à la vie et aux moyens de subsistance du peuple cubain. La Sierra Leone réaffirme son plein appui et son soutien déterminé à l'application de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

La Sierra Leone espère que les États-Unis et Cuba s'efforceront de normaliser leurs relations afin d'explorer des rapports socioéconomiques et politiques mutuellement bénéfiques.

## Singapour

[Original : anglais]
[12 mars 2025]

Le Gouvernement singapourien réaffirme son appui à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Depuis 1995, Singapour a toujours appuyé les résolutions appelant à la levée du blocus commercial imposé à Cuba par les États-Unis et a voté pour ces résolutions.

## Soudan

[Original : anglais]
[5 mars 2025]

Le Soudan appuie pleinement et sans relâche la résolution que l'Assemblée générale adopte chaque année pour demander la levée des sanctions imposées à Cuba en votant en sa faveur.

La politique du Gouvernement soudanais est pleinement conforme au droit international et aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment aux principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Le Soudan s'oppose à l'adoption de sanctions contre des pays en développement, car elles anéantissent les efforts que ces pays déploient pour parvenir à un développement durable et sont contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Comme Cuba, les peuples du Soudan souffrent énormément des mesures coercitives unilatérales imposées au pays depuis plus de 15 ans. Ces sanctions empêchent tout progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et l'intégration dans le système monétaire international. Le secteur de la santé, comme d'autres secteurs, a été durement frappé par ces sanctions.

Le Gouvernement soudanais réaffirme qu'il n'adopte ni n'applique aucune loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'un État, et demande l'abrogation des lois prévoyant de telles mesures.

## Soudan du Sud

[Original : anglais]
[29 avril 2025]

La République du Soudan du Sud s'associe fermement à la majorité des États Membres de l'ONU et soutient avec détermination les résolutions de l'Union africaine pour demander la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Soudan du Sud souligne que ces mesures unilatérales sont incompatibles avec les principes du droit international, notamment l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le droit des peuples à l'autodétermination et au développement. Le maintien du blocus a gravement entravé la croissance économique de Cuba, freiné son développement social et infligé des conséquences humanitaires durables à son peuple.

Le Soudan du Sud soutient pleinement l'application de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Constatant que la communauté internationale souscrit massivement à ladite résolution, nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple cubain, qui continue de subir les effets multiformes de ces mesures restrictives.

Le Soudan du Sud se joint à la voix collective de la communauté internationale pour demander instamment la levée immédiate et inconditionnelle du blocus, dans l'esprit du multilatéralisme, de la coopération internationale et du respect de la souveraineté des nations.

## Sri Lanka

[Original : anglais]
[14 mars 2025]

Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsque ces dernières sont contraires aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. L'application de telles mesures porte atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux et à la liberté du commerce et de la navigation.

Sri Lanka n'a adopté aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Les sanctions unilatérales imposées à Cuba ont eu des conséquences préjudiciables sur la vie de la population civile, créant des pénuries de biens et de services. Plus généralement, ce type de sanctions nuisent à la promotion et à la protection des droits humains dans le pays visé.

Sri Lanka a toujours appuyé l'adoption des résolutions sur cette question à l'Assemblée générale et considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba doit prendre fin.

## Suisse

[Original : français]
[24 janvier 2025]

Tout comme les années précédentes, la Suisse s'est exprimée en 2024 en faveur de la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». La Suisse estime que les mesures économiques, financières et commerciales à l'encontre de Cuba ont des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et augmentent les difficultés économiques. Pour ces raisons, elles devraient être abrogées.

## Suriname

[Original : anglais]
[15 janvier 2025]

La République du Suriname demeure fermement attachée aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à la promotion du respect du droit international. Le Suriname est d'avis que l'égalité souveraine et le droit des nations de choisir leur propre voie de développement doivent être respectés en toute circonstance. Le respect de ces principes est absolument essentiel au maintien d'un ordre international stable.

Le Suriname note que le blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba est contraire à ces normes et principes et contre-productif pour les relations commerciales. Le blocus a des répercussions considérables sur le peuple cubain : il entrave son accès aux biens et services essentiels, notamment aux soins de santé et à l'éducation.

Le Suriname préconise la levée du blocus imposé à Cuba, qui nuit à tous les secteurs de l'économie et aux services de santé du pays, empêche le peuple cubain de tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent les ressources du pays et constitue le principal et plus grand obstacle au plein développement de Cuba.

Ce sont les membres les plus vulnérables de la société cubaine, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, qui ont subi les conséquences les plus graves de cette politique.

Le Suriname exprime sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et proclame que le Gouvernement surinamais n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de mesures affectant leurs droits économiques, commerciaux et financiers, conformément à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

## Tadjikistan

[Original : anglais]
[3 avril 2025]

Le Gouvernement tadjik réaffirme son soutien à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

Le Tadjikistan défend les principes du droit international et soutient le droit de toutes les nations à choisir librement leur propre voie de développement. Il estime que, conformément à des principes tels que l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures et la liberté de commerce, les mesures économiques et financières imposées actuellement à Cuba nuisent aux conditions de vie du peuple cubain et entravent les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement durable.

En outre, compte tenu de l'instabilité actuelle des relations internationales, qui a entraîné une augmentation de la pauvreté et du chômage, l'imposition de sanctions ou d'un blocus est plus injustifiable que jamais. De telles mesures vont à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, notamment l'égalité des États, le respect de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures et la coexistence pacifique.

Le Tadjikistan continue de plaider en faveur d'un environnement international pacifique et coopératif dans lequel toutes les nations peuvent poursuivre leur développement conformément à leurs intérêts nationaux et aux normes fixées à l'échelle mondiale.

## Tchad

[Original : français]
[28 avril 2025]

Guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République du Tchad réaffirme son soutien à la résolution 79/7. Le blocus imposé persiste, pénalisant gravement le peuple cubain et le développement économique du pays.

Tout en réitérant les demandes des États Membres et des organisations internationales, y compris l'Union africaine, pour la levée totale de l'embargo, le Gouvernement tchadien, se référant également au paragraphe 30 de la résolution 70/1 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, lance un appel aux États à éviter d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

Le Gouvernement du Tchad encourage instamment les Gouvernements des États-Unis d’Amérique et de Cuba à renouer le dialogue en vue de la relance du processus engagé il y a quelques années aux fins d’un développement mutuellement bénéfique aux peuples des deux pays et au monde entier.

## Thaïlande

[Original : anglais]
[3 mars 2025]

Depuis 1994, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande a toujours appuyé les résolutions de l’Assemblée générale demandant la levée du blocus économique et commercial imposé à Cuba, notamment la résolution 79/7 de l’Assemblée générale.

La Thaïlande s’oppose à l’idée qu’un pays puisse imposer sa propre loi à un autre, obligeant dans les faits un pays tiers à s’y conformer également. Elle estime qu’un tel acte est contraire aux principes fondamentaux du droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le blocus unilatéral imposé à Cuba entrave le développement socioéconomique du pays et l’action que celui-ci mène en vue de réaliser les objectifs de développement durable, et fait souffrir sa population.

La Thaïlande n’a pris aucune disposition juridique ni aucune mesure interne de cette nature et continue de les désapprouver.

## Timor-Leste

[Original : anglais]
[12 mars 2025]

La République démocratique du Timor-Leste adhère pleinement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment au principe de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Elle réaffirme son appui à la résolution 79/7 de l’Assemblée générale et rappelle qu’elle n’a ni adopté ni appliqué de loi ou mesure du type qui y est visé.

Le Gouvernement timorais s’oppose résolument à ce que de telles mesures extraterritoriales continuent d’être adoptées et appliquées, et il est favorable à la levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Nous sommes convaincus que l’imposition de ces mesures limitera la capacité de Cuba d’atteindre les objectifs de développement durable de la manière la plus efficace et la plus rapide possible et de faire respecter l’état de droit.

## Togo

[Original : français]
[12 mars 2025]

Conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Togo s’est toujours efforcé de promouvoir le respect de l’égalité souveraine et de l’intégrité territoriale des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Il soutient sans réserve le principe de la liberté du commerce et de la navigation qui est consacré dans de nombreux instruments juridiques internationaux. Le Togo

rejette systématiquement le recours aux mesures unilatérales qui visent à exercer des pressions sur les États.

Il n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de règlements limitant la souveraineté d'autres États ou les intérêts légitimes des entités ou personnes relevant de leur juridiction. Le Gouvernement togolais a toujours soutenu les initiatives prises par le Gouvernement cubain et d'autres acteurs pour mettre fin au blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La fin du blocus s'impose car elle contribuerait à accélérer le processus de rétablissement des relations économiques et commerciales entre les deux pays, un objectif que le Togo soutient sans réserve. Le Togo souhaite instamment que la dynamique de décrispation, entamée avec l'établissement des relations diplomatiques entre les deux États en 2015, se poursuive.

## Tonga

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Il n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

## Trinité-et-Tobago

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

Le Gouvernement trinidadien considère comme fondamentaux les principes de l'égalité souveraine de tous les États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, qui sont conformes aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international.

Les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales sont incompatibles avec les valeurs consacrées par la Charte et le droit international. Conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre de la Charte et du droit international, la Trinité-et-Tobago ne soutient pas l'utilisation de sanctions économiques unilatérales pour exercer une pression politique et économique sur d'autres États.

Depuis l'établissement de relations diplomatiques avec Cuba, en 1972, la Trinité-et-Tobago fait partie d'un accord mutuellement respectueux et productif, qui met particulièrement l'accent sur la coopération économique. Elle appuie sans relâche les efforts faits aux niveaux régional et international pour promouvoir un dialogue constructif, l'objectif étant de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui nuit à la capacité du pays de parvenir à un développement durable.

La Trinité-et-Tobago se réjouit du dialogue ouvert engagé avec Cuba concernant le blocus et réaffirme son soutien à la levée de ces mesures. Le pays demande à toutes les parties de collaborer de bonne foi pour instaurer des relations bilatérales matures et ouvertes, fondées sur le respect mutuel et l'égalité souveraine. Il rappelle que de

telles relations ne pourront pleinement se concrétiser tant que le blocus n'aura pas été levé. Il s'agit là d'un objectif essentiel qui doit constituer une priorité pour les deux Gouvernements et les deux peuples. La Trinité-et-Tobago renouvelle donc son souhait de longue date de voir Cuba réintégrer pleinement le système économique et politique mondial et d'assister à la levée du blocus injuste.

## Tunisie

[Original : français]
[5 mars 2025]

La Tunisie réaffirme son attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Dans ce cadre, la Tunisie a appuyé la résolution 79/7, ainsi que toutes les résolutions précédentes de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba.

La Tunisie n'applique pas de lois ni de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba interdisant les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

## Türkiye

[Original : anglais]
[12 mars 2025]

La République de Türkiye n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale. Elle s'inquiète de l'existence de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population et portent atteinte au libre-échange entre les États.

La Türkiye réaffirme son respect des principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le Gouvernement turc continue de considérer que les désaccords et problèmes entre États doivent être réglés par la voie du dialogue et de la négociation.

## Turkménistan

[Original : anglais]
[6 mars 2025]

Le Gouvernement turkmène soutient l'adoption de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

Le blocus imposé de manière unilatérale à Cuba entrave le développement de l'économie cubaine et compromet l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Turkménistan se concentre sur les principes de l'égalité souveraine de tous les États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, notamment consacrés dans de nombreux documents juridiques internationaux.

Le Gouvernement turkmène est favorable à l'instauration d'un mécanisme de paix sous la forme d'un dialogue constructif auquel participeraient activement l'Organisation des Nations Unies et les organismes compétents pour régler les questions entre les parties.

## Tuvalu

[Original : anglais]
[16 avril 2025]

Le Gouvernement des Tuvalu continue d'adhérer aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui mettent l'accent sur la solidarité, la coopération et les relations équitables entre les nations. Dans cette optique, les Tuvalu défendent fermement la levée des mesures économiques, commerciales, financières et migratoires imposées à Cuba. Nous pensons que de telles mesures entravent – plutôt qu'elles ne favorisent – la poursuite des objectifs de développement durable par le Gouvernement cubain et son peuple. Les récents progrès réalisés en vue d'améliorer les relations entre les États-Unis et Cuba sont louables et conformes à l'accent mis par la Charte sur la souveraineté et l'égalité entre les nations et les peuples.

Le Gouvernement des Tuvalu n'a ni promulgué ni appliqué de législation ou de mesures visant Cuba. Il soutient pleinement la levée du blocus et se fait l'écho à cet égard des appels persistants et unanimes de la majorité des États Membres de l'ONU. La levée du blocus aiderait Cuba à renforcer et à étendre sa collaboration avec les petits États insulaires en développement, tels que les Tuvalu.

## Union européenne

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

L'Union européenne et ses États membres estiment que les mesures unilatérales prises contre Cuba devraient être abrogées. Le blocus économique, commercial et financier, qui est l'une des causes des pénuries dont souffre Cuba, contribue à la crise économique du pays, entraîne une détérioration des conditions de vie du peuple cubain et a des répercussions sur le plan humanitaire. Il limite notamment l'aptitude de Cuba à importer des produits pharmaceutiques, des dispositifs médicaux et d'autres fournitures médicales. L'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme a créé de nouveaux obstacles qui ont entravé en particulier les transactions financières internationales avec l'île. L'Union européenne et ses États membres estiment que toutes ces mesures unilatérales devraient être abrogées. Le commerce extérieur et les investissements étrangers, qui sont compromis par le maintien du blocus et l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme, peuvent jouer un rôle crucial pour mettre le pays sur la voie de la modernisation, des réformes et de la croissance durable, et l'aider à surmonter les difficultés économiques endurées par sa population.

Les mesures prises contre Cuba portent atteinte aux intérêts de l'Union européenne et violent les règles généralement convenues du commerce international. L'Union européenne et ses États membres continuent de s'opposer à l'application extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis, telle qu'elle résulte des lois de 1992 et de 1996 respectivement intitulées *Cuban Democracy Act* et *Helms-Burton Act*, laquelle est illégale.

En 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a convenu d'un règlement et d'une action commune pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre l'application extraterritoriale de la loi Helms-Burton. Le Règlement (CE) n° 2271/96 du Conseil interdit aux États membres de l'Union européenne de se conformer à cette loi et de l'appliquer.

En 1998, lors du Sommet Union européenne-États-Unis qui s'est tenu à Londres, les parties se sont mises d'accord sur un certain nombre de dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton et de mesures propres à renforcer la protection des investissements, et le Gouvernement des États-Unis s'est engagé à ne plus adopter ce type de lois extraterritoriales à l'avenir. Toutefois, ces dérogations n'ont pas été mises en œuvre par les États-Unis, ce qui est une violation de l'Accord. L'Union européenne rappelle qu'elle a toujours honoré et qu'elle continue d'honorer les engagements pris au titre de cet Accord et invite les États-Unis à faire de même.

Compte tenu de la situation actuelle, qui a des répercussions négatives sur les entreprises et les ressortissants des États membres de l'Union européenne, l'Union est contrainte d'envisager tous les instruments et toutes les possibilités à sa disposition afin de protéger ses intérêts, y compris ses activités économiques et ses investissements. Cela inclut le Règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil, dont les dispositions peuvent être invoquées par les exploitants de l'Union européenne qui souffrent des répercussions négatives de l'application extraterritoriale de la loi Helms-Burton.

L'Union européenne est convaincue que pour contribuer le plus efficacement à la modernisation institutionnelle, économique et sociale de Cuba, il faut travailler avec le pays à tous les niveaux de manière franche mais constructive, y compris avec la société civile, notamment au moyen d'un dialogue franc et ouvert sur les améliorations nécessaires concernant les droits humains et les libertés fondamentales. Dans le cadre de l'Accord de dialogue politique et de coopération qu'elle a conclu avec Cuba (appliqué de manière provisoire depuis 2017), l'Union européenne appuie les réformes économiques et sociales et la politique de développement durable de Cuba et aide le pays à proposer des solutions aux problèmes mondiaux, tant en continuant de promouvoir la démocratie et le respect des droits humains.

## Uruguay

[Original : espagnol]
[19 février 2025]

En ce qui concerne la résolution 79/7, l'Uruguay respecte et applique strictement les principes consacrés par le droit international ainsi que toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies, et ce, depuis toujours.

En application du principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, l'Uruguay n'a ni adopté ni appliqué de règles susceptibles de remettre en cause l'égalité souveraine ou les décisions d'autres États.

L'Uruguay s'est aussi fermement opposé à toute théorie qui entérinerait ou justifierait l'application extraterritoriale de lois internes, sauf si le droit international le prévoit, notamment en matière de compétence de protection ou de compétence universelle.

Notre pays condamne tout mécanisme par lequel, directement ou indirectement, un État sanctionnerait de façon unilatérale les décisions souveraines d'un autre État en matière politique, économique, commerciale, sociale, culturelle ou autre.

L'Uruguay considère que les sanctions et les lois extraterritoriales ciblant Cuba constituent une violation du droit international et nuisent au développement économique de cet État caribéen, en plus de contribuer à priver le peuple cubain de son droit au développement et, dommage impossible à quantifier, de porter gravement atteinte à sa dignité et à sa souveraineté.

## Vanuatu

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

La République de Vanuatu rejette formellement les mesures coercitives unilatérales imposées à Cuba, sur lesquelles porte la résolution 79/7 de l’Assemblée générale.

Le Gouvernement de Vanuatu a souligné son engagement à maintenir des relations économiques avec Cuba et réaffirmé qu’il était contre toute mesure qui contreviendrait à la Charte des Nations Unies et au droit international. De plus, Vanuatu n’a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui interdiraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba.

## Venezuela (République bolivarienne du)

[Original : espagnol]
[18 février 2025]

La République bolivarienne du Venezuela considère que la Charte des Nations Unies est une norme fondamentale du droit international qui régit les relations entre les États et permet de faire prévaloir l’harmonie et la paix. Elle défend le principe selon lequel aucun État n’a le pouvoir d’imposer une quelconque mesure visant à contraindre un autre État à lui subordonner l’exercice de ses droits souverains.

La Constitution vénézuélienne défend des valeurs et des principes fondamentaux universels, notamment l’humanisme, la coopération, la solidarité entre les peuples et l’engagement résolu en faveur de la paix, découlant de son attachement inébranlable aux normes et aux principes du droit international. Le Venezuela rejette une fois de plus l’application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté et à l’indépendance politique d’autres États ou aux droits humains.

Entré en vigueur il y a 63 ans, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d’Amérique porte délibérément et systématiquement préjudice aux droits humains de plus de 11 millions de Cubains et demeure aujourd’hui le principal obstacle à l’exercice de leur droit inaliénable au développement.

Consciente de la situation, l’Assemblée générale demande depuis plus de 30 ans que le blocus soit levé.

Depuis 1991, le Venezuela appuie les résolutions portant sur la question, résolutions que l’Assemblée générale des Nations Unies a adoptées à des majorités particulièrement écrasantes. À cet égard, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela exhorte les États-Unis d’Amérique à appliquer sans délai les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5, 72/4, 73/8, 74/7, 75/289, 77/7, 78/7 et 79/7, que les États Membres de l’Organisation des Nations Unies ont toutes adoptées à une majorité historique.

Le Venezuela souscrit aux dispositions de la résolution 78/135 de l’Assemblée générale, intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement ».

Les mesures unilatérales et les blocus imposés en violation du droit international touchent l’ensemble de la communauté internationale, car ils ont des répercussions

extraterritoriales et portent délibérément atteinte à la souveraineté politique, à l'intégrité territoriale, à l'égalité juridique des États, au règlement pacifique des différends, au multilatéralisme, ainsi qu'aux principes et aux fondements sur lesquels a été construit le système international en vigueur, fondé sur des règles, dans le but de garantir la coexistence pacifique des nations.

Par conséquent, la communauté internationale doit continuer d'exiger qu'il soit mis fin à l'application de mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de choisir, en vertu de leur droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre, compte tenu des réalités et des particularités de leur pays.

Les mesures illégales imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique sont anachroniques, constituent une violation de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments juridiques internationaux, et enfreignent la liberté de commerce et de navigation ainsi que les normes régissant le système commercial international. En plus de compromettre directement la jouissance effective des droits humains, elles servent des desseins politiques, sont de nature sélective et, le plus souvent, sont mises en avant pour exacerber une situation politique intérieure précise et créer les conditions qui pourraient entraîner des conflits susceptibles de profiter au pays à l'origine de ces mesures.

Le Venezuela fustige de nouveau l'application des dispositions extraterritoriales des lois Torricelli et Helms-Burton, qui causent de graves dommages supplémentaires à l'économie cubaine en entravant les relations économiques avec des pays tiers et des filiales d'entreprises des États-Unis.

Depuis 2019, les mesures se durcissent, prenant un tour bien plus nocif et inhumain. En outre, l'inscription arbitraire et injustifiée de Cuba sur la liste des États qui soutiendraient le terrorisme, dressée unilatéralement par le Département d'État des États-Unis, constitue l'un des volets de la stratégie adoptée par le Gouvernement des États-Unis pour isoler Cuba et provoquer l'effondrement économique du pays, stratégie qui a été appliquée de manière progressive au fil des années, mais qui s'est nettement accentuée dernièrement.

Il convient par ailleurs de ne pas sous-estimer les effets des différentes facettes de la guerre non classique et multidimensionnelle menée contre le pays. En effet, les mesures imposées s'accompagnent d'actes d'agression d'ordre politique, diplomatique, médiatique et rhétorique, lesquels sont reproduits par les États-Unis contre d'autres pays souverains qui ne souscrivent pas à leur politique interventionniste.

La politique d'affrontement défendue et pratiquée par les États-Unis pèse sur le bien-être de Cuba, nation sœur de l'Amérique latine et des Caraïbes, où les droits humains sont bafoués par l'application des mesures illégales susvisées.

Le blocus illégal imposé à Cuba depuis plus de 60 ans a causé au pays un préjudice supérieur à 1 499,710 millions de dollars, d'après les chiffres arrêtés en 2024, ce qui témoigne des effets pernicieux de son application continue.

Durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les États-Unis d'Amérique ont durci le blocus imposé à Cuba, malgré les appels lancés par les autorités, les organisations et les gouvernements du monde entier en faveur de la levée et de la suspension de ces mesures, contrecarrant ainsi l'action menée face à la crise et conférant au blocus une dimension encore plus délétère et inhumaine. Selon les données officielles, Cuba a la capacité de produire plus de 60 % de ses médicaments de base ; toutefois, ce niveau n'a pas pu être atteint pendant plusieurs mois en raison des retombées sur la capacité de paiement du pays du blocus imposé par les États-Unis .

Du 18 au 23 octobre 2024, les familles cubaines ont connu une longue panne d’électricité qui a fortement perturbé la vie quotidienne et suscité une grande inquiétude face au risque de pertes alimentaires et au manque d’eau courante. Les hôpitaux ont dû fonctionner dans des conditions d’urgence et les activités scolaires et professionnelles ont été suspendues. Cette situation a été aggravée par les ravages causés par l’ouragan Oscar dans l’est du pays, en particulier dans la province de Guantanamo, où l’on a recensé huit morts et d’importants dégâts dans plusieurs communes.

Face à l’adversité, le peuple cubain a fait preuve d’une solidarité et d’une mobilisation remarquables, des milliers d’électriciens travaillant sans relâche pour rétablir le courant. L’effondrement du réseau électrique s’explique principalement par une pénurie de carburant, qui découle des sanctions économiques que le Gouvernement des États-Unis impose depuis 2019 pour empêcher l’accès aux ressources essentielles. Bien que l’électricité ait été rétablie après la panne générale, le quotidien à Cuba reste marqué par de fréquentes coupures de courant, sachant que le coût de 18 jours de blocus représente 252 millions de dollars, préjudice qui nuit gravement à l’économie et entrave l’entretien de l’infrastructure énergétique du pays.

Il est important de rappeler le contenu du rapport présenté en 2023 par la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l’exercice des droits de l’homme, Alena Douhan, sur les sanctions secondaires, la surconformité et les droits humains, dans lequel on peut lire au paragraphe 41 que l’Union européenne, elle-même à l’origine de sanctions, a souligné les effets dévastateurs que le blocus imposé par les États-Unis à Cuba avait sur ses propres intérêts économiques et sur les relations économiques et commerciales des citoyens et des entreprises de l’Union avec Cuba, en raison de l’application extraterritoriale du blocus qui, selon elle, enfreignait les règles communément acceptées du commerce international, y compris les obligations contractées dans le cadre de l’Organisation mondiale du commerce.

Il est indiqué, au paragraphe 47 du même rapport, que l’accès limité aux devises et aux marchés alimentaires internationaux a considérablement réduit la disponibilité de produits alimentaires et de machines nécessaires à la production agricole à Cuba.

Il semblerait que l’exécution des programmes alimentaires par les entités des Nations Unies soit elle-même mise à mal par l’augmentation du coût des importations, les annulations de contrats de transport maritime et les retards dans la livraison des marchandises, ainsi que par les rejets et les retards concernant les transactions bancaires avec les fournisseurs. En outre, les restrictions imposées aux entreprises cubaines concernant les opérations commerciales en dollars des États-Unis et dans d’autres devises font qu’il est difficile de réaliser les paiements nécessaires pour faire homologuer les produits cubains. L’impossibilité pour les fournisseurs de livrer à Cuba des produits achetés auprès d’entreprises des États-Unis entraîne par ailleurs une augmentation des coûts d’approvisionnement par d’autres voies.

Au paragraphe 48 de son rapport, la Rapporteuse spéciale souligne que les compagnies maritimes ont réduit leur capacité et le volume de marchandises à destination de Cuba et que seules 9 des 518 demandes présentées par le secteur agricole cubain sur le marché international en vue de l’acquisition de tracteurs, de moteurs, de batteries, de chariots élévateurs et de pièces détachées pour machines agricoles ont été approuvées en 2022, en raison de la crainte de sanctions liée au blocus ciblant le peuple cubain.

Pour ce qui est du droit à la santé, au paragraphe 53, la Rapporteuse spéciale note que les sociétés pharmaceutiques refusent de plus en plus souvent de livrer des médicaments, des équipements médicaux, des pièces détachées et des technologies et d’assurer des services après-vente à des pays visés par des sanctions, rompant ainsi

des contrats de plusieurs dizaines d'années. Elle note également que les banques des pays faisant l'objet de sanctions éprouvent des difficultés à obtenir des lettres de crédit et à effectuer des paiements pour l'importation de produits médicaux et que les sociétés de livraison et d'assurance refusent de travailler avec des entités cubaines ; cette situation oblige les pays visés par des sanctions et leurs entités à trouver d'autres voies d'approvisionnement, plus risquées et plus coûteuses, sachant que les produits médicaux ainsi achetés pourraient être de moins bonne qualité, notamment en cas de non-respect des conditions de stockage des médicaments et des vaccins sensibles.

Dans son rapport, la Rapporteuse spéciale signale que, début 2022, en raison du blocus que les États-Unis continuent d'imposer à Cuba, la banque multinationale néerlandaise Internationale Nederlanden Groep a décidé de bloquer tous les dons qu'une délégation internationale comptait remettre à Cuba dans le cadre d'une initiative visant à soutenir l'accès aux vaccins contre la COVID-19 partout dans le monde ; or, d'après l'article 7 du Statut de Rome, pareille décision relève du crime contre l'humanité.

La République bolivarienne du Venezuela condamne le maintien de cette mesure illégale, obsolète, criminelle et inhumaine et souligne que ce type d'action ne contribue pas à promouvoir le dialogue et la coopération qui doivent régner dans les relations internationales entre États souverains et indépendants, en accord avec l'esprit et les buts de la Charte des Nations Unies et la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies.

En dénonçant les mesures criminelles imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique, la République bolivarienne du Venezuela continue de se conformer aux dispositions de la résolution 79/7, dans le droit fil de son engagement constant à l'égard du droit international et, à ce titre, demande une nouvelle fois aux États-Unis de mettre fin à toutes les mesures qui menacent la paix et la sécurité internationales, y compris l'imposition criminelle de blocus et d'autres mesures arbitraires et unilatérales, de se conformer aux dispositions des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question et de lever le blocus cruel et criminel qu'ils imposent illégalement à Cuba depuis plus de 63 ans et qui porte préjudice au peuple cubain et, du fait de son caractère extraterritorial, à tous les États qui ont des relations économiques, financières et commerciales avec ce pays.

Le Venezuela a prononcé et appuyé, dans d'autres instances internationales, des déclarations dénonçant ce type de mesures, qui sont par définition hostiles et qui, en conséquence, fragilisent la coexistence pacifique des nations et enfreignent le droit international.

De même, le Gouvernement vénézuélien exhorte la communauté internationale à rejeter unanimement tout acte unilatéral de coercition qui serait commis contre un État, sous quelque forme que ce soit, et à prendre conscience du fait que de telles mesures ont des conséquences défavorables et inhumaines sur tous les êtres humains et sur la jouissance de tous les droits humains, y compris le droit au développement, et qu'elles font obstacle aux relations commerciales internationales, à la paix, à la sécurité et au bien-être de l'humanité.

Dans ce contexte, le Venezuela fait également siennes les déclarations publiées à maintes reprises par des instances telles que le Mouvement des pays non alignés, le Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et le Sommet des chefs d'État et/ou de gouvernement, pays et territoires des États membres de l'Association des États de la Caraïbe, qui dénoncent l'application de mesures unilatérales ayant des incidences extraterritoriales comme étant contraire au dialogue et à la coopération, expressions

véritables d'un multilatéralisme ouvert à tous et transparent. Ces déclarations ont été systématiquement ignorées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le Venezuela souligne que la région a fait part de son appui aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question dans la Déclaration spéciale de la CELAC sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier des États-Unis d'Amérique contre Cuba, approuvée par les chefs d'État et de gouvernement des États d'Amérique latine et des Caraïbes en 2023 à Buenos Aires, dans laquelle ces derniers ont réaffirmé qu'ils s'opposaient aux mesures économiques coercitives non conformes au droit international, notamment à toutes les mesures unilatérales qui sont prises contre des pays souverains, sapent le bien-être de leurs peuples et visent à les empêcher d'exercer leur droit de déterminer, de leur plein gré, leurs propres systèmes politiques, économiques et sociaux, et ont exhorté le Président des États-Unis d'Amérique à lever le blocus contre Cuba, avec le soutien du Congrès des États-Unis.

De même, la Déclaration de Kingstown, adoptée lors du VIIIe Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CELAC en 2024, reprend l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de la levée du blocus ciblant Cuba, qui, en plus de contrevenir au droit international, nuit gravement au bien-être du peuple cubain. Il y est réaffirmé le rejet des listes et certifications ayant été établies unilatéralement et visant des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et il est demandé que Cuba soit retirée de la liste unilatérale des pays qui soutiendraient le terrorisme international.

Par ailleurs, dans la Déclaration spéciale de la CELAC, adoptée à Saint-Vincent-et-les Grenadines en 2024, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté expriment leur préoccupation concernant le durcissement du blocus imposé à Cuba, en dépit des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, et les effets néfastes de ce blocus sur la population cubaine et les nationaux cubains résidant dans d'autres pays.

Enfin, dans la Déclaration approuvée par consensus lors du XIIe Sommet extraordinaire de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP), qui s'est tenu de manière virtuelle le 4 février 2025, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Alliance ont exigé la levée des mesures coercitives unilatérales et des mesures d'extorsion en vigueur, qui ont de lourdes conséquences sur le fonctionnement de l'économie. Ils y ont également réaffirmé leur appui sans réserve à Cuba et leur solidarité avec elle, face aux récents actes hostiles du Gouvernement des États-Unis, et fait part de leur opposition aux mesures coercitives destinées à déstabiliser la révolution cubaine ainsi qu'à l'implantation d'un centre de détention pour migrants dans la base navale de Guantanamo.

## Viet Nam

[Original : anglais]
[21 mars 2025]

Cela fait plus d'un quart de siècle, depuis 1992, que l'Assemblée générale adopte chaque année les résolutions intitulées « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Dans ces résolutions, qui bénéficient d'un soutien quasi unanime, il est demandé aux États-Unis d'Amérique de lever le blocus et l'embargo économiques, commerciaux et financiers qu'ils imposent à Cuba.

Le Viet Nam est préoccupé par le fait que le blocus et l'embargo entravent le développement socioéconomique de Cuba et exacerbent les problèmes humanitaires

et économiques. En outre, la réinscription du pays sur la liste des États soutenant le terrorisme établie par les États-Unis a intensifié les effets du blocus, entravant gravement la coopération bilatérale légitime de Cuba avec ses partenaires et la capacité du pays de prendre pleinement part à la coopération internationale.

Se prévalant de sa propre histoire marquée par des sanctions injustes et illégales et par des pressions extérieures, le Viet Nam est solidaire de Cuba et compatit aux immenses souffrances endurées par des millions de Cubains. Il réaffirme son appui indéfectible à la résolution 79/7 de l'Assemblée générale et aux autres résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Il se joint à la communauté internationale pour exhorter les États-Unis à tenir compte des demandes qui y sont formulées, à mettre fin au blocus unilatéral illégal qu'ils imposent à Cuba et à retirer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme. Les États-Unis d'Amérique et Cuba devraient entamer un dialogue pour résoudre leurs différends dans un esprit de compréhension mutuelle et de respect de leur indépendance et de leur souveraineté mutuelles.

Le Viet Nam réaffirme une fois encore les liens d'amitié, de coopération et de solidarité inébranlable qui l'unissent au peuple cubain frère et sa détermination à soutenir ce peuple. Il demande à la communauté internationale de faire tout ce qu'elle peut pour aider les Cubains à surmonter les conséquences du blocus et de l'embargo illégaux. Le Viet Nam a intensifié l'aide qu'il apporte à Cuba pour assurer la sécurité alimentaire du pays : il mène des projets bilatéraux dans le secteur de la production de riz et de maïs et a mis en place une coopération dans le domaine de l'aquaculture. En 2024, le Viet Nam a également fourni, entre autres choses, plus de 10 000 tonnes de riz, des ordinateurs personnels et du matériel de sauvetage pour aider Cuba à surmonter les difficultés socioéconomiques auxquelles elle se heurte dans le cadre de la pire crise économique qu'elle ait connue depuis des décennies.

## Yémen

[Original : anglais]
[8 janvier 2025]

La République du Yémen réaffirme son attachement indéfectible aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment le respect de la souveraineté nationale, l'interdiction de l'agression, la non-intervention dans les affaires intérieures des États, le respect mutuel, la coexistence pacifique et le règlement des différends par des moyens pacifiques.

Le Yémen appuie les mesures prises par le Secrétaire général pour faire avancer l'application de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale.

Depuis plus de 40 ans, le Yémen entretient une relation fraternelle et historique avec la République de Cuba, fondée sur le respect mutuel et sur des aspirations communes. Ces liens ont été renforcés par des accords de coopération bilatérale conclus dans les domaines de la diplomatie, de l'économie, du commerce, de la culture et de la santé. Une coopération active a été établie dans divers domaines. Le Yémen a cherché à développer et à renforcer ces liens, dans l'intérêt commun des deux pays et des deux peuples.

 

## Zambie

[Original : anglais]
[13 mars 2025]

Le Gouvernement de la République de Zambie réaffirme son opposition aux mesures coercitives unilatérales prises par tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies en violation de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit international humanitaire.

Le Gouvernement zambien note avec une grande inquiétude les répercussions néfastes que le peuple cubain continue de subir en raison du blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé de longue date et qui a coûté à l'économie cubaine plus de 1 000 milliards de dollars depuis sa mise en place, et exhorte toutes les nations à respecter les principes de la Charte et à s'abstenir d'adopter des mesures qui entravent la liberté de commerce et de navigation à Cuba.

La Zambie encourage vivement le dialogue immédiat, l'action et la promotion de la solidarité, de la coopération et des relations amicales, qui favoriseront le développement, le commerce, la navigation et l'établissement d'un partenariat bénéfique pour le peuple cubain.

## Zimbabwe

[Original : anglais]
[2 mai 2025]

Les sanctions unilatérales imposées à Cuba depuis des décennies sont injustes et répréhensibles, et constituent une grave violation de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté de Cuba.

Les sanctions ont – directement et indirectement – empêché le peuple cubain de jouir pleinement de ses droits humains fondamentaux car la prestation de services y a été gravement paralysée.

Le blocus économique et financier a causé une asphyxie économique qui a perturbé les activités économiques du pays. Cette situation a eu un impact négatif sur la capacité du Gouvernement cubain à développer le pays et à transformer la vie et les moyens de subsistance de ses citoyens.

Les sanctions ont coupé l'accès de Cuba aux financements internationaux pour ses programmes de développement, ce qui entrave la prospérité économique du pays.

Le blocus économique constitue une grave violation des principes et buts de la Charte des Nations Unies, ainsi que de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des principes essentiels du droit international qui mettent explicitement l'accent sur le droit à l'autodétermination et à l'égalité souveraine des États.

Le Zimbabwe condamne fermement le maintien des sanctions imposées à Cuba. Tout comme Cuba, il a été victime de mesures coercitives unilatérales illégales, dont les effets dévastateurs ont été durement ressentis par la population ordinaire.

Dans la Charte des Nations Unies, il est explicitement demandé aux États de s'abstenir de mettre en place tout moyen unilatéral qui serait de nature à nuire aux relations commerciales entre États et à entraver la jouissance des droits humains énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les États Membres se sont prononcés clairement et sans équivoque contre le blocus et, en adoptant la résolution 79/7, ont envoyé un message limpide : le blocus doit être levé immédiatement et sans condition.

Le Zimbabwe demande donc une nouvelle fois à la communauté internationale de s’unir pour exiger la levée de ce blocus injuste, imposé de surcroît à un État souverain.

## État de Palestine

[Original : anglais]
[4 avril 2025]

L’État de Palestine réaffirme son entière solidarité de principe avec Cuba. Il rejette le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis d’Amérique imposent à ce pays et se joint à l’écrasante majorité des États qui demandent la levée immédiate de ces mesures injustes, lesquelles s’inscrivent dans la durée et causent tant de pertes et de difficultés à Cuba et au peuple cubain.

L’État de Palestine – qui continue de souffrir des répercussions dévastatrices qu’ont, sur les plans socioéconomique, humanitaire, politique, environnemental ainsi que sur les plans du développement et de la sécurité, les 58 années d’occupation coloniale illégale, auxquelles s’ajoute le siège complet et inhumain de la bande de Gaza imposé par Israël, Puissance occupante, lesquels constituent des violations graves du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits humains, et entraînent des conséquences désastreuses pour notre peuple et à tous les niveaux de notre société – réaffirme sa ferme opposition au blocus punitif et aux mesures coercitives unilatérales imposés à Cuba. Nous réaffirmons notre soutien sans réserve aux appels de la communauté internationale et aux efforts diplomatiques déployés afin de mettre fin à ce blocus, qui continue de nuire à Cuba et de porter atteinte aux droits du peuple cubain, notamment ses droits à l’autodétermination et au développement.

L’État de Palestine réaffirme son adhésion de principe à la résolution 79/7 de l’Assemblée générale et à toutes les autres résolutions pertinentes des organes de l’ONU ainsi qu’aux positions sur la question adoptées entre autres par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine, qui demandent la fin du blocus imposé à Cuba. Nous demandons qu’une action résolue soit menée pour faire appliquer la résolution 79/7 de sorte que le droit international et les principes de la souveraineté et de l’indépendance des États et de la liberté du commerce et de la navigation soient respectés.

Nous regrettons le recul des tendances positives de ces dernières années et le maintien du blocus imposé par les États-Unis à Cuba. Nous nous associons à l’appel constant de la communauté internationale en faveur d’un dialogue politique, lequel est indispensable à une levée immédiate du blocus qui permettra à Cuba de participer librement aux échanges commerciaux et de mener une activité économique normale, autant de conditions indispensables au développement durable auquel ont droit Cuba et toutes les autres nations et dont elles ont besoin pour favoriser la prospérité et assurer la stabilité de leurs peuples et de leurs pays. Ces objectifs se font encore plus urgents compte tenu de l’instabilité et de la vulnérabilité croissantes qui touchent tous les pays en raison de la persistance et de la multiplication des chocs mondiaux.

Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, auxquels il adhère pleinement, l’État de Palestine déclare n’avoir jamais adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 79/7. Il continue d’avoir des relations diplomatiques normales avec Cuba et réaffirme sa

 

solidarité indéfectible avec le peuple et le Gouvernement cubains et continuera d'œuvrer au renforcement des liens politiques, économiques, sociaux et culturels, de la coopération historique et des rapports amicaux qu'il entretient depuis longtemps avec ce pays et son peuple.

### Saint-Siège

[Original : anglais]
[1er mars 2025]

Le Saint-Siège n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures d'ordre économique, commercial ou financier visant Cuba. Il s'est toujours prononcé en faveur de la levée du blocus imposé à ce pays.

Le Saint-Siège n'a cessé de plaider, et continue de le faire, en faveur de la consolidation de relations mutuellement bénéfiques entre Cuba et l'ensemble de la communauté internationale, en jetant des ponts, en renforçant la participation de la société civile, en ouvrant de nouvelles voies de dialogue et en renforçant celles qui existent déjà.

Le Saint-Siège espère qu'il sera mis fin le plus rapidement possible au blocus, qui a des conséquences humanitaires depuis des décennies, en particulier pour les Cubains les plus marginalisés, et a entraîné l'isolement économique de l'île. Il est persuadé que la levée du blocus favorisera l'établissement de relations plus harmonieuses et fraternelles entre le peuple cubain et le peuple des États-Unis.

Le Saint-Siège invite donc instamment Cuba et les États-Unis d'Amérique à persévérer sur la voie de la normalisation de leurs relations, et encourage les dirigeants politiques respectifs des deux pays à assumer leurs responsabilités et à prendre en main ce processus.

## III. Réponses reçues d'organes et organismes des Nations Unies

### Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

Cuba est membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) depuis le 1er octobre 1957.

Le blocus continue d'entraver la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence pour Cuba. Par exemple, l'acquisition d'équipement, de consommables et de matériel est compromise en raison du nombre limité de fournisseurs disposés à vendre ces produits au pays ou à lui en livrer. Des restrictions sont également appliquées à la participation de nationaux cubains aux activités de formation, aux programmes de bourses et aux réunions organisés par l'AIEA dans certains États membres.

Ces dernières années, les nationaux cubains ont rencontré des difficultés pour accéder aux formations en ligne, en raison de problèmes persistants liés à la qualité de la connexion Internet et à un accès restreint à certaines plateformes numériques.

Conformément à son statut et à ses principes directeurs, l'Agence s'efforce de surmonter ces obstacles, dans la mesure du possible, pour faciliter la mise en œuvre de son programme de coopération technique pour Cuba.

## Bureau des affaires spatiales

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

Cuba est membre du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique depuis 2001.

La zone des Caraïbes présente un risque élevé de catastrophes dues à des aléas naturels. Face aux multiples crises survenues au fil des ans, les pouvoirs publics cubains ont mis en place un système d’alerte efficace et unique permettant d’atteindre toutes les régions du pays. Toutefois, l’utilisation de données satellitaires, de systèmes précis de positionnement et de navigation et de systèmes modernes de télécommunication par satellite par le service cubain de protection civile permettrait d’améliorer l’efficacité de ce système d’alerte, la planification des interventions d’urgence et la préparation aux catastrophes. Il serait beaucoup plus facile d’intégrer ces outils aux systèmes cubains existants si la participation de toutes les parties prenantes des divers niveaux de l’administration cubaine répondait à une structure précise.

Mis en œuvre par le Bureau des affaires spatiales, le Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence garantit « à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l’accès à tous les types d’informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes, destiné à appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes ».

Une mission technique consultative à Cuba mise en place au titre du Programme, constituée d’une équipe d’experts internationaux hispanophones, qui consulte les principales entités cubaines chargées de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d’urgence, ou pouvant jouer un rôle en la matière, permettrait non seulement d’évaluer les capacités actuelles du pays mais aussi de recenser les domaines d’action prioritaires. Si les fonds nécessaires sont disponibles, une telle mission pourrait être prévue et menée à bien en 2026, et déboucher sur la présentation de recommandations détaillées au Gouvernement cubain. Pour qu’une mission technique consultative soit mise en place, il faudrait que le Gouvernement adresse une invitation officielle au Bureau des affaires spatiales.

Avec l’aide du Programme, entre autres, les autorités cubaines chargées de la gestion des catastrophes sont en train de devenir des utilisateurs autorisés de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », un mécanisme par lequel diverses agences spatiales fournissent gratuitement aux pays des images satellite afin qu’ils puissent intervenir face aux catastrophes naturelles qui se produisent dans le monde entier.

## Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe facilite la participation de Cuba aux mécanismes et initiatives d’échange de connaissances sur la réduction des risques de catastrophe, dans le cadre de la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes. En outre, il fait participer Cuba à des projets sous-régionaux dans les Caraïbes, qui visent à accroître les capacités de réduction des risques de catastrophe,

à diffuser les bonnes pratiques en matière d'investissements tenant compte des risques et à renforcer et rationaliser les systèmes d'alerte rapide dans la région.

Le Bureau constate avec satisfaction l'expertise de Cuba en matière de réduction des risques de catastrophe. Il félicite Cuba des efforts soutenus qu'elle déploie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, ainsi que du soutien qu'elle a fourni au Plan d'action régional pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dans les Amériques lors de la dernière réunion de haut niveau consacrée à la réduction de ces risques dans les Amériques et les Caraïbes, qui s'est tenue le 5 décembre 2024. Il salue la contribution du pays à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et son engagement à ce titre, notamment la présentation de son rapport d'examen à mi-parcours et sa représentation à la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai qui a été organisée par l'Assemblée générale à New York les 18 et 19 mai 2023.

La coopération et le partage d'expertise de Cuba dans la région sont d'une grande importance pour la réalisation de progrès en matière de réduction des risques de catastrophes. Le Bureau note que Cuba a été l'un des premiers pays à offrir aux pays des Caraïbes une assistance technique pour les aider à faire face à la maladie à coronavirus (COVID-19). C'est également l'un des pays qui possèdent une expertise dans la mise en place de systèmes d'alerte rapide, ce qui peut être un atout pour mettre en œuvre l'initiative « Alertes précoces pour tous » et donner suite à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la création d'un système mondial d'alerte rapide au cours des cinq prochaines années.

Cuba a adhéré à un accord de coopération en matière de réduction des risques de catastrophe conclu avec d'autres organisations intergouvernementales sous-régionales de réduction des risques de catastrophe (l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale et en République dominicaine et le Secrétariat général de la Communauté andine) ainsi que le Chili, le Mexique et l'Union européenne. Ce mémorandum d'accord renforcera les échanges et la coopération sous-régionaux visant à atteindre les objectifs du Cadre de Sendai et à réduire les pertes dues aux catastrophes.

Pour que le pays soit en mesure d'atténuer les effets des catastrophes sur le plan humain et économique, il faudra qu'il puisse accéder aux avancées actuelles dans les domaines scientifique et technique ainsi qu'à des technologies de pointe. Les risques naturels gagnant en intensité et en fréquence dans les Caraïbes, l'accès aux ressources des donateurs et des institutions financières internationales permettrait aussi à Cuba de réaliser de nouveaux progrès. De plus, les efforts visant à protéger la population contre les différents risques (biologiques, environnementaux, technologiques, hydrométéorologiques et géologiques, entre autres) devront être complétés et renforcés par l'accès aux équipements de santé, d'alerte rapide et d'intervention en cas de catastrophe, à la modélisation des risques, à des infrastructures adaptées et à d'autres technologies de l'information.

La réalisation des objectifs de réduction des risques de catastrophe est entravée par les effets du blocus et par l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, qui restreignent l'accès du pays à des informations, à des connaissances, à des technologies (y compris les plateformes virtuelles et les logiciels sans lesquels les moyens sont inopérants à l'heure actuelle) et à des actifs d'une importance capitale pour la réalisation des engagements du Cadre de Sendai et le renforcement de la résilience.

## Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies responsable des activités opérationnelles de développement (Cuba)

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

À la 85e place sur 189 pays selon l'indice de développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement pour 2023/2024, Cuba se classe parmi les pays à haut niveau de développement. Le Gouvernement cubain a réaffirmé son engagement à atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui sont mis en œuvre au niveau national dans le cadre du Plan national de développement économique et social à l'horizon 2030.

Après l'adoption de la nouvelle Constitution en 2019, Cuba déploie un programme législatif dynamique pour rendre opérationnelles les réformes constitutionnelles, ce qui permettra de renforcer les droits et l'inclusion dans l'ensemble de la société et de l'économie. Elle met en œuvre des politiques et des programmes visant à faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'égalité des genres, de la protection sociale et de la durabilité environnementale. En outre, elle promeut la science, la technologie et l'innovation – le pays étant le berceau d'avancées médicales et d'instituts de recherche de classe mondiale – et joue un rôle actif dans la coopération Sud-Sud.

C'est dans un contexte complexe que Cuba fait progresser ces domaines prioritaires au regard des objectifs de développement durable, face à une crise économique qui menace la qualité et la durabilité de ses avancées sociales et les conditions de vie de sa population. En outre, un environnement externe complexe a aggravé la situation du pays ces dernières années, celui-ci ayant subi au moins trois chocs graves consécutifs : la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les répercussions du conflit qui sévit en Ukraine et le renforcement des sanctions appliquées par les États-Unis d'Amérique. De plus, à la fin de 2024, deux ouragans et deux tremblements de terre ont frappé le territoire cubain en l'espace de 20 jours, dans une situation d'urgence énergétique qui avait déjà mis hors service le réseau électrique national deux jours avant l'arrivée du premier ouragan. Ces trois catastrophes ont eu une incidence fortement négative sur des secteurs clés, essentiels aux bonnes conditions de vie, aux moyens de subsistance et au développement socioéconomique de la population. Elles ont touché directement plus d'un million de personnes, dans 7 provinces et 17 municipalités.

Les restrictions financières, économiques et commerciales appliquées dans le cadre des sanctions imposées par les États-Unis réduisent considérablement la capacité de gérer la crise et de répondre aux besoins croissants d'assistance humanitaire et de développement. Parmi ces besoins, les éléments suivants n'ont pas changé depuis le rapport précédent :

- Le blocus interdit aux entreprises des États-Unis de traiter avec Cuba et impose des limitations sur les transactions qui recourent au dollar des États-Unis. Cette mesure a pour effet d'entraver les échanges et les opérations commerciales et de compliquer la tâche des entreprises étrangères qui font des affaires avec Cuba. De même, elle restreint l'exportation de biens et de services des États-Unis vers Cuba, ainsi que les importations de Cuba vers les États-Unis. En outre, elle empêche les entreprises des États-Unis d'investir à Cuba et limite la capacité des entités cubaines d'obtenir des financements auprès des banques des États-Unis ;

- Les entreprises cubaines ou étrangères établies à Cuba ne peuvent pas se procurer, utiliser ou acheter des biens, des services (y compris des brevets) ni des produits ou technologies comportant plus de 10 % de composants liés aux États-Unis, alors même que les États-Unis sont le marché le plus compétitif et le plus diversifié à proximité de Cuba ;

- Dans le cadre du blocus, des restrictions sont appliquées aux compagnies maritimes dont les navires accostent dans les ports cubains. Outre que cette mesure limite le tourisme, elle a des répercussions négatives sur le commerce et sur la disponibilité de moyens essentiels tels que les biens et services sanitaires et humanitaires dont ont besoin les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les adolescents et les jeunes ;

- L'application du titre III de la loi Helms-Burton durcit les conditions générales du blocus imposé à Cuba, car elle permet de déposer des recours juridiques concernant des biens confisqués dans le pays après la révolution ;

- Le plus grand obstacle au développement de Cuba et à la réalisation par celle-ci des objectifs associés au Programme 2030 réside peut-être dans le fait que le pays est exclu des institutions financières internationales. Les sanctions limitent sa capacité d'obtenir des prêts et d'autres ressources financières de développement et d'urgence auprès de ces institutions. En outre, elles interdisent aux banques internationales de réaliser des transactions recourant au dollar des États-Unis avec les institutions cubaines. Outre qu'elles entravent directement le développement du pays, ces restrictions augmentent les risques auxquels celui-ci est exposé sur les marchés des capitaux, ce qui compromet l'accès aux mécanismes de financement extérieur, décourage les investissements étrangers, restreint les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 et limite le développement des entreprises et la création d'emplois ;

- De même, les vastes restrictions dues au blocus limitent l'essor des nouveaux acteurs économiques non étatiques, tels que les entrepreneurs, les coopératives et les petites entreprises, qui représentent une force de transformation dans l'économie du pays. Malgré les exemptions prévues par la législation des États-Unis pour les échanges commerciaux du secteur privé, ces acteurs se heurtent à des obstacles de fait : accès limité aux opérations bancaires internationales, notamment blocage des paiements numériques ; impossibilité d'importer des intrants en provenance des États-Unis, même via des pays tiers ; exclusion de plateformes mondiales telles que Stripe ou PayPal. Les restrictions en matière de transport maritime augmentent les coûts pour les microentreprises qui sont tributaires de biens importés, tandis que les sanctions financières les obligent à effectuer des transactions en espèces ou en dehors du cadre formel, ce qui compromet la diversification économique et la croissance du secteur privé dans l'île. En bridant le secteur qui pourrait représenter une force de transformation dans l'économie du pays, les sanctions accentuent les conditions qu'elles sont censées changer ;

- En outre, le blocus a des répercussions sur les droits humains du peuple cubain. Contribuant aux difficultés économiques et aux pénuries de produits de première nécessité à Cuba, il a une incidence néfaste sur la santé et les conditions de vie de la population. Il restreint l'accès aux ressources pédagogiques, ce qui prive les élèves et le personnel enseignant d'ouvrages de littérature spécialisée, de logiciels et de matériel scolaire et artistique. Il restreint également l'accès aux fournitures médicales essentielles. Par ailleurs, en créant des obstacles à l'importation d'équipements et d'intrants agricoles, il compromet la productivité agricole de Cuba, grève le budget du pays et peut nuire aux

personnes qui dépendent des filets de protection sociale. De plus, cette situation constitue une menace pour la sécurité alimentaire du pays.

En janvier 2025, le précédent Gouvernement des États-Unis a retiré Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme et accordé une dérogation de six mois au titre III de la loi Helms-Burton. Cependant, le Gouvernement des États-Unis entrant a immédiatement annulé ces mesures. Il a réinscrit Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, révisé la liste des entités cubaines soumises à des restrictions et activé le titre III de la loi Helms-Burton. Il a suspendu les autorisations concernant les transactions avec l'entité qui reçoit les envois de fonds, révoqué l'autorisation de séjour temporaire pour motif humanitaire et interrompu la délivrance de visas pour les échanges culturels, sportifs, universitaires et scientifiques. De même, il a restreint ou suspendu la délivrance de visas pour les personnes participant à des programmes cubains de coopération internationale, en particulier à ceux ayant trait à la santé. Récemment, il a été annoncé que de nouvelles restrictions d'entrée seraient appliquées aux navires en provenance de Cuba.

**Répercussions sur les opérations et programmes des Nations Unies**

À Cuba, le système des Nations Unies est représenté par 22 entités qui mettent en œuvre le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2025. Ce Plan-cadre porte sur les priorités stratégiques de développement de Cuba, notamment les systèmes de gouvernance efficaces, la transformation économique, la durabilité environnementale, la gestion des risques de catastrophe et le développement humain équitable. L'équipe de pays des Nations Unies est en train d'élaborer le prochain Plan-cadre de coopération, concernant la période 2026-2030, qui sera aligné à la fois sur le Programme 2030 et sur le Plan national cubain de développement économique et social à l'horizon 2030.

À la fin de 2024, le système des Nations Unies a activé un plan d'action d'urgence à la suite de multiples catastrophes naturelles, dont l'ouragan Oscar, du 20 octobre 2024, l'ouragan Rafael, du 6 novembre 2024, et les deux tremblements de terre du 10 novembre 2024. Ce dispositif d'intervention coordonnée offre à quelque 930 000 personnes touchées une assistance adaptée, en répondant à leurs besoins humanitaires urgents et en les aidant à se rétablir. Le blocus affaiblit la capacité du système des Nations Unies de faire face aux priorités de Cuba en matière de développement durable, de répondre à ses besoins les plus urgents et d'améliorer les conditions de vie de la population, tant dans une optique de développement qu'à la suite de catastrophes.

Chaque entité des Nations Unies a présenté son rapport. Nous résumons ci-après les principales répercussions du blocus sur le système des Nations Unies dans son ensemble. Depuis le rapport précédent, aucun progrès n'est à signaler.

Les restrictions relatives à l'acquisition de fournitures essentielles et l'augmentation des coûts des transactions ont retardé les opérations, compromis l'efficacité des projets des Nations Unies et entravé l'exécution du programme de coopération des Nations Unies à Cuba. Elles ont pénalisé tant le programme ordinaire que les interventions humanitaires, celles-ci ayant été particulièrement difficiles face aux catastrophes survenues en 2024. Par exemple, lors de situations d'urgence, des entités des Nations Unies n'ont pas pu obtenir des articles humanitaires essentiels qui étaient stockés dans certains dépôts des Nations Unies, car ceux-ci appartenaient à des entités associées aux États-Unis. Les procédures d'achat sont devenues plus complexes et plus longues, ce qui entraîne des surcoûts et ralentit les interventions d'urgence réalisées par les entités des Nations Unies auprès des populations touchées.

En général, les biens, services et technologies produits aux États-Unis, couverts par des brevets des États-Unis ou contenant des composants produits ou brevetés aux

États-Unis, ne peuvent être utilisés dans le cadre des projets relevant des Nations Unies. De ce fait, les acquisitions doivent se faire par l'intermédiaire de pays tiers et de revendeurs, à des prix plus élevés que ceux de produits comparables commercialisés sur les marchés internationaux. Cette situation concerne à la fois les projets menés en faveur des biens essentiels à la qualité de vie de la population cubaine, dans des secteurs clés tels que la santé, l'alimentation, l'éducation, l'eau et l'assainissement, ainsi que dans d'autres secteurs présentant des perspectives de développement à Cuba, tels que l'énergie, la technologie de l'information, l'agriculture et la biotechnologie.

L'utilisation d'accords à long terme avec les entités des Nations Unies pour l'achat de fournitures de bureau essentielles a continué de poser des problèmes, les procédures de passation de marchés devant être ajournées en raison des demandes de certification de l'utilisation finale concernant les entités avec lesquelles le bureau travaille. De même, d'autres achats effectués dans le cadre d'accords à long terme ont nécessité un délai de traitement supplémentaire, les fournisseurs devant obtenir des autorisations spéciales auprès du Département du commerce des États-Unis.

Il faut prévoir dans les propositions financières et les nouveaux projets une procédure d'achat plus longue dès la phase de conception, et allouer, pour faire face aux surcoûts, des ressources financières supplémentaires qui auraient pu être consacrées aux activités de développement. Ces surcoûts sont couverts au moyen des fonds fournis par les partenaires de développement internationaux, qui sont centralisés par les entités des Nations Unies.

Des difficultés logistiques et des coûts de transaction supplémentaires sont apparus dans les processus de passation de marchés en raison de l'impossibilité d'accéder au marché des États-Unis, malgré la proximité de celui-ci. Les frais associés aux services d'intermédiaires et au transport de longue distance se répercutent sur l'accès à des produits indispensables à l'exécution de projets de développement, sur le coût final des biens et du matériel importés aux fins de l'exécution de ces projets et sur l'offre de biens et de services aux groupes vulnérables. L'expédition de produits alimentaires et non alimentaires achetés dans le cadre des projets des Nations Unies est souvent retardée, car les compagnies maritimes dont les navires accostent dans les ports cubains font elles aussi l'objet de sanctions.

À Cuba, le système des Nations Unies se heurte à d'autres contraintes opérationnelles importantes en raison des restrictions financières découlant des sanctions appliquées par les États-Unis. Ces limitations se manifestent à de multiples égards :

*Restrictions bancaires et transactionnelles*

- Il est interdit aux entités des Nations Unies de détenir des comptes de personne morale auprès d'institutions financières des États-Unis ou d'effectuer des transactions en dollars des États-Unis. Tout paiement à traiter nécessite une vérification exhaustive de sa conformité par rapport à la réglementation du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, ce qui crée des charges administratives considérables.

- Même les transactions qui ne sont pas effectuées en dollars des États-Unis font l'objet d'une surveillance accrue, les banques internationales appliquant des conditions supplémentaires en matière de retenue de fonds. Pour continuer de disposer de liquidités opérationnelles, les entités des Nations Unies doivent faire appel à des intermédiaires bancaires pour le réapprovisionnement mensuel de leurs comptes en dollars des États-Unis, ce qui entraîne des pertes de change et des frais de transaction.

*Obstacles à la coopération avec les institutions financières internationales*

- Les sanctions entravent la collaboration avec les institutions financières internationales. L'étude d'un cas de 2024 illustre ces difficultés : pour qu'un versement crucial destiné à un certain projet puisse être effectué, il a fallu que les fonds soient convertis en devises autres que le dollar et transférés via des banques intermédiaires, ce qui a retardé la mise en œuvre de plusieurs mois.
- Le régime de sanctions a créé un environnement réfractaire au risque, dans lequel de nombreuses banques internationales refusent désormais les transactions relatives aux projets de développement menés par les entités des Nations Unies à Cuba, indépendamment de la nature humanitaire de ceux-ci.

*Incidences sur la chaîne d'approvisionnement et les fournisseurs*

- Les relations commerciales établies sont perturbées, les banques régionales ayant gelé les comptes des fournisseurs qui travaillent avec des entités cubaines. Cette situation entraîne des retards dans les paiements versés aux fournisseurs, une augmentation des coûts d'approvisionnement et des réaffectations budgétaires opérées au détriment des activités programmatiques pour couvrir les frais généraux financiers.

*Limitation des opérations bancaires personnelles*

- Le personnel des Nations Unies se heurte, en parallèle, à des restrictions dans ses opérations bancaires personnelles, notamment à l'impossibilité de transférer des fonds vers des institutions financières liées aux États-Unis, à des limitations concernant l'utilisation de comptes cubains pour des transactions relatives à des voyages, et à des exigences complexes en matière de visas pour les voyages officiels, ce qui nuit à la coordination régionale.

*Contraintes numériques et technologiques*

- Les répercussions du blocus s'étendent à l'infrastructure numérique et aux communications, notamment en ce qui concerne le commerce électronique et l'accès à l'information, les bureaux des Nations Unies se heurtant à des obstacles systémiques dans les procédures de passation de marchés numériques ; la plupart des plateformes internationales de commerce électronique sont inaccessibles depuis une adresse de protocole Internet cubaine. En outre, des ressources opérationnelles essentielles, telles que la documentation technique, les données tarifaires et les portails d'assistance, restent bloquées par les fournisseurs de technologie des États-Unis.
- Les mécanismes d'achat standard des Nations Unies, tels que les accords à long terme, ne peuvent être mis en œuvre sans l'approbation au cas par cas des États-Unis, ce qui entraîne des retards d'acquisition d'équipement de six à huit semaines en moyenne et des surcoûts non budgétisés qui représentent un écart de 15 % à 30 % par rapport aux taux du marché.
- Les télécommunications fonctionnent de manière imparfaite en raison des coûts prohibitifs liés au routage autour de l'infrastructure des États-Unis, de la bande passante limitée dont disposent les plateformes numériques des Nations Unies et de l'accès restreint aux outils de collaboration en nuage.

Cette exclusion financière et technologique globale crée un effet multiplicateur, dans lequel chaque restriction se conjugue aux autres, ce qui réduit considérablement l'efficacité opérationnelle des entités des Nations Unies à Cuba. Les frais généraux administratifs qui en résultent consomment des ressources qui auraient pu servir à la

mise en œuvre des programmes, tandis que les retards et les obstacles compromettent l'apport en temps voulu de l'aide au développement.

## Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

### I. Contexte : évolution récente de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba

Pendant le mandat du Président Joseph Biden, la politique des États-Unis à l'égard de Cuba a été en partie menée dans la continuité des mesures adoptées par le précédent Président, Donald Trump, des ajustements ayant été toutefois apportés dans certains domaines.

En mai 2022, le gouvernement Biden a annoncé une série de modifications réglementaires visant à assouplir certains aspects du blocus, dont :

- La reprise des vols commerciaux et charters des États-Unis vers d'autres provinces cubaines que La Havane ;
- La suppression des limites aux envois de fonds à la famille et l'autorisation d'envois de dons aux citoyens cubains ;
- La modification des restrictions relatives aux catégories de voyages autorisés des États-Unis vers Cuba.

La structure générale du blocus économique, commercial et financier est restée largement intacte, y compris les restrictions imposées à certains secteurs clés. La désignation unilatérale de Cuba comme État soutenant le terrorisme par les États-Unis a continué d'avoir un impact négatif sur l'économie cubaine, notamment en termes d'accès au financement international et aux services bancaires, ainsi que sur le tourisme et les investissements étrangers.

Le 14 janvier 2025, le gouvernement Biden a retiré Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, accordé une dérogation au titre III de la loi Helms-Burton et supprimé la liste restreinte des entités cubaines avec lesquelles les citoyens et les institutions des États-Unis n'avaient pas le droit d'effectuer des opérations financières. Or, le Président Donald Trump est revenu sur ces décisions dès le premier jour de son entrée en fonctions (le 20 janvier 2025), en rétablissant les sanctions antérieures et en augmentant la pression économique sur Cuba.

Cette volte-face laisse Cuba aux prises avec l'incertitude, dans un contexte de crise économique mondiale et de tensions géopolitiques croissantes.

### II. Incidence multidimensionnelle du blocus sur l'économie cubaine

#### 1. Exportations

Les sanctions imposées par les États-Unis ont considérablement restreint le commerce extérieur, limitant l'accès de Cuba aux marchés internationaux et décourageant les entreprises étrangères qui pourraient autrement établir des relations commerciales avec l'île. En 2024, les exportations cubaines ont atteint 9,639 milliards de dollars, ce qui représente une légère hausse par rapport à l'année précédente mais reste en dessous du record historique de 2018 (13,122 milliards de dollars).

#### 2. Commerce extérieur

Le blocus a eu un effet dissuasif sur les investissements étrangers directs à Cuba. En 2024, 328 accords d'investissement étaient en vigueur et 30 nouveaux accords ont

été signés, ce qui marque une diminution par rapport à l'année précédente. Les résidents cubains à l'étranger n'ont été concernés que par trois des accords conclus.

Les experts de l'économie cubaine estiment que pour atteindre un taux de croissance de 5 %, il faudrait entre 2 et 5 milliards de dollars d'investissements étrangers par an ; or, selon les fonctionnaires interrogés en 2024, les investissements réels ont été bien inférieurs à ce chiffre (bien que les chiffres exacts n'aient pas encore été publiés).

### 3. Contraction du tourisme

Le tourisme, qui est l'une des principales sources de revenus du pays, continue de pâtir des restrictions imposées par les États-Unis concernant les voyages et par l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme. En 2024, les arrivées de touristes internationaux se sont élevées à 2,2 millions, soit une baisse de 9,7 % par rapport à 2023 et un contraste frappant avec les 4,7 millions enregistrés en 2017 et 2018.

Le taux d'occupation des hôtels est resté faible en 2024, à 24,2 % (contre 25,8 % en 2023).

### 4. Difficultés rencontrées dans le secteur financier et bancaire

Entre mars 2023 et février 2024 (selon le dernier rapport en date), 48 banques étrangères ont refusé de réaliser des opérations avec des banques cubaines – dont 28 en Europe, 14 dans les Amériques et 6 dans le reste du monde –, pour un total de 155 opérations concernées. Cette baisse par rapport aux 130 banques étrangères enregistrées l'année dernière s'explique par une diminution du commerce extérieur, y compris des volumes d'importation, en raison du manque de liquidités et d'accès aux devises. Compte tenu de la réduction des échanges commerciaux et, par extension, de l'activité bancaire, l'incidence sur les banques cubaines entre mars 2023 et février 2024 a été estimée à 360 millions de dollars, soit une hausse de 28,5 % depuis la publication du rapport précédent sur la question. Cette augmentation s'explique par les fortes fluctuations des taux de change liées à l'usage de devises de pays tiers, à l'interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis et à la nécessité de recourir à des circuits alternatifs pour acheminer les flux financiers vers Cuba et d'autres destinations. L'accès de Cuba au financement extérieur a été limité et soumis à des conditions onéreuses. Les banques et les entreprises cubaines continuent de payer des taux d'intérêt supérieurs à ceux du marché en raison de la cote de risque élevée du pays.

### 5. Accès limité aux technologies de pointe et transfert de ces technologies

Le blocus empêche Cuba d'accéder aux technologies de pointe et aux équipements de dernière génération, ce qui freine le développement dans des domaines stratégiques tels que la biotechnologie, le secteur pharmaceutique, la transition numérique et l'industrie manufacturière. Cela pose des défis majeurs pour ce qui est de la modernisation des infrastructures de production et de l'accès de l'économie aux chaînes de valeur mondiales.

*Incidence sur les secteurs biotechnologique et pharmaceutique*

Les secteurs biotechnologique et pharmaceutique cubains, qui jouissent d'une renommée internationale pour leurs avancées dans les domaines des vaccins et des médicaments innovants, sont confrontés à des difficultés liées aux restrictions imposées par le blocus :

- Accès aux intrants et aux équipements médicaux : l'interdiction d'importer des technologies médicales contenant plus de 10 % de composants originaires des États-Unis, ainsi que les conséquences de cette interdiction sur la disponibilité d'équipements essentiels à la mise au point et à la fabrication de médicaments ont rendu difficile la production nationale du vaccin contre le papillomavirus humain et d'autres médicaments, des entreprises comme Addgene (États-Unis) et Macrogen (République de Corée) ayant refusé d'expédier des réactifs et des outils d'analyse à Cuba ;

- Difficultés en matière de production de médicaments : en 2024, Cuba manquait de 51 % du tableau de base des médicaments, en grande partie à cause de l'impossibilité pour le pays d'importer des produits de base et des produits finis ;

- Effets sur la recherche et le développement : l'accès aux technologies de pointe étant restreint, le Centre de génie génétique et de biotechnologie et l'Institut Finlay des vaccins, entre autres, doivent travailler avec des équipements obsolètes, ce qui entrave le développement de nouveaux traitements et vaccins à Cuba.

*Effets sur la transition numérique et l'intelligence artificielle*

Les avancées technologiques s'accélèrent à l'échelle mondiale, notamment dans les domaines de la transition numérique, de l'intelligence artificielle et de la robotique. Or, en raison du blocus, Cuba se heurte à des obstacles majeurs qui l'empêchent d'accéder à ces innovations :

- Accès restreint aux plateformes et logiciels essentiels : certaines entreprises des États-Unis, telles qu'Adobe, Zoom, Slack, GitHub et WeTransfer, ont bloqué l'accès des utilisateurs cubains à leurs services, ce qui entrave la collaboration scientifique, le développement de logiciels et la formation aux nouvelles technologies ;

- Désavantage en matière de transition numérique : malgré les efforts du Gouvernement pour favoriser la transformation numérique, le manque d'accès aux outils essentiels et aux infrastructures de télécommunications avancées empêche les secteurs clés de se moderniser ;

- Conséquences pour l'éducation et la formation aux technologies : les étudiants et chercheurs cubains ont un accès limité aux cours en ligne, aux bibliothèques virtuelles et aux publications scientifiques et ne peuvent donc se former que de manière limitée dans des domaines clés tels que la cybersécurité, l'intelligence artificielle et l'informatique en nuage.

*Restrictions relatives à la fabrication et à la production*

Le blocus entrave également l'accès de Cuba aux machines, aux pièces de rechange et aux technologies industrielles dont le pays a besoin pour moderniser sa production et permettre à ses produits d'être compétitifs sur les marchés internationaux.

### 6. Crise énergétique et accès au carburant

Cuba traverse une grave crise énergétique, exacerbée par les sanctions imposées par les États-Unis à la République bolivarienne du Venezuela et à la Fédération de Russie, qui sont ses principaux fournisseurs de pétrole. En 2024, les importations cubaines de pétrole brut vénézuélien s'élevaient en moyenne à 32 000 barils par jour, soit nettement moins que la moyenne de 55 615 barils par jour enregistrée en 2023.

La production nationale d’électricité a été instable, le système électrique national ayant fonctionné avec une disponibilité de 38 % en 2024. Au cours du second semestre, les coupures de courant quotidiennes de 1 400 à 1 500 MW ont sévèrement pesé sur l’économie et la vie quotidienne, touchant un peu plus de la moitié de la population cubaine. La situation s’est encore dégradée au début du mois de mars 2025, 57 % du pays ayant été privé d’électricité – le taux le plus élevé depuis au moins deux ans.

## III. Coût économique du blocus

Le blocus a causé des pertes économiques dans tous les secteurs, qui ont eu des répercussions sur le développement, le commerce extérieur, les investissements étrangers et le bien-être de la population.

Entre mars 2023 et février 2024 (la période la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), les pertes économiques attribuées au blocus ont atteint 5,06 milliards de dollars (soit 52,5 % des exportations totales de Cuba en 2024), ce qui représente une augmentation de 189,8 millions de dollars par rapport à la même période l’année précédente. Cela s’est traduit par des pertes mensuelles de plus de 421 millions de dollars et des pertes quotidiennes de 13,8 millions, qui sont à l’origine de difficultés financières considérables aggravant encore la situation économique de Cuba. Des pertes économiques similaires sont attendues pour la période allant de mars 2024 à février 2025.

## IV. Faiblesses structurelles du modèle économique cubain et effets du blocus

Les problèmes structurels du modèle économique cubain ont limité la reprise et la croissance durable du pays. À cela s’ajoute les effets négatifs du blocus. Malgré les mesures que le Gouvernement a prises en faveur d’une stabilisation macroéconomique, le blocus a restreint l’accès au financement extérieur, ce qui a eu des répercussions sur les exportations et augmenté le coût des importations, aggravant la crise économique sur plusieurs fronts.

### 1. Forte dépendance à l’égard des importations et faible production intérieure

L’un des aspects les plus préoccupants de la situation économique de Cuba est sa forte dépendance à l’égard des importations de biens essentiels, en particulier les denrées alimentaires, les carburants et les intrants de production. La pénurie de ces produits, qui sont très largement importés par le pays, a été l’un des principaux facteurs de la crise économique qui a frappé le pays en 2024.

Le secteur agricole reste inefficace ; son accès aux intrants dépend presque entièrement des importations, qui ont été limitées par le blocus. Les sanctions imposées par les États-Unis ont eu pour effet d’entraver l’accès de Cuba aux financements extérieurs et aux technologies agricoles de pointe, ce qui a encore réduit la production nationale. La demande en denrées alimentaires continue de dépasser la production nationale : les prix restent donc élevés et l’insécurité alimentaire perdure.

### 2. Crise énergétique et détérioration du système électrique

Les sanctions imposées par les États-Unis ont exacerbé une crise sans précédent dans le secteur de l’énergie car elles ont limité l’accès de Cuba aux fournisseurs de carburant et à la technologie nécessaire à la modernisation du système électrique national.

En octobre et novembre 2024, Cuba a subi trois pannes intégrales qui ont entraîné des défaillances d’équipement et des pénuries de carburant. Le Gouvernement a annoncé qu’il prévoyait d’améliorer le système électrique national

et d'installer des panneaux solaires d'une capacité de 1 200 MW d'ici à la fin de 2025. Cependant, en attendant, la crise continue de freiner la production industrielle et la qualité de vie.

### 3. Déficit budgétaire chronique et inflation persistante

Compte tenu de l'accès limité aux financements externes en raison du blocus, le Gouvernement cubain s'est tourné vers l'émission d'argent frais pour combler son déficit budgétaire, qui avait atteint 15 % du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et 14 % en 2024. Cette expansion monétaire a alimenté l'inflation, qui s'élevait à 24,88 % à la fin de l'année 2024, sur fond de hausse constante des prix des denrées alimentaires et des produits de base. Les liquidités des ménages ont fortement augmenté, passant de 400 milliards de pesos cubains en juin 2024 à 700 milliards à la fin de l'année, ce qui a eu pour effet une nouvelle dévaluation de la monnaie nationale sur le marché informel.

### 4. Stagnation des investissements étrangers et obstacles réglementaires

Les investissements étrangers ne suffisent toujours pas à stimuler la croissance économique, en grande partie à cause des sanctions imposées par les États-Unis, lesquelles pénalisent les entreprises et les banques qui font des affaires avec Cuba. Les investissements directs étrangers sont également découragés par des facteurs internes, tels que la bureaucratie, la rigidité des lois et le monopole de l'État sur des secteurs stratégiques. Ces facteurs rendent le pays moins attractif comparé à ses voisins, qui proposent des conditions d'investissement plus souples.

Les sanctions ont exacerbé les problèmes en matière de réglementation et l'incertitude des taux de change, bloquant l'accès de Cuba aux marchés financiers internationaux. Le blocus empêche Cuba d'utiliser des dollars dans les transactions internationales, ce qui fait monter les prix des importations et rend le pays moins attrayant pour les capitaux étrangers.

### 5. Crise du secteur extérieur et augmentation de la dette

Le blocus a joué un rôle majeur dans la crise du secteur extérieur, les restrictions commerciales et financières qui en découlent ayant freiné les exportations et accru le coût des importations.

Ne pouvant accéder aux prêts d'institutions internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, Cuba a dû se tourner vers d'autres partenaires, par exemple la Chine et la Fédération de Russie, et conclure avec eux des accords bilatéraux. Même après avoir renégocié sa dette avec le Club de Paris en janvier 2025, Cuba continue d'avoir un problème structurel de dette extérieure, estimé à 29,8 milliards de dollars (115,1 % du PIB en 2023).

### 6. Dégradation du bien-être social et augmentation de la pauvreté

La crise économique et le blocus ont porté un coup à la qualité de vie des Cubains :

- Contraction économique : Cuba a enregistré une croissance négative du PIB de 1,9 % en 2023, qui a été estimée à 1,0 % en 2024. Un taux négatif de 0,1 % est prévu pour 2025 ;
- Inflation : l'année 2024 s'est achevée sur une inflation de 24,88 %, et les prix des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées ont augmenté de 28,15 % ;

- Pénuries de médicaments : en octobre 2024, Cuba manquait de 51 % du tableau de base des médicaments, en grande partie à cause des restrictions imposées par les États-Unis sur l'importation d'intrants médicaux ;
- Manque de logements : la demande urgente de logements n'a pas été satisfaite en 2024, notamment en raison d'un manque d'accès aux matériaux de construction : moins de 7 500 unités ont été construites ;
- Migration : l'émigration ne favorise pas la stabilité socioéconomique du pays, sachant que 621 120 Cubains ont émigré entre 2021 et 2023 (soit 5,6 % de la population enregistrée en 2022) ;
- Baisse du pouvoir d'achat : 70 % des revenus des ménages sont consacrés à l'alimentation, ce qui témoigne d'un coût de la vie élevé, exacerbé par l'impossibilité d'importer des biens de première nécessité depuis des marchés plus compétitifs.

### V. Conclusions

Le blocus imposé par les États-Unis a limité l'accès de Cuba aux devises, aux technologies et aux marchés internationaux, ce qui a amplifié les problèmes structurels du modèle économique cubain. Malgré tout ce qu'a fait le Gouvernement pour remédier aux distorsions et relancer l'économie, le développement de Cuba continue d'être entravé par des problèmes tels que la dépendance à l'égard des importations, la crise énergétique, le déficit budgétaire, l'inflation et la dette extérieure.

Malgré la renégociation de la dette de Cuba avec le Club de Paris, son statut de nouvel État partenaire du groupe BRICS Plus et les opportunités économiques qui en découlent, la reprise économique du pays continue de dépendre de la levée du blocus ; tant qu'elles resteront en place, les restrictions imposées à Cuba rendront difficile la réalisation d'une croissance économique durable et d'une meilleure qualité de vie.

## Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

[Original : anglais]
[11 mars 2025]

Cuba a signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 2021 et est donc devenue membre de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le pays n'héberge pas d'installations du Système de surveillance international prévues dans le Traité. Il bénéficie toutefois de matériel et d'un soutien technique pour la création d'un centre national de données lui permettant d'accéder aux données recueillies par le Système de surveillance international et reçoit des produits créés par la Division du Centre international de données du Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire. Cuba a également le droit de participer aux programmes de renforcement des capacités ou de formation.

Le Secrétariat technique provisoire continue de faire face à des difficultés et à une importante charge administrative dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités et projets initiaux à Cuba. Des progrès ont été réalisés dans l'obtention des licences nécessaires dans le cadre des efforts déployés pour établir les liaisons par satellite requises pour la création du centre national de données. La participation d'experts cubains à des séances de formation et à des réunions virtuelles a été compromise par des restrictions d'accès qui nuisent à l'efficacité des plateformes

informatiques. Les opérations de coordination menées pour mettre en œuvre les activités de la Commission préparatoire à Cuba se poursuivent.

## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[Original : anglais]
[19 mars 2025]

### Introduction

Le paragraphe 99 du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), adopté en 2021 à la 15e session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dispose ce qui suit :

> « Les problèmes posés au multilatéralisme doivent être résolus au moyen d'une coopération internationale accrue s'appuyant sur le respect intégral du droit international et sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Les États sont instamment priés de s'abstenir de promulguer et d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale non conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies, compte tenu des préoccupations que suscitent le caractère restrictif et les incidences sur le développement de ces mesures, qui ont des effets néfastes sur le bien-être des populations et peuvent empêcher la pleine réalisation du développement économique et social des États concernés, et portent préjudice à leurs relations commerciales. »

Cuba est placée sous blocus économique par les États-Unis depuis 1962. La politique actuelle des États-Unis relative à Cuba a été définie dans le mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba publié en 2017[1], qui a imprimé une orientation politique majeure visant à durcir le blocus, y compris au moyen de restrictions sur les transactions opérées avec des entreprises contrôlées par certains organismes publics et de l'interdiction des voyages individuels relevant de la catégorie des échanges entre les peuples[2]. Des mesures ont été prises pour renforcer les restrictions imposées à Cuba, notamment avec l'application de toutes les dispositions de la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), connue sous le nom de loi Helms-Burton.

En 2022, des mesures ont été prises pour assouplir les restrictions en matière d'immigration et de finances imposées aux ressortissantes et ressortissants cubains. La capacité de traitement des visas d'immigrant de l'ambassade des États-Unis à La Havane a été augmentée, les restrictions en matière de voyage ont été assouplies et de nouvelles liaisons aériennes ont été créées. Les restrictions financières sur les envois de fonds ont été assouplies, les limites concernant le montant et la fréquence des envois de fonds aux familles ayant été levées[3]. Le programme de regroupement familial conditionnel destiné aux familles cubaines a été repensé pour prévoir, chaque année, la délivrance de jusqu'à 20 000 visas d'entrée[4]. Le nouveau programme

---

[1] États-Unis d'Amérique, Federal Register (Journal des règlements fédéraux), vol. 82, nº 202, 20 octobre 2017.

[2] États-Unis d'Amérique, Congressional Research Service (Service de recherche du Congrès), « U.S. Cuba Policy: Recent Developments and the 119th Congress », 2025.

[3] États-Unis d'Amérique, Congressional Research Service (Service de recherche du Congrès), « Cuba: U.S. Policy Overview », 2025.

[4] Voir https://www.uscis.gov/humanitarian/humanitarian-parole/the-cuban-family-reunification-parole-program.

d'entrée conditionnelle pour des motifs humanitaires mis en place en 2023 permet à 30 000 personnes par mois d'entrer aux États-Unis et d'y rester pendant deux ans tout en bénéficiant d'une autorisation de travail sous certaines conditions.

Des décisions ont été prises le 14 janvier 2025 en vue de supprimer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme, de révoquer le mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba et de suspendre les poursuites judiciaires engagées en vertu du titre III de la loi LIBERTAD[5]. L'actuel gouvernement des États-Unis a annulé ces politiques à la fin du mois de janvier 2025[6]. L'inscription d'un pays sur la liste des États soutenant le terrorisme entraîne l'interdiction des exportations et des ventes d'armes, le contrôle des exportations de biens à double usage, l'interdiction de bénéficier de l'aide fournie par les États-Unis aux pays étrangers, et d'autres restrictions telles que l'interdiction pour tout(e) ressortissant(e) des États-Unis d'être partie à une opération financière avec le gouvernement d'un pays figurant sur la liste[7].

**Tendances économiques générales**[8]

Après une forte contraction du produit intérieur brut (PIB) réel de 11 % en 2020 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et une reprise timide en 2021 et en 2022, l'économie cubaine a connu une croissance de 1,5 % en 2023. Selon les estimations, le taux de croissance moyen du PIB réel pendant la période 2020-2023 était de 1,5 %. Ce résultat, modeste par rapport aux taux de croissance moyens de 4,3 % enregistrés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pendant cette période, reste positif compte tenu de la contraction qu'a connue l'économie cubaine entre 2015 et 2020, lorsque le PIB réel du pays diminuait de 0,6 % en moyenne par an. On estime le taux de croissance de Cuba à 1,3 % en 2024, et le pays devrait enregistrer un taux de croissance de 2,1 % en 2025 et de 1,9 % en 2026[9].

L'inflation des prix à la consommation est restée élevée en 2023 (39,9 %). Il s'agit néanmoins d'une baisse considérable par rapport aux 73,7 % de 2021, l'année de l'unification du système de double monnaie. Les perspectives sont encourageantes. L'inflation est estimée à 31,2 % en 2024, et devrait s'établir respectivement à 14,1 % et à 7,8 % en 2025 et 2026[10].

Affichant un PIB de 22,7 milliards de dollars (2021), Cuba dispose d'un petit secteur agricole à forte intensité de main-d'œuvre qui représente 1 % du PIB mais absorbe 17 % de la population active[11], et d'un secteur manufacturier qui correspond à 11 % du PIB et emploie 17 % des travailleurs (2022). Représentant 74,6 % du PIB et 66 % de l'emploi, le secteur des services est le plus important de l'économie[12]. Les

[5] La Maison Blanche, « Certification of Rescission of Cuba's Designation as a State Sponsor of Terrorism », 14 janvier 2025, « Memorandum on the Revocation of National Security Presidential Memorandum 5 » et « Letter to the Chairmen and Chair of Certain Congressional Committees on the Suspension of the Right to Bring an Action Under Title III of the Cuban Liberty and Democratic Solidarity (LIBERTAD) Act of 1996 », 14 janvier 2025.

[6] La Maison Blanche, « Initial Rescissions of Harmful Executive Orders and Actions », 20 janvier 2025, et Département d'État des États-Unis, « Restoring a Tough U.S.-Cuba Policy », 31 janvier 2025.

[7] Département d'État des États-Unis, « Overview of State-Sponsored Terrorism », 29 avril 2004.

[8] Sauf indication contraire, toutes les données mentionnées dans le texte ci-après proviennent de UNCTADStat (disponible à l'adresse suivante : https://unctadstat.unctad.org/fr-FR/Index.html).

[9] World Economic Situation and Prospects 2025 (publication des Nations Unies, 2025).

[10] Ibid.

[11] UNCTADStat, Banque mondiale, Les données ouvertes de la Banque mondiale.

[12] Ibid.

femmes constituent 38 % de la population active ; 7 % travaillent dans l'agriculture, 10 % dans l'industrie et 83 % dans les services[13].

L'aide publique au développement en faveur de Cuba a augmenté de 15 % entre 2022 et 2023, pour atteindre 160 millions de dollars. Les Émirats arabes unis ont été le plus grand donateur, fournissant à Cuba 48 millions de dollars, suivis par la France (17 millions de dollars), le Japon (14,5 millions de dollars), l'Espagne (10 millions de dollars) et les États-Unis (7,5 millions de dollars)[14].

Les multiples crises liées aux prix des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi qu'à la dette publique devraient aggraver les difficultés économiques. Les prix alimentaires mondiaux ont augmenté de 24 % entre janvier 2020 et décembre 2024[15]. En raison des taux d'intérêt élevés et, partant, du coût supérieur des emprunts, il a été plus difficile de financer le déficit budgétaire et le déficit du commerce extérieur. En janvier 2024, le Gouvernement a annoncé une augmentation des prix de l'électricité, des carburants et du gaz, en partie due à une réduction des subventions[16]. L'allègement du fardeau économique qui pèse sur le pays dépendra en bonne partie de la stabilisation du prix des produits de base.

### Structure et tendances des échanges commerciaux[17]

La structure des échanges commerciaux de Cuba a été marquée par un déficit dans le commerce des marchandises. Bien qu'il ait diminué les années précédentes, le déficit a augmenté, atteignant 8 milliards de dollars en 2023, soit 81 % des importations. L'accès aux marchés internationaux est fondamental pour que Cuba puisse vendre ses produits et répondre à la demande intérieure.

Les exportations de marchandises cubaines ont considérablement diminué entre 2011 et 2023, passant de 6,4 milliards de dollars en 2011 à 1,9 milliard de dollars en 2023. La valeur des exportations cubaines a augmenté de 5 % entre 2020 et 2023. Toutefois, cette croissance est beaucoup plus lente que la moyenne mondiale et celle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes au cours de la même période. En conséquence, la part de Cuba dans les exportations mondiales de marchandises a chuté de 0,035 % en 2011 à 0,008 % en 2023. En volume, les exportations se sont contractées de 4,9 % par an entre 2020 et 2023.

Les principaux produits d'exportation de Cuba sont les matières brutes non comestibles non transformées (à l'exclusion des ressources énergétiques telles que carburants)[18], qui représentaient 22 % des exportations en 2022. Dans cette catégorie, les minerais métallifères et déchets de métaux représentaient près de 20 %, le nickel comptant pour la moitié de ces exportations. Viennent ensuite les boissons et tabacs, qui représentaient 21,3 % du total des exportations de marchandises en 2023, les tabacs bruts et fabriqués en représentant à eux seuls 15,8 % et les boissons alcooliques, les 5,5 % restants. Les autres exportations importantes sont les produits médicinaux et pharmaceutiques (11 %), le sucre (7,5 %), et les poissons, crustacés et mollusques (3,4 %). Même si elles perdent de leur prééminence dans l'économie, les

---

[13] Banque mondiale, Les données ouvertes de la Banque mondiale.

[14] Organisation de coopération et de développement économiques, Explorateur des données de l'OCDE, disponible à l'adresse suivante : https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0 (consulté le 29 janvier 2025).

[15] CNUCED, UN Global Crisis Response Group Dashboard, disponible à l'adresse suivante : https://unctad.org/global-crisis.

[16] Assemblée nationale cubaine, « Cuba: incrementan precios de la electricidad, combustible y gas licuado », 12 janvier 2024.

[17] Les données relatives aux importations et aux exportations pour 2023 sont des estimations.

[18] Au niveau à un chiffre du système de Classification type pour le commerce international, sous la rubrique « matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants ».

cultures de rapport traditionnelles que sont la canne à sucre et le tabac sont restées d'importantes sources de devises étrangères.

En 2023, 30 % des exportations totales de Cuba étaient destinées à l'Asie, 29 % à l'Amérique du Nord, 23,3 % à l'Europe, 16,6 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes, et 0,5 % à l'Afrique. Au niveau des pays, le Canada (29 %), la Chine (18,7 %), la République bolivarienne du Venezuela (12,4 %) et l'Espagne (7 %) sont les principaux partenaires de Cuba pour les exportations de marchandises. Sur les marchés mondiaux, en 2022, les exportations cubaines étaient soumises à des droits de douane moyens pondérés d'environ 12,5 %, alignés sur le traitement de la nation la plus favorisée, et à des droits de douane effectifs de 12,3 %. Le Canada applique des droits de douane moyens pondérés de 3,2 %, la Chine, de 6,9 % et l'Espagne, de 6,6 %[19].

Les importations de marchandises, dont la valeur a été estimée à 10 milliards de dollars en 2023, ont été plus de cinq fois supérieures aux exportations de marchandises, Cuba étant tributaire des importations pour s'approvisionner en machines et en matériel de transport, en denrées alimentaires essentielles, en carburant et en produits chimiques. Après une contraction de 27 % en 2020, les importations vers Cuba ont connu une croissance soutenue. Les principaux produits importés sont les denrées alimentaires, les machines et le matériel de transport et les combustibles minéraux. En 2023, 85 % des importations de carburants et combustibles de Cuba provenaient de la République bolivarienne du Venezuela.

**Échanges commerciaux bilatéraux avec les États-Unis**

Les échanges commerciaux entre Cuba et les États-Unis sont fortement influencés par le blocus et représentent un vaste potentiel inexploité au regard de la taille, des complémentarités économiques et de la proximité géographique des deux économies. En 2023, les exportations cubaines vers les États-Unis étaient estimées à 4 millions de dollars, soit environ 0,2 % du total des exportations du pays.

Les importations de Cuba en provenance des États-Unis étaient bien plus importantes. En 2023, elles ont atteint 615 millions de dollars, contre 338 millions de dollars en 2019, passant de 3,4 % à 6,2 % du total des importations cubaines. Il s'agissait principalement de denrées alimentaires et d'animaux vivants (74,5 % du total des importations). Les graines et les fruits oléagineux représentaient 9,3 % des importations en provenance des États-Unis. Cela s'explique par le fait que les exportations commerciales de certains produits de base agricoles depuis les États-Unis ont été autorisées, bien qu'elles soient soumises à de nombreuses restrictions et prescriptions en matière de licences. Parmi les autres biens exemptés figurent certains médicaments et appareils médicaux, des biens nécessaires à la protection de la qualité de l'air, des eaux ou des côtes des États-Unis et internationales (y compris des biens liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique), des biens destinés à assurer la sécurité de l'aviation civile et la sûreté d'exploitation des avions de ligne effectuant des transports aériens internationaux, des biens de télécommunications susceptibles d'améliorer les communications vers, depuis et à Cuba, et des biens destinés à répondre aux besoins du peuple cubain[20].

**Services et envois de fonds**

Cuba a acquis d'importantes capacités d'exportation dans le secteur des services. En 2023, ses exportations de services étaient estimées à 8,8 milliards de

[19] CNUCED, portail TRAINS, disponible à l'adresse suivante : https://trainsonline.unctad.org/home.
[20] États-Unis d'Amérique, Code of Federal Regulations, titre 15, sous-titre B, chap. Vii, sect. C, partie 746, par. 746.2 (1996).

dollars, et ses importations à 1,8 milliard. Par rapport à 2019, cela représentait une baisse de 14,3 % pour les exportations et de 9,3 % pour les importations. Les principales activités d'exportation sont les services de transport, les services de voyage et d'autres services non spécifiés.

Le tourisme est l'un des secteurs les plus importants du pays. Il a montré des signes de reprise, avec 2,4 millions d'arrivées de touristes internationaux en 2023, dont 38,4 % provenaient du Canada, suivi de la Fédération de Russie (7,6 %), des États-Unis (6,5 %) et de l'Espagne (3,7 %)[21].

Les flux d'envois de fonds vers Cuba ont été évalués à 2,6 milliards de dollars en 2023, ce qui représente une augmentation par rapport à 2021 et 2022, mais est loin du pic de 4 milliards de dollars atteint en 2018. Depuis juin 2022, les États-Unis autorisent les envois de fonds aux ressortissantes et ressortissants cubains sous la forme de dons faits pour soutenir les entreprises indépendantes et ont levé les limites imposées aux envois de fonds familiaux, auparavant fixées à 1 000 dollars par trimestre. Western Union a repris ses activités en juin 2023, mais a dû les suspendre en janvier 2024 en raison de problèmes techniques liés aux paiements par l'intermédiaire de Financiera Cimex S.A, une entité frappée de sanctions chargée de l'exécution des opérations d'envoi de fonds[22].

**Conclusion**

La série de crises mondiales touchant l'alimentation, l'énergie et la finance et déclenchées par les tensions géopolitiques continue de nuire à l'économie cubaine et au bien-être de la population, qui dépendent fortement du commerce international, des recettes du tourisme et des envois de fonds. Cuba semble souffrir de difficultés persistantes en raison de sa croissance modeste, de sa performance médiocre à l'exportation, de l'augmentation du déficit extérieur et de la hausse du coût de la vie. Si elle recevait des flux commerciaux et financiers internationaux sains, cela pourrait l'aider à relancer son économie et à améliorer sa résilience économique.

Le blocus entrave le développement sain de relations commerciales entre Cuba et les États-Unis. Cette situation reste un sujet de préoccupation pour Cuba, étant donné que le commerce joue un rôle crucial dans son économie et que le pays tente de faire face aux contrecoups économiques des multiples crises mondiales. Le blocus contrecarre les efforts déployés par le pays pour faire du commerce un instrument de développement durable.

## Fonds des Nations Unies pour la population

[Original : anglais]
[28 mars 2025]

Le blocus économique, commercial et financier prolongé continue d'avoir des répercussions sur la situation et les droits fondamentaux de la population cubaine, en particulier en ce qui concerne les femmes, les adolescents et les jeunes et leur accès aux services de santé sexuelle et procréative essentiels. Il a engendré une pénurie de médicaments, de fournitures et de services de santé sexuelle et procréative, notamment de contraceptifs, et perturbé la prestation de services essentiels pour la prise en charge des victimes de violence fondée sur le genre, des femmes enceintes dans les maternités et des personnes atteintes d'infections sexuellement

[21] Cuba, Oficina Nacional de Estadística e Información, *Anuario Estadístico de Cuba 2023*, 2024.
[22] Manuel Orozco, « Remittances to Cuba and the Marketplace in 2024 » (Inter-American Dialogue, 2024). Disponible à l'adresse suivante : https://thedialogue.org/wp-content/uploads/2024/03/Remittances-to-Cuba-and-the-Marketplace-in-2024-1.pdf.

transmissibles, en provoquant des retards dans l'achat de produits de santé sexuelle et procréative auprès de fournisseurs internationaux.

L'exécution du programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) continue de se heurter à des difficultés liées aux processus d'achat, telles que des retards et des restrictions de paiement. C'est particulièrement le cas des produits et des fournitures de santé procréative fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets des États-Unis, qui doivent être achetés dans d'autres continents, ce qui fait grimper les coûts de transport et de fret. De ce fait, il est plus difficile d'agir de manière rapide, efficace, rigoureuse et inclusive face aux situations d'urgence, ce qui est néfaste pour les programmes de développement et les programmes d'intervention d'urgence. En 2024, les effets de ces sanctions se sont intensifiés alors que Cuba se trouvait toujours dans une situation socioéconomique difficile. Deux ouragans et un tremblement de terre survenus à la fin de l'année ont aggravé les difficultés rencontrées par la population et nui à sa santé et à son bien-être.

Le maintien en 2024 de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme établie par les États-Unis a pénalisé le tourisme et la livraison de produits de santé dans l'île, les entreprises de fret international ayant l'interdiction de livrer des marchandises à tout pays figurant sur cette liste.

Les difficultés que Cuba rencontre en matière d'accès aux fournisseurs internationaux de produits de santé sexuelle et procréative se répercutent sur les résultats escomptés du programme de pays, en particulier en ce qui concerne les effets positifs de ses initiatives de mobilisation et de renforcement des capacités.

Le FNUAP s'emploie à obtenir des ressources supplémentaires en vue d'atténuer les effets que les mesures liées au blocus ont sur la disponibilité des produits de santé sexuelle et procréative, tels que les contraceptifs, les préservatifs et le matériel destiné au programme de soins aux mères et aux enfants.

Le FNUAP réaffirme son engagement à aider Cuba à préserver les progrès accomplis dans les domaines de la santé sexuelle, procréative et maternelle (notamment en ce qui concerne l'accès aux méthodes de planification familiale et l'éducation sexuelle), ainsi qu'en matière de production et d'analyse de données sur la dynamique des populations et le développement durable.

## Fonds des Nations Unies pour l'enfance

[Original : espagnol]
[3 avril 2025]

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) opère à Cuba depuis 1962, où il œuvre à assurer le bien-être et le développement des enfants et des adolescents. En 1992, il a créé un bureau de pays qui emploie des fonctionnaires recrutés sur les plans national et international et assure les fonctions de représentation officielle. Les activités de l'UNICEF dans le pays sont en phase avec le Plan national de développement économique et social pour 2030, le plan stratégique de l'UNICEF et les priorités nationales de Cuba telles que décrites dans le descriptif du programme de coopération pour la période 2020-2024 et énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies, qui a été prorogé jusqu'en décembre 2025 à la demande du Gouvernement cubain.

Les domaines d'action prioritaires de l'UNICEF pour la période 2020-2025 incluent notamment : 1) la santé et la nutrition, pour que chaque enfant et adolescent puisse survivre et s'épanouir ; 2) l'éducation, pour garantir que chaque enfant puisse apprendre ; 3) la protection de l'enfance, afin que chaque enfant et adolescent soit

protégé contre la violence et la maltraitance. L'embargo imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba compromet les conditions de vie et l'accès aux services de base et limite les possibilités de développement des enfants et adolescents cubains et de leurs familles.

L'accès aux fournitures médicales et aux médicaments pour le diagnostic et le traitement des maladies qui touchent les enfants est limité par le coût élevé de l'acheminement de ces fournitures depuis d'autres régions, telles que les marchés d'Asie ou d'Europe, plutôt que depuis des marchés plus proches, tels que les États-Unis. L'embargo entrave aussi l'accès aux intrants et aux technologies de pointe. Les enfants et les adolescents qui ont besoin de soins de santé spécialisés de qualité sont privés des avancées technologiques nécessaires à leur prise en charge. En 2024, le Ministère cubain de la santé publique a reçu un don de matériel et de fournitures d'oxygénothérapie en provenance des États-Unis. Le traitement et l'expédition des fournitures ont pris du retard, car le fournisseur a dû demander des licences spéciales au Département du commerce des États-Unis. Ces licences sont assorties de certaines conditions, telles que l'obligation pour l'UNICEF de se porter garant pour ces fournitures à Cuba, ce qui rend difficile d'accepter ce type de dons.

L'embargo compromet l'accès aux supports pédagogiques, notamment aux livres et au matériel informatique, ainsi qu'aux fournitures scolaires. En 2024, l'achat de fournitures pour le diagnostic de l'autisme chez les enfants et le protocole thérapeutique connexe est devenu plus coûteux du fait que le principal fournisseur du marché n'a pas accepté de vendre des fournitures à destination de Cuba, ce qui a obligé l'UNICEF à chercher un autre fournisseur et à acheter ces fournitures 73 % plus cher.

Cette situation est aggravée par la diminution du nombre de navires passant par les ports cubains et par le fait que de moins en moins d'entreprises maritimes opèrent directement à Cuba. Cela entraîne une accumulation des cargaisons dans les ports de transbordement et retarde leur chargement, ce qui a des conséquences en particulier pour l'action humanitaire. L'UNICEF estime que si les opérations de logistique liées aux achats et au transport pouvaient être effectuées à partir du marché des États-Unis, les coûts pourraient être réduits de 40 % en moyenne.

L'achat de fournitures de bureau essentielles dans le cadre d'accords à long terme avec l'UNICEF a continué de poser problème, car la passation des marchés doit être interrompue pour répondre à des demandes de certification concernant l'utilisation finale des fournitures et les entités avec lesquelles le bureau travaille. De même, certains achats effectués dans le cadre d'accords à long terme ont nécessité des délais de traitement plus longs, car les fournisseurs ont dû faire une demande de licence spéciale auprès du Département du commerce des États-Unis, dont le traitement peut prendre de quatre à six mois.

Les restrictions visant les transferts bancaires mensuels en dollars à destination de Cuba ont été maintenues en 2024. Les retours de paiement se sont multipliés, car les fournisseurs ont été invités à effectuer des paiements vers des comptes à l'étranger appartenant à des entités basées à Cuba. Cette situation a non seulement compliqué les transactions, mais a également entravé le fonctionnement du bureau de pays, du fait des retards dans l'envoi des virements destinés à couvrir les coûts opérationnels, et a même affecté le versement en temps voulu des salaires des membres du personnel recrutés sur le plan local. De plus, il se peut que les retards dans l'envoi des fonds destinés à couvrir les coûts opérationnels aient nui à la réputation de l'UNICEF auprès de ses fournisseurs.

Le bureau de pays de l'UNICEF doit faire appel à une banque tierce offrant des services de change pour réapprovisionner mensuellement ses comptes locaux en dollars des États-Unis. Ceci a entraîné des coûts additionnels en raison des taux de

change, des commissions bancaires et des frais appliqués aux opérations, qui se sont traduits par une perte d'environ 15 % de la valeur totale transférée, soit environ 35 000 dollars pour l'année. Cette situation a non seulement réduit les fonds disponibles pour les opérations et les programmes de l'UNICEF à Cuba, mais a aussi augmenté considérablement la charge administrative du bureau, à laquelle il faut consacrer des ressources qui auraient pu être utilisées pour financer des programmes essentiels dans des domaines tels que la santé, l'éducation et la protection de l'enfance.

Par ailleurs, le bureau de pays n'a pas été en mesure d'obtenir des résultats en ce qui concerne la gestion des paiements internationaux au moyen de la carte internationale d'entreprise, en raison des restrictions portant sur l'émission de la carte pour le bureau de Cuba. Ceci a un impact sur le nombre de transactions de faible valeur qui doivent être réalisées par l'intermédiaire du Centro Global de Servicios de Transacciones, ce qui génère des coûts de transaction élevés. L'absence de carte bancaire internationale d'entreprise a limité la souplesse et l'efficience de la gestion financière du bureau, ce qui a rendu ce dernier plus dépendant de processus plus coûteux et moins efficaces, ce qui a limité la capacité de l'UNICEF à gérer ses ressources de manière optimale.

Les membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan international et accrédités à Cuba qui déclarent Cuba comme pays de résidence voient leurs transactions fortement perturbées. Déclarer Cuba comme pays de résidence temporaire a une incidence directe sur les transactions bancaires, par exemple le blocage des comptes et des virements. Cela ne fait pas que nuire à la capacité des membres du personnel à gérer leurs finances personnelles : la situation peut également avoir des effets négatifs sur leur bien-être et leur capacité à s'acquitter de leurs tâches de manière efficace.

En somme, les restrictions financières ont pour effet non seulement d'entraver la gestion quotidienne du bureau de l'UNICEF à Cuba, mais également de limiter la capacité de l'organisation à mener à bien ses projets et à remplir sa mission de soutien aux enfants et aux communautés à Cuba.

## Fonds international de développement agricole

[Original : anglais]
[21 mars 2025]

En 2024, le Fonds international de développement agricole (FIDA) a cofinancé deux projets à Cuba : le Projet de développement des coopératives d'éleveurs dans la région Centre-Est, qui s'est achevé en septembre, et le Projet de développement des coopératives agroforestières, qui s'achèvera en mars 2027. Ces projets sont exécutés par le Ministère cubain de l'agriculture et ont pour but de fournir des services d'appui agricole aux petits producteurs ruraux, notamment les femmes, les jeunes et d'autres groupes très vulnérables face aux chocs économiques externes et aux changements climatiques.

Les projets financés par le FIDA à Cuba subissent des retards en raison de la rareté des services de change, ainsi que de procédures d'importation longues et coûteuses, les flux de trésorerie et les décaissements étant étroitement liés au cycle de passation des marchés. Les mesures prises par les États-Unis d'Amérique, comme celles visant les compagnies maritimes de pays tiers qui transportent des cargaisons vers Cuba, entravent l'acheminement de pétrole et de denrées alimentaires et d'autres échanges commerciaux essentiels aux besoins quotidiens des citoyens et résidents cubains, en particulier des pauvres et des personnes vulnérables. Elles influent en outre sur les transactions financières de Cuba et sur sa capacité à exporter et à

importer les matériaux nécessaires à l'appui du développement agricole et rural et du développement humain en général.

Dans les secteurs agricole et rural, on constate les problèmes suivants : a) l'obsolescence des infrastructures agricoles et le manque de pièces de rechange ; b) le manque d'intrants nécessaires pour la production agricole, l'élevage, la transformation et la distribution, et le coût élevé de ceux-ci ; c) le manque d'accès aux devises fortes pour l'importation de matériel et d'intrants ; d) l'accès limité aux fournisseurs de nouvelles technologies agricoles ; e) des possibilités d'exportation limitées. Ces problèmes ont pour conséquence d'affaiblir la productivité, limitant la production alimentaire nationale (en matière de quantité, de qualité et de capacité concurrentielle) et d'obliger le pays à importer de grandes quantités de produits alimentaires pour répondre aux besoins de la population rurale.

Les mesures imposées par les États-Unis ont eu des répercussions sur les projets du FIDA et ont probablement joué un rôle important dans les faibles résultats enregistrés par le Projet de développement des coopératives d'éleveurs dans la région Centre-Est. En conséquence, les grands objectifs – notamment l'amélioration de la productivité du lait et de la viande et la réhabilitation des infrastructures de transformation – n'ont pas été pleinement atteints.

Le pays est aux prises avec une grave crise économique et a du mal à honorer ses dettes envers le FIDA, l'une des rares institutions financières multilatérales présentes dans l'île. De ce fait, les instruments de prêt du FIDA à Cuba ont été suspendus dans l'attente du règlement de ces dettes. La collaboration du FIDA avec le Gouvernement cubain se limite actuellement à des dons.

## Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

[Original : anglais]
[12 mai 2025]

### Introduction

1. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissaire et la Haute-Commissaire adjointe aux droits de l'homme ont formulé des observations sur les conséquences préjudiciables que les sanctions sectorielles unilatérales ont sur la jouissance des droits humains et appelé de leurs vœux le réexamen de ces mesures en vue de leur levée en raison de leurs effets disproportionnés sur la population, en particulier sur les personnes les plus vulnérables[1]. Des sanctions sectorielles de grande ampleur ont également nui au travail d'organisations consacrées à l'action humanitaire et à la défense des droits humains[2].

2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a reçu des informations indiquant que le blocus continuait de compromettre l'exercice des droits humains dans le pays, tels que les droits à l'alimentation, à la santé et à l'éducation,

[1] Voir https://www.ohchr.org/fr/statements/2025/01/syria-visiting-turk-calls-human-rights-be-central-face-tremendous-challenges-and?sub-site=HRC ; https://www.ohchr.org/fr/statements-and-speeches/2025/01/hc-brussels-europe-has-opportunity-advance-human-rights-home-and ; www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2025/03/oral-update-human-rights-situation-venezuela.

[2] Voir www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2024/12/high-commissioners-update-human-rights-council-venezuela.

en particulier pour les personnes les plus vulnérables [3]. Il encourage donc l'assouplissement de ces mesures, de sorte que les besoins des groupes les plus vulnérables de la population puissent être satisfaits.

3. Cuba a connu trois gros tremblements de terre et plusieurs ouragans, qui ont causé des dégâts au réseau électrique, aux infrastructures, au système d'approvisionnement en eau et à l'agriculture [4]. Cela n'a donné lieu à aucune dérogation au blocus pour raison humanitaire. Les obstacles financiers liés au blocus, ainsi que la réticence des navires à accoster à Cuba, du fait que cela les empêcherait d'accéder aux ports des États-Unis pendant 180 jours en raison du blocus, auraient entravé la capacité de l'État à réagir efficacement [5].

4. Des coupures de courant généralisées, quatre au cours des six mois précédant mars 2025 [6], aggravées par des ouragans et des tempêtes, ont porté atteinte à la disponibilité et à l'accessibilité des services de santé, d'alimentation et d'éducation. Environ 40 % de l'électricité de Cuba est produite dans des centrales thermoélectriques, dont beaucoup ont dépassé leur durée de vie prévue [7]. Selon les informations reçues par le Haut-Commissariat, les restrictions à l'importation liées au blocus, les obstacles aux prêts et la réticence des entreprises étrangères à entretenir des relations avec Cuba entravent la modernisation des infrastructures énergétiques. Le manque d'accès au système de crédit international, le déclin des exportations de services et de biens cubains, en raison notamment de la diminution de la production nationale [8] et du déclin du tourisme [9], découragé entre autres par les fréquentes coupures de courant et les restrictions en matière de visa imposées par les États-Unis aux voyageurs étant allés à Cuba [10], ont réduit encore davantage les réserves de devises étrangères cubaines disponibles pour acheter du carburant, ce qui se répercute sur

---

[3] Informations obtenues par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme lors d'entretiens menés au cours de la période considérée avec les organisations suivantes : Organisation mondiale de la Santé ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Département des médicaments et des technologies de la santé et programme pour les personnes âgées du Ministère de la santé publique ; MediCuba S.A. ; Société cubaine de cardiologie ; Société cubaine d'oncologie, de radiothérapie et de médecine nucléaire ; Centre d'immunologie moléculaire ; Association cubaine des personnes ayant un handicap physique ou moteur (ACLIFIM) ; Association nationale des personnes sourdes de Cuba (ANSOC) ; Association nationale des personnes aveugles de Cuba (ANCI) ; Association cubaine des personnes ayant un handicap intellectuel (ACDPI) ; Association cubaine de production animale (ACPA) ; Organisations supérieures de gestion des entreprises (OSDE) pour l'agroalimentaire et pour l'alimentation du Ministère de l'industrie alimentaire ; Papas&Co.S.A. ; Cuba Ron S.A. ; La Estancia S.A. ; CARIBEX S.A. ; Institut national de recherche économique ; spécialistes des méthodes d'éducation de la petite enfance et d'enseignement primaire et secondaire du Ministère de l'éducation ; personnel universitaire de l'Université de La Havane.

[4] Données communiquées par le Service sismologique national de Cuba, 7 janvier 2025, disponibles à l'adresse suivante : www.citma.gob.cu/2024-ano-de-mayor-cantidad-de-sismos-registrados-en-cuba/.

[5] Par exemple, selon l'Association cubaine de production animale, 100 000 dollars de biens ménagers et agricoles et d'intrants achetés au Mexique grâce à des dons destinés à la relève après les événements climatiques de décembre 2024 n'avaient pas encore été expédiés en mars 2025 en raison de la réticence des navires à accoster à Cuba.

[6] Voir https://www.france24.com/en/live-news/20250315-cuba-suffers-fourth-nationwide-blackout-in-five-months.

[7] Voir www.powermag.com/thermal-power-plants-in-cuba-struggle-to-meet-demand/.

[8] Informations obtenues lors d'entretiens avec l'ACPA et des entreprises du Ministère cubain de l'industrie alimentaire.

[9] Données du Bureau national de la statistique, obtenues lors d'entretiens avec l'Institut national de recherche économique.

[10] Informations obtenues entre autres lors d'entretiens avec l'Institut national de recherche économique.

d'autres centrales électriques[11], et pour faire fonctionner la flotte de transport, ce qui l'expose davantage aux pénuries d'approvisionnement. Selon des sources médiatiques, la transition énergétique du pays vers des sources renouvelables se heurte aux obstacles à l'importation de pièces détachées pour les systèmes hydroélectriques, les panneaux solaires ou les turbines éoliennes[12].

5. Cuba a continué de figurer sur la « liste des États soutenant le terrorisme » tenue par les États-Unis, à l'exception de quelques jours en janvier 2025[13]. À la suite des mesures prises en vertu du titre III de la loi Helms-Burton, la liste des « entités cubaines soumises à des restrictions » a été republiée[14] et une société de traitement des envois de fonds y a été ajoutée, ce qui a considérablement obstrué les circuits officiels d'envois de fonds entre les États-Unis et Cuba. L'inscription de Cuba sur la « liste des États soutenant le terrorisme », associée à l'effet cumulatif de plus de 60 ans d'autres sanctions imposées dans le cadre du blocus et d'autres facteurs économiques, continue d'avoir de lourdes répercussions sur la capacité de l'État de s'acquitter de ses obligations en matière de droits humains. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations Unies du Conseil des droits de l'homme se sont à nouveau penchés sur l'inscription de Cuba sur la liste des « États soutenant le terrorisme » établie par les États-Unis et ses effets dévastateurs sur les droits humains des groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, qui aggravent encore la crise économique et humanitaire.

**Répercussions sur le droit à la santé**

*Disponibilité des médicaments et des services médicaux*

6. Selon le Département des médicaments et des technologies de la santé de Cuba, 80 % des 651 médicaments essentiels du pays sont produits localement. Toutefois, le niveau des stocks de médicaments n'est que de 30 jours au lieu des 120 jours requis par le protocole national, ce problème concernant plus de 50 % des médicaments essentiels. Cette production insuffisante serait due, entre autres, à un manque de matières premières, d'équipements et d'emballages, ainsi qu'aux restrictions touchant des technologies médicales brevetées par les États-Unis, y compris celles pour lesquelles les composants en provenance des États-Unis ne représentent que 10 %. Les stocks de médicaments dans les pharmacies demeurent faibles, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) confirmant la rupture de stock des médicaments nécessaires pour répondre aux principales causes de morbidité et de mortalité de la mère et de l'enfant. Les médecins signalent une augmentation des admissions à l'hôpital en raison de la disponibilité limitée des médicaments et du vieillissement de la population, ce qui accroît la pression sur le système de santé.

7. Bien que la loi relative à la démocratie cubaine (*Cuban Democracy Act*) de 1992 autorise l'exportation d'équipements médicaux et de médicaments vers Cuba sous réserve de l'obtention d'une autorisation réglementaire, peu de fournisseurs des États-Unis seraient intéressés, par excès de conformité (surconformité). L'agence d'importation de produits médicaux du pays, MediCuba S.A., aurait contacté

[11] Voir www.powermag.com/thermal-power-plants-in-cuba-struggle-to-meet-demand/. Environ 22 % de l'électricité est produite par des moteurs au fioul et 22 % par des moteurs diesel.

[12] Voir https://oncubanews.com/cuba/economia/2024-apagones-crisis-energetica-cuba/.

[13] Voir https://bidenwhitehouse.archives.gov/briefing-room/presidential-actions/2025/01/14/certification-of-rescission-of-cubas-designation-as-a-state-sponsor-of-terrorism/ ; https://bidenwhitehouse.archives.gov/briefing-room/statements-releases/2025/01/14/letter-to-the-chairmen-and-chair-of-certain-congressional-committees-on-the-suspension-of-the-right-to-bring-an-action-under-title-iii-of-the-cuban-liberty-and-democratic-solidarity-libertad-act-of/ ; https://bidenwhitehouse.archives.gov/briefing-room/presidential-actions/2025/01/14/memorandum-on-the-revocation-of-national-security-presidential-memorandum-5/.

[14] Voir www.state.gov/restoring-a-tough-u-s-cuba-policy/.

51 nouvelles sociétés pharmaceutiques des États-Unis au début de l'année 2025, mais aucune n'avait répondu positivement au 31 mars. En outre, Cuba devrait payer les importations des États-Unis en totalité et d'avance, ce qui est de plus en plus difficile en raison de l'accès limité des Cubains aux devises.

8. Les sociétés d'importation, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le FNUAP opérant à Cuba ainsi que le Ministère de la santé publique ont fait état de pratiques de surconformité de plus en plus fortes de la part des fournisseurs, en raison des procédures bancaires, aux restrictions imposées du fait de l'inscription de Cuba sur la « liste des États soutenant le terrorisme ». Selon eux, les paiements sont bloqués et les banques exigent de nombreux documents, ce qui dissuade les fournisseurs des pays tiers et augmente les coûts. MediCuba S.A. a constaté une brève augmentation de l'intérêt des fournisseurs lorsque Cuba a été temporairement retiré de la liste en janvier 2025 – faisant passer son portefeuille de 501 à 524 fournisseurs – mais de nombreux accords ont été annulés après la réinscription de Cuba. L'OMS a fait état de difficultés à trouver des solutions de remplacement rapides et abordables aux importations en provenance des États-Unis et de pays tiers, en raison de pratiques de surconformité de la part de plusieurs entreprises qui refusent la vente de produits qu'il est pourtant autorisé de vendre à Cuba et du nombre limité de fournisseurs acceptant le risque des transactions. Le FNUAP a également signalé des retards de plus de six mois dans des livraisons de contraceptifs. MediCuba S.A. a fait état de coûts et de retards supplémentaires dus au réacheminement des marchandises par des ports intermédiaires afin de contourner la règle des 180 jours imposée par les États-Unis. À titre de mesure d'atténuation, les autorités ont conclu des accords avec le secteur privé, ce qui a permis d'effectuer des achats dans le pays auprès d'importateurs privés – à des prix plus élevés, mais avec une livraison plus rapide et sans paiement anticipé.

9. Selon le Département des médicaments et des technologies de la santé, la disponibilité du matériel et des fournitures à usage médical a diminué au cours de la période considérée en raison de l'obsolescence du matériel et de l'accès limité aux pièces détachées ou aux nouvelles technologies. Par exemple, les cathéters permanents ne sont pas disponibles, ce qui oblige à utiliser des cathéters temporaires susceptibles de causer des infections. La capacité chirurgicale reste faible, avec seulement 770 000 opérations par an, bien en dessous du niveau de 1,2 million atteint avant la COVID. Afin de réduire les temps d'attente pour les examens médicaux, les ressources de l'État et l'aide internationale ont donné la priorité au renforcement des soins primaires et à l'amélioration de la gestion des ressources, en se concentrant sur les secteurs médicaux prioritaires.

10. Le blocus aurait limité le diagnostic précoce et le traitement des maladies cardiovasculaires par le système de santé cubain. Selon la Société cubaine de cardiologie, des équipements qui ne fonctionnent pas, dépendant souvent de technologies produites aux États-Unis, sont trop coûteux à remplacer, de sorte que le système donne désormais la priorité aux cas urgents et encourage la coordination interhospitalière. Par ailleurs, le manque de réactifs empêche d'obtenir des analyses sanguines précises, retardant ainsi les diagnostics et les traitements. Les opérations cardiovasculaires, qui étaient au nombre d'une à deux par semaine en 2024, ne sont plus pratiquées qu'en cas d'urgence au début de 2025, principalement en raison de pénuries de produits anesthésiants, d'antibiotiques, de consommables et de matériel respiratoire. Des procédures clés, telles que le remplacement valvulaire aortique par voie transcutanée, ne sont pas disponibles à Cuba car elles dépendent de technologies produites aux États-Unis, tandis que d'autres chirurgies valvulaires sont limitées par l'absence de valves de remplacement. La pratique consistant à explanter les stimulateurs cardiaques des patients décédés, puis à les stériliser et à les reprogrammer pour une nouvelle implantation s'est développée mais reste

insuffisante du fait, entre autres, que le retrait dépend de l'autorisation des familles ainsi que de la qualité et de la durée de vie restante des dispositifs.

11. L'accès au matériel de diagnostic et de traitement du cancer s'est encore réduit, en l'absence de possibilité de réparation ou de remplacement pour des raisons de coûts ou d'obstacles à l'importation. Selon la Société cubaine d'oncologie, de radiothérapie et de médecine nucléaire, moins de la moitié des appareils de diagnostic (appareils à rayons X, scanners, imagerie par résonance magnétique (IRM), dispositifs d'échographie) sont encore en état de marche. À l'Institut d'oncologie et de radiologie de La Havane, seuls un scanner et un des trois tomographes sont en état de marche ; dans toute la capitale, seuls trois tomographes fonctionnent. La disponibilité des équipements de radiothérapie a également diminué, principalement en raison du manque de pièces détachées, du coût élevé des importations en provenance de marchés éloignés et des restrictions technologiques imposées par les États-Unis. De nombreux appareils de télécobaltothérapie auraient dépassé leur durée de vie (12 à 15 ans), ce qui oblige à allonger les temps d'exposition. Les retards de traitement sont fréquents et la thérapie est souvent interrompue, ce qui réduit son efficacité. Pour pallier ce problème, les hôpitaux ont allongé la durée de travail quotidien – ce qui accroît la pression sur le personnel – et pratiquent la radiothérapie hypofractionnée (doses plus élevées administrées en moins de séances) pour traiter un plus grand nombre de patients. En ce qui concerne l'oncologie pédiatrique, les interventions chirurgicales et les traitements urgents sont maintenus, même si le calendrier et la fréquence sont souvent modifiés.

*Accessibilité des médicaments et des services médicaux et de soutien*

12. Les pénuries de médicaments et de fournitures médicales dans le système national de santé sont partiellement compensées par les sources du marché non officiel et les plateformes étrangères en ligne de livraison à domicile qui vendent en monnaie librement convertible (*moneda libremente convertible* – MLC) ou en devises. Toutefois, les prix élevés les rendent inaccessibles à la plupart des personnes qui n'ont pas de soutien familial à l'étranger[15]. Selon des sources médiatiques, l'inscription d'une société de traitement des envois de fonds sur la liste des « entités cubaines soumises à des restrictions » a entraîné la suspension des circuits officiels d'envois de fonds[16], ce qui a encore réduit le pouvoir d'achat des ménages. Les personnes âgées, qui n'ont souvent pas accès à l'Internet et vivent de pensions modestes dans un contexte d'inflation croissante, sont particulièrement exclues de ces options[17].

13. Les pénuries de carburant et la dégradation de la flotte des transports publics ont réduit la disponibilité des transports et augmenté les coûts pour les patients, en particulier ceux qui ont besoin de traitements réguliers et qui doivent, dès lors, recourir à des transports privés onéreux[18]. Comme mesure d'atténuation, les médecins proposent des plans de réadaptation à domicile, mais ceux-ci sont souvent moins efficaces et plus lents. L'accès limité à des soins de proximité a entraîné une augmentation du nombre d'hospitalisations, ce qui fragilise le système de santé et

[15] Informations obtenues lors d'entretiens avec l'Institut national de la recherche économique et avec des associations de personnes vivant avec un handicap.

[16] Voir www.bloomberg.com/news/articles/2025-02-10/western-union-halts-money-transfers-to-cuba-citing-new-sanctions?embedded-checkout=true.

[17] Informations obtenues lors d'entretiens avec des associations de personnes vivant avec un handicap.

[18] Informations obtenues lors d'entretiens avec la Société cubaine de cardiologie et l'ACLIFIM.

alourdit la charge financière pour les familles qui doivent payer pour se loger à proximité des hôpitaux[19].

14. L'accès aux équipements de santé et d'assistance des personnes en situation de handicap a également diminué, apparemment en raison du financement limité de l'État et des restrictions à l'importation de matériaux et de pièces détachées[20]. Nombre de ces personnes comptent sur le soutien de leur famille à l'étranger, qui est désormais rendu plus difficile par les restrictions en matière d'envois de fonds et de dons. L'Association cubaine des personnes ayant un handicap physique ou moteur (ACLIFIM) a fait état d'une augmentation des besoins non satisfaits : 11 000 membres avaient besoin d'un fauteuil roulant en 2024, 5 000 d'une chaise-toilettes et 1 864 de chaussures orthopédiques, dont la qualité s'est détériorée en raison de la médiocrité des matériaux. Les prothèses sont également rares – 99 membres auraient besoin d'appareils pour les membres supérieurs et 418 pour les membres inférieurs. L'Association nationale des personnes sourdes de Cuba (ANSOC) a fait observer que les implants cochléaires devaient être changés en cas de casse car ils ne peuvent plus être réparés, la technologie ayant changé et n'étant pas disponible à Cuba. L'Association nationale des personnes aveugles de Cuba (ANCI) a indiqué que seules 2 500 des 6 000 personnes malvoyantes avaient reçu des cannes grâce à des dons, et que les aides visuelles, prothèses auditives et outils d'assistance numérique de pointe n'étaient pas disponibles ou l'étaient de manière limitée, en raison des restrictions imposées par les plateformes de paiement et les distributeurs de logiciels des États-Unis. L'Association cubaine des personnes ayant un handicap intellectuel (ACDPI) a signalé une production insuffisante de médicaments psychotropes due au manque de matières premières. L'unique Centre national de réadaptation du pays a été contraint de fermer ses portes, les travaux de rénovation n'ayant pu être achevés en raison du coût élevé du carburant, de la pénurie de matériaux et de l'insuffisance des fonds publics alloués.

15. Selon le programme pour les personnes âgées du Ministère de la santé publique, la protection sociale des personnes âgées – offerte par 156 maisons de retraite et 35 centres de jour pour personnes âgées – a fait face à des difficultés majeures en 2024 en raison des pénuries d'énergie, du manque d'équipements d'assistance et de l'accès réduit aux denrées alimentaires subventionnées et aux médicaments psychiatriques, en grande partie liés au blocus.

*Qualité des services de santé*

16. Il est signalé que le personnel médical a dû travailler plus d'heures pour gérer des listes d'attente de plus en plus longues et adapter les traitements dans un contexte de pénurie de médicaments, ce qui a eu des répercussions sur leur bien-être psychologique. L'accès limité à la formation, en raison du blocage des plateformes en ligne et du refus de traiter les paiements pour des inscriptions ou des cotisations, et les ressources médicales limitées ont également entravé l'accès aux connaissances les plus récentes en matière de diagnostic et de traitement.

## Droit à l'alimentation

*Disponibilité des denrées alimentaires*

17. Selon l'Association cubaine de production animale (ACPA), la production agricole et animale aurait encore connu une diminution en 2024, aggravée par des

[19] Informations obtenues lors d'entretiens avec la Société cubaine de cardiologie, la Société cubaine d'oncologie, de radiothérapie et de médecine nucléaire et des associations de personnes vivant avec un handicap.

[20] Informations obtenues lors d'entretiens avec des associations de personnes vivant avec un handicap.

conditions météorologiques extrêmes qui ont endommagé les cultures et limité l'approvisionnement pendant des mois. Les pénuries de matériel, d'engrais, d'herbicides et de vaccins vétérinaires – dues à des contraintes financières, aux coûts élevés de transport depuis des pays éloignés et aux retards liés au blocus – ont freiné la productivité. Les pénuries de carburant ont parfois contraint les agriculteurs à revenir à la traction animale, ce qui a réduit la superficie des terres cultivées. L'ACPA a fait observer que des semences de pommes de terre stockées en chambres froides avaient dû être plantées prématurément en raison de coupures de courant, ce qui a entraîné une baisse des rendements. La coopération internationale a joué un rôle essentiel dans la fourniture de matériel et d'outils agricoles, bien qu'elle n'ait pas permis de répondre aux besoins nationaux. Les restrictions liées au blocus ont perturbé les dons d'intrants agricoles achetés après des catastrophes naturelles. La superficie des terres non cultivées a augmenté et les rendements ont chuté, en particulier ceux des cultures dépendantes de l'utilisation d'engrais telles que la canne à sucre, les bananes, le riz et les pommes de terre.

18. Selon l'ACPA, l'élevage de bétail – en particulier de bovins – a encore diminué en 2024 en raison des pénuries d'aliments, médicaments et compléments pour bétail. L'Organisation supérieure de gestion des entreprises (OSDE) pour l'agroalimentaire a fait état d'une baisse de 21 % de la production de viande bovine entre 2023 et 2024. Le Gouvernement a promu l'autosuffisance municipale par le biais de la loi de 2022 relative à la souveraineté alimentaire et à la sécurité nutritionnelle, qui encourage l'élevage de petits animaux (porcs, volailles, poissons, lapins), mais l'objectif de 5 kilogrammes de viande par personne et par mois n'a pas été atteint, en partie à cause des effets du blocus entraînant des pénuries d'aliments, médicaments et compléments pour animaux. La production de volaille est restée faible en raison des pénuries d'aliments, avec une mortalité élevée due à des carences en vitamines et à des infections. La production d'œufs a diminué, ce qui a rendu des importations nécessaires. La production de viande de porc et de lapin a chuté en raison de pénuries d'intrants et de vaccins, malgré les efforts déployés pour promouvoir le cochon Criollo, moins gourmand en intrants, tandis que la pisciculture a été limitée par le manque d'aliments.

19. En raison de la baisse de la production agricole et animale, l'industrie alimentaire cubaine dépend de plus en plus des importations de matières premières telles que l'huile, le blé, le maïs, le sucre et les fruits, ainsi que du matériel et des additifs généralement importés, pour le panier alimentaire subventionné[21]. Selon les représentants du secteur, les coûts d'importation ont grimpé en flèche en raison des frais de transport élevés, des obstacles financiers et de l'insuffisance de crédit, tandis que les pratiques de surconformité des institutions financières retardaient un peu plus les transactions. L'Organisation supérieure de gestion des entreprises pour l'alimentation a indiqué que seulement 34 % des importations prévues avaient été réalisées, ce qui a eu une incidence en particulier sur la disponibilité de la farine de blé, et que des obstacles financiers avaient retardé les envois de pièces détachées destinées aux minoteries en provenance d'Europe, ce qui a entraîné une perte de 111 jours de production de pain et une baisse globale de 30 %. Des mesures d'atténuation ont consisté à mélanger du yucca dans la farine et à s'approvisionner auprès de microentreprises et de petites et moyennes entreprises. Les retards d'importation seraient également dus à la règle des 180 jours qu'appliquent les États-Unis et au recours à des intermédiaires, des sociétés telles que CARIBEX, l'entreprise nationale de pêche, ayant dû payer 90 000 dollars de frais supplémentaires. La Estancia S.A. attendait des pièces de rechange suisses pour mars 2025, quand la

[21] Informations obtenues lors d'entretiens avec les Organisations supérieures de gestion des entreprises pour l'alimentation et pour l'agroalimentaire et avec La Estancia S.A., Papas&Co.S.A. et Cuba Ron S.A.

commande, essentielle pour cinq lignes de production, avait été payée en novembre 2024. Pendant la brève période où Cuba a été retiré de la liste des États soutenant le terrorisme établie par les États-Unis, l'Organisation supérieure de gestion des entreprises pour l'alimentation aurait observé une augmentation notable des contacts avec les importateurs et les agences de paiement, ce qui met en évidence l'effet dissuasif de la conformité. Les interruptions de production se sont généralisées, de nombreuses lignes étant fermées ou fonctionnant au minimum. La production de lait aurait chuté de 5 % et La Estancia S.A. ne fonctionnait qu'à 3 % de sa capacité sur certaines lignes et a dû interrompre la production de lait et de sous-produits de tomates en raison d'équipements non réparés. Cuba Ron S.A. a signalé une baisse de 20 % de la production de jus et de compotes pour le panier alimentaire des enfants.

20. Les coupures de courant ont fortement perturbé la production, en particulier les systèmes automatisés et les entrepôts frigorifiques, réduisant ainsi la disponibilité du lait pour les paniers alimentaires des enfants. Papas&Co.S.A. a signalé un arrêt de production d'un mois et demi, Cuba Ron S.A. a satisfait moins de 50 % de ses besoins en carburant pour 2024 et La Estancia S.A. a indiqué qu'en janvier 2025, elle avait arrêté la production de compotes. La capacité de pêche de CARIBEX a chuté de 50 % et l'entreprise a suspendu la pêche à la crevette pour économiser du carburant. Ces perturbations ont entraîné une baisse de la capacité de production et auraient eu des effets préjudiciables pour les régimes thérapeutiques, les revenus des ménages et les recettes d'exportation. Les entreprises ont été touchées par des coupures d'électricité, qui ont entraîné une baisse de la capacité de production. La distribution a également été touchée, ce qui a entraîné des pertes de denrées périssables, des retards et une imprévisibilité des calendriers de livraison.

21. Selon l'ACPA et les Organisations supérieures de gestion des entreprises pour l'alimentation et pour l'agroalimentaire, avec la baisse de la production locale, 50 % du panier alimentaire subventionné est resté importé, rendant le pays vulnérable face aux fluctuations des prix mondiaux. Le lait, autrefois garanti pour tous les enfants de 0 à 6 ans, a été limité au lait en poudre pour les enfants de 0 à 1 an, avec une disponibilité réduite pour les enfants de 2 à 6 ans. Les programmes sociaux tels que les foyers pour personnes âgées et les hôpitaux n'ont reçu que 20 % à 30 % des approvisionnements alimentaires prévus. Les régimes thérapeutiques ont été maintenus pour les enfants souffrant de maladies chroniques et les femmes enceintes, mais les yaourts au soja, les œufs et les viandes transformées ont été distribués en quantités fortement réduites. Le poulet et le bœuf étaient réservés aux jeunes enfants et aux provinces productrices. Les rations de base – pommes de terre, sel, pain, café, huile, sucre, légumineuses – ont diminué en quantité et en disponibilité. La qualité et la variété des aliments dans les écoles et les programmes sociaux ont continué de se détériorer.

*Accessibilité des denrées alimentaires*

22. Alors que les magasins d'État où l'on paie en MLC proposent moins de produits alimentaires, les magasins privés, les boutiques en ligne vendant en dollars des États-Unis ainsi que les microentreprises et petites et moyennes entreprises ont une large variété de produits alimentaires disponibles, souvent à des prix beaucoup plus élevés[22]. Ces produits restent hors de portée pour de nombreuses personnes ; en 2024, le salaire mensuel moyen dans le secteur public était de 5 839 pesos (environ 48,66 dollars)[23], tandis qu'une boîte de 30 œufs coûtait de 2 000 à 3 500 pesos[24].

[22] Informations obtenues lors d'entretiens avec l'Institut national de recherche économique.

[23] Informations publiques obtenues auprès du Bureau national de la statistique et de l'information (onei.gob.cu).

[24] Informations obtenues lors d'entretiens avec l'ACPA.

*Alimentation suffisante*

23. La réduction de la disponibilité et de l'accès à des aliments nutritifs a eu de graves répercussions sur les groupes vulnérables qui ont besoin d'un régime alimentaire spécifique, tels que les personnes souffrant de maladies chroniques ou du VIH/sida, les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants. Les régimes alimentaires spéciaux subventionnés ont été particulièrement touchés, seuls les enfants âgés de 0 à 1 an en bénéficiant encore totalement[25]. Un rapport du programme mère-enfant pour 2024[26] a indiqué que des mesures essentielles avaient été suspendues, telles que la distribution de lait aux mères souffrant de carences en nutriments, le soutien alimentaire aux femmes souffrant de malnutrition, la production de Trofin pour lutter contre l'anémie et les programmes de nutrition basés sur les jardins. Les écoles ont eu du mal à respecter la ration calorique quotidienne prévue pour les enfants, malgré les efforts déployés pour promouvoir un régime alimentaire sain[27].

## Droit à l'éducation

*Disponibilité de supports et de matériel d'enseignement et de recherche*

24. Selon les informations fournies au Haut-Commissariat, l'accès aux livres et au matériel pédagogique a diminué en raison de l'importance des frais d'expédition, des retards à l'importation et du financement limité de la part de l'État, ce qui pose des problèmes en matière d'éducation. Les trois principales imprimeries auraient réduit leurs activités en raison de pénuries d'encre et de papier, la priorité étant donnée aux journaux et aux publications officielles. Par conséquent, les supports destinés à la réforme des programmes pour tous les niveaux d'enseignement, intitulée « III Perfeccionamiento », n'ont pas encore été imprimés. Les pénuries de carburant et la faible disponibilité de moyens de transport ont par ailleurs retardé la distribution, en particulier dans les zones reculées, ce qui a aggravé les disparités régionales.

25. Les spécialistes des méthodes et les directeurs d'école ont fait état d'une diminution de 50 % du matériel pédagogique essentiel, notamment des aides à l'apprentissage et des outils d'évaluation. Pour l'année scolaire 2024-2025, seuls 25 % du papier et 50 % des crayons et cahiers nécessaires ont été fournis, la priorité étant donnée aux enfants vulnérables et aux enfants placés en famille d'accueil. Les éducateurs préscolaires ont constaté une grave pénurie de matériel pour la petite enfance, tandis que les ressources pour les sciences, les arts, les sports et la musique demeurent largement inexistantes. Les laboratoires des établissements scolaires manquent de matériel et de réactifs de base, et les laboratoires de langues de l'Université des sciences pédagogiques Enrique José Varona sont fermés parce que les systèmes audiovisuels ne sont pas réparés. La distribution d'uniformes a diminué de 50 % en raison de la diminution des importations de tissus, deux uniformes n'étant remis qu'aux élèves nouvellement inscrits aux premières classes.

26. Les autorités et le personnel des écoles et des universités ont indiqué que la plupart des équipements informatiques étaient obsolètes ou cassés en raison du fait qu'aucun nouvel achat n'avait été fait pendant des années ainsi qu'en raison du manque de pièces de rechange[28]. L'accès limité à Internet et aux ressources

---

[25] Informations obtenues lors d'entretiens avec l'Organisation supérieure de gestion des entreprises pour l'agroalimentaire

[26] Voir www.cubadebate.cu/noticias/2024/07/16/disminuye-tasa-de-mortalidad-infantil-en-2024-pero-consolidar-los-indicadores-requiere-esfuerzo-intersectorial/.

[27] Informations obtenues lors d'entretiens avec des spécialistes des méthodes pour la petite enfance et avec des écoles.

[28] Informations obtenues lors d'entretiens avec des spécialistes des méthodes d'éducation de la petite enfance et de l'enseignement primaire et secondaire, avec des écoles maternelles, primaires et secondaires et avec des départements universitaires.

numériques freine encore davantage l'apprentissage et le développement des enseignants. Environ 27 % des écoles maternelles n'ont pas d'ordinateur du tout et même les écoles prioritaires pour les enfants de 4 à 6 ans ont des appareils obsolètes. Les universités rencontrent des difficultés similaires ; à l'Université des sciences informatiques de La Havane, 60 % des appareils sont hors service en raison du manque de pièces détachées et de matériel de remplacement.

27. L'infrastructure scolaire s'est détériorée en raison d'une maintenance limitée après les fortes intempéries de 2024. Malgré la stabilité du budget de l'éducation, l'augmentation du coût des matériaux, l'inflation et les restrictions liées au blocus ont rendu les réparations difficiles. En mars 2025, 35 des 1 093 écoles maternelles étaient fermées, tandis que de nombreuses autres faisaient face à des problèmes d'alimentation en eau et d'assainissement. Les écoles ont également fait état de pénuries de chaises et de bureaux, de la détérioration des gymnases et de la rareté des fournitures d'hygiène et du linge de dortoir, les livraisons étant de plus en plus rares[29].

*Accessibilité du matériel, des outils et des services pédagogiques*

28. L'accès aux ressources éducatives en ligne à Cuba se serait détérioré. Les restrictions imposées par le blocus se sont étendues aux sites Web, aux logiciels et aux nouvelles technologies, limitant l'accès à la connaissance et aux outils éducatifs. Ces restrictions concernent les plateformes basées aussi bien sur des logiciels sous licence que sur des logiciels libres. La société civile et des éducateurs font état de blocages fréquents des outils d'apprentissage, de codage, de communication et de stockage. Les chercheurs manquent d'accès aux outils de programmation essentiels, aux interfaces de programmation d'applications, aux répertoires et aux systèmes de codage internationaux. L'accès aux conférences en ligne reste limité. Bien que les réseaux privés virtuels soient utilisés pour contourner les restrictions, la faible connectivité limite leur efficacité.

29. L'accès aux ressources éducatives en ligne a diminué en raison de la détérioration de l'infrastructure Internet. Selon l'entreprise publique de télécommunications, ETECSA, 85 % de son réseau est obsolète[30], et les mises à niveau sont empêchées par le manque de réserves ou de prêts en devises et par les restrictions à l'importation de technologies sous licence des États-Unis. L'interconnexion limitée avec les opérateurs des États-Unis oblige à recourir à des voies plus coûteuses[31], tandis que les fréquentes pannes d'électricité et la vétusté des équipements informatiques aggravent la situation. Des éducateurs ont indiqué que des connexions lentes et peu fiables entravent l'accès à la recherche, aux formations et aux manifestations en ligne.

30. Les professeurs d'université font état d'obstacles à l'octroi de bourses et au paiement des frais de scolarité en raison des pratiques de surconformité des banques internationales, qui bloquent ou retardent les transferts et restreignent l'accès aux plateformes de paiement. Les chercheurs paient pour publier dans des revues internationales, en recourant souvent à des solutions coûteuses et qui prennent du temps telles que l'envoi d'argent liquide par des intermédiaires. Le Centre d'immunologie moléculaire, par exemple, a fait observer que, bien que disposant des fonds nécessaires, il ne parvenait pas à payer les frais de dépôt de brevet ou de

---

[29] Informations obtenues par le Haut-Commissariat lors d'entretiens avec une personne spécialiste des méthodes au Ministère de l'éducation.

[30] Cuba Briefing, Caribbean Council, n° 1237, 28 mai 2024.

[31] Ibid.

publication dans des revues en ligne. Certaines plateformes demandent aux chercheurs de nier toute affiliation au Gouvernement cubain[32].

31. Les pénuries de carburant et la détérioration de la flotte de transport auraient nui à la capacité de fournir divers services publics à la population. Par exemple, cela a gêné l'accès du personnel universitaire et des étudiants aux établissements d'enseignement, en particulier dans les municipalités éloignées où les transports sont moins fréquents. Le personnel provincial rencontre des difficultés pour participer à des formations à La Havane en raison des frais de déplacement.

32. Les personnes souffrant de déficiences visuelles sont touchées par le manque de documents en braille. Les machines Perkins sont rares, en raison du blocus sur les composants fabriqués aux États-Unis, et le papier braille est à la fois rare et cher. Les écoles pour enfants handicapés manquent également d'outils essentiels pour évaluer et traiter le développement moteur ou linguistique, de nombreux appareils étant trop coûteux ou soumis à des restrictions parce qu'ils contiennent plus de 10 % de composants fabriqués aux États-Unis. Bien qu'il existe des options numériques, l'accès insuffisant à Internet et les restrictions sur les logiciels en limitent l'utilisation.

*Qualité de l'enseignement*

33. La qualité de l'enseignement se ressent du manque de matériel, d'équipement et de services, notamment d'outils numériques disponibles sur Internet. Ces difficultés s'inscrivent dans un contexte d'exode important d'éducateurs expérimentés – il manque 12,5 % d'enseignants[33] –, ce qui accroît la pression sur les enseignants les plus jeunes et la nécessité d'un développement professionnel continu. L'inflation et les mauvaises conditions de travail continuent de provoquer des départs de personnel, ce qui augmente le nombre d'élèves par enseignant – jusqu'à 15 dans les écoles maternelles et 35 dans les écoles primaires[34].

## Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais]
[21 mars 2025]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 ni du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. Toutefois, cette situation n'a pas empêché des milliers de réfugiés de bénéficier, au fil des ans, de la protection internationale à Cuba ; en outre, depuis plus de 30 ans, le Gouvernement autorise le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à exercer son mandat pour qu'il puisse protéger les réfugiés et trouver des solutions pour les aider.

Jusqu'à présent, Cuba a appliqué une politique de non-refoulement de fait aux réfugiés relevant de la compétence du HCR. Les demandeurs d'asile qui arrivent sur l'île sont autorisés à y séjourner pendant que le HCR procède à la détermination de leur statut et, une fois le statut de réfugié accordé conformément au mandat du HCR, ce dernier cherche pour eux une solution durable.

En 2024, 9 étudiants réfugiés du Sahara occidental ont été enregistrés et 27 nouvelles demandes d'obtention du statut de réfugié, pour 37 personnes, ont été reçues à Cuba, ce qui représente une augmentation des demandes d'asile par rapport

[32] Informations obtenues lors d'entretiens avec l'Université des sciences informatiques de La Havane.

[33] Voir www.swissinfo.ch/spa/el-curso-escolar-2024-2025-comenzar%C3%A1-en-cuba-con-un-d%C3%A9ficit-de-maestros-del-12%2C5-%25/87453026.

[34] Informations obtenues par le Haut-Commissariat lors d'entretiens avec des spécialistes des méthodes et avec des directeurs d'écoles maternelles et primaires.

aux années précédentes. Cette augmentation s'est produite malgré le manque de solutions pour les réfugiés à Cuba et la situation économique difficile qui touche non seulement le pays mais aussi les réfugiés et les demandeurs d'asile. En outre, les produits courants de base, tels que les denrées alimentaires, les articles d'hygiène, les vêtements, les chaussures et les médicaments, sont de plus en plus difficiles à trouver et coûtent cher aux réfugiés et aux Cubains moins aisés. La pénurie de carburant entraîne une hausse des prix et des coupures de courant, dont les réfugiés, les Cubains et le personnel du HCR subissent les conséquences.

À la fin de 2024, 54 réfugiés étaient en attente de solutions durables et, pour la plupart, la réinstallation dans un pays tiers était la seule option viable. Mais les possibilités de recours à cette solution durable sont limitées, car Cuba n'est généralement pas considérée comme une priorité par les pays qui appliquent des quotas de réinstallation. Bien que l'île n'ait pas adopté de politique d'intégration sur place, quelques réfugiés se sont vu accorder un permis de séjour permanent du fait de leur lien de parenté étroit avec une personne de nationalité cubaine, conformément à la législation nationale. Le statut juridique qu'ils ont obtenu leur donne certains droits et possibilités similaires à ceux dont jouissent les nationaux cubains ; cependant, ils se heurtent aux mêmes difficultés dues au ralentissement économique. Si la plupart des personnes reconnues comme étant des réfugiés ne peuvent pas obtenir un permis de travail, elles ont tout de même accès à l'éducation et aux soins de santé gratuits, ainsi qu'à des produits subventionnés. Cuba continue d'accorder des bourses publiques d'études supérieures à des jeunes originaires de pays et de territoires connaissant des conditions défavorables. Des réfugiés, originaires notamment de l'État de Palestine et du Sahara occidental, comptent parmi les bénéficiaires de ces bourses.

Cuba contribue aux dispositifs régionaux et mondiaux visant à renforcer la protection internationale et à promouvoir des solutions pour les personnes déplacées de force et les apatrides. En 2024, elle a participé à des activités relatives au processus Carthagène + 40, notamment à la consultation sous-régionale à l'échelle des Caraïbes qui s'est tenue à Bogota, en août, ainsi qu'à la réunion ministérielle qui a eu lieu à Santiago, en décembre, et qui a conduit à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action Carthagène + 40 concernant la période 2024-2034. Lors de ces activités, qui portaient sur la coopération régionale et le partage des responsabilités en matière de protection et d'offre de solutions pour les réfugiés, les personnes déplacées de force et les apatrides, elle a réaffirmé son attachement aux principes humanitaires.

En juillet 2024, l'Assemblée nationale du pouvoir populaire a approuvé de nouvelles lois sur la migration et la citoyenneté. Fait d'importance, y sont mentionnés explicitement, pour la première fois, les réfugiés et les demandeurs d'asile assistés par le HCR, lesquels se verraient accorder le statut de résident humanitaire temporaire. Cette mesure leur permettrait d'exercer des droits tels que les droits d'accès au travail, à l'éducation et aux soins de santé sur un pied d'égalité avec la population cubaine pendant leur séjour dans le pays. Cependant, lesdites lois ne sont pas encore entrées en vigueur.

La fin du blocus instauré contre Cuba permettrait d'offrir des conditions plus favorables aux personnes que le HCR est chargé de protéger et pour lesquelles il doit trouver des solutions, et d'ouvrir la voie à une véritable réflexion sur l'intégration sur place. Le HCR continuera de prôner l'adhésion de Cuba aux traités internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides.

## Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) observe une expansion de la criminalité organisée et une augmentation de la violence meurtrière dans les Caraïbes. Ce phénomène est dû au trafic de drogue et à l'influence croissante de divers marchés criminels transnationaux provenant d'Amérique latine. Des données montrent qu'il s'étend à l'ensemble des Caraïbes et qu'aucun pays n'est à l'abri de l'influence de la criminalité transnationale organisée. L'ONUDC œuvre à développer son programme d'assistance technique dans les Caraïbes et à aider de manière proactive les États Membres à faire face à ces problèmes. Il continuera de soutenir Cuba en collaborant avec elle de manière constructive et en la faisant participer aux initiatives régionales.

C'est le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, situé au Panama, qui est chargé des activités menées à Cuba. L'île reçoit une assistance technique par l'intermédiaire des bureaux de programme de la Barbade et de la République dominicaine ainsi que des programmes mondiaux. Grâce à l'implantation de l'ONUDC, qui permet à celui-ci d'opérer un peu partout dans la région des Caraïbes, ces bureaux travaillent en étroite collaboration avec les principaux partenaires régionaux et nationaux pour soutenir Cuba.

Dans le cadre de la lutte qu'elle mène contre les problèmes liés aux flux illicites par voie maritime et aérienne, Cuba participe au Programme de contrôle des passagers et des marchandises[1]. Mis en œuvre en coopération avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes, le Programme aide les pays à renforcer les capacités de répression et d'interdiction et à faciliter leur communication et leur coordination – en ciblant les drogues illicites, les marchandises interdites ainsi que les passagers, le fret et le courrier à haut risque dans les pays d'origine, de transit et de destination – dans le but principal de perturber les flux illicites transfrontières et les réseaux criminels transnationaux. Cuba a mis en place deux unités de contrôle portuaire dans les ports de Mariel et de Santiago, ainsi qu'une unité de contrôle du fret aérien et des passagers à l'aéroport international José Martí de Varadero, grâce à la création d'une cellule aéroportuaire antitrafic.

L'ONUDC collabore avec les deux unités aéroportuaires, aux côtés des douanes, de la police antidrogue, des services de l'immigration et d'INTERPOL. Les unités de contrôle des flux aériens et maritimes ont reçu des éléments de formation théorique, pratique et spécialisée, ainsi qu'un accompagnement sur les opérations de fret et sur des questions telles que le trafic de drogue, la traite des personnes, le trafic illicite de personnes migrantes, l'analyse des renseignements préalables concernant les voyageurs, des dossiers passagers et des listes de passagers, la détection des menaces internes, les entretiens d'enquête, la détection de documents falsifiés, le terrorisme international et le ciblage fondé sur le renseignement. Le Programme de communication aéroportuaire de l'ONUDC a facilité la participation de Cuba à un échange de bonnes pratiques avec la police nationale espagnole de l'aéroport international Adolfo Suárez-Madrid Barajas de Madrid.

En 2025, pour aider Cuba à lutter contre le problème mondial de la drogue, l'ONUDC a contribué à la mise en place d'un système national d'alerte rapide sur les

[1] Le Programme de contrôle des passagers et des marchandises est issu de la fusion du Programme de contrôle des conteneurs et du Programme de communication aéroportuaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

drogues. Il a fourni des manuels techniques et des lignes directrices sur l'analyse des drogues aux laboratoires de criminalistique de tout le pays.

Dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, et en application de la résolution 78/227 de l'Assemblée générale, adoptée en 2023, l'ONUDC a été chargé de convoquer une réunion, lors de laquelle des experts désignés par les États Membres échangeraient des informations sur les difficultés rencontrées, les enseignements tirés, les meilleures pratiques suivies et les facteurs propices requis pour améliorer le fonctionnement des systèmes de justice pénale afin de garantir à toutes et à tous un accès égal à la justice. Cuba a désigné deux experts afin qu'ils participent à ladite réunion, du 9 au 11 décembre 2024. La réunion, qui a rassemblé 41 experts de 30 États Membres, a porté sur sept domaines thématiques clés relatifs à l'accès à la justice. Elle s'est conclue par l'adoption d'un ensemble de recommandations[2] destinées à aider les États Membres et l'ONUDC à promouvoir un accès équitable à la justice. Le rapport sur la mise en œuvre de la résolution 78/227 sera présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en mai 2025.

Les sanctions restreignent considérablement la mise en œuvre des programmes de l'ONUDC à Cuba, en particulier parce que les restrictions de déplacement empêchent la formation en personne, le mentorat et la participation des parties prenantes. Contrairement à ce que l'on observe dans d'autres pays, des solutions de remplacement telles que la formation en ligne et les méthodes de passation de marché souples sont difficiles à appliquer dans le contexte cubain, en raison de l'accès limité à Internet, des réglementations nationales et des restrictions commerciales. Outre qu'elles compromettent le renforcement des capacités institutionnelles, ces contraintes pénalisent indirectement les populations vulnérables, qui sont souvent celles à qui est destinée l'assistance technique dans des domaines tels que la santé publique, la prévention de la criminalité et l'accès à la justice.

L'ONUDC reste déterminé à approfondir sa collaboration et sa coopération opérationnelle avec Cuba pour lutter contre les problèmes complexes que constituent la drogue et la criminalité. La Vision stratégique de l'ONUDC pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2022-2025 offre un dispositif précieux permettant d'étendre et de diversifier l'assistance technique dans la région, et notamment de fournir à Cuba une aide adaptée. Le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes continue d'établir les possibilités de donner à Cuba, en tant que partenaire et bénéficiaire, une place centrale dans les prochaines initiatives financées par les donateurs. La levée du blocus économique, commercial et financier créerait probablement un environnement plus propice au renforcement de la présence opérationnelle de l'ONUDC dans le pays, en étroite coopération avec les autorités nationales.

## ONU Tourisme

[Original : espagnol]
[27 février 2025]

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique persiste pour ce qui est des activités générales, y compris les restrictions pesant sur les voyages des citoyens des États-Unis à Cuba, ce qui influe directement sur le secteur du tourisme cubain ainsi que sur la contribution du pays à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces restrictions ont des effets d'autant plus néfastes que les déplacements des citoyens européens à Cuba font aussi l'objet de mesures restrictives.

---

[2] A/CONF.241/PM/CRP.2, disponible à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/res/justice-and-prison-reform/access-to-justice-for-all_html/ACONF241_PM_CRP2.pdf.

Dans le contexte de la crise économique que le monde traverse depuis 2020 en raison de la pandémie, le relèvement du secteur touristique cubain demeure plus lent que dans la région des Amériques en général, laquelle affiche une certaine résilience. Si les mesures en vigueur devaient persister, la contribution du tourisme à la croissance et au développement économique de Cuba pourrait être encore plus gravement compromise.

Selon les données de janvier 2025 tirées du *Baromètre ONU Tourisme*, le secteur du tourisme dans le monde poursuit son embellie. Cependant, la situation du secteur touristique cubain diffère sensiblement de celle des autres destinations de la région : en 2024, le nombre d'arrivées à Cuba (selon des chiffres provisoires) était encore inférieur de 48 % à celui de 2019, alors que la moyenne des arrivées pour les Amériques n'était inférieure que de 3,5 % par rapport aux chiffres enregistrés avant la pandémie. Plus grave encore, en 2022, les recettes du tourisme international à Cuba étaient inférieures de 60 % à celles de 2019 ; ces chiffres n'ont pas été actualisés depuis.

Par conséquent, la levée ou l'allègement des mesures qui pèsent si lourdement sur le secteur du tourisme cubain permettrait d'améliorer grandement la situation du tourisme et de favoriser la relance du secteur dans le monde de l'après-pandémie.

## Organisation de l'aviation civile internationale

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

Cuba a participé activement aux réunions du Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien, dont elle est membre. Elle a également assisté à la réunion de négociation des services aériens de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui, tenue du 21 au 25 octobre 2024, a été l'occasion pour les États de mener des négociations sur lesdits services.

Cuba reste un membre actif de l'organisation régionale de contrôle de la sécurité, connue sous le nom de système régional de contrôle de la sécurité aérienne. Dans le cadre de ce système, une série de règlements types (appelés règlements latino-américains de l'aviation) ont été mis au point pour encadrer l'aviation civile. Ces règlements comprennent des directives à l'usage des inspecteurs de sécurité gouvernementaux et des acteurs de l'industrie, ainsi qu'un programme de formation complet conçu à l'intention des États et des entreprises. Grâce à cette collaboration, l'Amérique latine parvient à mener une action véritablement harmonisée, à améliorer sa compétitivité et à consolider la sécurité aérienne, avec des niveaux de conformité et des performances en matière de sécurité qui placent les régions de l'Amérique du Nord, des Caraïbes et de l'Amérique du Sud en tête d'autres régions hautement développées. Cuba bénéficie d'un appui à la mise en œuvre dans le cadre du système mais coopère également en sa qualité de membre, y compris en mettant à disposition des ressources humaines hautement qualifiées.

En 2023, la Corporation de l'aviation cubaine et l'OACI ont signé un accord relatif à la prestation de services de gestion, ainsi qu'un descriptif de projet visant principalement à prêter assistance à la Corporation et à lui apporter un appui spécialisé dans le renforcement des capacités locales, notamment en ce qui concerne la mise en place et la consolidation de systèmes de gestion de la sécurité et de la sûreté au sein de la Corporation, l'amélioration technologique des services aéroportuaires et de navigation aérienne, des opérations des compagnies aériennes nationales et de la gestion et de l'exploitation du fret aérien, ainsi que l'amélioration de l'infrastructure de l'aviation civile nationale et de la durabilité globale de celle-ci. L'OACI a publié un appel à manifestation d'intérêt au nom de la Corporation, dans le cadre duquel les

soumissionnaires étaient priés de faire connaître leurs capacités à mettre en œuvre le projet d'agrandissement de l'actuel terminal 2 de l'aéroport international José Martí, à La Havane.

En raison du blocus, le projet susmentionné est toujours en suspens faute de financement. Les donateurs potentiels doivent être rassurés sur le fait que le blocus n'entravera pas l'exécution du projet même s'il n'est pas possible de trouver des fournisseurs de systèmes et de services à cause des restrictions découlant du blocus.

Cuba a continué de participer activement aux projets régionaux dont l'exécution a été confiée à la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre de l'OACI. Elle a renouvelé son adhésion au projet de mise en œuvre régionale pour la région des Caraïbes et appuyé le processus d'appel d'offres et le projet de modernisation du réseau régional de télécommunications, connu sous le nom de réseau de services de navigation aérienne des Caraïbes (CANSNET), notamment en fournissant à celui-ci les services d'appui technique, logistique et administratif dont il avait besoin, conformément aux dispositions de la Convention relative à l'aviation civile internationale et de ses annexes. Tous ces projets régionaux ont favorisé la collaboration régionale en matière de navigation et de sécurité aérienne entre les États de la région des Caraïbes membres du réseau CANSNET, y compris les États-Unis d'Amérique.

En ce qui concerne la phase de modernisation du réseau CANSNET, prévue pour 2026, l'achat et la livraison d'équipements de télécommunication font actuellement l'objet de restrictions en raison des sanctions imposées par les États-Unis. L'OACI a envoyé une lettre au prestataire de services pour l'informer qu'il avait été sélectionné à l'issue de sa procédure d'appel d'offres, ce qui aidera Cuba à obtenir une telle livraison.

Cuba a appuyé plusieurs projets de mise en œuvre de la gestion du trafic aérien en mettant à disposition des experts chargés d'élaborer des orientations pratiques et des documents de référence visant à encadrer ces projets. Elle a joué un rôle de premier plan au sein de plusieurs groupes de mise en œuvre de la navigation et de la sécurité aériennes dans la région des Caraïbes et les régions panaméricaines, dont le Groupe régional Caraïbes/Amérique du Sud de planification et de mise en œuvre, et prêté assistance à d'autres États en sa qualité d'« État champion » du programme d'assistance stratégique pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Comme cela est indiqué sur son site Web, le fournisseur de systèmes de vidéoconférence Zoom impose toujours des restrictions à Cuba en application des sanctions imposées par le Département du Trésor des États-Unis. Le secrétariat de l'OACI continue d'aider les participants cubains à assister aux réunions et conférences virtuelles ou hybrides que le siège de l'OACI organise avec le Bureau régional pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes.

## Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[Original : anglais]
[12 mars 2025]

L'offre limitée d'intrants agricoles importés, due à l'insuffisance des réserves en devises, et les difficultés que rencontrent les entités des systèmes agroalimentaires pour accéder aux ressources financières sont des facteurs clés du déclin de la production alimentaire nationale. La résilience des participants aux systèmes agroalimentaires s'en trouve affaiblie, notamment face aux phénomènes météorologiques extrêmes.

En 2024, selon les estimations, la production céréalière est tombée en dessous de la moyenne des cinq années précédentes. Le déclin estimé a été aggravé par les deux ouragans qui se sont abattus au dernier trimestre de 2024, suivis de deux grands tremblements de terre, qui ont causé des dommages et des pertes considérables au niveau agricole et touché environ 800 000 personnes. Ces catastrophes naturelles ont provoqué des coupures de courant dans toute l'île, qui ont perturbé les chaînes d'approvisionnement en produits agroalimentaires et causé la perte d'un grand nombre de têtes de bétail.

En janvier 2025, le taux d'inflation annuel des denrées alimentaires était officiellement estimé à 26,3 %. Bien que plus faible qu'au début de l'année 2024, le taux d'inflation élevé persistant des denrées alimentaires est alimenté par plusieurs facteurs, notamment l'insuffisance des réserves en devises, la dépréciation du taux de change et la production alimentaire nationale limitée.

Le préjudice économique global subi par le secteur agricole entre mars 2023 et février 2024 est estimé à plus de 270 millions de dollars des États-Unis, selon le Ministère de l'agriculture.

**Assistance technique**

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) apporte à Cuba une assistance technique dans deux principaux domaines. Elle appuie le renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration et d'application de politiques, de programmes et d'instruments sectoriels et intersectoriels tenant compte des questions de genre ayant une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle soutient en particulier l'exécution du plan pour la souveraineté alimentaire et l'éducation nutritionnelle et de la loi sur la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle favorise le renforcement des capacités nationales en matière de réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires, l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments, et la collecte, la transformation et la commercialisation des aliments. En outre, elle appuie le renforcement des capacités nationales en matière de statistiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de suivi et d'établissement de rapports sur le respect des objectifs convenus dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cuba est un État insulaire aux prises avec des problèmes environnementaux tels que la dégradation des sols, un appauvrissement du couvert forestier, la pollution, la perte de diversité biologique, la détérioration des écosystèmes, la pénurie d'eau et les effets des changements climatiques. La FAO appuie les efforts faits pour accroître la résilience de la production agricole face aux changements climatiques afin de garantir la sécurité alimentaire grâce à l'amélioration des services écosystémiques dans l'agriculture et la pêche, à l'intégration de la conservation, à la valorisation de la biodiversité agricole dans les politiques publiques et à la généralisation des pratiques durables d'intensification de l'agriculture et de la pêche.

Cuba met en œuvre l'initiative Main dans la Main, un projet phare de la FAO. Maîtrisé et dirigé par les pays, ce programme fournit un soutien ciblé et innovant pour permettre aux gouvernements de mieux orienter les investissements et les politiques afin de garantir des systèmes agroalimentaires plus résilients, durables, productifs, efficaces et inclusifs. L'initiative fournit des outils (accès à des données géospatiales, utilisation de ces données, appui technique et renforcement des capacités) pour permettre aux décideurs politiques nationaux de prendre des décisions mieux éclairées et fondées sur des données probantes. Ses services particuliers de mise en relation forgent des partenariats efficaces entre les pouvoirs publics, les partenaires

de développement, les investisseurs et le secteur privé pour faciliter le financement à grande échelle de la transformation des systèmes agroalimentaires.

**Effets du blocus sur les projets de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

Du fait du blocus, la FAO a du mal à obtenir les équipements et fournitures dont elle a besoin pour l'exécution des projets liés à l'assistance technique qu'elle fournit, parce que les ressources qui pourraient être importées des États-Unis d'Amérique doivent l'être depuis d'autres marchés bien plus éloignés, à des prix nettement plus élevés et moyennant des coûts de transport supplémentaires. Il serait moins onéreux d'acheter ces marchandises aux États-Unis d'Amérique, ce qui permettrait de financer un plus grand nombre d'activités.

Le blocus imposé à Cuba, en application duquel les entreprises de pays tiers faisant commerce avec Cuba sont susceptibles d'être poursuivies devant les tribunaux des États-Unis, a eu une incidence négative sur le commerce cubain en réduisant considérablement le nombre de partenaires commerciaux du pays. Cette situation a eu des conséquences directes sur les opérations d'achat de la FAO à Cuba.

Le blocus empêche le bureau de pays de la FAO de gérer plus efficacement les communications Internet et le réseau de la FAO, bien que celle-ci ait fourni le matériel nécessaire à tous ses bureaux de pays. L'accès depuis Cuba à des centaines de sites et de services en ligne est impossible via le réseau du fournisseur national d'accès à Internet. L'achat de matériel informatique destiné au bureau de pays de la FAO ou à des projets dans le pays est également perturbé, car l'accord international à long terme conclu entre la FAO et le fournisseur DanofficeIT ne peut être appliqué à Cuba sans l'autorisation du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le traitement de cette autorisation de licence génère des retards dans l'achat du matériel ainsi que des modifications des coûts initialement prévus.

Le blocus complique les paiements et les opérations bancaires avec les entreprises qui fournissent des services aux projets coopératifs et au bureau de pays de la FAO. En attestent le rejet par les banques de virements de la FAO liés à des ventes à Cuba, ainsi que l'impossibilité pour les fournisseurs de livrer à Cuba des produits obtenus auprès d'autres entreprises nord-américaines et leur incapacité de transférer des fonds à Cuba pour le règlement de prestations effectuées dans le pays. La situation s'est encore détériorée depuis la réinscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme.

Les banques refusent les transactions commerciales ou financières des entreprises cubaines en dollars des États-Unis et même dans d'autres devises, ce qui entrave le paiement de la certification de produits cubains dont les perspectives commerciales seraient bonnes en Europe.

Les pertes sont principalement dues à :

a) des écarts de prix liés au recours à d'autres marchés d'importation ;

b) des surcoûts applicables à l'assurance fret ;

c) des frais supplémentaires liés au gel des avoirs ;

d) un préjudice monétaire ;

e) des préjudices liés à l'impossibilité de se procurer des équipements de haute technologie en provenance des États-Unis d'Amérique ;

f) une réorientation des exportations.

Le secteur de l'agroforesterie, que la FAO soutient dans le cadre de plusieurs projets, a subi une perte de plus de 10 millions de dollars.

## Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais]
[26 mars 2025]

Le blocus instauré par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique contre Cuba continue d'entraver les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les progrès dans ses domaines de compétence. Ces problèmes ont été aggravés par une succession sans précédent de catastrophes naturelles (ouragans et tremblements de terre) qui ont frappé l'île en octobre et novembre 2024.

Le secteur éducatif n'est pas épargné : difficultés d'accès des établissements d'enseignement aux progrès technologiques, problèmes de connectivité, limitation des échanges universitaires, obstacles à l'acquisition des outils essentiels pour l'enseignement et l'apprentissage. En particulier, les conséquences se font sentir sur l'éducation répondant à des besoins spéciaux, domaine dans lequel le besoin d'appareils permettant de prendre en charge les handicaps est élevé. Les membres du corps enseignant portent un lourd fardeau. Nombreux sont celles et ceux que les bas salaires et la hausse de l'inflation poussent à rejoindre d'autres secteurs de l'économie, ce qui nuit à la continuité de l'enseignement dispensé aux élèves.

Le blocus restreint l'accès aux plateformes technologiques ainsi qu'aux logiciels, sites Web et services numériques appartenant à des entreprises soumises à la législation des États-Unis. En particulier, ces restrictions rendent difficile le téléchargement des rapports périodiques nationaux relevant de l'UNESCO, tels que ceux de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, ou la mise à jour des informations relatives au Réseau des écoles associées de l'UNESCO.

Le blocus touche le secteur du sport, notamment en ce qui concerne les personnes handicapées. L'accès aux technologies de pointe utilisées pour le perfectionnement des athlètes, aux équipements sportifs, aux accessoires d'entraînement et au matériel destiné aux centres scientifiques tels que le laboratoire antidopage reste limité. Malgré la reprise partielle des services consulaires de l'ambassade des États-Unis à La Havane, l'obtention de visas pour la participation à des conférences internationales reste problématique.

Le déclin qui frappe le tourisme, en raison des restrictions en matière de voyage, et les difficultés d'approvisionnement des entreprises du secteur en produits et en équipements font partie des facteurs qui incitent de nombreux jeunes à émigrer, privant ainsi le pays de l'un de ses atouts les plus précieux.

La promotion, la diffusion et la commercialisation efficaces des talents artistiques continuent d'être entravées par les obstacles aux opérations bancaires effectuées entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Les artistes cubains ne peuvent pas bénéficier de la vente des biens et services culturels, en particulier dans le domaine de la musique, car ils ne sont en mesure d'utiliser ni les plateformes en ligne pour des transactions financières ou des paiements ni les sites Web étrangers pour leurs activités de marketing.

L'allongement des procédures de passation de marchés, en raison du blocus, et la réduction considérable du nombre de fournisseurs capables de présenter des offres

compromettent la restauration du couvent de Santa Clara, qui fait partie du programme Transcultura dirigé par le bureau régional de l'UNESCO à La Havane. Les difficultés d'accès aux supports bibliographiques, aux ressources relatives à la préservation des biens culturels et aux équipements technologiques de pointe qui sont protégés par des brevets des États-Unis font partie des obstacles qui entravent la mise en œuvre de ce programme.

Le blocus pèse sur les activités menées par le bureau régional de l'UNESCO, notamment les activités internationales de renforcement des capacités et de partage des connaissances sur les résultats des projets : plusieurs invités étrangers ont renoncé à se rendre à Cuba, compte tenu des conséquences que cela pourrait avoir sur leur entrée aux États-Unis d'Amérique et leurs échanges avec ce pays. Certains bénéficiaires cubains des projets et programmes de l'UNESCO n'ont pas pu participer aux activités organisées dans la région, en raison des difficultés d'obtention des visas nécessaires pour se rendre sur place.

De même, les pénuries et les difficultés d'accès aux matières premières nécessaires à la prestation de services et à l'approvisionnement au niveau local, ainsi que l'allongement des délais de livraison, les limitations appliquées aux compagnies maritimes et l'augmentation des coûts liés au fret, à l'assurance, aux garanties et à l'entretien pèsent sur les activités du bureau régional de l'UNESCO. Certaines entreprises avec lesquelles l'UNESCO a conclu des accords à long terme pour obtenir des conditions favorables ne sont pas en mesure de participer aux procédures d'appel d'offres à Cuba.

De par sa nature, le blocus entrave les opérations financières de l'UNESCO et de son personnel, notamment en ce qui concerne le paiement des salaires et des voyages officiels, ce qui a des conséquences sur les missions officielles et les activités de premier plan. Les procédures de demande de visa sont obligatoires pour les fonctionnaires des bureaux régionaux de l'UNESCO qui, dans le cadre d'une mission, sont amenés à se rendre aux États-Unis ou à y transiter pour se rendre dans d'autres pays. En outre, les membres du personnel de l'UNESCO font les frais des restrictions appliquées à de nombreuses compagnies d'assurance maladie travaillant directement avec les prestataires de services de santé cubains.

## Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

[Original : anglais]
[5 mars 2025]

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) appuie les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour promouvoir et développer une industrie compétitive qui répond aux besoins de la population, qui assure le bien-être et qui garantit une meilleure qualité de vie pour toutes et tous dans le cadre du programme de pays pour Cuba pour la période 2021-2025.

Le programme de pays s'articule autour des composantes suivantes : l'innovation et la disponibilité de l'information, la transformation productive, l'investissement et le transfert de technologies, et la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Le programme de pays comprend des projets dans des secteurs stratégiques pour le développement économique, environnemental et social de Cuba, tels que les systèmes alimentaires durables, le développement de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique, les énergies renouvelables, les programmes de développement de la chaîne de valeur et le développement de parcs industriels et de zones économiques spéciales.

L'ONUDI mène actuellement cinq projets, pour un montant total de 3,5 millions de dollars des États-Unis. Ces initiatives comprennent deux projets nationaux : le premier vise à améliorer l'efficacité énergétique, le second est le programme de pays en cours. Viennent s'y ajouter deux projets régionaux, l'un portant sur l'accélération des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de développement durable nº 9 concernant l'infrastructure résiliente et l'autre visant à améliorer la coordination dans le domaine de l'aquaculture, ainsi qu'un projet interrégional relatif aux pôles d'innovation internationaux dans les secteurs biopharmaceutique, médical et nanotechnologique.

Le blocus entrave la coopération technique de l'ONUDI à Cuba. Les processus financiers complexes ont entraîné des retards dans l'exécution des projets, et les options des fournisseurs restent limitées.

L'ONUDI est convaincue que, sans les restrictions imposées par le blocus, les efforts de promotion et de développement d'une industrie compétitive et durable répondant aux besoins de la population seraient plus fructueux.

## Organisation internationale du Travail

[Original : anglais]
[20 mars 2025]

Cuba fait face à une situation économique complexe marquée par des pénuries de nourriture, de carburant, d'énergie et de médicaments. La persistance du blocus et le renouvellement en janvier 2025 de l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme – après un bref retrait au début du même mois – ont des répercussions sur l'économie, la population et les entreprises du pays. Parmi les effets ressentis figurent les suivants :

- Les restrictions relatives aux échanges commerciaux et aux opérations financières continuent de fortement entraver le développement des entreprises et la création d'emplois et d'engendrer des coûts supplémentaires dans ces domaines, le travail décent étant largement tributaire de l'investissement productif et de l'accès au financement ;
- L'accès limité au transfert de technologies engendre des difficultés supplémentaires pour les entreprises et fait obstacle au développement économique et social ;
- Le manque de biens de première nécessité, y compris la nourriture et les médicaments, et leur livraison en quantité limitée posent un risque de crise humanitaire.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'inquiète tout particulièrement des conséquences de cette situation sur les travailleurs, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes âgées. La levée complète du blocus mettrait un terme à cette situation globalement défavorable et ouvrirait des possibilités d'investissement productif et de création d'emplois ainsi que de nouvelles perspectives commerciales, et favoriserait également la réalisation des objectifs fixés dans le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et d'autres réformes visant à améliorer le système économique et social.

Cuba est un membre actif de l'OIT et un membre adjoint du Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour la période 2024-2027.

## Organisation internationale pour les migrations

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) continue de soutenir les priorités définies dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de Cuba (2020-2024), qui a été prolongé jusqu'en 2025. L'OIM participe à trois des quatre groupes de travail du Plan-cadre qui examinent des domaines clés définis conjointement par le Gouvernement cubain et les entités des Nations Unies. Outre ses propres activités, l'OIM prend part à des activités menées conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Tout au long de l'année écoulée, il s'est agi de donner la priorité à des initiatives clés, notamment l'élaboration du profil migratoire, le renforcement du Réseau des Nations Unies sur les migrations à Cuba, le lancement de projets de données sur les migrations et le renforcement de la résilience territoriale, en particulier par la définition d'indicateurs migratoires pertinents. L'OIM continue de fournir des services, y compris des services d'aide au retour volontaire pour les migrants bloqués et des services d'aide à la réinstallation pour les réfugiés.

## Organisation maritime internationale

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba tire profit de sa participation aux réunions des organes de l'OMI et bénéficie des programmes de coopération technique que propose l'organisation (soit les programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et les programmes mondiaux).

L'OMI entretient des relations de collaboration avec Cuba. Depuis le début des années 1980, elle coopère étroitement avec le Réseau opérationnel de coopération régionale des autorités maritimes des Amériques, dont fait partie Cuba.

L'OMI fournit aux pays d'Amérique latine une assistance adaptée aux stratégies maritimes de la région, et continuera de centrer son attention sur l'application de ces stratégies. Les pays appartenant au Réseau se sont intéressés à des questions telles que les normes de sécurité, certains aspects de la formation et la protection du milieu marin, dans le cadre de stratégies régionales. De nombreuses activités de formation ont été organisées en coopération avec l'OMI. L'OMI achemine la majeure partie de son aide par l'intermédiaire du Réseau, en application du mémorandum d'accord signé avec le secrétariat de celui-ci. Cet instrument confie au Réseau la responsabilité de gérer et de mener à bien les activités régionales de coopération technique que les pays concernés, dont Cuba, estiment prioritaires aux fins du renforcement des capacités nécessaires à l'application et au respect des normes maritimes internationales établies par l'OMI.

Cuba bénéficie de l'assistance technique du Centre régional d'activités de formation et de renseignements en cas de situation critique due à la pollution marine pour les Caraïbes, qui vise à aider les pays à appliquer les conventions internationales mises en place pour prévenir la pollution due au transport maritime.

Bien que l'OMI n'ait rencontré aucune difficulté liée au blocus imposé à Cuba pour exécuter les activités des projets susmentionnés, l'organisation s'est heurtée à

des difficultés d'ordre logistique liées au versement des indemnités journalières de subsistance aux participants cubains.

Le 11 février 2025, Cuba a informé l'OMI que le blocus économique, commercial et financier compromettait directement sa capacité à participer pleinement aux activités de l'OMI, compte tenu des difficultés que les représentants de l'administration maritime cubaine rencontraient pour assister aux réunions organisées en format hybride, en raison de l'impossibilité d'accéder à Zoom depuis Cuba.

## Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais]
[12 mars 2025]

Les représentants de Cuba participent très souvent aux réunions, formations et ateliers organisés dans le cadre des activités du Bureau régional de l'Organisation météorologique mondiale pour les Amériques et d'autres départements de l'Organisation, ainsi qu'aux échanges de données météorologiques et hydrologiques et à des projets consacrés à la région des Caraïbes et à l'Amérique centrale. Hormis le fait qu'il est impossible pour Cuba d'utiliser la plateforme Zoom pour prendre part aux réunions virtuelles avec les membres du Conseil régional IV et les problèmes inhérents aux transferts bancaires pour certains participants aux réunions, en 2024, l'Organisation météorologique mondiale n'a rencontré aucun problème ni obstacle lié à la collaboration scientifique régionale avec Cuba.

## Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

[Original : anglais]
[4 mars 2025]

Les faits décrits ci-après, découlant du blocus, ont été observés à Cuba. Ils freinent le progrès du pays dans le domaine de la propriété intellectuelle et nuisent à son développement technologique, social et économique.

En restreignant l'accès des Cubains aux États-Unis d'Amérique, le blocus limite les possibilités de mise en valeur des ressources humaines sur le territoire des États-Unis. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des programmes de formation de haut niveau qui sont offerts dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier de ceux proposés aux États-Unis. Ces restrictions les empêchent notamment de se former à certains aspects de la gestion des biens de propriété intellectuelle ou de la gestion des bureaux de la propriété intellectuelle, et de se familiariser avec des données d'expérience réussie en matière de création de bureaux de transfert de technologies, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de droits de propriété intellectuelle comme garantie.

Les restrictions imposées à la délivrance des visas entravent la participation de spécialistes cubains de la propriété intellectuelle aux programmes de formation, rencontres et autres manifestations organisés aux États-Unis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Les restrictions accrues de l'accès des citoyens cubains se connectant à partir d'adresses IP cubaines à des plateformes et à des services Web fournis, directement ou indirectement, par les États-Unis ou par des entreprises des États-Unis telles que Google Cloud, Zoom et Webex ont limité la participation des représentants cubains à un grand nombre de réunions virtuelles et d'activités de renforcement des capacités

organisées par l'OMPI. Elles empêchent les autorités et les utilisateurs cubains d'accéder à des plateformes mondiales de publication accessibles à tous telles qu'Espacenet et Latika-Espacenet (qui relèvent de l'Office européen des brevets), auxquelles Cuba participe activement en partageant des informations.

La mauvaise qualité des installations de télécommunication nuit et fait obstacle à l'accès aux bases de données en ligne et autres services numériques de l'OMPI. Cette situation, en particulier s'agissant de l'accès aux bases de données en ligne sur la propriété intellectuelle, dont Patentscope (informations sur les brevets) et la Base de données mondiale sur les marques, freine la recherche technologique et entrave d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans les domaines des sciences de la vie, de l'environnement et de la médecine et des biotechnologies et nanotechnologies, et restreint les possibilités d'étude du comportement des marques sur les marchés d'exportation potentiels.

À cause du blocus, il est également plus compliqué de se procurer le matériel informatique et les logiciels utilisés dans l'exécution des tâches administratives relatives aux procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets et de marques déposées et les services d'examen. Bien que Cuba soit équipée sur le plan administratif pour accomplir ces tâches, grâce à la présence de nombreuses antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété intellectuelle, le manque de logiciels spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat visant à obtenir à l'extérieur le matériel et les logiciels nécessaires sont lourdes. Cette situation ne cesse de retarder la prestation des services que doivent fournir ces antennes et en empêche le développement. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI, puisque certains des outils qui permettent de l'exploiter ne sont pas librement accessibles depuis Cuba. Cela compromet gravement les possibilités de développer ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains.

Les effets extraterritoriaux du blocus s'étendent également au domaine financier. Les paiements que Cuba verse à l'OMPI dans le cadre des traités administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid) doivent être effectués en euros ou en francs suisses afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis. De même, les paiements effectués par l'OMPI destinés à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent être libellés dans ces mêmes devises. Le coût de ces transactions indirectes, qui visent à éviter les banques des États-Unis, entraîne des pertes financières et dissuade les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et au système de Madrid.

Les incidences financières du blocus s'étendent au paiement des redevances de droits d'auteur sur la base des droits accordés par la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Plusieurs banques nationales ne peuvent ni recevoir de dépôts de la société de gestion collective des auteurs de Cuba ni lui en envoyer. Il est impossible d'exercer les droits fondés sur ladite Convention par l'intermédiaire d'accords de représentation réciproque entre les sociétés de gestion collective de Cuba et des États-Unis.

## Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la Santé

[Original : anglais]
[10 mars 2025]

Selon le Gouvernement cubain, le blocus a des effets négatifs sur le secteur de la santé du pays, principalement en raison des difficultés rencontrées pour acquérir des médicaments, des matières premières utilisées pour la production locale des médicaments essentiels, des instruments, des pièces de rechange destinées aux équipements médicaux, des réactifs et d'autres fournitures nécessaires au fonctionnement du secteur. Cela se répercute sur d'autres secteurs déterminants de la santé, tels que la sécurité alimentaire et la nutrition. Les sources de financement du secteur de la santé sont également limitées.

Bien que le Gouvernement des États-Unis ait déclaré que le blocus n'empêchait pas l'expédition de biens humanitaires à Cuba et qu'il avait proposé d'accélérer ce type de demandes, dans certains cas, des entreprises des États-Unis ont refusé de fournir des vaccins et des médicaments vitaux à l'OMS lorsque ceux-ci étaient destinés à Cuba.

Des plateformes de communication en ligne (par exemple, Zoom) n'étant dans certains cas pas disponibles à Cuba, les fonctionnaires du Ministère de la santé publique ne peuvent pas participer aux réunions virtuelles organisées par l'OMS. D'autres institutions sont également concernées, notamment les huit centres de collaboration de l'OMS, les établissements de santé des provinces et les centres de référence nationaux et internationaux installés sur l'île.

Du fait des sanctions, les opérations financières effectuées depuis et vers les banques cubaines peuvent être difficiles à traiter.

## Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais]
[24 mars 2025]

Le champ d'action et les fonctions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont définis dans l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, conclu en 1994. Dans le préambule de cet Accord, il est souligné qu'il est souhaitable de conclure des accords visant à la réduction substantielle des tarifs douaniers et des autres obstacles au commerce.

La question mentionnée dans la résolution 79/7 de l'Assemblée générale a été soulevée dans le rapport annuel que le Gouvernement cubain a présenté au Conseil général de l'OMC le 18 novembre 2024 (WT/L/1206) sur la prorogation accordée en vertu d'une décision du Conseil général de 2021 (WT/L/1128). La dérogation en question a été octroyée à Cuba en vertu d'une décision de 1996 (WT/L/182) concernant le paragraphe 6 de l'article XV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Dans ce rapport, Cuba a noté que les conditions qui étayaient la prorogation de la dérogation continuaient d'empirer.

## Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

[Original : anglais]
[9 mai 2025]

Cuba a signé la Convention sur les armes chimiques en 1993 et l'a ratifiée en 1997, devenant ainsi membre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à partir de la date d'entrée en vigueur de la Convention, en 1997.

En tant que membre de l'Organisation, Cuba a le droit de demander une assistance technique et un appui au Secrétariat technique de l'OIAC et de participer à ses activités de renforcement des capacités et de formation. En tant qu'État partie à la Convention, elle a les mêmes droits et obligations que les autres États parties.

Dans le préambule de la Convention, il est indiqué que les États parties sont désireux, entre autres, de faciliter la liberté du commerce des produits chimiques ainsi que la coopération entre pays et l'échange international d'informations scientifiques et techniques dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites par la Convention, dans le but de renforcer le développement économique et technologique de tous les États parties.

Consacré au développement économique et technologique, l'article XI de la Convention prévoit que les dispositions de la Convention sont appliquées de manière à éviter d'entraver le développement économique ou technologique des États parties.

Des délégations cubaines participent régulièrement à des activités de renforcement des capacités dans divers domaines et Cuba a fait en 1997, en 2005 et en 2020 des offres unilatérales d'assistance pour la mise à disposition d'experts, au titre de l'alinéa c) du paragraphe 7 de l'article X.

Le pays a déclaré à plusieurs reprises qu'il avait rencontré des obstacles en raison du blocus (voir par exemple la déclaration nationale que Cuba a faite à la vingt-neuvième session de la Conférence des États parties)[1].

Par le passé, le Secrétariat technique a eu des difficultés, d'ordre technique, à faire en sorte que Cuba ait accès aux documents de l'Organisation et qu'elle puisse profiter des activités de renforcement des capacités et de formation proposées par le Secrétariat technique. Ce qui posait problème était l'accès aux plateformes numériques utilisées par le Secrétariat technique pour ces activités. Toutefois, en 2023, celui-ci a trouvé des solutions techniques qui ont permis de régler définitivement le problème.

## Programme alimentaire mondial

[Original : anglais]
[13 mars 2025]

Depuis plus de 60 ans, les vastes programmes de protection sociale mis en place à Cuba ont permis de réduire considérablement la faim et la pauvreté sur l'île. Cuba a été l'un des pays les plus performants s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et occupe toujours la quatre-vingt-cinquième place du classement suivant l'indice de développement humain.

Le pays a traversé une grave crise économique dans les années 1990, qui a eu des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La crise financière mondiale de 2008, les nombreuses catastrophes naturelles – notamment les

[1] Voir http://www.opcw.org/sites/default/files/CSP-29_NatStatements/Cuba_CSP-29_National%20Statement_ol_%28s%29.pdf.

sécheresses prolongées –, la flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires, l'accès limité au crédit, la faible productivité et le blocus imposé par les États-Unis ont contribué à accroître encore les problèmes de sécurité alimentaire du pays. Plus récemment, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu de lourdes conséquences sur la santé et fait s'effondrer l'une des plus importantes sources de revenus de Cuba : le tourisme.

Après avoir adopté deux mesures importantes en 2021 et 2022, à savoir la réforme monétaire et la loi sur la souveraineté et la sécurité alimentaires, Cuba a continué d'œuvrer à la stabilisation de son économie, avec un succès limité. L'accès aux produits de base, en particulier à la nourriture, reste une préoccupation majeure. En décembre 2024, l'indice des prix à la consommation montrait une augmentation de 24,88 % en glissement annuel, les prix des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées enregistrant une augmentation de 28,15 % (respectivement 128 % et 302 % cumulés au cours des 36 derniers mois). Le pouvoir d'achat des ménages a considérablement chuté, en conséquence de la stagnation du rapport entre salaire nominal et retraite depuis la réforme monétaire de 2021 et de quatre années consécutives d'inflation constante. La production alimentaire nationale est en difficulté à cause de la pénurie d'investissements, d'intrants et de carburant, qui l'ont empêchée d'atteindre les niveaux prévus. En outre, faute de devises fortes, le système de distribution alimentaire n'est pas en mesure de répondre à la demande intérieure par l'importation.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille depuis 1963 dans le pays, où il assiste les personnes vulnérables et aide le Gouvernement à promouvoir la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition. En 2021, le Conseil d'administration du PAM a approuvé un nouveau plan stratégique national pour la période 2021-2024, qui a ensuite été prolongé pour coïncider avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, applicable jusqu'en décembre 2025. Pour répondre aux besoins croissants, le PAM a étendu ses opérations à l'ensemble du pays, et a une présence permanente dans six provinces : Granma, Guantánamo, Holguín, Las Tunas, Santiago de Cuba et Villa Clara. En plus de ses principaux programmes de sécurité alimentaire et de nutrition, le PAM collabore avec la défense civile cubaine pour améliorer la préparation et la réaction aux phénomènes naturels extrêmes.

Le programme du PAM à Cuba se concentre sur le renforcement et l'augmentation des capacités, au moyen de transferts ciblés visant à répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels essentiels. Pour améliorer l'efficacité, le PAM aide les autorités nationales et locales à passer à des systèmes de protection sociale plus durables et mieux ciblés, en mettant l'accent sur le renforcement de leurs composantes liées à l'alimentation et à la nutrition.

**Effets du blocus**

Tout au long de l'année 2024, le blocus a continué d'avoir de graves répercussions économiques sur Cuba et de poser des problèmes opérationnels au PAM. L'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme a entravé le développement d'une économie de marché. Les coûts élevés des importations d'équipements agricoles, d'intrants et de denrées alimentaires, combinés aux difficultés liées aux opérations financières, ont eu des répercussions sur la capacité de Cuba de satisfaire ses besoins alimentaires. Cette situation pèse sur le budget national, menace les personnes qui dépendent le plus des programmes de protection sociale et exacerbe les problèmes de sécurité alimentaire.

En raison des restrictions à l'importation, Cuba n'a pas pu se procurer suffisamment de carburant en 2024 pour couvrir la consommation individuelle

(transports publics et véhicules privés) et nationale (production d'électricité), ce qui a entraîné des pannes d'électricité prolongées dans tout le pays et des perturbations des services essentiels.

Le blocus a des effets sur les opérations du PAM, dont il limite la capacité d'acquérir des services et des produits auprès d'entreprises basées aux États-Unis, d'entreprises utilisant des produits dont plus de 10 % des composants proviennent des États-Unis ou d'entreprises effectuant des paiements par l'intermédiaire de filiales situées aux États-Unis.

Les délais d'achat et d'acheminement des produits alimentaires et autres, notamment des aliments enrichis fournis par le PAM, sont rallongés parce qu'il n'y a que peu de compagnies maritimes disposées à accoster dans un port cubain. En conséquence, les envois doivent souvent transiter par les pays voisins, ce qui entraîne des coûts supplémentaires et des retards qui compromettent les livraisons du PAM.

Pour mener ses opérations à Cuba, le PAM se heurte à des coûts plus élevés dus à un accès restreint à des équipements et fournitures à des prix compétitifs. De nombreux fournisseurs régionaux et internationaux ne veulent pas ou ne peuvent pas vendre directement à Cuba, ce qui se répercute sur les biens essentiels tels que les véhicules, les pièces détachées, le matériel de bureau et les équipements techniques spécialisés. Les communications vocales et la transmission de données restent coûteuses parce qu'il faut contourner l'infrastructure de télécommunication des États-Unis.

Les opérations bancaires sont un autre problème. Les restrictions imposées par le blocus limitent la capacité des institutions financières d'effectuer des opérations avec Cuba, ce qui a des conséquences sur le paiement des salaires et des prestations du personnel, ainsi que sur les dépenses opérationnelles du PAM.

## Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais]
[25 mars 2025]

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et défis en matière de développement. Le partenariat qui le lie avec les autorités cubaines repose sur une relation de longue date. Depuis plus de 50 ans, le PNUD appuie la mise en œuvre des grandes stratégies et politiques de développement. Le programme du pays pour 2020-2024, qui a été étendu pour englober l'année 2025, est conforme au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable convenu entre Cuba et le système des Nations Unies. Il tient compte des priorités stratégiques que le pays a définies dans son plan national de développement économique et social à l'horizon 2030, et des questions relatives à la progression vers les objectifs de développement durable. Pour chaque résultat escompté, une approche multidimensionnelle du développement sera privilégiée, qui combinera amélioration économique, promotion de la qualité de vie et de l'avancement de la population, gestion durable des ressources naturelles, adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets, et gestion globale des risques. Le PNUD encouragera par ailleurs la collaboration entre les entités étatiques et non étatiques, la société civile et les organisations locales dont les activités contribuent au changement.

Le PNUD encourage la coopération dans des domaines prioritaires qui sont souvent novateurs dans le contexte national et revêtent une grande importance stratégique compte tenu des changements apportés au modèle de développement cubain. La promotion du développement humain durable restera au centre du

programme du pays, qui favorise la coopération Sud-Sud, l'innovation et le transfert de technologies et de connaissances.

### Relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis

Sous le précédent Gouvernement des États-Unis, des sanctions importantes ont été maintenues, mais certaines ont été quelque peu allégées par un groupe de mesures, telles que : la suspension du plafonnement des envois de fonds à 1 000 dollars par trimestre et l'autorisation d'envoyer des fonds à des personnes qui ne sont pas des membres de la famille ; la réactivation du programme de regroupement familial destiné aux familles cubaines et l'augmentation de l'offre de services consulaires et de la capacité de traitement des visas, notamment pour les voyages éducatifs, les réunions professionnelles et les réunions consacrées à la recherche ; l'augmentation du nombre de liaisons aériennes entre les États-Unis et Cuba. En outre, le programme temporaire d'admission exceptionnelle pour motif humanitaire, qui permet aux citoyennes et citoyens cubains d'entrer aux États-Unis sans visa pour y séjourner pendant une période de deux ans, a été lancé. En janvier 2025, alors que s'achevait le précédent mandat présidentiel, Cuba a été retirée par les États-Unis de la liste des États soutenant le terrorisme, une dérogation de six mois au titre III de la loi Helms-Burton a été accordée et la « liste restreinte » a été supprimée. Puis, à la suite de changements politiques, plusieurs de ces mesures ont été annulées (entre autres, le programme temporaire d'admission exceptionnelle pour motif humanitaire a été suspendu), ce qui a contribué à créer un environnement opérationnel mouvant et incertain.

### Effets concrets du blocus imposé par les États-Unis

Les conséquences négatives du blocus ont augmenté de façon exponentielle et sont devenues plus concrètes et bien plus graves que les années précédentes, en particulier dans les domaines commercial et financier. Le blocus restreint l'achat de médicaments, ainsi que de fournitures et de matériel médicaux. De même, il nuit aux relations économiques que Cuba entretient avec l'étranger et ses effets se font sentir dans toutes les sphères de l'activité sociale et économique du pays. En outre, les restrictions relatives à l'utilisation du dollar et aux importations en provenance de Cuba sont maintenues sous le blocus, ce qui limite les possibilités de développement et rend précaire la situation économique. Le blocus pèse sur les groupes les plus vulnérables de la population, ainsi que sur le développement humain du pays en général.

Le blocus empêche ou limite l'accès de Cuba aux prêts concessionnels, aux mécanismes de prêt et aux programmes d'allègement de la dette accordés par les institutions financières internationales.

Cette situation réduit les possibilités de financement dont le pays dispose pour ses plans de développement. En outre, les institutions financières qui traitent avec Cuba ont des difficultés à se conformer au blocus, ce qui accroît le coût de leurs opérations, amène les banques internationales à refuser systématiquement d'établir des relations de correspondance et limite les possibilités de financement pour le pays. Tout cela accroît le risque pays, ce qui fait que l'île peine à accéder aux marchés financiers internationaux et à attirer les investisseurs étrangers.

En ce qui concerne la révision du modèle économique cubain, le blocus entrave la participation des investisseurs étrangers – non seulement des sociétés des États-Unis, mais aussi des sociétés à capitaux des États-Unis ou possédant des droits de propriété intellectuelle des États-Unis – aux chantiers économiques prioritaires. Il freine les flux d'investissement et limite l'accès aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

Les envois de fonds des familles, qui constituent l'une des principales sources de devises étrangères du pays, arrivent principalement par des canaux informels, en espèces et avec des coûts plus élevés en raison du blocus. Alors que l'île connaît une crise énergétique, l'action menée par les autorités pour réhabiliter le système électrique est freinée par la hausse du prix du pétrole ainsi que les restrictions supplémentaires relatives aux nouvelles technologies énergétiques et le renchérissement de l'accès à celles-ci. La procédure d'octroi de visas a pour effet de limiter les déplacements d'experts et de chercheurs cubains aux États-Unis dans le cadre d'accords de coopération.

Le blocus continue par ailleurs de peser sur le travail quotidien mené dans le cadre des initiatives de coopération externe, l'exécution des programmes et des projets se heurtant à maintes difficultés du fait des restrictions commerciales et de l'interdiction d'acheter des intrants fabriqués par des entreprises des États-Unis ou par leurs filiales implantées dans d'autres pays. En outre, il restreint le nombre de fournisseurs potentiels, fausse le jeu de la concurrence et accroît le coût des marchandises.

Le bureau du PNUD à Cuba ne peut toujours pas, en raison du blocus, effectuer de virements en dollars des États-Unis. En conséquence, même si le budget des différents projets est calculé en dollars des États-Unis, les virements à l'étranger doivent être effectués dans une autre devise (euro, livre sterling, dollar canadien, yen ou franc suisse, essentiellement). Toutefois, même lorsque les paiements sont effectués dans l'une de ces devises, les délais de transaction sont plus longs, les banques requérant systématiquement des informations supplémentaires afin de satisfaire aux demandes du Bureau du contrôle des avoirs étrangers tout au long du processus bancaire (en ce qui concerne l'émetteur, l'intermédiaire et le bénéficiaire). Les comptes de la plupart des fournisseurs qui entretenaient depuis plusieurs années des relations commerciales fluides avec des entreprises cubaines et avec le bureau du PNUD à Cuba sont restés fermés en raison de règles directement et explicitement liées aux mesures de sanction prises par les États-Unis contre Cuba et appliquées par de nombreuses banques, principalement au Mexique et au Panama.

En 2024, le bureau du PNUD à Cuba, de même que ses projets ont continué de connaître des problèmes et des retards, la plupart des transactions financières faisant intervenir des banques intermédiaires soumises à la juridiction des États-Unis. Ces transactions ont été ralenties ou automatiquement rejetées en raison des politiques de conformité de ces banques. De ce fait, la capacité du bureau de Cuba de payer ses fournisseurs dans les délais convenus a été compromise et les coûts de transaction ont grimpé.

Dans le cadre du blocus, des restrictions sont appliquées aux compagnies maritimes dont les navires accostent dans les ports cubains. En conséquence, les compagnies faisant escale à Cuba se raréfient, ce qui limite les possibilités de transport et retarde le chargement des marchandises. Les frais associés aux services d'intermédiaires et au transport de longue distance ont des répercussions sur l'accès à des produits indispensables et sur le coût final des biens et du matériel dont l'importation est nécessaire pour réaliser des projets de développement. Les produits destinés aux projets de développement doivent être importés de marchés plus éloignés et à un coût plus élevé. Les retards d'expédition dépassent souvent 12 mois.

**Effets du blocus sur les projets**

Le blocus a des incidences directes sur l'ensemble des opérations de secours et des projets du PNUD car il fait augmenter les coûts de transaction associés à l'achat des biens nécessaires aux projets, les coûts d'expédition des biens importés ainsi que

les délais de transport. Rechercher d'autres solutions de transport requiert beaucoup de temps et d'efforts.

Lors de situations d'urgence, le bureau du PNUD à Cuba ne peut obtenir des articles humanitaires essentiels qui sont stockés dans certains dépôts régionaux des Nations Unies, car ceux-ci appartiennent à des entités associées aux États-Unis. De ce fait, les procédures d'achat sont devenues plus complexes et plus longues, ce qui entraîne des surcoûts et ralentit les interventions d'urgence réalisées par le PNUD auprès des populations touchées.

La situation est particulièrement complexe et préoccupante dans le cas d'autres projets liés à la sécurité alimentaire et au développement local, compte tenu de la lourdeur des procédures d'acquisition et d'importation d'intrants agricoles. La passation de marchés prend plus de temps et les coûts augmentent, ce qui retarde l'exécution des activités et l'obtention de résultats.

Il faut donc prévoir dans les propositions financières et les nouveaux projets une procédure d'achat plus longue dès la phase de conception, et allouer, pour faire face aux surcoûts, des ressources financières supplémentaires qui auraient pu être consacrées aux activités de développement. Ces surcoûts sont couverts au moyen des fonds fournis par les partenaires de développement internationaux, qui sont centralisés par le PNUD.

De nombreux biens nécessaires à la réalisation des projets du bureau de Cuba font intervenir des technologies des États-Unis ou des composants fabriqués aux États-Unis. La loi Torricelli (1992) et la loi Helms-Burton (1996), toujours en vigueur, interdisent explicitement aux entreprises des États-Unis et à leurs filiales implantées dans des pays tiers de vendre des produits à Cuba et prévoient des sanctions en cas de violation de cette interdiction. La pleine application du titre III de la loi Helms-Burton limite l'établissement de nouveaux partenariats et accords.

Dans le contexte actuel de la pleine application du titre III, les restrictions sont appliquées de manière plus rigoureuse et l'exécution des projets de développement à Cuba se heurte à de nouveaux obstacles. Les opérations commerciales avec les États-Unis ne sont pas les seules touchées. Dans les pays où les personnes, les sociétés, les banques et autres entités appréhendent davantage les sanctions, les effets dissuasifs se font également sentir. La diminution du nombre de fournisseurs internationaux disponibles est le résultat direct des sanctions et constitue un vrai handicap pour le marché local, qui dépend des importations. Cette situation nuit à l'acquisition de matériel informatique.

Les projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont le PNUD est le principal bénéficiaire, visent à fournir des médicaments, des réactifs et du matériel de laboratoire afin d'aider les 31 224 personnes de tous âges vivant avec le VIH/sida. Ces articles sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Les restrictions découlant du blocus entravent même les achats effectués dans le cadre des accords institutionnels à long terme que le PNUD a conclus avec des fournisseurs internationaux, lorsque les produits concernés ou certains de leurs composants sont fabriqués aux États-Unis. Les fournisseurs doivent alors suivre une procédure administrative longue et lourde pour obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers l'autorisation de fournir à Cuba les services ou produits nécessaires aux projets.

En 2024, le deuxième versement destiné à un projet financé par la Banque centraméricaine d'intégration économique a été effectué, non sans difficultés étant donné que, en raison des restrictions en vigueur, les fonds ont dû être convertis dans une devise autre que le dollar des États-Unis et transférés via une banque

intermédiaire. Ces contraintes ont compliqué et retardé le processus. Le bureau de Cuba continue de travailler en étroite collaboration avec la Banque centraméricaine d'intégration économique et les institutions officielles cubaines afin de garantir le financement d'autres projets de développement importants. Toutefois, les négociations en cours concernant les nouvelles initiatives prennent plus de temps. Les sanctions dont Cuba fait l'objet rendent extrêmement difficile la mise en œuvre de projets de développement financés par les institutions financières internationales, ainsi que l'obtention des fonds nécessaires. Créant un surcroît de complexité et d'impératifs de conformité, ce qui freine l'exécution de ces projets et en compromet la réussite, elles nuisent à la capacité du pays de financer le développement durable.

Les sanctions restreignent la capacité du bureau de Cuba de trouver des fournisseurs fiables, une situation qui est aggravée par l'instabilité de la situation internationale. Fournisseurs et bénéficiaires locaux ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'évolution rapide de l'environnement mondial, qui pourrait compliquer davantage l'acquisition de technologies essentielles. Malgré ces difficultés, la collaboration entre le PNUD, les autorités cubaines et les autres parties prenantes s'est considérablement renforcée, de sorte que le projet continue de favoriser la modernisation et la diversification de l'industrie biopharmaceutique du pays. Ces progrès sont essentiels pour renforcer la capacité du pays de faire face aux problèmes de santé publique, ainsi que sa compétitivité sur le marché biopharmaceutique mondial.

**Effets du blocus sur les opérations menées par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le pays**

Le blocus entrave également le travail quotidien du bureau du PNUD à Cuba. Il limite le recours aux accords institutionnels à long terme ayant pour objectif, entre autres, l'exécution et le suivi des activités de développement. Du fait d'une restriction externe, presque tous les sites internationaux de commerce électronique restent entièrement inaccessibles depuis Cuba, et ce, pour toutes les étapes du processus d'approvisionnement. Dans de nombreux cas, cette situation est due au blocus.

Ainsi, de nombreux sites Web et services sont bloqués lorsque l'on tente d'y accéder par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès à Internet cubain. L'accès aux sites d'information technique, à l'appui technique, aux études et à l'analyse des prix, entre autres ressources, est restreint. Les plateformes de paiement n'autorisent pas les opérations émanant de fournisseurs d'accès à Internet cubains. De même, l'accès aux webinaires et aux formations en ligne est limité.

Pour accéder à Internet, le bureau de Cuba a donc principalement recours à un fournisseur d'accès par satellite, ce qui entraîne un surcoût et n'offre qu'une bande passante limitée et une piètre qualité de transmission des messages vidéo et vocaux. L'utilisation des plateformes institutionnelles s'en trouve restreinte, ce qui allonge le temps nécessaire pour effectuer des procédures et activités en ligne. Cela engendre en outre des coûts supplémentaires, étant donné qu'au sein du bureau du PNUD à Cuba plus de 95 % des utilisateurs recourent à des connexions mobiles forfaitaires pour accéder à Internet dans le cadre du télétravail.

Le bureau de Cuba connaît actuellement des retards en ce qui concerne la livraison des marchandises, certaines compagnies maritimes appliquant des politiques de conformité à l'égard des pays visés par des sanctions commerciales.

En outre, le bureau de Cuba est handicapé par l'impossibilité d'ouvrir des comptes professionnels dans des banques des États-Unis ou d'effectuer des paiements en dollars des États-Unis. Il a donc été contraint de prendre des mesures administratives supplémentaires pour effectuer les opérations financières nécessaires aux programmes,

Banco Financiero Internacional est une banque cubaine qu'utilisent de nombreuses entités cubaines et des sociétés étrangères présentes sur l'île. Elle a été ajoutée à la Liste des nationaux spécifiquement désignés et des personnes dont les avoirs ont été gelés du Bureau du contrôle des avoirs étrangers en 2020 et, plus récemment, à celle des entités soumises à des restrictions du Département d'État des États-Unis, ce qui constitue un nouvel obstacle à l'établissement de relations commerciales et financières avec le marché local émergent. Ainsi, les sanctions s'appliquent non seulement aux opérations en dollars mais également à toute opération faisant intervenir cette banque.

En 2024, le blocus a continué d'avoir des effets négatifs dans le domaine financier, qui ont de nouveau empêché le PNUD de recevoir à temps des virements mensuels sur ses comptes bancaires locaux. Cela se répercute directement sur les cycles de paiement relatifs aux fournisseurs et ceux relatifs aux programmes et au personnel des Nations Unies, ce qui entrave les opérations du PNUD en général.

En outre, par crainte de sanctions, un nombre croissant de banques commerciales internationales n'acceptent pas de transactions concernant des projets de développement menés par le PNUD à Cuba.

L'une des conséquences directes de l'ajout de Cuba à la liste restreinte est le renforcement des mesures préexistantes du Bureau de l'industrie et de la sécurité qui interdisent aux entités des États-Unis de mener avec l'île des opérations commerciales portant sur des produits visés par le Règlement relatif à l'administration des exportations. Les entités doivent toutes, sans exception, demander une autorisation, et elles ne bénéficient normalement pas de recommandation en ce sens, sauf pour les produits agricoles et certains articles médicaux et voyages à des fins médicales pour lesquels elles disposent déjà d'autorisations. Les mesures susmentionnées s'appliquent à toute entité nord-américaine qui commercialise des produits de quelque type que ce soit, y compris des produits non originaires des États-Unis, ainsi qu'à toute entité, dans le monde, qui commercialise des produits non originaires des États-Unis dont plus de 10 % des composants proviennent d'Amérique du Nord. S'il s'agit de produits de haute technologie, leur commercialisation sera toujours interdite, et l'entité sanctionnée, quel que soit le pourcentage.

Le contrôle rigoureux des opérations financières effectuées à Cuba, avec une application plus stricte des politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a abouti à ce que les institutions internationales aient l'interdiction d'accorder des moyens de financement. Cette situation a pour effet de dissuader les fournisseurs étrangers de biens et services de participer aux appels d'offres du PNUD.

## Programme des Nations Unies pour l'environnement

[Original : anglais]
[19 mars 2025]

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) met actuellement en œuvre huit projets visant à aider Cuba à faire face aux problèmes environnementaux et à respecter ses obligations en matière d'environnement, parmi lesquels un projet à l'échelle nationale, les autres étant des composantes ou des activités de projets régionaux ou mondiaux.

Les projets couvrent les domaines suivants : renforcement des politiques et des capacités pour la création d'emplois verts ; renforcement des capacités en matière de biosécurité à l'appui de la pleine application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité

biologique ; gestion de l'eau et des eaux usées, conservation, restauration et utilisation durable des écosystèmes essentiels ; solutions innovantes en matière de gestion des déchets ; élimination correcte des produits chimiques nocifs, et résilience et adaptation aux changements climatiques.

Les projets du PNUE à Cuba s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie à moyen terme et de son Programme de travail, qui sont approuvés par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Cuba participe activement aux structures de gouvernance environnementale gérées par le PNUE, notamment l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le Comité des représentants permanents et le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a notamment dirigé le processus de négociation et d'adoption de la résolution 6/1 de ladite Assemblée, intitulée « Circularité d'une agro-industrie de la canne à sucre résiliente et à faible émission de carbone », qui a été adoptée le 1er mars 2024.

Le blocus entrave l'appui apporté par le PNUE dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour assurer le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et la coopération technique entre Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier dans le cadre d'initiatives de formation, d'activités de renforcement des capacités ou d'ateliers.

Le manque de transparence financière rend difficiles l'embauche et la rémunération d'experts cubains pour la mise en œuvre de projets et d'activités. Par exemple, si un(e) consultant(e) est payé(e) par transfert direct et que la banque de transit est située aux États-Unis, cette dernière peut empêcher le paiement.

Le blocus a également des répercussions sur l'acquisition de biens et de services. Tout équipement dont des composantes ou du matériel sont associés aux États-Unis est soumis au blocus, ce qui augmente les coûts d'acquisition et oblige à acheter des biens et des services sur des marchés plus coûteux et plus éloignés.

Le blocus rend difficiles la mobilisation de ressources et la réalisation de projets de protection de l'environnement, ce qui nuit à la capacité du PNUE de mobiliser des ressources provenant de fonds verticaux pour Cuba.

Ces effets ont également une dimension régionale. Les mesures prises dans le pays aux fins de la conservation d'écosystèmes tels que les mangroves, les récifs coralliens et les herbiers marins peuvent contribuer à la fourniture de services écosystémiques qui bénéficient à d'autres pays situés le long de la côte du continent. Le manque de ressources et la non-coopération concernant la surveillance et la conservation des espèces migratrices ont des effets néfastes sur la conservation de la biodiversité partagée dans la région.

Le blocus a aussi des répercussions sur la capacité de Cuba de verser sa contribution financière au PNUE.

La levée du blocus offrirait de bien plus grandes possibilités d'aider Cuba à faire face aux problèmes environnementaux et climatiques auxquels elle se heurte et permettrait au pays de participer véritablement et efficacement aux processus régionaux de coopération intergouvernementale et technique.

## Programme des Nations Unies pour les établissements humains

[Original : anglais]
[13 mars 2025]

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), établi à Cuba depuis 2001, dispose d'un bureau sur l'île depuis 2007, l'objectif étant de collaborer avec les pouvoirs publics cubains et de les aider à mettre en œuvre leurs programmes et priorités en matière de développement qui coïncident avec ses propres priorités et mandats.

ONU-Habitat continue d'aider Cuba à mettre en œuvre plusieurs projets dont les priorités correspondent à celles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du programme de pays d'ONU-Habitat. Ces projets portent notamment sur la planification et la gestion urbaines aux niveaux national et municipal, sur le logement et le relèvement des villes après le passage d'ouragans, sur la promotion de réformes dans les secteurs du logement et de l'habitat, et sur la promotion de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux national et local. L'une des grandes priorités est d'appuyer le renforcement des administrations locales pour contribuer à la décentralisation et au développement territorial.

Les projets sont axés sur les questions de développement, en particulier au niveau local. Leur exécution est toutefois entravée par les répercussions internationales du blocus, qui restreint les opérations financières et l'accès aux marchés internationaux, sans lesquels Cuba ne peut obtenir les fournitures, le matériel, les technologies et les infrastructures dont elle a besoin pour assurer son développement urbain et territorial.

ONU-Habitat estime que l'application de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale permettra à Cuba d'apporter une contribution décisive à la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et à celle des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 11, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

## Union internationale des télécommunications

[Original : anglais]
[21 mars 2025]

Au cours de la période considérée, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a reçu la correspondance suivante :

– Note du 27 janvier 2025, adressée à la Secrétaire générale de l'UIT par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies ;

– Note du 12 mars 2025, adressée à la Secrétaire générale de l'UIT par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies.

## Union postale universelle

[Original : anglais]
[27 mars 2025]

Cuba est un membre à part entière de l'Union postale universelle (UPU) et a les mêmes droits et obligations que tout autre pays membre de l'UPU.

Cuba est membre du Conseil d'administration de l'UPU depuis les élections de 2021.

Dans le cadre des activités de coopération technique de l'UPU, l'île bénéficie régulièrement d'une aide au développement dans le domaine postal. On peut citer en particulier les activités suivantes :

- Cuba continue de participer au projet régional de l'UPU sur l'efficacité opérationnelle et le développement du commerce électronique, qui porte sur la période 2022-2025 ;
- L'opérateur désigné de Cuba (Correos de Cuba) continue de recevoir le soutien de l'UPU, par l'intermédiaire du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service, au titre d'un projet visant à améliorer la qualité du service du réseau postal cubain ;
- Cuba a participé au Forum stratégique régional pour les Amériques qui s'est tenu les 3 et 4 septembre 2024. Le Forum a réuni des représentantes et représentants de haut niveau des ministères, des autorités de régulation et des opérateurs désignés, qui ont donné leur avis d'un point de vue régional sur la version finale de la stratégie postale de l'UPU pour la période 2026-2029, qui sera présentée pour approbation au prochain Congrès de l'UPU.

Dans la mise en œuvre de l'aide susmentionnée, comme dans le cadre des autres activités menées conjointement avec le pays, l'UPU n'a rencontré aucune difficulté liée au blocus.

# IV. Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale

## Centre Sud

[Original : espagnol]
[6 mars 2025]

Le Centre Sud se joint à la communauté internationale pour condamner les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique, qui portent atteinte aux principes d'autodétermination et de coopération internationale.

Nous l'avons déjà fait publiquement en janvier 2025, dans notre déclaration sur l'inscription de Cuba sur la liste des pays soutenant le terrorisme par le Gouvernement du Président Donald Trump : « Cette décision arbitraire et illégale, couplée à l'embargo qui dure depuis plus de 60 ans, contribue à l'aggravation de la crise à laquelle fait face le peuple cubain […]. C'est le blocus économique, commercial et financier qui nuit le plus à la société cubaine. Le Centre Sud se joint aux voix de la communauté internationale pour rejeter fermement cette mesure arbitraire et injuste ».

L'embargo, une politique en place depuis plus de six décennies, continue d'avoir des effets dévastateurs sur l'économie et la qualité de vie des Cubains en 2024.

L'un des effets les plus immédiats et les plus palpables de l'embargo est la pénurie chronique de produits de base, tels que la nourriture et les médicaments, qui touche particulièrement les personnes les plus vulnérables. L'économie cubaine

souffre d'un grave manque d'accès aux marchés internationaux, ce qui limite sa capacité à acquérir des produits essentiels à la vie quotidienne de ses citoyens.

À cela s'ajoute l'isolement financier dont souffre Cuba en raison des sanctions unilatérales imposées par les États-Unis, qui interdisent aux banques internationales d'effectuer des transactions avec des entités cubaines. En conséquence, Cuba est incapable d'accéder aux marchés internationaux du crédit, ce qui rend très difficile d'attirer des investissements étrangers et de rénover ses infrastructures. Cuba est privée d'accès aux technologies qui lui permettraient d'améliorer et d'accroître sa capacité productive et de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

En 2024, l'embargo continue d'avoir des conséquences économiques désastreuses. L'inflation a atteint des niveaux inquiétants, rendant les biens de consommation de base encore plus chers. La capacité productive locale a diminué et le pouvoir d'achat des Cubains a chuté de façon alarmante. Bien que le Gouvernement ait pris des mesures pour atténuer ces effets, notamment en assouplissant certaines politiques intérieures et en promouvant l'activité du secteur privé dans certains domaines, les restrictions découlant de l'embargo restent le principal obstacle à une amélioration substantielle des conditions économiques. Les entreprises d'État et les entrepreneurs privés sont contraints d'opérer dans un environnement marqué par le manque d'intrants et par une grande incertitude due à l'embargo.

Comme l'a souligné le Ministre cubain des affaires étrangères, Bruno Rodríguez Parrilla, dans son discours à l'ONU à New York le 30 octobre 2024, « l'embargo contre Cuba est un acte de guerre économique, financière et commerciale et peut être qualifié de crime de génocide. Il constitue une violation flagrante, massive et systématique des droits fondamentaux de tous les Cubains. Il s'agit du système de mesures coercitives unilatérales le plus vaste, le plus complexe et le plus long jamais imposé à un pays ».

Plus loin dans son discours, le Ministre a cité comme exemple récent le fait qu'au cours de l'année écoulée, les États-Unis avaient refusé de délivrer des visas par l'intermédiaire du système électronique d'autorisation de voyage (ESTA) pour entrer aux États-Unis à plus de 300 000 citoyens européens qui avaient précédemment visité Cuba. Cette mesure intimidante et injuste réduit le nombre de touristes souhaitant se rendre à Cuba. Les États-Unis cherchent par tous les moyens à entraver le redressement économique de Cuba en s'attaquant au tourisme, qui est une source majeure de revenus.

Parmi les mesures les plus sévères prises dans le cadre de l'embargo, on peut notamment citer l'inscription de Cuba sur la liste unilatérale du Département d'État des États-Unis des États soutenant prétendument le terrorisme ; la possibilité d'intenter une action devant les tribunaux des États-Unis pour faire valoir des droits en vertu du titre III de la loi Helms-Burton ; les sanctions ou les menaces de sanctions visant des compagnies maritimes, des transporteurs et des sociétés d'assurance ou de réassurance qui contribuent à approvisionner Cuba en carburant ; la traque intense et minutieuse des transactions financières de Cuba, ce qui entrave les livraisons de première nécessité dont le pays a besoin ; ainsi que le maintien d'autres listes unilatérales.

L'embargo demeure une violation flagrante des droits souverains du peuple cubain, une politique qui persiste sans justification au XXI^e siècle. Au cours de l'année écoulée, cette mesure a continué de nuire à l'économie de l'île, aggravant les problèmes auxquels fait face la population cubaine, limitant l'accès aux biens essentiels, aux médicaments et à la technologie, et entravant les perspectives de développement et de prospérité du pays. Malgré les appels internationaux lancés en

faveur de la levée de l'embargo, le Gouvernement des États-Unis maintient cette mesure agressive.

Outre ses répercussions économiques, l'embargo a une dimension humaine et sociale profondément destructrice. Il a touché des générations entières de Cubains, les privant du droit de vivre dans un environnement exempt de pressions extérieures qui limitent leurs perspectives d'avenir.

La communauté internationale a exprimé à plusieurs reprises son rejet de cette politique, en demandant instamment la levée des sanctions qui ne font que compromettre les conditions de vie des citoyens cubains. Cuba a démontré à maintes reprises sa résilience, mais elle ne pourra pas aller de l'avant tant que cette agression économique persistera.

La communauté internationale doit maintenir et accroître la pression qu'elle fait peser sur le Gouvernement des États-Unis afin que celui-ci respecte la souveraineté et les droits de Cuba, en reconnaissant que ces mesures illégales d'isolement et d'hostilité ne servent à rien, si ce n'est à perpétuer des souffrances inutiles et injustes. Compte tenu de leurs effets extraterritoriaux, ces mesures affectent également les autres nations qui souhaitent commercer avec Cuba, y investir ou entretenir avec elle des relations dans les domaines de la culture, de la technologie ou des sciences.

Le Gouvernement des États-Unis applique en effet sa législation de manière extraterritoriale, ignorant les intérêts légitimes des pays tiers à investir et à développer des relations économiques et commerciales normales avec Cuba. Il persécute toute entreprise qui établit, ou simplement cherche à établir, des relations économiques, commerciales ou scientifico-techniques avec Cuba, ainsi que le personnel de ces entreprises.

Aucun secteur de l'économie cubaine n'a été épargné par les effets extraterritoriaux de cette politique.

Malgré cette situation difficile, Cuba a continué à démontrer son engagement ferme en faveur de la solidarité internationale en participant activement à la coopération Sud-Sud, dans le cadre de laquelle elle a travaillé avec d'autres pays pour trouver des solutions aux défis mondiaux.

Le Centre Sud réaffirme que le maintien de l'embargo depuis plus de six décennies, ainsi que la récente réinscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme sont totalement incompatibles avec un système international basé sur le droit international, la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du respect de la souveraineté des États et de la coopération internationale. Ces actions constituent non seulement une violation claire et flagrante des droits humains fondamentaux, tels que le droit au développement, mais aussi un obstacle à la coexistence pacifique entre les nations. Les effets néfastes de ces mesures sont évidents et constituent des obstacles inadmissibles à l'exercice par Cuba de son droit de présider à sa propre destinée et de subvenir aux besoins les plus élémentaires de sa population.

La persistance de ces mesures coercitives unilatérales à l'encontre de Cuba montre bien qu'il est urgent de les éliminer, car non seulement elles compromettent les droits souverains des peuples, mais elles empêchent également la pleine jouissance des droits humains et la réalisation des objectifs de développement durable arrêtés par la communauté internationale. Il est donc essentiel de promouvoir un système mondial fondé sur la coopération, le respect mutuel et la réalisation des droits fondamentaux, afin d'avancer sur la voie d'un monde plus juste et plus équitable.

## Fonds commun pour les produits de base

[Original : anglais]
[5 mars 2025]

En concordance avec les préoccupations exprimées par des entités telles que le South Centre, le Fonds commun pour les produits de base souligne que le blocus économique, commercial et financier instauré par les États-Unis d'Amérique contre Cuba pèse lourdement sur le secteur des produits de base de l'île et, de manière plus générale, porte atteinte au développement économique et aux droits humains.

La résolution 79/7 de l'Assemblée générale montre que la communauté internationale désapprouve fortement le blocus. Cette position est conforme aux principes du commerce équitable et du développement équitable défendus par le Fonds commun pour les produits de base. Le blocus, particulièrement renforcé par la loi Helms-Burton de 1996, va à l'encontre des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le respect de la souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures et la liberté du commerce international – des principes essentiels au développement des nations tributaires des produits de base. Ces sanctions unilatérales perturbent non seulement l'économie cubaine mais aussi les marchés mondiaux des produits de base, et touchent producteurs et consommateurs du monde entier.

Les travaux de la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme valident ces conclusions. L'imposition de sanctions économiques à des fins politiques constitue une violation des normes internationales, porte atteinte aux droits humains et compromet gravement les perspectives de développement du pays visé. L'application extraterritoriale de ces sanctions, qui est illustrée par la loi Helms-Burton, représente une violation directe du droit international établi et restreint la capacité de Cuba d'effectuer des transactions commerciales et financières internationales.

Les répercussions du blocus sur Cuba sont profondes et multidimensionnelles. Le blocus restreint l'accès de l'île aux marchés internationaux pour les produits de base, restreint les transactions financières essentielles au commerce et décourage les partenaires commerciaux potentiels qui craignent des représailles de la part des États-Unis. Ces contraintes entravent, outre la croissance économique de Cuba, son action en matière de développement durable et d'atténuation de la pauvreté. Malgré ces difficultés, le pays a accompli des progrès considérables dans des secteurs tels que celui des soins de santé, en particulier dans la mise au point de vaccins pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ces progrès, réalisés sous le joug du blocus, montrent que Cuba pourrait contribuer de manière importante aux marchés mondiaux des produits de base, notamment dans le secteur des produits pharmaceutiques, si les restrictions étaient levées.

L'application du blocus, à laquelle s'ajoute l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, est incompatible avec les principes d'un système international juste et légal. Ces mesures portent atteinte aux droits humains fondamentaux, notamment au droit au développement durable, et vont à l'encontre des efforts déployés à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Fonds commun pour les produits de base demande instamment à la communauté internationale, en particulier aux pays qui soutiennent la résolution 79/7 de l'Assemblée générale, de collaborer afin d'obtenir la levée de ces restrictions. Il est impératif de prendre en compte les difficultés rencontrées par les petits producteurs de produits de base à Cuba et par la population en général, qui subissent les conséquences de choix politiques échappant à leur contrôle. Il est essentiel de mettre fin à ces mesures coercitives pour garantir la participation légitime

de Cuba au marché mondial des produits de base et promouvoir un système commercial international plus équitable et durable.

## Organisation internationale de protection civile

[Original : anglais]
[20 mars 2025]

Depuis plus de 60 ans, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba fait qu'il est difficile pour l'Organisation internationale de protection civile de remplir son mandat, qui consiste à aider ses États membres, tels que Cuba, à se préparer aux situations d'urgence et à renforcer leurs capacités d'intervention face aux catastrophes naturelles ou anthropiques.

Ces mesures restrictives empêchent la pleine mise en œuvre des programmes éducatifs menés par l'Organisation pour la protection civile de Cuba, ce qui réduit le niveau de formation des spécialistes et affaiblit la capacité du pays de prévenir les catastrophes et d'y faire face.

Les mesures économiques, commerciales et financières prises contre Cuba menacent le bien-être de sa population. Outre leurs répercussions économiques, elles ont un impact humain et social profondément destructeur. Le blocus touche des générations entières de Cubains, les privant du droit de vivre dans un environnement exempt de pressions extérieures qui limitent leurs possibilités.

La communauté internationale a exprimé plusieurs fois son rejet de cette politique et demandé instamment la levée de ces mesures, qui ne font qu'aggraver les conditions de vie des citoyennes et citoyens cubains. L'île a démontré à maintes reprises sa résilience, mais elle ne peut progresser pleinement tant que cette agression économique persiste.

La réinscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme aggrave encore les lourdes conséquences du blocus, en ajoutant une nouvelle couche de restrictions qui accentuent les difficultés économiques et l'isolement financier international.

Nous demandons instamment l'élimination de ces mesures coercitives unilatérales, ainsi que le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

## Union interparlementaire

[Original : anglais]
[20 février 2025]

L'Union interparlementaire (UIP) soutient les dispositions de sa résolution intitulée « Les embargos et sanctions économiques sont-ils encore acceptables d'un point de vue éthique, sont-ils encore efficaces, et permettent-ils d'atteindre leur objectif dans un monde de plus en plus globalisé ? », adoptée à la 104$^{e}$ Conférence interparlementaire, qui s'est tenue à Jakarta le 20 octobre 2000. Dans le droit fil de cette résolution, l'UIP réaffirme que « les sanctions unilatérales infligent des souffrances injustifiées à la population des pays qui en sont victimes » et se dit une nouvelle fois opposée à « l'adoption, par un État (ou groupe d'États), de lois ou d'autres mesures à effet extraterritorial visant à obliger des États tiers ou leurs ressortissants à appliquer des sanctions économiques décidées par lui ». L'UIP est depuis longtemps opposée aux sanctions unilatérales qui nuisent aux populations innocentes.

En concordance avec sa résolution intitulée « Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États », adoptée à sa 136e Assemblée, qui s'est tenue à Dacca le 5 avril 2017, l'UIP insiste sur le fait que « les peuples de tous les pays ont le droit inaliénable de déterminer leur propre avenir politique et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel dans le respect du droit international ».

Les années précédentes, l'UIP a salué les tentatives faites par Cuba et les États-Unis de normaliser leurs relations par le dialogue. Nous espérons vivement que le dialogue sera privilégié pour régler la question en suspens de l'inscription de Cuba par les États-Unis sur la liste des pays soutenant des activités terroristes. Considérant que la diplomatie parlementaire peut être un moyen de favoriser la coopération, l'UIP espère que, grâce à la diplomatie, le blocus économique, commercial et financier décrété contre Cuba pourra enfin être levé.

Elle réaffirme son appui à la levée du blocus et exprime sa solidarité avec le peuple cubain, qui continue de faire les frais de cette situation.